Société canadienne d'hypothèques et de logement

Canada Mortgage and Housing Corporation

SCHL Question habitation, comptez sur nous

# LA MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE DES PERSONNES AGÉES EN MILIEU RURAL:

## Étude comparative de dix régions du Québec

Bureau d'étude BARDAT
Béatrice Sokoloff
Jocelyn Thériault
Marianne Cloutier
Montréal

juin 1988

90-01865/

"Ce projet a été réalisé grâce à une subvention de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, dans le cadre du Programme de subventions de recherche. Les idées exprimées sont celles des auteurs et ne représentent pas le point de vue officiel de la Société.

## EXTRAIT DU RAPPORT FINAL

Cette étude établit une comparaison entre les situations de vie des personnes âgées vivant dans dix régions rurales du Québec. Elle vise surtout à vérifier les facteurs qui sont liés à la décision des personnes âgées de déménager soit au sein de la région, soit vers l'extérieur de celle-ci, soit vers la région en provenance de l'extérieur. Pour ce faire, nous avons considéré plusieurs statistiques du recensement de 1981 et nous avons rencontré des intervenants pour chacune des régions étudiées, intervenants qui oeuvrent auprès de la population âgée. Il en résulte que les conditions de vie diffèrent grandement entre les régions étudiées, particulièrement en ce qui concerne les conditions de logement. De plus, chaque région présentent des caractéristiques qui lui sont propres, ce qui influence la mobilité résidentielle de la population âgée. Le type d'activité économique dominant de même que l'éloignement des grands centres urbains sont les facteurs qui ressortent de façon particulière. De plus, l'accessibilité des options résidentielles et le nombre de places en hébergement disponibles en région sont des facteurs fortement liés à la décision de déménager. Le niveau de revenu est également lié à la mobilité. Tous ces facteurs contribuent donc à faire augmenter ou diminuer les mouvements des personnes âgées et ce à travers quatre types de mobilité: les mobilités locale, régionale, vers l'extérieur de la région et de l'extérieur vers la région. Il ressort clairement que les niveaux de services et de soutien naturel ont que peu d'impact sur ces types de mobilité.

## SOMMAIRE DE L'ETUDE

Cette étude a pour objectif de mieux comprendre la spécificité de la situation de vie des personnes âgées vivant en milieu rural, de même que les différences entre les types de milieux ruraux. Il s'agit d'une étude exploratoire qui met l'accent sur l'étude des conditions de vie des personnes âgées dans les régions rurales en insistant sur une meilleure connaissance des conditions de logement et des formes de soutien qui existent. Mais surtout, elle vise à identifier les facteurs qui sont liés à la décision de déménager chez la population âgée.

Diverses hypothèses sont formulées au début de l'étude. De façon générale, nous croyons que les taux de mobilité varient en fonction des facteurs suivants: les activités économiques dominantes dans chaque région, l'éloignement des grands centres urbains, la structure urbaine des régions (taille des villages ou des villes qui s'y trouvent), la présence d'options résidentielles pour les personnes âgées, le niveau de desserte des services publics ou bénévoles et, finalement, le niveau de soutien naturel. Tous ces facteurs peuvent donc contribuer à faire augmenter ou diminuer les mouvements de la population âgée et ce à travers quatre types distincts de mobilité, soit les mobilités locale, régionale, vers l'extérieur de la région et de l'extérieur vers la région.

Dix régions sont étudiées et comparées. Ces régions ont été choisies pour leurs caractéristiques différentes; nous avons retenu des régions agricoles, des régions forestières et des régions de villégiature. Pour les régions agricoles, nous avons choisi des régions éloignées et proches des grands centres urbains. Aussi, certaines régions sont formées de gros villages, d'autres de petits. Par ailleurs, pour chaque types de région, nous en avons retenues qui offrent des niveaux de soutien différents à la population âgée, autant au niveau du logement que

des services. Ainsi, certaines régions sont bien desservies, d'autres mal desservies.

Pour chaque région nous retiendrons les facteurs qui semblent le mieux les caractériser. Ces facteurs sont opérationnellement définis sous forme d'indicateurs numériques, ce qui permet de mesurer empiriquement leur importance. Ces indicateurs sont définis principalement à partir des données tirées du recensement de 1981: données sur la mobilité, sur l'âge, sur le revenu, etc. Une enquête a également été effectuée auprès de plusieurs intervenants dans chaque région étudiée, intervenants qui oeuvrent auprès de la population âgée. Ces derniers ont été sélectionnés en fonction de leur degré de connaissance de la population âgée, mais également de façon à ce que leurs champs de compétence soient diversifiés; il fallait interroger des gens provenant du milieu associatif (associations de personnes âgées), du milieu communautaire (C.L.S.C.), médical, municipal et du domaine de l'habitation pour personnes âgées. Au total, 75 intervenants ont été interrogés à l'aide d'un questionnaire contenant 33 questions ouvertes. Les données tirées de cette enquête servent donc également d'indicateurs. Il est donc important de souligner que cette étude n'est pas construite à partir d'une enquête systématique auprès des personnes âgées mais plutôt auprès d'intervenants actifs oeuvrant avec cette population.

Les résultats sont présentés en deux sections. Premièrement, nous avons identifié les caractéristiques qui se retrouvent dans toutes les régions rurales, peu importe le type de milieu. Il en ressort que les questions du coût du logement sont liées à la décision de déménager chez la population âgée, que l'accès aux services est difficile dans toutes les régions (que ce soit à cause de la présence de critères d'admissibilité ou de problèmes de transport) et que le soutien familial est en déclin; il s'agit d'une forme de soutien sur laquelle on peut de moins en moins compter.

D'autre part, nous avons identifié les facteurs qui varient d'une région à l'autre. Nous avons croisé ces facteurs avec les taux de mobilité de chaque région de façon à pouvoir déterminer leur degré de liaison. Ainsi, il a été possible d'identifier les facteurs qui semblent avoir un impact déterminant sur la décision de déménager. Nous avons toutefois distinguer clairement la mobilité locale, la mobilité régionale, la mobilité vers l'extérieur de la région et la mobilité de l'extérieur vers la région. Nous démontrons en effet clairement que chacun de ces types de mobilité répond à une logique propre, surtout en ce qui concerne le degré d'autonomie des personnes qui déménagent.

Chaque région présentent des caractéristiques qui lui sont propres, ce qui a un impact sur la mobilité résidentielle de la population âgée. Le type d'activité économique dominant de même que l'éloignement des grands centres urbains sont les facteurs qui ressortent de façon particulière. De plus, l'accessibilité des options résidentielles et le nombre de places en hébergement disponibles en région constituent des facteurs fortement liés à la décision de déménager. Le niveau de revenu doit également être considéré dans la mesure où les gens à faible revenu semblent plus portés à déménager pour se rapprocher des sources de soutien. Par contre, il ressort clairement que les niveaux de services et de soutien naturel ont peu d'impact sur la mobilité.

# TABLES DES MATIERES

Sommaire de l'étude.....i
Tables des matières.....v
Liste des tableaux.....ix
Liste des cartes.....xv
Liste des abréviations utilisées.....xvii
Définition de certains termes utilisés.....xix
Remerciements.....xxi

INTRODUCTION.....1

**CHAPITRE 1: REVUE DE LA LITTERATURE SUR LA MOBILTE RESIDENTIELLE DES PERSONNES AGEES VIVANT EN MILIEU RURAL**

1.1- REVUE DE LA LITTERATURE.....7

**CHAPITRE 2: LES HYPOTHESES DE LA RECHERCHE**

2.1- LES CARACTERISTIQUES DU MILIEU.....16
2.2- LES OPTIONS RESIDENTIELLES POUR PERSONNES AGEES.....18
2.3- LES SERVICES DISPONIBLES.....18
2.4- LE SOUTIEN NATUREL.....18

**CHAPITRE 3: PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE UTILISEE**

3.1- LE CHOIX DES REGIONS SELECTIONNEES.....23
3.2- ELABORATION DU QUESTIONNAIRE.....26
3.3- LE CHOIX DES INTERVENANTS.....29
3.4- LES RESULTATS OBTENUS: LA FACON DE COMPILER.....32

**CHAPITRE 4: PORTRAIT DES REGIONS ETUDIEES**

4.1- LES M.R.C. AGRICOLES PROCHES DES GRANDS CENTRES URBAINS.....35
4.1.1- M.R.C. Le Haut-Richelieu.....35
4.1.2- M.R.C. Les Jardins-de-Napierville.....37
4.2- LES M.R.C. AGRICOLES ELOIGNEES DES GRANDS CENTRES URBAINS POSSEDANT DE PETITS VILLAGES.....39
4.2.1- M.R.C. L'Or-Blanc.....39
4.2.2- M.R.C. De Coaticook.....41
4.3- LES M.R.C. AGRICOLES ELOIGNEES DES GRANDS CENTRES URBAINS POSSEDANT DE GROS VILLAGES.....43
4.3.1- M.R.C. Beauce-Sartigan.....43
4.3.2- M.R.C. De L'Islet.....45

4.4- LES M.R.C. FORESTIERES.....47
4.4.1- M.R.C. Le Domaine-du-Roy.....47
4.4.2- M.R.C. D'Antoine-Labelle.....49
4.5- LES M.R.C. DE VILLEGIATURE.....52
4.5.1- M.R.C. De Matawinie.....52
4.5.2- M.R.C. Les Pays-d'en-Haut.....54

**CHAPITRE 5: LES ELEMENTS QUI RESSORTENT DANS TOUTES LES REGIONS**

5.1- L'ENRACINEMENT DE LA POPULATION AGEE AU TERRITOIRE.....60
5.2- LES OPTIONS RESIDENTIELLES.....60
5.3- LES SERVICES ORGANISES.....62
5.4- LE SOUTIEN NATUREL.....64
5.5- LA MOBILITE RESIDENTIELLE DES PERSONNES AGEES.....69
5.6- LES SOLUTIONS ENVISAGEES PAR LES INTERVENANTS.....84
5.7- CONCLUSION DU CHAPITRE 5.....89

**CHAPITRE 6: LES VARIABLES LIEES A LA MOBILITE**

6.1- LES TYPES DE MOBILITE.....93
6.2- CLASSEMENT DES REGIONS PAR TYPES DE MOBILITE.....94
6.3- LES CARACTERISTIQUES DES REGIONS SELON LE NIVEAU DE MOBILITE QU'ELLES PRESENTENT.....98
6.3.1- La mobilité locale.....99
6.3.1.1- Les caractéristiques du milieu.....99
6.3.1.2- Les options résidentielles.....106
6.3.1.3- Les services disponibles.....112
6.3.1.4- Le soutien naturel disponible.....119
6.3.1.5- Conclusions sur la mobilité locale.....121
6.3.2- La mobilité régionale.....123
6.3.2.1- Les caractéristiques du milieu.....123
6.3.2.2- Les options résidentielles existantes...129
6.3.2.3- Les services disponibles.....133
6.3.2.4- Le soutien naturel disponible.....139
6.3.2.5- Conclusions sur la mobilité régionale...141
6.3.3- La mobilité vers l'extérieur de la région.....143
6.3.3.1- Les caractéristiques du milieu.....144
6.3.3.2- Les options résidentielles.....149
6.3.3.3- Les services disponibles.....153
6.3.3.4- Le soutien naturel disponible.....159
6.3.3.5- Conclusions sur la mobilité vers l'extérieur de la région.....161
6.3.4- La mobilité de l'extérieur vers la région.....163
6.3.4.1- Les caractéristiques du milieu.....164
6.3.4.2- Les options résidentielles.....169
6.3.4.3- Les services disponibles.....173
6.3.4.4- Le soutien naturel disponible.....179
6.3.4.5- Conclusions sur la mobilité de l'extérieur vers la région.....181

## CHAPITRE 7: LES CONCLUSIONS

7.1- LA MOBILITE LOCALE.....185
7.2- LA MOBILITE REGIONALE.....190
7.3- LA MOBILITE VERS L'EXTERIEUR.....194
7.4- LA MOBILITE DE L'EXTERIEUR VERS LA REGION.....198
7.5- L'IMPORTANCE RELATIVE DE CHACUN DES FACTEURS RETENUS POUR EXPLIQUER LA MOBILITE.....199
7.5.1- Les caractéristiques du milieu.....200
7.5.1.1- Le type de milieu.....200
7.5.1.2- La distance qui sépare les régions des grands centres urbains.....201
7.5.1.3- La proportion de population rurale.....201
7.5.1.4- Le niveau de revenu.....201
7.5.1.5- La proportion de personnes âgées.....202
7.5.2- Les options résidentielles.....202
7.5.2.1- L'accessibilité des options résidentielles.....202
7.5.2.2- Le nombre de places en hébergement pour personnes âgées.....203
7.5.3- Les services disponibles.....203
7.5.3.1- L'accessibilité des services bénévoles et publics.....203
7.5.3.2- Le degré de concertation entre les pourvoyeurs de services.....203
7.5.3.3- Le degré de soutien naturel.....203
7.6- RECOMMANDATIONS.....204

BIBLIOGRAPHIE.....xxiii

ANNEXE A: Questionnaire.....xxix

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 Le nombre d'intervenants selon leur domaine d'intervention par région.....31
TABLEAU 2 Le nombre d'intervenants selon le champ d'intervention régional ou local par région.....32
TABLEAU 3: L'enracinement de la population âgée à leur localité; nombre d'intervenants par région.....60
TABLEAU 4: Motifs qui expliquent l'inadéquation des options de logement; nombre de fois qu'ils ont été nommés par région.....61
TABLEAU 5: La capacité de payer des personnes âgées: nombre d'intervenants par région.....62
TABLEAU 6: Présence d'un problème de transport pour avoir accès aux services; nombre d'intervenants par région.....62
TABLEAU 7: Présence de problèmes liés à l'existence de critères d'admissibilité; nombre d'intervenants par région.....63
TABLEAU 8: Présence de problèmes financiers pour avoir accès aux services; nombre d'intervenants par région.....64
TABLEAU 9: La présence d'enfants dans l'entourage immédiat des personnes âgées; nombre d'intervenants par région.....65
TABLEAU 10 Types de services rendus par les enfants; nombre de fois qu'ils ont été nommés par région.....66
TABLEAU 11: Types de services rendus par le voisinage: nombre de fois qu'ils ont été nommés par région.....67
TABLEAU 12: Le soutien naturel et son adéquation aux besoins des personnes âgées; nombre d'intervenants par région.....68
TABLEAU 13: Les modèles de déménagement existants; nombre d'intervenants par région.....69
TABLEAU 14: Evénements de vie qui expliquent les modèles; nombre de fois qu'ils ont été nommés par modèle.....71
TABLEAU 15: Motifs identifiés pour expliquer les destinations choisies par les personnes âgées; nombre de fois qu'ils ont été nommés par modèle.....72
TABLEAU 16: Type de population qui déménage (sexe); nombre d'intervenants par modèles.....73
TABLEAU 17: Type de population qui déménage (catégories économiques); le nombre d'intervenants par modèle.....73
TABLEAU 18: Les destinations choisies; nombre d'intervenants par modèle.....74
TABLEAU 19: Le moment d'apparition des déménagements; nombre d'intervenants par modèle.....75
TABLEAU 20: Evaluation de l'importance des modèles de déménagement: nombre d'intervenants par modèle.....76
TABLEAU 21: Degré de croissance des modèles de déménagement: nombre d'intervenants par modèle.....76
TABLEAU 22: Les déménagements, les fait-on par choix ou par obligation?: nombre d'intervenants par modèle.....77
TABLEAU 23: Motifs des déménagements par obligation: nombre d'intervenants par modèle.....77

TABLEAU 24: Les options résidentielles choisies par les personnes qui déménagent: classement des options en trois grandes catégories.....78
TABLEAU 25: Les types d'options résidentielles nommés: nombre d'intervenants par modèle.....79
TABLEAU 26: Les types d'options résidentielles nommées: nombre d'options par modèle.....79
TABLEAU 27: L'importance des questions économiques pour expliquer les déménagements; nombre d'intervenants par région.....81
TABLEAU 28: L'importance du manque d'options résidentielles comme facteur explicatif des déménagements: nombre d'intervenants par région.....81
TABLEAU 29: Facteurs qui expliquent la mobilité; nombre de fois qu'ils ont été mentionnés par région.....83
TABLEAU 30: Préférence des intervenants entre rester à la maison ou se déplacer vers les centres de services; nombre d'intervenants par région.....83
TABLEAU 31: Besoin de programmes d'aide à la restauration ou à l'adaptation résidentielle; nombre d'intervenants par région.....84
TABLEAU 32: Eléments à améliorer par les programmes de restauration ou d'adaptation résidentielle; nombre de fois que les éléments ont été nommés par région.....85
TABLEAU 33: Les options de logement à implanter; nombre de fois que l'option est nommée par région.....86
TABLEAU 34: Les types d'options de logement à implanter selon trois niveaux d'autonomie; nombre de fois qu'elles ont été nommées par région.....87
TABLEAU 35: Services à implanter; nombre de fois que les services sont nommés par région.....88
TABLEAU 36: La compilation des types de service à implanter selon trois grandes catégories et par région.....89
TABLEAU 37: La mobilité locale (type 1).....95
TABLEAU 38: La mobilité régionale (type 2).....96
TABLEAU 39: La mobilité vers l'extérieur (type 3).....97
TABLEAU 40: La mobilité de l'extérieur vers la région (type 4).....98
TABLEAU 41: La mobilité locale et l'activité économique dominante.....100
TABLEAU 42: La mobilité locale et la structure spatiale.....101
TABLEAU 43: La mobilité locale et la proportion de population rurale.....102
TABLEAU 44: La mobilité locale et la structure spatiale: la taille des villages.....103
TABLEAU 45: La mobilité locale et la structure de l'âge: proportion de personnes de 65 ans et + par rapport à la population totale (5 ans et +).....104
TABLEAU 46: La mobilité locale et la structure de l'âge; proportion de personnes de 75 ans et + par rapport au nombre de personnes de 55 ans et +.....105
TABLEAU 47: La mobilité locale et le niveau de revenu.....106

TABLEAU 48: La mobilité locale et la variété des options résidentielles existantes.....107
TABLEAU 49: La mobilité locale et le nombre d'appartement et d'unité d'hébergement disponibles par 1,000 habitants de 65 ans et +.....108
TABLEAU 50: La mobilité locale et l'évaluation que font les intervenants de l'adéquation aux besoins qu'apportent les options résidentielles existantes.....110
TABLEAU 51: La mobilité locale et l'accessibilité des options résidentielles pour la population âgée.....111
TABLEAU 52: La mobilité locale et le nombre de services disponibles par région.....113
TABLEAU 53: La mobilité locale et le nombre de services disponibles qui sont connus de la part des intervenants.....114
TABLEAU 54: La mobilité locale et le degré de concertation entre les intervenants qui offrent les services.....115
TABLEAU 55: La mobilité locale et l'évaluation de la qualité du service de maintien à domicile offerts par les C.L.S.C.....116
TABLEAU 56: La mobilité locale et l'accessibilité des services locaux bénévoles.....117
TABLEAU 57: La mobilité locale et l'accessibilité de certains services régionaux.....118
TABLEAU 58: La mobilité locale et le nombre de femmes âgées de 55 à 64 ans/le nombre de personnes âgées de 65 ans et +....119
TABLEAU 59: La mobilité locale et le niveau de soutien des enfants; nombre d'intervenants qui évaluent que le soutien des enfants est suffisant.....120
TABLEAU 60: La mobilité locale et le niveau de soutien de la part du voisinage; nombre d'intervenants qui évaluent que le soutien du voisinage est suffisant.....121
TABLEAU 61: La mobilité régionale, l'activité économique dominante et la structure spatiale.....124
TABLEAU 62: La mobilité régionale et la proportion de population rurale.....125
TABLEAU 63: La mobilité régionale et la structure de l'âge: proportion de personnes de 65 ans et + par rapport à la population totale (5 ans et +).....126
TABLEAU 64: La mobilité régionale et la structure de l'âge; proportion de personnes de 75 ans et + par rapport au nombre de personnes de 55 ans et +.....127
TABLEAU 65: La mobilité régionale et le niveau de revenu.....128
TABLEAU 66: La mobilité régionale et la variété des options résidentielles existantes.....129
TABLEAU 67: La mobilité régionale et le nombre d'appartement et d'unité d'hébergement disponibles par 1,000 habitants de 65 ans et +.....130
TABLEAU 68: La mobilité régionale et l'accessibilité des options résidentielles pour la population âgée.....131
TABLEAU 69: La mobilité régionale et l'évaluation que font les intervenants de la réponse aux besoins qu'apportent les options résidentielles existantes.....132

TABLEAU 70: La mobilité régionale et le nombre total de services disponibles par région.....133
TABLEAU 71: La mobilité régionale et le nombre de services disponibles qui sont connus de la part des intervenants.....134
TABLEAU 72: La mobilité régionale et l'accessibilité des services locaux bénévoles.....135
TABLEAU 73: La mobilité régionale et l'accessibilité de certains services régionaux.....136
TABLEAU 74: La mobilité régionale et le degré de concertation entre les intervenants qui offrent les services.....137
TABLEAU 75: La mobilité régionale et l'évaluation de la qualité du service de maintien à domicile offerts par les C.L.S.C.....138
TABLEAU 76: La mobilité régionale et le nombre de femmes âgées de 55 à 64 ans/le nombre de personnes âgées de 65 ans et +.....139
TABLEAU 77: La mobilité régionale et le niveau de soutien des enfants; nombre d'intervenants qui évaluent que le soutien des enfants est suffisant.....140
TABLEAU 78: La mobilité régionale et le niveau de soutien de la part du voisinage; nombre d'intervenants qui évaluent que le soutien du voisinage est suffisant.....141
TABLEAU 79: La mobilité vers l'extérieur de la région, l'activité économique dominante et la structure spatiale.....144
TABLEAU 80: La mobilité vers l'extérieur de la région et la proportion de population rurale.....145
TABLEAU 81: La mobilité vers l'extérieur de la région et la structure de l'âge: proportion de personnes de 65 ans et + par rapport à la population totale (5 ans et +).....146
TABLEAU 82: La mobilité vers l'extérieur de la région et la structure de l'âge; proportion de personnes de 75 ans et + par rapport au nombre de personnes de 55 ans et +.....147
TABLEAU 83: La mobilité vers l'extérieur et le niveau de revenu.....148
TABLEAU 84: La mobilité vers l'extérieur de la région et la variété des options résidentielles existantes.....149
TABLEAU 85: La mobilité vers l'extérieur de la région et le nombre d'appartement et d'unités d'hébergement disponibles par 1,000 habitants de 65 ans et +.....150
TABLEAU 86: La mobilité vers l'extérieur de la région et l'évaluation que font les intervenants de la réponse aux besoins qu'apportent les options résidentielles existantes....151
TABLEAU 87: La mobilité vers l'extérieur de la région et l'accessibilité des options résidentielles pour la population âgée.....152
TABLEAU 88: La mobilité vers l'extérieur de la région et le nombre total de services disponibles par région.....153
TABLEAU 89: La mobilité vers l'extérieur de la région et le nombre de services disponibles qui sont connus de la part des intervenants.....154

TABLEAU 90: La mobilité vers l'extérieur de la région et le degré de concertation entre les intervenants qui offrent les services.....155
TABLEAU 91: La mobilité vers l'extérieur de la région et l'évaluation de la qualité du service de maintien à domicile offerts par les C.L.S.C.....156
TABLEAU 92: La mobilité vers l'extérieur de la région et l'accessibilité des services locaux.....157
TABLEAU 93: La mobilité vers l'extérieur de la région et l'accessibilité de certains services régionaux.....158
TABLEAU 94: La mobilité vers l'extérieur de la région et le nombre de femmes âgées de 55 à 64 ans/le nombre de personnes âgées de 65 ans et +.....159
TABLEAU 95: La mobilité vers l'extérieur de la région et le niveau de soutien des enfants; nombre d'intervenants qui évaluent que le soutien des enfants est suffisant.....160
TABLEAU 96: La mobilité vers l'extérieur de la région et le niveau de soutien de la part du voisinage; nombre d'intervenants qui évaluent que le soutien du voisinage est suffisant.....161
TABLEAU 97: La mobilité de l'extérieur vers la région, l'activité économique dominante et la structure spatiale.....164
TABLEAU 98: La mobilité de l'extérieur vers la région et la proportion de population rurale.....165
TABLEAU 99: La mobilité de l'extérieur vers la région et la structure de l'âge: proportion de personnes de 65 ans et + par rapport à la population totale (5 ans et +).....166
TABLEAU 100: La mobilité de l'extérieur vers la région et la structure de l'âge; proportion de personnes de 75 ans et + par rapport au nombre de personnes de 55 ans et +.....167
TABLEAU 101: La mobilité de l'extérieur et le revenu moyen....168
TABLEAU 102: La mobilité de l'extérieur vers la région et la variété des options résidentielles existantes.....169
TABLEAU 103: La mobilité de l'extérieur vers la région et le nombre d'appartement et d'unité d'hébergement disponibles par 1,000 habitants de 65 ans et +.....170
TABLEAU 104: La mobilité de l'extérieur vers la région et l'évaluation que font les intervenants de la réponse aux besoins qu'apportent les options résidentielles existantes....171
TABLEAU 105: La mobilité de l'extérieur vers la région et l'accessibilité des options résidentielles pour la population âgée.....172
TABLEAU 106: La mobilité de l'extérieur vers la région et le nombre total de services disponibles par région.....173
TABLEAU 107: La mobilité de l'extérieur vers la région et le nombre de services disponibles qui sont connus de la part des intervenants.....174
TABLEAU 108: La mobilité de l'extérieur vers la région et l'évaluation de la qualité du service de maintien à domicile offerts par les C.L.S.C.....175

TABLEAU 109: La mobilité de l'extérieur vers la région et le degré de concertation entre les intervenants qui offrent les services.....176
TABLEAU 110: La mobilité de l'extérieur vers la région et l'accessibilité des services locaux bénévoles.....177
TABLEAU 111: La mobilité de l'extérieur vers la région et l'accessibilité de certains services régionaux.....178
TABLEAU 112: La mobilité de l'extérieur vers la région et le nombre de femmes âgées de 55 à 64 ans/le nombre de personnes âgées de 65 ans et +.....179
TABLEAU 113: La mobilité de l'extérieur vers la région et le niveau de soutien des enfants; nombre d'intervenants qui évaluent que le soutien des enfants est suffisant.....180
TABLEAU 114: La mobilité de l'extérieur vers la région et le niveau de soutien de la part du voisinage; nombre d'intervenants qui évaluent que le soutien du voisinage est suffisant.....181
TABLEAU 115: Tableau synthèse; la mobilité locale.....186
TABLEAU 116: Tableau synthèse; la mobilité régionale.....191
TABLEAU 117: Tableau synthèse; la mobilité vers l'extérieur...195

## LISTE DES CARTES

CARTE 1: Localisation des M.R.C. étudiées.....27
CARTE 1.1: La M.R.C. du Haut-Richelieu.....36
CARTE 1.2: La M.R.C. Les Jardins-de-Napierville.....38
CARTE 1.3: La M.R.C. L'Or-Blanc.....40
CARTE 1.4: La M.R.C. Coaticook.....42
CARTE 1.5: La M.R.C. Beauce-Sartigan.....44
CARTE 1.6: La M.R.C. L'Islet.....46
CARTE 1.7: La M.R.C. Le Domaine-du-Roy.....48
CARTE 1.8: La M.R.C. Antoine-Labelle.....50
CARTE 1.9: La M.R.C. Matawinie.....53
CARTE 1.10: La M.R.C. Les Pays-d'en-Haut.....55

## LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES

| | |
|---|---|
| M.R.C.: | Municipalité régionale de comté |
| C.L.S.C.: | Centre local de services communautaires |
| D.S.C.: | Département de santé communautaire (rattaché à un hôpital) |
| B.S.Q.: | Bureau de la statistique du Québec |
| C.R.S.S.S.: | Centre régional de santé et des services sociaux |
| M.A.M.: | Ministère des Affaires sociales du gouvernement du Québec |
| C.H.S.L.D.: | Centre hospitalier de soins de longue durée |
| H.L.M.: | Habitation à loyer modique ou modéré |
| N.S.P.: | Ne Sait Pas (réponse d'un répondant qui ignore la réponse) |
| S.O.: | Sans Objet ou ne s'applique pas |
| S.I.M.A.D.: | Service intensif de maintien à domicile |
| O.S.B.L.: | Organisme sans but lucratif |

## DEFINITION DE CERTAINS TERMES UTILISES

Appartement accessoire: Appartement autonome construit dans une maison existante ou intégré dans une maison neuve

Bénévolat: Il s'agit ici d'un service organisé, habituellement appelé Centre de bénévolat, qui offre habituellement des services de transport, d'entretien et de visites d'amitié

Centre d'accueil: Centre d'hébergement réservé aux personnes âgées où l'on retrouve repas, entretien et certains services médicaux. Ils peuvent être privés ou publics (subventionnés)

Centre de Jour: Etablissement public qui offre des services médicaux et communautaires à la population âgée; ces services sont offerts habituellement dans un seul établissement centralisé mais on dispense généralement un service de transport intégré pour les gens qui ne peuvent pas se déplacer

Centre hospitalier de soins de longue durée (C.H.S.L.D.): Hôpital réservé aux personnes nécessitant des soins à long terme. On y retrouve surtout des personnes âgées

Centre local de services communautaires (C.L.S.C.): Organisme financé par le gouvernement du Québec établi dans chaque M.R.C. de la province. Il s'occupe surtout des services de santé, entre autres des services de maintien à domicile

Familles d'accueil: Familles qui reçoivent dans leur demeure une ou quelques personnes âgées. On en retrouve des publiques (subventionnées) et des privées

Foyer privé avec ou sans service: Unités d'habitation que l'on retrouve habituellement dans un même bâtiment réservées aux personnes âgées et où on trouve certains services communautaires mais pas de services médicaux. On retrouve des services de repas ou d'entretien

Habitation à loyer modique ou modéré (H.L.M.): Unités d'hatitation financés par les gouvernements supérieurs et gérés par les municipalités; certaines sont réservées exclusivement aux personnes âgées

Logement protégé: Foyer privé sans service de repas

Logement volant: Unité d'habitation autonome qui peut être ajoutée sur le terrain d'un membre de la famille et qui peut être déplacée lorsque l'usage en est terminé

Pavillon: Centre d'hébergement médical rattaché à un centre d'accueil mais de plus petite échelle

Personne âgée autonome: Personne qui subvient de façon autonome à ses besoins

Personne âgée semi-autonome: Personne qui ne requiert pas de services médicaux majeurs mais qui éprouve de la difficulté à subvenir à certains besoins: repas et entretien par exemple

Personne âgée non-autonome: Personne qui requiert des services médicaux majeurs et qui est incapable de subvenir à ses besoins.

Popote roulante: Service de repas à la maison, habituellement géré par un organisme sans but lucratif

Service intensif de maintien à domicile (S.I.M.A.D.): Service de maintien à domicile pour personnes qui requièrent plusieurs heures de service; il s'agit d'un service gouvernemental qui a un budget séparé du service de maintien à domicile des C.L.S.C.

Transport adapté: Service public de transport pour handicapés ou pour personnes âgées qui sont en situation de perte d'autonomie.

Village de retraite: Développement résidentiel réservé aux personnes âgées où on retrouve certains services communautaires mais pas de service de repas ou de service médical

## REMERCIEMENTS

Nous désirons sincèrement remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à cette étude, particulièrement les 75 personnes qui ont accepté de nous rencontrer lors de l'enquête que nous avons effectuée sur les conditions de vie des personnes âgées en milieu rural. Nous désirons également remercier chaleureusement Monsieur Martin Wexler pour les précieux commentaires qu'il a formulés à différentes étapes de l'étude.

## INTRODUCTION

Cette étude porte principalement sur la mobilité résidentielle des personnes âgées vivant en milieu rural. Il s'agit essentiellement d'une étude exploratoire où les situations de mobilité de dix régions rurales du Québec seront comparées. Nous avons choisi d'étudier des régions qui présentent des profils très différents, et ce à plusieurs niveaux (activités économiques, caractéristiques géographiques régionales, niveau de service, etc.).

L'objectif principal de l'étude est de tenter d'établir des liens entre la décision de déménager chez la population âgée et une série de facteurs qui prennent forme au sein de chaque région. Par exemple, la question des options résidentielles sera considérée: on peut en effet penser que plus ces options sont nombreuses dans une région donnée, plus les gens âgés auront tendance à demeurer dans leur région tout en se déplacant à l'intérieur de la municipalité si ces options sont présentent localement. Toute une série d'autres facteurs sont également considérés.

La réalisation de cette étude a été motivée par le peu d'informations existantes en ce qui concernent les conditions de vie des personnes âgées vivant en milieu rural au Québec, particulièrement sur les questions touchant le logement. Nous avons en effet constaté que les milieux urbains étaient mieux connus et beaucoup plus étudiés. Toutefois, on peut penser que la situation en milieu rural diffère grandement de celle en milieu rural. Les options résidentielles sont moins nombreuses mais le soutien naturel (familial ou de voisinage) risque d'être plus élevé. L'accès aux services semble également présenter certains problèmes. Ces conditions auront sans doute un impact sur la mobilité des personnes âgées. Bien que l'on puisse penser que l'enracinement des personnes âgées à leur milieu est très élevé, nous risquons, dans certaines conditions, d'observer certains mouvements de la population âgée, ne serait-ce que pour se rapprocher physiquement des services lorsque les problèmes de santé surviennent.

De plus, la question de la mobilité résidentielle des personnes âgées a peu été étudiée en milieu rural ceci en tenant compte de la particularité de chaque milieu. On peut en effet penser, par exemple, que la volonté de déménager pour se rapprocher des services varie en fonction de l'éloignement des régions rurales par rapport aux grands centres urbains. Aussi, la situation risque d'être différente en milieu agricole et en milieu de villégiature ou forestier. Nous mettrons donc l'accent sur ces facteurs.

Nous croyons qu'il est nécessaire de développer une meilleure expertise du milieu non urbain en ce qui concerne la population âgée et une approche mieux adaptée à ce milieu, en tenant compte de ses particularités et des différences entre les milieux

ruraux. La proportion de personnes âgées augmente sans cesse dans plusieurs régions rurales (à cause de l'exode des jeunes vers les villes). Ces conditions, additionnées à d'autres facteurs, incitent à penser que les conditions de vie des aînés se détériore, ne serait-ce qu'à cause du manque de soutien. Cette détérioration incitera sans doute les gouvernements à intervenir. Nous voulons nous assurer que ces interventions tiennent compte des particularités du milieu rural (par rapport au milieu urbain) et des différences entre les types de milieux ruraux.

Cette étude se divise en sept chapitres. Au chapitre 1, nous ferons une revue rapide de la littérature portant sur la mobilité résidentielle des personnes âgées en milieu rural. Nous insisterons particulièrement sur les facteurs qui ont été retenus par divers auteurs pour expliquer la mobilité. Ces facteurs seront ensuite considérés lors de notre étude. Au second chapitre, nous exposerons les hypothèses de notre recherche en ce qui concerne les liens entre les facteurs retenus et la mobilité. Au chapitre 3, nous exposerons la méthode de recherche que nous avons privilégiée, notamment en ce qui concerne le choix des régions à étudier et les entrevues auprès des intervenants en région. Le quatrième chapitre dresse un portrait de chacune des dix régions retenues pour les fins de l'étude. Cinquièmement, nous exposerons certains résultats issus de l'enquête qui ne sont pertinents que pour l'ensemble des régions. Ceci permettra d'identifier certaines des caractéristiques qui s'appliquent à l'ensemble des régions rurales. Le chapitre 6 constitue le coeur de notre étude. Nous tenterons d'observer les facteurs qui semblent différencier les régions de forte mobilité de celles où il y a faible mobilité. Finalement, le chapitre 7 exercera un retour sur nos hypothèses de départ et une confrontation de ces hypothèses avec la réalité observée.

Les divers facteurs retenus pour expliquer la mobilité ont été mesurés à l'aide de variables tirées des données du recensement pour chaque région, de même qu'à l'aide des résultats d'une enquête que nous avons effectuée auprès d'intervenants oeuvrant avec la population âgée dans chaque région. Ces données présentent toutefois certaines limites que nous mettrons à jour tout au long de l'étude. En effet, cette recherche n'est pas construite à partir d'une enquête systématique auprès des personnes âgées mais plutôt auprès d'intervenants actifs pour cette clientèle. Cette démarche de recherche peut poser certaines limites car les personnes-ressources utilisées interviennent en général auprès de la population âgée lors d'une perte d'autonomie. Leurs connaissances de la période précédent la dégradation de la santé sera probablement plus limitées.

Finalement, mentionnons que nous avons établi une distinction importante entre quatre différents types de mobilité: la mobilité locale, la mobilité régionale, la mobilité vers l'extérieur et la mobilité de l'extérieur. Nous verrons en effet, particulièrement au chapitre 5, que chacun de ces types de mobilité correspond à une logique très particulière.

Il ressort de l'étude que les milieux ruraux sont très différents les uns des autres, particulièrement en ce qui concerne les milieux de villégiature et forestiers. Aussi, la présence d'options résidentielles semble déterminante pour expliquer la mobilité de la population âgée, particulièrement en ce qui concerne leur accessibilité et le nombre de places offertes. Par contre, les niveaux de services et de soutien naturel semblent avoir peu de lien avec la décision de déménager. Ces formes de soutien sont d'ailleurs nettement insuffisantes pour permettre le maintien en place de la population âgée.

# CHAPITRE 1:
# Revue de la littérature sur la mobilité résidentielle des personnes âgées vivant en milieu rural

Ce chapitre présente un bref survol de quelques études, surtout américaines, qui ont porté plus ou moins exclusivement sur la question de la mobilité résidentielle des personnes âgées vivant en milieu rural et sur les caractéristiques de leur milieu de vie. Nous insisterons plus particulièrement sur les variables qui ont été retenues par différents chercheurs pour pouvoir expliquer la mobilité des personnes âgées.

Rowles (1984) s'intéresse surtout au milieu de vie très particulier qu'est le milieu rural pour les personnes âgées. Il établit tout d'abord certaines distinctions qui existent dans le milieu rural: selon lui, le potentiel de support n'est pas le même si l'on vit dans un village ou isolé dans un rang. D'autre part, il insiste pour différencier à plusieurs niveaux le milieu rural du milieu urbain; selon lui, en milieu rural, le maintien des fonctions sociales est plus fortement encouragé (plus de résistance au changement), de même que la participation des résidants à la vie communautaire. Aussi, il constate que les conditions objectives de vie en milieu rural sont inférieures à celles prévalant en milieu urbain: le revenu y est moindre; le cadre bâti est de moins bonne qualité; le niveau de santé des personnes âgées est moins bon; l'accès aux services de santé est plus difficile; les services de transport sont de moindre qualité; on trouve un moins grand nombre de services réservés à la population âgée et, finalement, les personnes âgées sont plus souvent isolées de leur famille ou de leurs enfants et souffrent particulièrement de solitude.

Par contre, cet auteur établit que le degré de satisfaction des personnes âgées face à leur environnement, en milieu rural, est plus élevé que chez les urbains. Il explique cette situation par le fait que le milieu socio-culturel rural est plus propice au soutien et à la surveillance et que l'attachement des personnes âgées à l'environnement est très élevé.

Cet auteur a également étudié plusieurs aspects de la vie d'une petite communauté des Appalaches aux Etats-Unis. Il y a observé que plus on est vieux, plus on fait appel aux autres pour faire ses achats. Il soulève l'importance du milieu de voisinage: les femmes d'âge moyen servent souvent de "caretakers" aux personnes âgées qui ont besoin de soutien. Il soulève également l'importance du sens de l'obligation envers les personnes âgées qui existe en milieu rural. Il constate toutefois que les "jeunes-vieux" sont de plus en plus mobiles et de moins en moins attaché à leur milieu immédiat, comparativement à leurs aînés.

Montgomery, Stulbs et Day (1980), dans un court article paru dans "Gerontologist" nous informe des variables qu'ils ont retenues lors d'une enquête auprès d'un vaste échantillon de personnes âgées vivant dans plusieurs états américains. Ces auteurs s'intéressent surtout aux caractéristiques physiques du cadre bâti dans lequel vivent les personnes âgées. Ils s'intéressent également à la mobilité résidentielle des personnes âgées en leur demandant leur ancien lieu de résidence. Ils utilisent les

variables suivantes afin de vérifier les effets de ces variables sur la qualité du cadre bâti et sur la mobilité résidentielle: l'âge (on distingue les "jeunes-vieux" et les "vieux-vieux"), le niveau de revenu, l'ethnie du chef de famille, le type de régions géographiques et, finalement, le type de communauté dans lequel ces personnes vivent (par type de communauté, on distingue la grosse ville, la petite ville, le village rural, le milieu ouvert agricole ou non agricole).

Lee (1986) s'intéresse à deux aspects de la vie des personnes âgées. Il établit premièrement une comparaison systématique entre les cadres bâtis existant en milieu rural et en milieu urbain pour les personnes âgées. Il soulève les problèmes aigüs de qualité de logement qui sévissent en milieu rural. Il montre toutefois que les dépenses reliées au logement sont beaucoup plus faible en milieu rural qu'en milieu urbain. De façon générale, il évalue que les personnes âgées sont plus satisfaites de vivre en milieu rural: elles sont moins affectées par le bruit, le crime, la pollution, etc., ce qui semble compenser pour les conditions plus difficiles au niveau du cadre bâti.

Deuxièmement, il tente d'identifier à l'aide de diverses études existantes les motifs qui forcent les personnes âgées à déménager vers les villes, puisqu'il considère que les personnes qui font ce mouvement le font par obligation. Les motifs principaux seraient le manque de services et de soutien en milieu rural. Il observe de plus que ce sont les gens à faible revenu qui se dirigent vers les villes, alors que les mieux nantis font le mouvement inverse. Il soutien que le manque d'options résidentielles et la faible qualité des résidences en milieu rural forcent ces gens à faible revenu à se diriger vers les villes.

Une étude américaine plus récente se rapproche nettement des objectifs de notre étude. Mexer (1987) tente de développer des modèles pour pouvoir mieux comprendre la mobilité résidentielle mais à une échelle régionale (en tentant de différencier les régions les unes des autres). Elle tente principalement de différencier la situation qui prévaut en milieu de villégiature ou de tourisme et en milieu urbain, tout en observant les différences existantes en ce qui concerne les niveaux et les types de services que l'on retrouve dans ces régions, de même qu'au niveau de certaines caractéristiques socio-économiques. De cette façon elle mesure le niveau de services en calculant le nombre d'emplois régionaux dans le domaine médical. Pour les caractéristiques socio-économiques, elle considère le nombre d'emplois de cadres par région, de même que le revenu moyen des familles. Elle tient compte également le nombre de "jeunes-vieux" (65 à 74 ans) et le nombre de "vieux-vieux" (75 ans et plus).

Elle note certains changements dans la vie des personnes âgées vivant en région (par rapport à la situation qui prévalait il y a quelques décennies): la plupart sont très mobiles (ils peuvent conduire une voiture); ils sont de plus en plus fortunés; plus de

services sont disponibles même en région; se déplacer en région ne prend désormais pas nécessairement plus de temps qu'en ville pour avoir accès aux services; on retrouve des habitations subventionnées dans tous les types de milieux et, finalement; les régions non métropolitaines (non urbaines) constituent maintenant des lieux d'attrait pour la population âgée.

Elle considère que ce sont surtout les "vieux-vieux" qui déménagement pour se rapprocher des services, mais que le lieu de localisation des services de santé n'est pas nécessairement un facteur de localisation des personnes âgées, même chez les "vieux-vieux". Avec le temps, il semble que les comportements migratoires des "vieux-vieux" se rapproche de celui des "jeunes-vieux", c'est-à-dire que l'on recherche un milieu d'affluence des personnes âgées, dans un environnement agréable.

Plus près de nous, à Harriston (Ontario), Maryanne Gaile Bodig (1986) s'est intéressée aux mouvements migratoires des personnes âgées de cette petite communauté rurale du sud de l'Ontario. Elle constate d'abord, suite à une revue de la littérature, que plusieurs déménagements chez les personnes âgées ont lieu entre 60 et 69 ans dans le but d'améliorer ses conditions de vie. Il s'agit souvent alors d'une mobilité de longue distance (de la ville vers la campagne par exemple, souvent loin des services). Après 75 ans survient souvent une mobilité de courte distance qui a pour but de se rapprocher des services, suite à un besoin de soutien. Elle note donc qu'après 75 ans, les déplacements sont plus fréquents et locaux.

Elle soulève également que plusieurs auteurs ont constaté que les personnes effectuant des déplacements de longue distance jouissent généralement de niveaux de revenu plus élevés que les personnes à mobilité locale. D'autre part, les personnes à statut socio-économique plus élevé préfèrent demeurer dans des lieux plus urbanisés, mais elles passent leurs vacances dans des endroits plus variés et visitent des amis dans une plus grande variété d'endroits que les personnes à faible revenu.

De façon générale, elle soutient que les personnes âgées à mobilité locale, surtout celles qui se déplacent de la périphérie au centre (du rang vers le village par exemple) ont un plus haut niveau de chômage et un historique de fréquents déménagements. Il s'agit d'individus célibataires ou veufs et surtout de femmes. Ils détiennent un bas revenu et un bas niveau d'éducation. Ils sont moins souvent propriétaires et généralement plus vieux. Ces caractéristiques sont généralement inverses pour les gens qui se déplacent du centre vers la périphérie (du milieu urbain vers le milieu rural).

Elle constate enfin que les motifs les plus souvent cités par différents auteurs pour expliquer la décision de déménager chez les personnes âgées sont les suivants: se rapprocher des services commerciaux, diminuer les coûts du logement, se rapprocher des amis et parents, l'apparition d'un changement dans le cycle de vie (prise de retraite, changement dans le niveau de revenu, dans

la composition familiale et dans l'état de santé), la recherche d'un meilleur environnement et finalement, la volonté d'améliorer son cadre de vie.

Elle identifie les facteurs de non mobilité suivants: le choix personnel de rester en place, le manque d'options résidentielles sur le marché privé pour les ménages à faible revenu, l'attachement au milieu, la présence d'enfants à la maison ou près de la maison et, finalement, la difficulté de vendre sa propriété en milieu rural.

En dernier lieu, Bodig nous fait part des résultats de ses observations dans la communauté qu'elle a étudiée en Ontario. Il semble s'effectuer un mouvement de retour de la population âgée vers ce milieu rural et les migrants proviennent de la région immédiate. La présence de membres de la famille et d'amis constituent les principales raisons pour vouloir rester dans la communauté. Le réseau de soutien informel est très développé (famille et amis). Elle observe deux types de déménagement chez la population âgée: le premier se caractérise par l'achat d'une autre maison en vu d'améliorer son cadre de vie (il s'agit souvent de jeunes couples de retraités); le second par la vente de la propriété et la location d'un logement (il s'agit souvent de gens seuls et de veufs d'un âge avancé).

Finalement, une étude plus spécialisée de Diane Fortin (1986) portant sur les services publics de maintien à domicile au Québec tente d'identifier les besoins des personnes âgées et de comprendre, face à ces besoins, le peu de mobilité résidentielle que l'on trouve en général au Québec chez la population âgée (il ne s'agit pas ici exclusivement de la population rurale). Les besoins identifiés sont: la sécurité, les contacts sociaux, le sentiment d'indépendance, la tranquillité et la présence de divers services. Ces conditions se retrouvent selon elle en institution ou dans des logements subventionnés et le peu de disponibilité de ces logements expliquerait le faible taux de mobilité résidentielle que l'on retrouve au Québec au sein de la population âgée.

Il ressort de cette revue de la littérature une série de facteurs qui sont généralement considérés par divers auteurs pour comprendre la mobilité des personnes âgées. Certains de ces facteurs sont toutefois moins pertinents ou difficiles à retenir dans le cadre de notre étude. Voici ces facteurs:

- l'ethnie: le milieu rural au Québec, sauf à quelques exceptions, est presqu'exclusivement francophone.

- le statut professionnel: les personnes âgées étant habituellement retraitées, il est difficile de pouvoir déterminer leur statut professionnel, d'autant plus que cette donnée n'est disponible à Statistique Canada que pour les travailleurs. Seule une enquête auprès de la population

âgée permettrait d'obtenir cette information, ce qui n'est pas l'objet de cette étude.

-la qualité du cadre bâti: ici encore, seule une inspection des résidences des personnes âgées permettrait d'obtenir ce type d'information.

-le marché immobilier: le marché immobilier diffère grandement entre le milieu rural et le milieu urbain. Il diffère également entre les types de milieux ruraux. La complexité de chaque milieu et le fait que peu d'auteurs ont mentionné ce facteur nous incite à le rejeter.

Les facteurs suivants sont mentionnés par plusieurs auteurs et sont considérés à diverses étapes de l'étude:

-le type de communauté
-le type de région géographique
-l'attachement à la région
-l'âge
-le niveau de santé
-l'isolement (de la famille, des amis)
-le sentiment de sécurité
-les contacts sociaux
-le niveau de service
-la présence de femmes d'âge moyen
-le niveau de soutien informel
-le niveau de revenu
-les options résidentielles offertes
-les dépenses liées au logement
-les types de mobilité (de la périphérie au centre, et vice versa)

Nous ajoutons à l'ensemble de ces facteurs d'analyse de la mobilité un nouvel indicateur qui touche plus particulièrement la question des transports, autant les transports en commun, adaptés, assistés que provenant de la famille ou du voisinage. En effet, l'existence de ces formes de transports aide sûrement à briser l'isolement des personnes âgées en rendant plus accessible les services qui leurs sont offerts.

# CHAPITRE 2:
# Les hypothèses de la recherche

L'objectif principal de cette recherche est de déceler les liaisons possibles entre la mobilité résidentielle des personnes âgées et certains facteurs qui risquent à notre avis d'exercer une certaine influence sur le niveau de mobilité. Ces facteurs peuvent être divisés en quatre catégories: les différentes caractéristiques du milieu, l'existence d'options résidentielles pour les personnes âgées, le niveau de services disponibles pour la population âgée et, finalement, le niveau de soutien naturel dont bénéficient les aînés.

Différents indicateurs sont utilisés afin de déceler les liens entre ces facteurs et la mobilité résidentielle. Ce chapitre présente ces indicateurs ainsi que les liens qui peuvent s'établir entre la variation de ces facteurs et la mobilité résidentielle des personnes âgées. Des hypothèses sont donc formulées à ce niveau.

Quatre catégories de mobilité résidentielle sont étudié dans cette recherche. Elles ont l'avantage d'être considérées séparément puisque les facteurs que nous retenons risquent d'avoir des liens différents avec chaque type de mobilité. Ces quatre types sont: la mobilité locale (les personnes qui ont déménagé dans la même municipalité), la mobilité régionale (les personnes qui ont déménagé vers une autre municipalité de la même division de recensement), la mobilité vers l'extérieur (les personnes qui ont déménagé vers une autre municipalité localisée dans une autre division de recensement) et, finalement, la mobilité de l'extérieur vers la région (population en provenance d'une M.R.C. différente). Notons tout de suite que les M.R.C. (municipalités régionales de comté) sont des regroupements de dix à trente municipalités environ qui correspondent généralement à de petites régions d'appartenance. De plus, les divisions de recensement sont des unités territoriales d'échelle régionale qui sont généralement un peu plus vaste que les M.R.C. En région, elles correspondent en gros au découpage des comtés électoraux fédéraux. Bref, nous avons ainsi établi une distinction entre les déplacements de courte distance (local et régional) et ceux de longue distance (vers ou de l'extérieur de la région).

Ces quatre types de mobilité risquent en effet d'obéir à des logiques différentes. La mobilité locale semble être rarement liée à la perte d'autonomie, de même que la mobilité de l'extérieur vers la région. Dans ces deux cas, il est soit souvent question de "jeunes-vieux" qui désirent améliorer leurs conditions de vie suite à la prise de retraite (on va de la ferme au village ou on quitte la ville vers une région de villégiature). Par contre, la mobilité régionale et la mobilité vers l'extérieur de la région risquent de toucher surtout les gens qui éprouvent des problèmes de santé ou qui ont besoin de formes diverses de soutien. C'est ici que les facteurs tels que l'existence d'options résidentielles, autant en terme de logements qu'en terme de places d'hébergement en institution, et la disponibilité de services à la population âgée deviennent importants.

La logique de chacune de ces formes de mobilité est expliquée plus en détail au chapitre 5 à partir des résultats de l'enquête. Toutefois, reprenons un à un chacun des quatre groupes de facteurs retenus. Nous proposons pour chacun une série d'indicateurs qui pourraient être retenus et une série d'hypothèses concernant leur liaison possible avec les quatre types de mobilité qui nous intéressent.

## 2.1- LES CARACTERISTIQUES DU MILIEU

Différents indicateurs peuvent aider à caractériser chacune des régions étudiées et diverses hypothèses peuvent être soulevées face à chacun de ces indicateurs en ce qui concerne la mobilité.

Premièrement, le type d'économie régionale dominante dans la région risque selon divers auteurs étudiés d'avoir une influence assez importante sur la mobilité. Nous avons déjà établi lors de notre proposition initiale de recherche que nous nous intéresserons à trois types de région, soit la région agricole, la région forestière (extraction de ressources naturelles) et la région de villégiature. En ce qui concerne cette dernière, on peut s'attendre à ce qu'elle accueille une grande part de retraités provenant de l'extérieur de la région, mais qu'elle affiche peu de mobilité locale. Le faible degré d'enracinement de ces populations urbaines établies en milieu rural risque de provoquer un fort mouvement de retour de la population âgée habitant les régions de villégiature vers les villes lorsque le besoin de soutien se présentera. On peut donc s'attendre à une forte mobilité vers l'extérieur. A moins que le niveau de services à la population âgée soit suffisant, nous y reviendrons plus loin.

En région agricole par contre, nous croyons pouvoir déceler une mobilité locale plus importante à cause des mouvements des rangs vers les villages (on peut penser que les agriculteurs qui prennent leur retraite se dirigent vers leur village), mais une faible mobilité régionale ou vers l'extérieur de la région puisque nous supposons que l'enracinement à la terre et l'autarcie qui caractérise généralement ces milieux risquent d'inciter les "ménages" agricoles à demeurer dans la même municipalité. Les déplacements de l'extérieur vers les régions agricoles seront probablement limités, du moins comparativement aux régions de villégiature.

Finalement, les régions forestières se caractérisent généralement par une plus forte mobilité des ménages tout au long de leur vie. En effet, le type d'emplois que l'on y retrouve oblige souvent les travailleurs à se déplacer pour se rapprocher des sources d'emplois. On peut donc supposer que la mobilité locale et régionale y sera forte. En ce qui concerne la mobilité vers l'extérieur, il s'agit surtout de régions éloignées des grands centres urbains et ces régions ont habituellement développé un grand sens de l'autonomie dû à leur isolement. On peut donc prévoir peu de déplacement vers ou de l'extérieur.

On a vu au chapitre précédent que divers auteurs ont insisté sur l'importance de la structure spatiale en tant qu'élément pouvant avoir un lien avec la mobilité. Nous prenons donc en considération les éléments suivants: l'éloignement des régions face aux grands centres urbains, la proportion de population rurale par rapport à la population urbaine et, finalement, la présence de petits ou de gros villages au sein de la région.

Diverses hypothèses peuvent être formulées en rapport à ces indicateurs. Il est possible de penser que les régions où l'on retrouve une plus forte proportion de population urbaine risquent d'être caractérisées par un plus haut niveau de mobilité locale et régionale, mais que la présence de villes ou de pôles régionaux réussisse à retenir la population âgée dans la région (donc peu de mobilité vers l'extérieur). Les régions caractérisées par une plus forte proportion de population rurale risquent donc de présenter un plus fort niveau de mobilité vers l'extérieur, à cause du désir de se rapprocher des services que l'on retrouve souvent en milieu urbain seulement (services médicaux par exemple).

En ce qui concerne la présence de petits ou de gros villages, nous pensons que ce sont les mobilités locale et régionale qui risquent de varier. Dans les régions constituées de petits villages, la mobilité locale sera probablement plus faible à cause de l'absence de services commerciaux ou spécialisés qui caractérisent généralement ces milieux, ce qui n'est souvent pas le cas dans les gros villages où le niveau de services est habituellement plus élevé. Par contre, en milieu de petits villages, la mobilité régionale risque d'être plus élevée à cause d'une plus grande volonté de se rapprocher des services.

Quant à l'éloignement des grands centres urbains, tels que Montréal, Québec et dans une moindre mesure les pôles des grandes régions administratives (Sherbrooke, Saint-Jérôme, etc.), il est difficile de prévoir son impact sur la mobilité des aînés. On peut toutefois penser que la proximité d'une grande ville risque de constituer un élément d'attrait pour la population rurale à cause de la quantité de services que l'on y trouve. Toutefois, la différence d'échelle entre les milieux ruraux étudiés et les "grandes" villes nous incite à penser que les personnes âgées vivant en milieu rural ne désirent pas nécessairement s'établir dans ces villes, trop peu habituées aux modes de vie que l'on y retrouve.

Finalement, nous proposons de considérer le revenu moyen des individus. Nous prévoyons que plus le revenu sera faible, plus la mobilité, peu importe de quel type, risque d'être faible puisque moins de gens disposeraient des ressources suffisantes pour se permettre de déménager.

## 2.2- LES OPTIONS RESIDENTIELLES POUR PERSONNES AGEES

L'existence d'options résidentielles pour personnes âgées dans les régions, autres que la maison individuelle, devrait à notre avis constituer un facteur important qui influence le niveau de mobilité. Nous considérons comme options résidentielles toute forme de logement ou d'hébergement spécialisé pour les personnes âgées (autant le H.L.M., le logement locatif que le centre d'accueil). Plus ces options sont variées, nombreuses (nombre de places disponibles), accessibles (distance limitée) et de qualité, plus la mobilité vers l'extérieur de la région devrait être réduite. La mobilité locale risque toutefois d'être plus forte puisque la présence d'options résidentielles incitera sans doute les personnes âgées à déménager pour s'établir dans un nouveau logement. Quant à la mobilité régionale, elle sera faible si les options résidentielles se trouvent au sein de chaque village. Par contre, une région pourrait contenir une variété et un nombre appréciable d'options résidentielles alors que celles-ci ne seraient localisées que dans quelques localités importantes seulement. La mobilité régionale devrait alors être plus élevée. C'est donc la distance qui sépare la population âgée des villages ou des villes où ces options résidentielles sont localisées qui risque de constituer l'indicateur déterminant à ce niveau.

Il est possible que la présence de nombreuses options résidentielles dans une région donnée attire la population provenant d'autres régions. Il faut donc vérifier la pertinence de cette hypothèse.

## 2.3- LES SERVICES DISPONIBLES

En ce qui concerne les services disponibles pour la population âgée, les liaisons avec la mobilité devraient adopter en partie la même logique qu'au niveau des options résidentielles. Plus les services seront variés, accessibles et de qualité, plus la mobilité vers l'extérieur sera réduite. Il en est de même pour la mobilité locale puisque la disponibilité de services encouragera les personnes âgées à demeurer à domicile le plus longtemps possible. En ce qui concerne la mobilité régionale, la distance qui sépare les services de la population risque d'avoir la même influence qu'au niveau des options résidentielles. Par contre, nous ne croyons pas que la présence de services influence la venue de nouveaux résidants âgés dans une région donnée.

## 2.4- LE SOUTIEN NATUREL

Finalement, en ce qui concerne le soutien naturel, plus celui-ci est important, plus la mobilité devrait être réduite, du moins en ce qui concerne la mobilité locale, régionale et vers l'extérieur. Elle risque toutefois d'avoir aucun impact sur la venue de nouveaux résidants dans les régions. Nous proposons de considérer deux types de soutien naturel, soit le soutien des enfants et le soutien de la part du voisinage.

Ces facteurs ne peuvent évidemment pas être considérés de façon isolée. Il se peut en effet qu'une région offrant peu d'options résidentielles mais beaucoup de services présente un niveau de mobilité locale ou vers l'extérieur très réduit. Il est donc nécessaire de vérifier la pertinence de ces hypothèses une à une de façon à déceler des premières pistes de recherche. Il est de plus nécessaire, à la fin de la recherche, de dégager le profil général des régions présentant des taux de mobilité très élevés par rapport aux régions où l'on retrace peu de mobilité, et ce en observant simultanément l'ensemble des facteurs.

# CHAPITRE 3:
# Présentation de la méthodologie utiliséé

Pour mener à bien la recherche et éprouver les hypothèses qui viennent d'être énoncées au chapitre précédent, nous avons choisi de considérer certaines statistiques du recensement de 1981, principalement les données sur l'âge de la population, le revenu, etc. Ces statistiques permettent de donner un portrait clair des régions touchées par l'étude. De plus, pour compléter cette information, nous avons rencontré huit intervenants par région, intervenants qui oeuvrent auprès des personnes âgées dans des champs d'action diversifiés (milieu associatif, bénévolat, services sociaux, etc.). Avec l'analyse statistique et cette enquête, il devient possible de confronter les données aux informations recueillies auprès des intervenants.

Le projet initial de recherche consistait à choisir dix régions d'étude qui présentent des caractéristiques différentes à tous les niveaux. La façon de procéder pour choisir ces régions et les résultats obtenus est expliquée au premier point de ce chapitre. Les paramètres utilisés pour élaborer le questionnaire présenté aux intervenants qui ont participé à l'enquête sont expliqués au deuxième point de cette présentation. En troisième lieu, pour sélectionner les intervenants à rencontrer une série de critères ont été élaborés pour permettre de sélectionner les intervenants les plus "au fait" de la situation des personnes âgées dans chacune des régions. La méthode qui a été privilégiée est expliquée au troisième point de cette présentation. Est également exposée la méthode privilégiée pour entrer en contact avec eux, de même que les caractéristiques de l'échantillon final des intervenants.

Les entrevues ont été réalisées du 7 décembre 1987 au 3 février 1988. A alors suivie, une compilation des résultats obtenus. La méthode utilisée est exposée au quatrième point de cette présentation et les résultats sont présentés dans les cinquième et sixième chapitres de la recherche.

Il faut noter dès le départ, que les données recueillies au moyen de l'enquête représentent donc un portrait de la situation existante en 1988. Toutefois, comme mentionné plus haut, les statistiques utilisées pour connaître les caractéristiques des milieux étudiés et surtout pour chiffrer les différents types de mobilité proviennent du recensement de 1981. Cette variation dans le temps peut donc apporter certain déphasage dans l'analyse. Il sera alors intéressant de poursuivre cette recherche, dans un deuxième temps, pour que l'analyse soit effectuée avec les données statistiques du recensement de 1986, qui étaient non disponibles pendant la recherche.

## 3.1- LE CHOIX DES REGIONS SELECTIONNEES

A cette étape, il fallait pouvoir choisir dix régions d'étude. Suite aux hypothèses élaborées au chapitre précédent, il est intéressant de comparer la mobilité résidentielle dans cinq types de régions: les régions agricoles proches des grands centres urbains, les régions agricoles éloignées des grands centres et constituées de plusieurs gros villages (plus de 1,000 habitants), les régions agricoles éloignées des grands centres urbains et constituées de petits villages, les régions vivant de l'extraction des ressources

(habituellement, on les trouve éloignées des centres urbains) et, finalement, les régions de villégiature (que l'on retrouve près des centres urbains).

Dans un premier temps, l'unité de grandeur est importante à considérer lorsqu'il est question d'échelle régionale. Les M.R.C. semblent répondre adéquatement à cette question d'échelle. En effet, il s'agit de regroupements variant de 10 à 30 municipalités environ, regroupements qui correspondent habituellement à de petites régions d'appartenance. Toutes les municipalités du Québec ont dû se regrouper ainsi à la fin des années '70 afin de pouvoir élaborer un schéma d'aménagement régional. Une administration régionale formée d'élus locaux est responsable de cet exercice.

L'échantillon de départ est donc composé de 95 régions (M.R.C.) parmi lesquelles dix ont été sélectionnées selon les critères mentionnés plus haut. En effet, nous voulions choisir à cette étape trois types de régions agricoles dont certaines éloignées des grands centres, d'autres proches. Il a donc fallu identifier les M.R.C. qui sont situées à l'intérieur et à l'extérieur d'un rayon de 50 km. des grandes agglomérations urbaines du Québec (soit Montréal et Québec) et d'un rayon de 25 km. des petites agglomérations urbaines (les capitales régionales telles Sherbrooke, Trois-Rivières, etc.).

Parmi les M.R.C. qui se situent à l'intérieur et à l'extérieur de ces rayons, il faut identifier celles qui sont les plus "agricoles". Pour ce faire, nous observons la superficie et le pourcentage de territoire "zoné agricole" par la loi québécoise sur la protection des terres agricoles. Il est alors possible d'élaborer une liste des M.R.C. agricoles rapprochées des centres urbains et éloignées de ceux-ci. Une classification de chaque M.R.C. par ordre d'importance en ce qui concerne le pourcentage des terres zonées agricoles qu'elles contiennent permet alors une sélection des régions les plus tournées vers cette activité primaire. Pour ce qui est des M.R.C. agricoles éloignées, nous distinguons alors celles qui contiennent des gros villages et celles où on en retrouve surtout des petits. Nous avons donc étudié la structure des municipalités pour retenir les M.R.C. où l'on retrouve un fort pourcentage de villages de plus de 1,000 habitants et une autre série de M.R.C. contenant beaucoup de petits villages.

Pour ce qui est des régions vivant de l'extraction des ressources, plusieurs critères peuvent être retenus pour en faire la sélection. Nous choisissons de sélectionner les M.R.C. où se pratique la coupe intensive du bois. Par l'élaboration d'une liste des M.R.C. qui contiennent un grand pourcentage de territoires non organisés, territoires où les grandes compagnies forestières obtiennent leurs droits de coupe du bois du gouvernement provincial, nous arrivons à retenir les M.R.C. les plus pures à ce niveau.

Enfin, nous devons aussi sélectionner un échantillon de M.R.C. où la villégiature constitue une importante part de l'activité économique. Nous retenons alors une série de M.R.C. situées autour de Montréal comptant un très fort pourcentage de résidences secondaires par rapport au nombre de résidences permanentes.

Cette démarche de sélection résulte en cinq listes de M.R.C. reflétant cinq réalités économiques différentes:

-M.R.C. agricoles proches des centres urbains;
-M.R.C. agricoles éloignées des grands centres urbains contenant des petits villages;
-M.R.C. agricoles éloignées des grands centres urbains contenant des gros villages
-M.R.C. vivant de l'extraction des ressources (coupe du bois);
-M.R.C. de villégiature;

Au chapitre précédent, nous soulevons l'hypothèse que le niveau de services (publics ou de logement) risque de constituer un facteur de mobilité. Il a donc fallu sélectionner une M.R.C. de chaque type qui est bien desservie en ce qui concerne les services à la population âgée et une M.R.C. de même type mal desservie. Nous élaborons donc une série de critères qui permet de faire cette distinction. Dans un premier temps, il faut étudier plus en profondeur les M.R.C. de chaque type qui sont les plus pures (les plus agricoles, les plus forestières, les plus "villégiature"). Nous avons donc élaboré un inventaire rapide de certains types de services destinés à la population âgée qui existent sur ces territoires; nous considérons certains services liés au logement (centres d'accueil, H.L.M., coopératives), la présence d'un centre hospitalier pour soins de longue durée et certains services communautaires (C.L.S.C. et services de maintien à domicile). Nous sommes conscients que cet inventaire des services peut sembler limité. Il s'agissait simplement de quelques indicateurs qui permettent de classer les régions de façon préliminaire pour en sélectionner un échantillon. Suite aux rencontres avec les intervenants des régions choisies, nous étions donc en mesure d'évaluer réellement si une région est bien ou mal desservie en ce qui concerne les services à la population âgée. A cette étape de la recherche toutefois, nous voulions simplement nous assurer de pouvoir choisir des régions présentant des niveaux de services différents.

Nous avons élaboré un système de pondération des services disponibles de façon à pouvoir catégoriser opérationnellement chaque région. Nous arrivons donc en bout de course à sélectionner dix régions au profil très différents. Ces régions sont:

M.R.C. agricoles proches des grands centres:
Région 1: Bien desservie: HAUT-RICHELIEU
Région 2: Mal desservie: LES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

M.R.C. agricoles éloignées des grands centres avec petits villages:
Région 3: Bien desservie: L'OR-BLANC
Région 4: Mal desservie: COATICOOK

M.R.C. agricoles éloignées des grands centres avec gros villages:
Région 5: Bien desservie: BEAUCE-SARTIGAN
Région 6: Mal desservie: L'ISLET

M.R.C. forestières (vivant de l'extraction des ressources):
Région 7: Bien desservie: LE DOMAINE-DU-ROY
Région 8: Mal desservie: ANTOINE-LABELLE

M.R.C. de villégiature:
Région 9: Bien desservie: MATAWINIE
Région 10: Mal desservie: LES PAYS-D'EN-HAUT

Ces régions garderons ces numéros respectifs tout au long de l'étude. La localisation de chacune de ces M.R.C. est illustrée à la carte 1 qui suit.

## 3.2- ELABORATION DU QUESTIONNAIRE

Avant d'élaborer le questionnaire, nous avons dû établir le postulat qu'un ensemble de facteurs peuvent expliquer les différentes formes de mobilité résidentielle (ou de non mobilité) des personnes âgées que l'on retrouve en milieu rural. Ces facteurs sont le type d'économie locale, la structure spatiale (présences de villes et de villages de taille différente, aires d'influence) et les formes de soutien qui existent (hébergement, services formels et soutien informel). L'influence de certains facteurs peut être vérifiée sans l'aide du questionnaire, surtout en ce qui concerne l'économie locale et la structure spatiale. Il est en effet possible de dresser un portrait suffisamment complet de ces caractéristiques à partir des documents disponibles. Quelques questions doivent toutefois être posées dans le questionnaire pour que ce portrait soit plus complet.

Les rencontres avec les intervenants permettent surtout d'en savoir plus long sur les formes de soutien qui existent dans chaque région, de même que sur les modèles de déménagement que l'on peut retrouver chez la population âgée. Aussi, leur connaissance du milieu nous aide à identifier ce qui pourrait être amélioré au niveau de chaque région en ce qui concerne les alternatives de logement et les services dont la population âgée a besoin.

Le questionnaire présenté en annexe A se divise donc en quatre parties. Premièrement, quelques questions viennent compléter le portrait de la population âgée qui vit dans chaque région. Nous insistons sur l'enracinement de la population âgée à leur territoire et sur les caractéristiques régionales et locales de cette clientèle. Deuxièmement, nous tentons d'amener les intervenants à dresser un portrait le plus complet possible des formes de soutien existantes et de les évaluer: alternatives de logement et services formels qui existent pour les personnes âgées dans leur région; quantité et formes du soutien naturel (familial et de voisinage) qui existent, etc. Troisièmemmt, il est question de la mobilité où nous retrouvons une série de questions sur les modèles de déménagement qui existent: les destination, les motifs de déménagement, l'ampleur des mouvements, etc. Finalement, nous discutons des solutions qui sont perçues par les intervenants pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées dans leur région, autant au niveau du logement que des services.

# LES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ

CARTE 1: LOCALISATION DES M.R.C. ETUDIEES

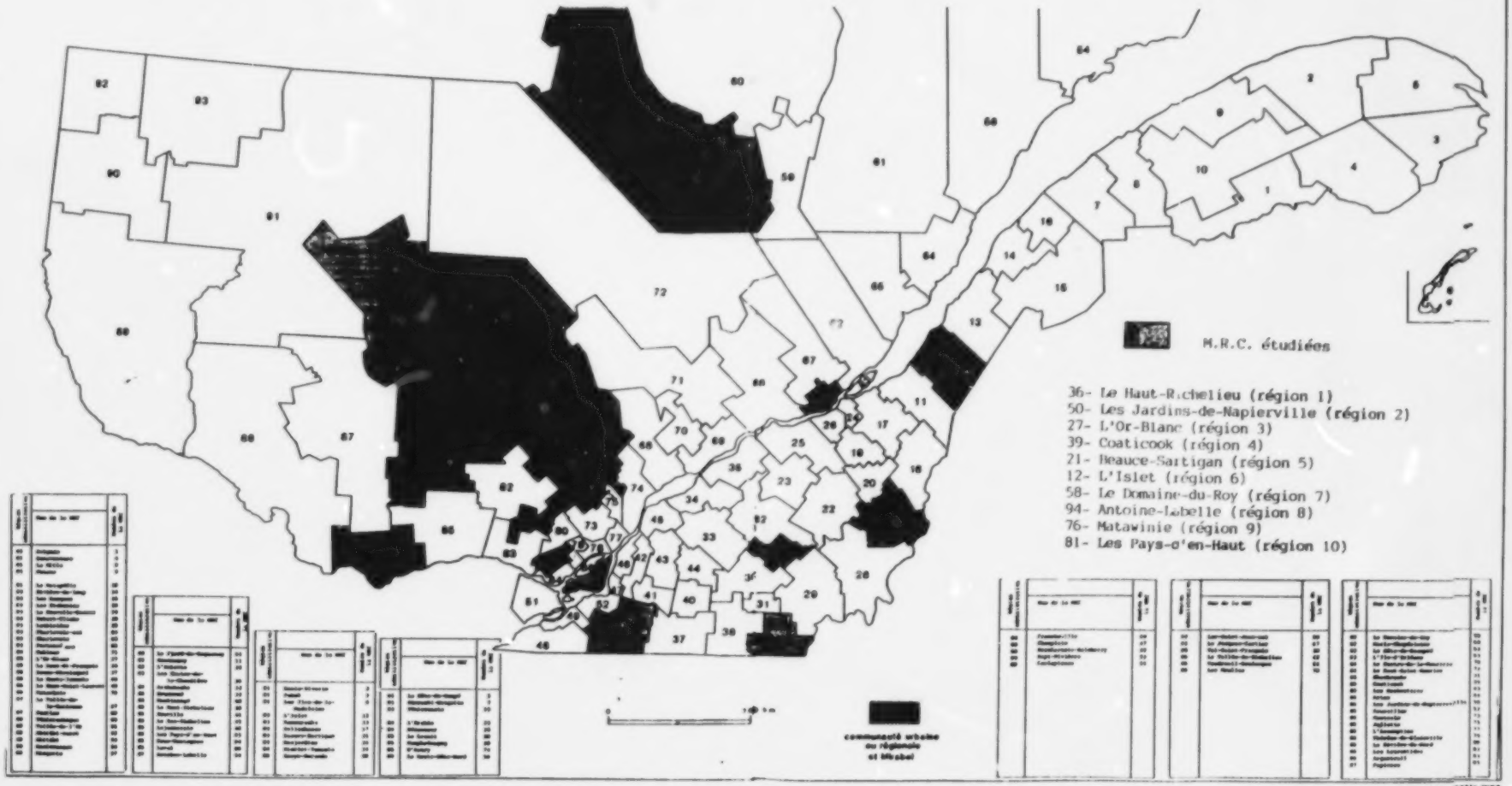


Source: Parent, L. et G. Fortin, Les M.R.C. et leur capacité d'extension, INRS-Urbanisation, Montréal, 1983, 86 pages. (emprunt de la carte repère des M.R.C.).

Là où c'était possible, nous avons identifié une série de choix de réponse possibles (le plus souvent: oui, non, totalement, partiellement), mais la presque totalité des questions sont ouvertes. C'est à l'enquêteur que revient la tâche d'inscrire les réponses exprimées verbalement par le répondant. Deux intervenants ont été soumis au préalable à un pré-test avant de procéder aux entrevues. Notons également que l'ensemble des questions s'adressent à n'importe quel type d'intervenants, peu importe que ceux-ci aient une connaissance plutôt régionale ou locale de la problématique liée aux personnes âgées (dans certains cas, nous en sommes arrivés à sélectionner des intervenants qui avaient une bonne connaissance locale, c'est-à-dire pour une seule municipalité).

3.3- LE CHOIX DES INTERVENANTS

Initialement huit intervenants devaient être sélectionnés dans chacune des dix régions étudiées, pour un total de 80 intervenants. Il est important pour nous que nous rencontrons des intervenants connaissant bien la situation des personnes âgées sur leur territoire et oeuvrant dans des champs d'action diversifiés de façon à obtenir une image suffisamment fidèle de l'ensemble de la population âgée.

Avec les limites inhérantes à une telle étude, il est impossible d'élaborer un inventaire exhaustif des intervenants existants sur chaque territoire et de rencontrer personnellement chacun d'eux de façon à pouvoir évaluer leur connaissance de leur milieu. Nous avons donc choisi de rencontrer un intervenant travaillant au Centre Local de Services Communautaires (C.L.S.C.) de chaque région. On compte habituellememt un C.L.S.C. par M.R.C. et ils épousent habituellement le même territoire (à l'exception de la M.R.C. de L'Islet qui compte deux C.L.S.C.). Nous avons dans la plupart des cas rencontré un agent d'information ou un travailleur communautaire de chacun des C.L.S.C. de façon à pouvoir élaborer avec eux un premier portrait de la population âgée et surtout pour identifier des intervenants compétents. Nous obtenons ainsi une liste préliminaire d'intervenants à contacter. Le nombre de noms obtenus variait de huit à quinze par région. La plupart de ces intervenants ont une bonne connaissance de la situation des personnes âgées à l'échelle de la région, d'autres sont identifiés comme ayant une bonne connaissance d'une seule municipalité (intervenants locaux).

Nous souhaitions au départ obtenir l'échantillon d'intervenants suivant:

- -20 personnes oeuvrant au niveau du logement (production et gestion)
- -10 personnes oeuvrant au niveau des services fournis par l'Etat
- -20 personnes oeuvrant au niveau du soutien familial et communautaire
- -30 personnes oeuvrant au niveau des associations de personnes âgées

Il a été impossible d'identifier plusieurs intervenants compétents à la fois au niveau de la production ou de la gestion des logements et au niveau de la connaissance des personnes âgées, sinon quelques

administrateurs de foyers d'accueil ou de résidences privées pour personnes âgées. Il s'avére en effet que les personnes-ressources au niveau des questions en matière de logement sont peu nombreuses en milieu rural et que lorsqu'elles existent, il n'est pas évident que les administrateurs connaissent bien la situation des personnes âgées. Nous n'avons pu obtenir que quelques noms d'intervenants de ce type.

Un second problème se présente par rapport à notre liste préliminaire d'intervenants. Au fur et à mesure de la sélection des intervenants, il a semblé de plus en plus évident que les questions de soutien familial ou communautaire sont majoritairement prises en charge par l'Etat même en milieu rural (via les C.L.S.C. principalement). A part quelques cas où l'on retrouve des centres de bénévolat, les questions de soutien familial ou communautaire sont prises en charge par des intervenants publics. Pour donner une meilleure idée de notre échantillon final, nous avons donc décidé d'établir une distinction entre "bénévolat" et "intervention sociale et communautaire" (services fournis par l'Etat). De plus, une distinction est aussi apportée entre ce dernier type d'intervenants (intervention sociale et communautaire) et les personnes-ressources oeuvrant au niveau de la santé (services également fournis par l'Etat, ce qui inclut quelques administrateurs de centres d'accueil).

Finalement, nous avions omis dans notre liste préliminaire de considérer un type d'intervenants qui est apparu important suite à la première série de rencontres avec les intervenants des C.L.S.C.: il s'agit du monde municipal. On nous a en effet référé à plusieurs maires ou secrétaires-trésoriers qui ont une bonne connaissance des personnes âgées vivant sur leur territoire, en plus d'avoir une bonne connaissance du contexte immobilier dans lequel les aînés vivent. Nous avons donc décidé de considérer ce dernier type d'intervenants, ce qui permet de compenser en partie pour le manque d'intervenants au niveau du logement.

Il résulte de toute cette démarche une sélection pour chaque région de [illegible] intervenants oeuvrant dans les domaines les plus diversifiés possibles. Une lettre expédiée avant l'entrevue a permis d'informer chacun des intervenants sélectionnés de l'objet de l'étude et de leur donner un aperçu des questions traitées lors d'une éventuelle rencontre. Par un contact téléphonique nous leur avons demander de se prêter à notre questionnaire. Le taux d'acceptation obtenu est très élevé. En cas de refus, nous sélectionnions alors un autre intervenant figurant sur les listes et prenions contact avec lui de la même façon que pour les autres.

Huit intervenants ont été rencontrés tel que prévu dans sept des dix régions. Nous avons éprouvé quelques difficultés de recrutement dans trois régions dont les deux régions où l'on retrouve des petits villages (Coaticook et L'Or-Blanc). Ces régions comptent au départ peu d'intervenants. Finalement, la région du Haut-Richelieu a posé certains problèmes. Nous n'y avons rencontrer que 6 intervenants.

L'échantillon final d'intervenants est donc composé de 75 personnes qui se répartissent de la façon suivante:

-11 intervenants dans le domaine de la santé (services publics, ce qui inclut les centres d'accueil)
-23 au niveau de l'intervention sociale et communautaire
-24 du milieu associatif et des groupes d'âge d'or
-5 provenant des services bénévoles
-8 du monde municipal
-4 administrateurs de résidences non-publiques.

Le tableau 1 qui suit dresse un portrait plus détaillé de l'échantillon obtenu.

TABLEAU 1: Le nombre d'intervenants selon leur domaine d'intervention par région

| Type d'intervenant / Régions: | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | total nb | total % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1- Santé | 0 | 0 | 1 | 1 | 3 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 11 | 15 |
| 2- Intervention sociale et communautaire | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 | 3 | 2 | 4 | 5 | 1 | 23 | 30 |
| 3- Associatif et âge d'or | 4 | 3 | 3 | 2 | 2 | 2 | 3 | 1 | 1 | 3 | 24 | 32 |
| 4- Bénévolat | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 5 | 7 |
| 5- Monde municipal | 1 | 2 | | 2 | | 2 | 1 | | | | 8 | 11 |
| 6- Administration de résidences non-publiques | | 1 | | | | | | 1 | | 2 | 4 | 5 |
| Total: | 6 | 8 | 6 | 7 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 75 | 100 |

Note: La liste des régions, avec leurs numéros correspondants, se trouve aux pages 25 et 26.

Il est possible que le champ d'intervention des intervenants ait une influence sur le type de réponses que procurent ces derniers à certaines questions. En effet, les personnes-ressources sélectionnées interviennent en général auprès de la population âgée lors d'une perte d'autonomie. Leur connaissance de la période précédant la dégradation de la santé des personnes âgées peut probablement être plus limitée. Il faut donc considérer cette limite.

Sur ces 75 intervenants, 42 (56%) ont une connaissance au niveau de la région tandis que 33 (44%) possèdent une connaissance plus locale (il s'agit souvent des représentants des clubs d'âge d'or).

TABLEAU 2: Le nombre d'intervenants selon le champ d'intervention régional ou local par région

| Aire d'intervention \ Régions: | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | total nb | total % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1- Régional | 1 | 5 | 3 | 3 | 5 | 5 | 3 | 7 | 7 | 3 | 42 | 56 |
| 2- Local | 5 | 3 | 3 | 4 | 3 | 3 | 5 | 1 | 1 | 5 | 33 | 44 |
| Total: | 6 | 8 | 6 | 7 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 75 | 100 |

## 3.4- LES RESULTATS OBTENUS: LA FACON DE COMPILER

La compilation des résultats obtenus dans chacune des régions est exécutée en deux temps: pour l'ensemble des régions et pour chacune prise individuellement. L'ensemble des données qui semblent présenter un même profil dans toutes les régions sont regroupées, de même que certaines données qui, lors de l'analyse, ne sont significatives que lorsque l'on considère toutes les régions ensemble (voir chapitre 5).

# CHAPITRE 4:
# Portrait des régions étudiées

Les dix régions sélectionnées dans l'échantillon se différencient principalement par leur activités économiques. Rappelons que les M.R.C. considérées comme éloignées se localisent à plus de 50 km. des grands centres urbains de Montréal et de Québec ainsi qu'à 25 km. des petites agglomérations urbaines qui sont les pôles de chacune des grandes régions administratives du Québec (Saint-Jérôme, Trois-Rivières, etc.). De plus, les gros villages sont définis par toute municipalité contenue dans une M.R.C. sélectionnée ayant une population résidante dépassant 1,000 habitants.

Un court portrait des dix régions sélectionnées est présenté dans ce chapitre. Ce portrait permet principalement de connaître les milieux étudiés à partir d'informations générales tels que les secteurs d'activités économiques, la population et ses regroupements, etc. Ces informations servent principalement à interpréter certaines situations de mobilité ou de sédentarisation que nous découvrons dans les chapitres suivants.

## 4.1- LES M.R.C. AGRICOLES PROCHES DES GRANDS CENTRES

### 4.1.1- M.R.C. LE HAUT-RICHELIEU

La M.R.C. Le Haut-Richelieu, indentifiée dans l'étude par le numéro 1 regroupait 83,980 habitants en 1986. Située à proximité de Montréal (25 à 30 km), cette région a connu depuis 1971 un accroissement de population de l'ordre de 25%. Ce sont les municipalités formant l'agglomération de Saint-Jean qui ont connu le plus fort taux de croissance. A ce niveau, l'agglomération de Saint-Jean, formée des municipalités de Saint-Jean-sur-Richelieu, Iberville, Saint-Luc et L'Acadie, regroupait en 1986 plus de 59,000 habitants, soit 70.6% de la population totale de la M.R.C. 19 autres municipalités comptent, quant à elles, entre 500 et 1,000 résidants (Statistiques Canada, 1981, et M.A.M., 1987, p. 158). La carte 1.1 donne à ce niveau une meilleure idée du poids relatif de chaque municipalité.

Le secteur d'activité tertiaire regroupe plus de 60% de la population active de la M.R.C. Viennent ensuite le secteur secondaire avec 35.1% de la population active et le secteur primaire avec 4.1% de ce même groupe (Lebourdais, 1986, p 62). L'importance des activités de services dans cette région provient principalement de la présence d'une agglomération fortement urbanisée. En faisant abstraction de ce pôle de services, nous constaterions sans doute la prédominance de l'activité agricole dans le reste de la région. A ce niveau, mentionnons que plus de 90% du territoire de la M.R.C. est protégé par la loi québécoise sur la protection des terres agricoles. Seules les municipalités bordant le lac Champlain font exceptions à cette règle.

La répartition de la population par groupe d'âge suit les moyennes enregistrées au Québec. En effet, la population âgée de moins de 19 ans formait, en 1981, 32.5% de la population totale de la M.R.C. tandis que les personnes âgées de plus de 65 ans en regroupaient 8.3% (Lebourdais, 1986, pp 30 et 207).

TAILLE ET IMPORTANCE DES MUNICIPALITES

Carte 1.1: HAUT-RICHELIEU

Taille des municipalités (nombre d'habitants)

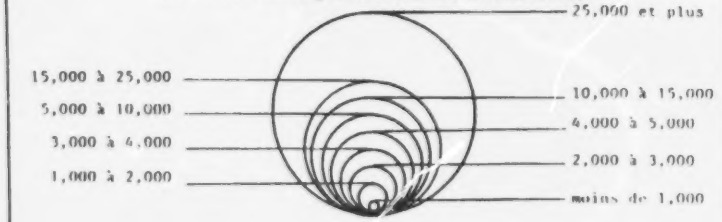


Pôle de la M.R.C.

Source: Répertoire des municipalités du Québec, 1987.

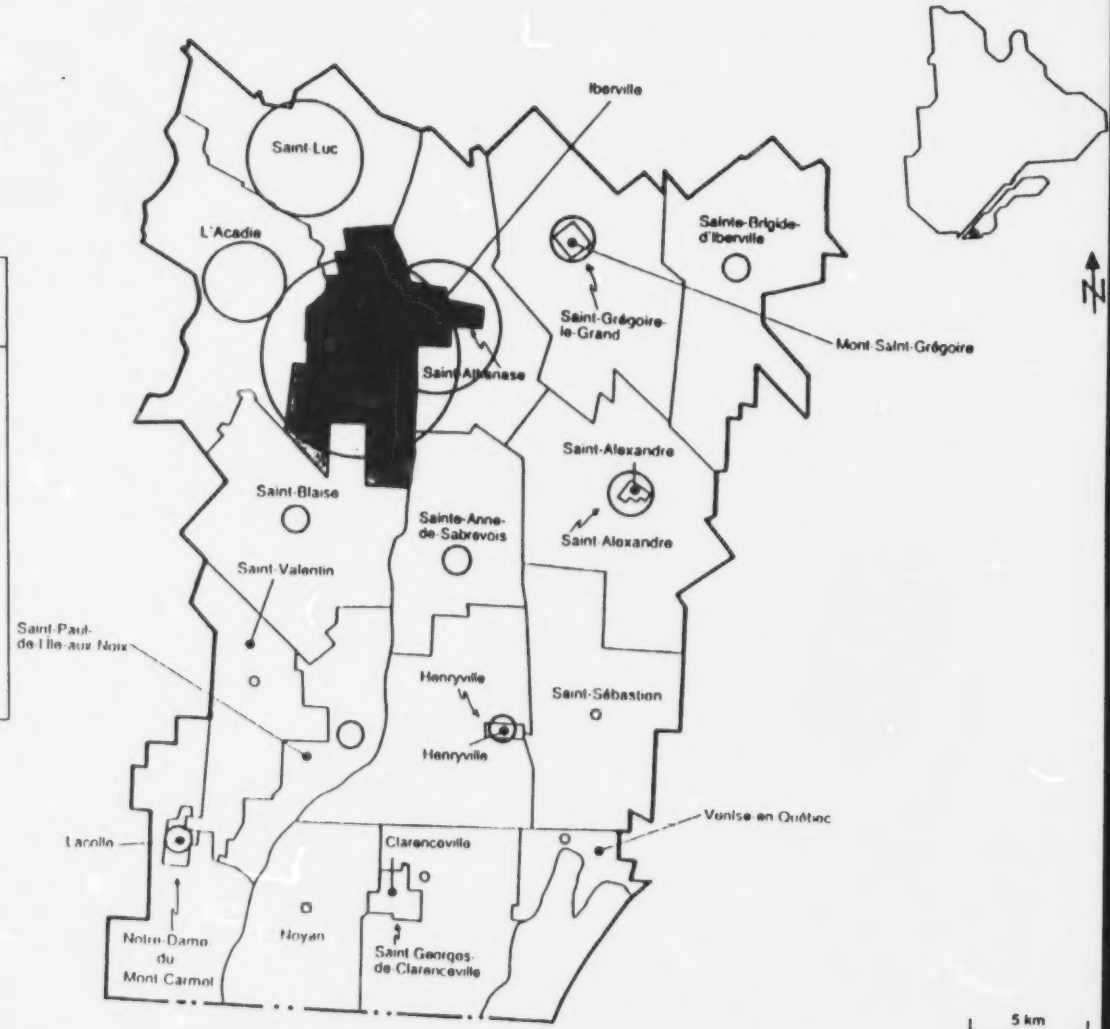

Les données sur la mobilité de la population révèlent que plus de 46% de la population a déménagé entre 1976 et 1981. Plus de 18% de la population totale quittait la M.R.C. tandis que 28% se déplaçait à l'intérieur de ses limites (Lebourdais, 1986, p. 25). Pour les personnes âgées de plus de 65 ans, cette mobilité se caractérise principalement par une forte mobilité locale de 18% (mouvement dans la même municipalité), une faible mobilité intra-régionale de 1.4% et un exode vers l'extérieur de la région plutôt moyen, soit 6.6% (Statistique Canada, 1981).

A l'inverse des M.R.C. éloignées, la M.R.C. Le Haut-Richelieu ne subit pas les effets d'un exode massif des jeunes et des personnes âgées. Le vieillissement de la population suit plutôt les grandes tendances enregistrées au Québec. La présence d'une agglomération urbaine très développée peut expliquer cette situation. Les jeunes trouvent les institutions d'enseignement et des emplois diversifiés dans la région. De plus, les personnes âgées y trouvent, sans doute, la plupart des services qui leur sont indispensables.

4.1.2- M.R.C. LES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

La M.R.C. Les Jardins-de-Napierville, portant le numéro 2 dans l'étude, regroupe 11 municipalités dont sept comptent entre 1,000 et 2,000 habitants. La ville de Saint-Rémi regroupe, à elle seule, plus de 24% de la population totale de la M.R.C. qui est évaluée en 1986 à 20,810 habitants (M.A.M., 1987, p.167).

Bien que toutes les municipalités de la M.R.C. Les Jardins-de-Napierville soient de petite taille en ce qui concerne la population, on y retrouve trois pôles de services. Dans un premier temps Saint-Rémi, la municipalité la plus populeuse de la M.R.C., forme le principal pôle de services de cette région. Sa proximité de Châteauguay et de la frange sud de l'agglomération montréalaise explique l'extension "banlieusarde" que l'on retrouve dans cette municipalité. Les deux autres pôles sont formés des municipalités de Napierville et du village d'Hemmingford. La carte 1.2 illustre bien cette situation.

La région des Jardins-de-Napierville se caractérise principalement par son activité agricole. A ce niveau, plus de 98% de son territoire est protégé par le zonage agricole. De plus, on évaluait en 1981 à 23.5% la proportion de la population active regroupée dans le secteur des activités primaires alors que les activités tertiaires comptait pour une proportion de 49.1% de la population active. Le secteur secondaire regroupait d'autre part 27.4% de la population active (Lebourdais, 1986, p.62).

L'activité agricole dans cette région est dominée par la production maraîchère. Notons que cette activité a une forte rentabilité économique et que son développement au Québec est en pleine expansion. De plus, on retrouve sur le territoire de la M.R.C. quelques industries de transformation des produits agricoles locaux et de commercialisation des activités d'importation et d'exportation des fruits et des légumes.

TAILLE ET IMPORTANCE DES MUNICIPALITES
Carte 1.2: JARDINS-DE-NAPIERVILLE

Taille des municipalités (nombre d'habitants)

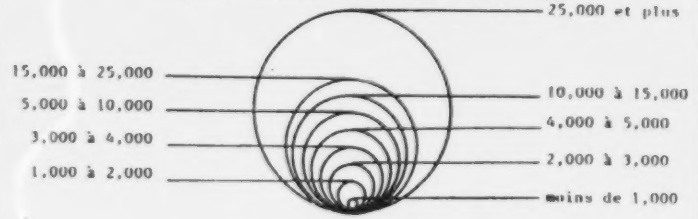


Pôle de la M.R.C.

Source: Répertoire des municipalités du Québec, 1987.

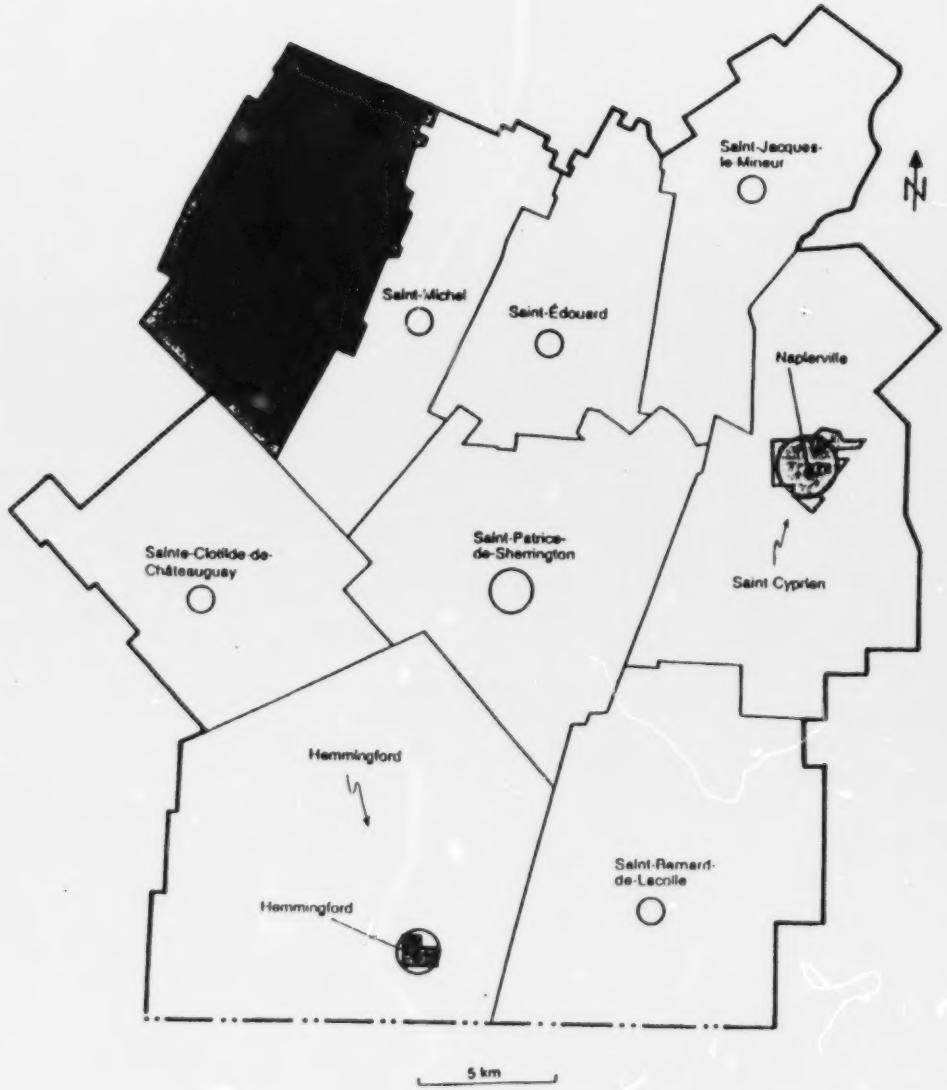

Cette M.R.C. a enregistré entre 1971 et 1986 un accroissement de sa population de l'ordre de 14.7% (Statistiques Canada, 1981, et M.A.M., 1987, p.167). Ce sont les municipalités de Saint-Rémi (20.5%) et Sainte-Clothide (20.1%) qui ont connu la plus importante hausse de population pour ces mêmes années (Lebourdais, 1986, pp.29 et 207).

La répartition spatiale des personnes âgées n'en est toutefois pas homogène. En 1981, on retrouvait dans le village d'Hemmingford une proportion de personnes âgées de plus de 65 ans de 19% tandis qu'à Saint-Cyprien, cette proportion se situait à 5.4% (C.L.S.C. Jardins du Québec).

Enfin, cette région se caractérise par une population peu mobile. En effet, 64.2% de la population n'avait pas déménagé entre 1976 et 1981 tandis que 20% de la population mobile se déplaçait dans la M.R.C. On évalue donc à environ 15% la proportion de la population qui aurait quitté cette région (Lebourdais, 1986, p.25). En ce qui concerne les personnes âgées, on constate plus particulièrement de faibles mobilités locale et régionale, soit respectivement 8.3% et 0.9%. Les déplacements vers l'extérieur de la région sont toutefois un peu plus élevés avec 7.4% des personnes âgées de plus de 65 ans qui ont déménagé entre 1976 et 1981 (Statistique Canada, 1981).

En dernier lieu question services, on retrouve des points de services du C.L.S.C. dans les municipalités de Saint-Rémi et de Napierville. A Hemmingford ce service a déjà été offert mais le C.L.S.C. s'est vu dans l'obligation de le fermer; la population anglophone qui habite en forte proportion ce village n'étant pas une clientèle consommatrice de ce service.

## 4.2- LES M.R.C. AGRICOLES ELOIGNEES DES GRANDS CENTRES URBAINS POSSEDANT DE PETITS VILLAGES

### 4.2.1- M.R.C. L'OR-BLANC

La M.R.C. L'Or-Blanc qui porte le numéro 3 dans l'étude comprend 11 municipalités dont huit ont moins de 1,000 habitants et la plus importante, Asbestos, compte 7,100 habitants en 1986. La population totale de la M.R.C. était de 17,460 habitants en 1986 (M.A.M., 1987, p.175).

La région a un caractère mono-industriel; J.M. Asbestos inc., la principale industrie, employait 66% de la population active de la région en 1983 (M.R.C. L'Or-Blanc, 1985-1). Conséquemment, Asbestos et, secondairement, Danville constituent l'épicentre de l'activité économique. Les difficultés liés à l'agriculture et à la faiblesse de l'industrie manufacturière n'ont pas permis d'atténuer la gravité de la crise de l'amiante du début des années '80. Le chômage est élevé et L'Or-Blanc est la plus défavorisée économiquement des M.R.C. de l'Estrie.

La population est également concentrée à Asbestos (43.9% en 1983) ainsi qu'à Danville (19.2%) (M.R.C. L'Or-Blanc, 1985-2). La carte 1.3 donne une idée du poids relatif de chaque municipalité.

TAILLE ET IMPORTANCE DES MUNICIPALITES
Carte 1.3: L'OR-BLANC

Taille des municipalités (nombre d'habitants)

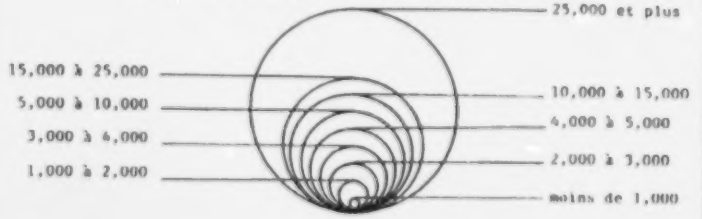


Pôle de la M.R.C.

Source: Répertoire des municipalités du Québec, 1987.

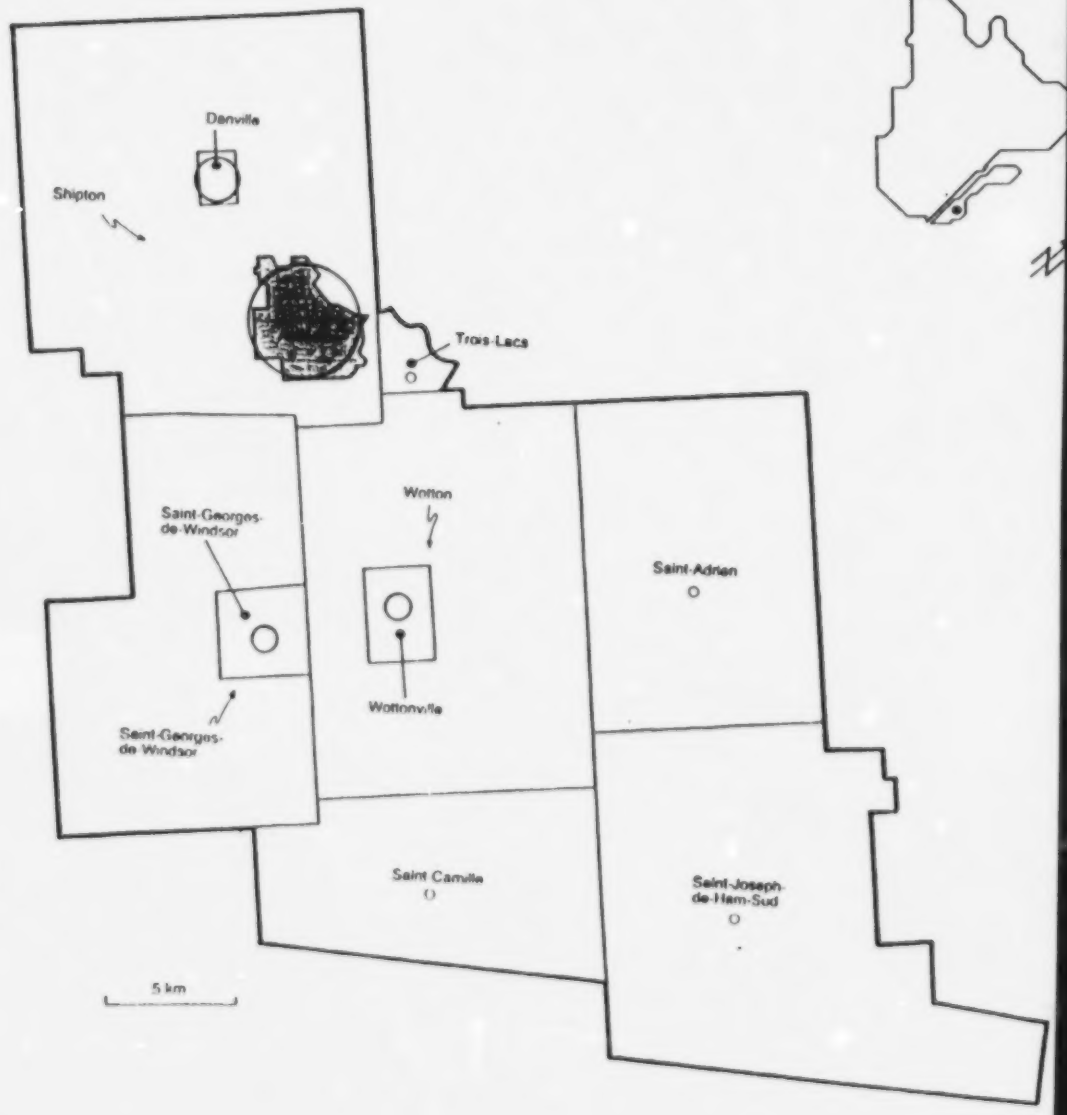

Globalement, malgré une augmentation du nombre des ménages (19% entre 1971 et 1981), la population a baissé de 13% (B.S.Q. 1984, p.173) et les tendances actuelles laissent prévoir une baisse d'au moins 8% jusqu'en 1991. Faute d'emplois, ce sont surtout les jeunes adultes qui émigrent.

La population est francophone à 92%. Son état de vieillissement (8.7% de population de 65 ans et plus en 1981) est semblable à celui du Québec (8.8%).

Si Asbestos, Danville et, dans une moindre mesure, Shipton demeurent des pôles d'attraction, certaines municipalités rurales attirent une population à la recherche d'un environnement de meilleure qualité ce qui contribue à augmenter leur population: ce sont Saint-Georges de Windsor, Trois-Lacs et Wotton. La population de Shipton augmente aussi tandis que celle d'Asbestos et de Danville baisse, de même que celle des autres municipalités, principalement Saint-Adrien et Saint-Camille (B.S.Q. 1984).

La mobilité de la population âgée se caractérise par un fort mouvement local, soit 17.9% des déménagements des personnes âgées de plus de 65 ans entre 1976 et 1981 et un faible mouvement intra-régional soit 1.4%. Cette population quitte toutefois la région. En effet, 10.7% de cette population déménageait hors de la région dans pour cette même période (Statistique Canada, 1981).

4.2.2- M.R.C. DE COATICOOK

En 1986, 15,630 personnes habitaient la M.R.C. de Coaticock (numéro 4). Depuis 1971, cette région enregistre un accroissement de sa population de l'ordre de 4.2% (Statistiques Canada, 1981, et M.A.M., 1987, p.128). Les pertes et les gains de population pendant ces 15 années n'ont jamais été très importants. Cette région semble donc offrir un portrait démographique assez stable.

La population de la M.R.C. se répartit en deux groupes distincts. On retrouve dans la ville de Coaticook, seul pôle de la M.R.C., plus de 40% de la population totale. Le reste des résidants se distribuent à l'intérieur des 15 autres municipalités qui comptent toutes d'ailleurs moins de 2,000 habitants chacune. A ce niveau, huit municipalités regroupaient en 1986 entre 500 et 1,000 habitants (M.A.M., 1987, p.128). La carte 1.4 illustre cette situation plus en détail.

Cette région se caractérise donc par une très faible densité de population. A l'exception de Coaticook, la moyenne de la superficie de chacune des municipalités est d'environ 82 km² (M.A.M., 1987, p.128). On comprend facilement alors que plus de 20% de la population active se retrouve dans le secteur primaire. 90% des activités primaires sont d'ailleurs de type agricole (B.S.Q., 1984, p.43).

Les secteurs secondaire et tertiaire regroupent respectivement 27% et 43% de la population active (B.S.Q., 1984, p.43). On retrouve à ce niveau 31.8% des emplois dans l'habillement et 26.8% dans les entreprises du textile (Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, 1985, p.23).

TAILLE ET IMPORTANCE DES MUNICIPALITES

Carte 1.4: COATICOOK

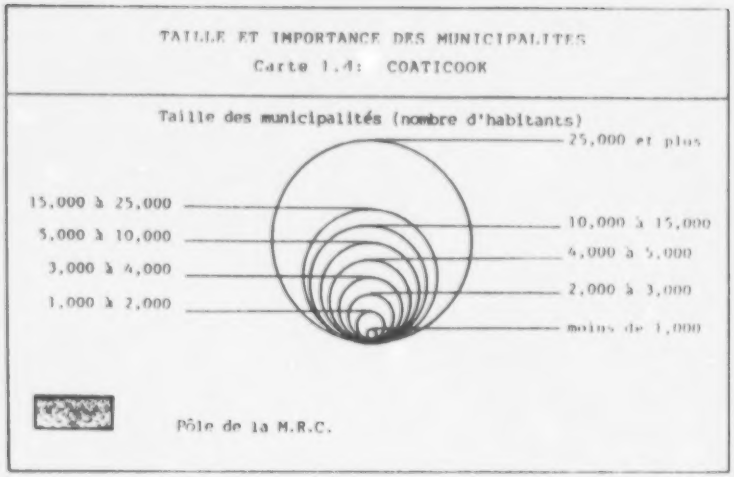


Source: Répertoire des municipalités du Québec, 1987.

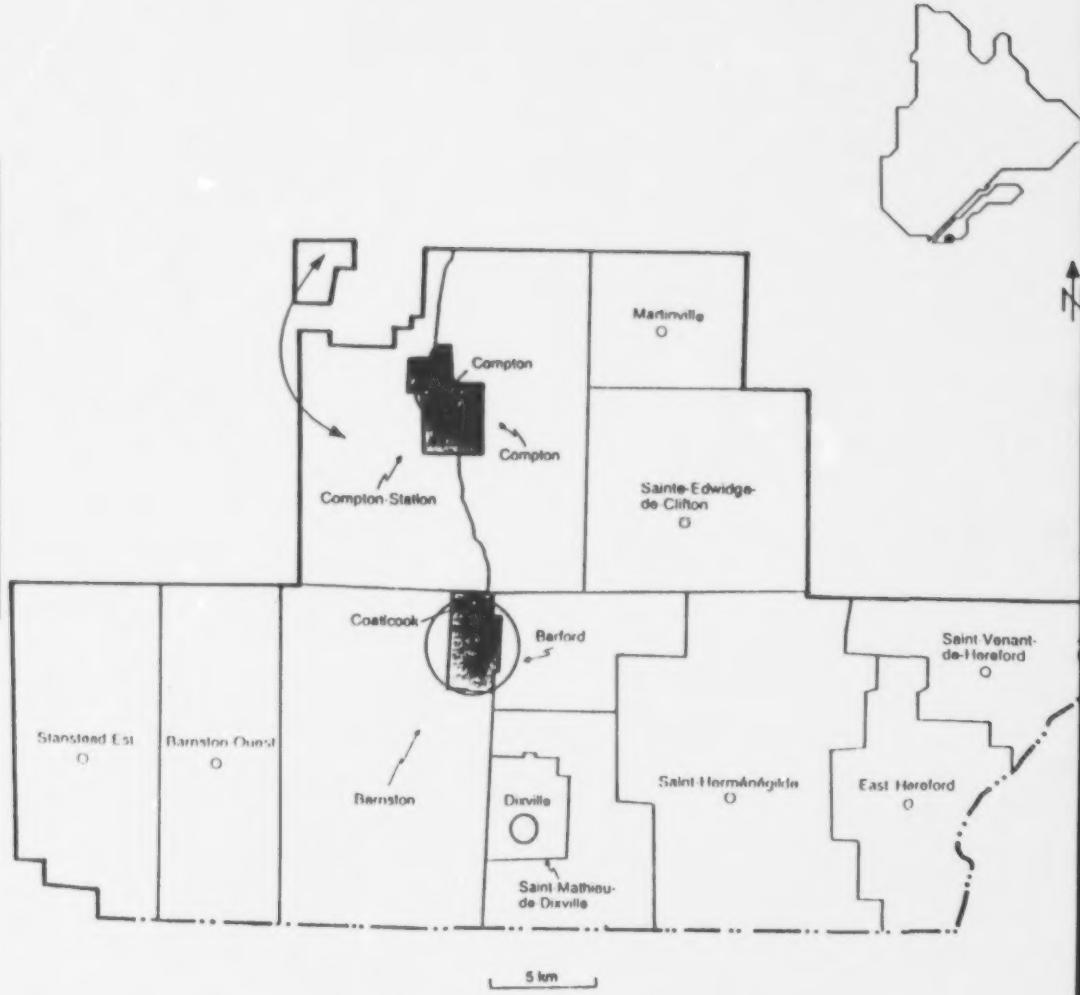

L'économie de cette région est donc centrée sur l'agriculture et sur la transformation où les activités de production textile prédominent. La mince part occupée par le secteur tertiaire révèle que les services offerts dans cette M.R.C. risquent d'être d'échelle locale ou régionale, mais pas supra-régionale.

Bien que les secteurs secondaire et tertiaire soient en expansion dans cette région, l'activité manufacturière centrée vers le textile est en perte de vitesse. Ce secteur d'activité en décroissance depuis le début de la décennie pourrait toutefois devenir un élément qui favorise l'exode des jeunes hors de la région, ce qui peut résulter en un faible niveau de soutien pour les personnes âgées.

La proportion des jeunes âgés de moins de 19 ans a d'ailleurs diminué entre 1971 et 1981, passant de 45% de la population totale à 36%; celle-ci demeure toutefois plus élevée que la moyenne québécoise qui se situe à 31.3%. Phénomène inverse, la population âgée de plus de 65 ans tend à augmenter, passant de 8% en 1971 à 11% en 1981, elle représente un groupe plus important que la moyenne québécoise de 8.8% (B.S.Q., 1981, p.52).

La population de la M.R.C. de Coaticook tend donc vers un vieillissement tout en conservant un population importante chez les jeunes âgés de moins de 19 ans.

Le phénomène de mobilité de la population ne semble pas très important. En effet, entre 1971 et 1976, plus de 68% de la population n'avait pas déménagé, 16% l'avait fait dans la même municipalité et 15% s'était déplacé dans la M.R.C. ou à l'extérieur de la région (B.S.Q., 1984, p.50). La M.R.C. de Coaticook se caractérise, à la lumière de ces informations, par une population qui se maintien et qui est peu mobile.

Pour les personnes âgées de plus de 65 ans, cette mobilité se caractérise principalement par de fortes mobilités locale et vers l'extérieur de la région. En effet, 14.8% des personnes âgées de plus de 65 ans ayant effectué un déplacement entre 1976 et 1981 déménageaient dans la même municipalité et 10.2% quittaient la région (Statistique Canada, 1981).

Mentionnons que plus de 89.7% du territoire de la M.R.C. est protégé par le zonage agricole (B.S.Q., 1984, p.405). L'importance de cette activité explique la très faible densité de population que l'on y trouve. Les personnes âgées ayant besoin de services sont donc souvent isolées géographiquement, surtout que les villages y sont très petits.

## 4.3- LES M.R.C. AGRICOLES ELOIGNEES DES GRANDS CENTRES URBAINS POSSEDANT DE GROS VILLAGES

### 4.3.1- M.R.C. BEAUCE-SARTIGAN

La M.R.C. de Beauce-Sartigan (numéro 5) comptait 41,905 habitants en 1986 répartis dans 24 municipalités dont les agglomérations de Saint-Georges et de Saint-Georges-Ouest sont les plus importantes

TAILLE ET IMPORTANCE DES MUNICIPALITES

Carte 1.5: BEAUCE-SARTIGAN

Taille des municipalités (nombre d'habitants)

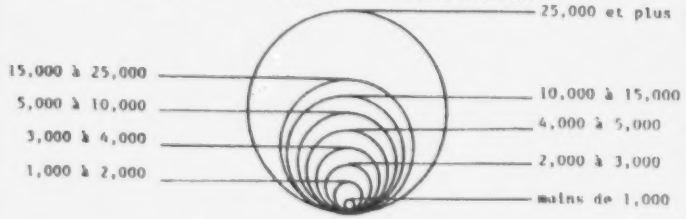


Pôle de la M.R.C.

Source: Répertoire des municipalités du Québec, 1987.

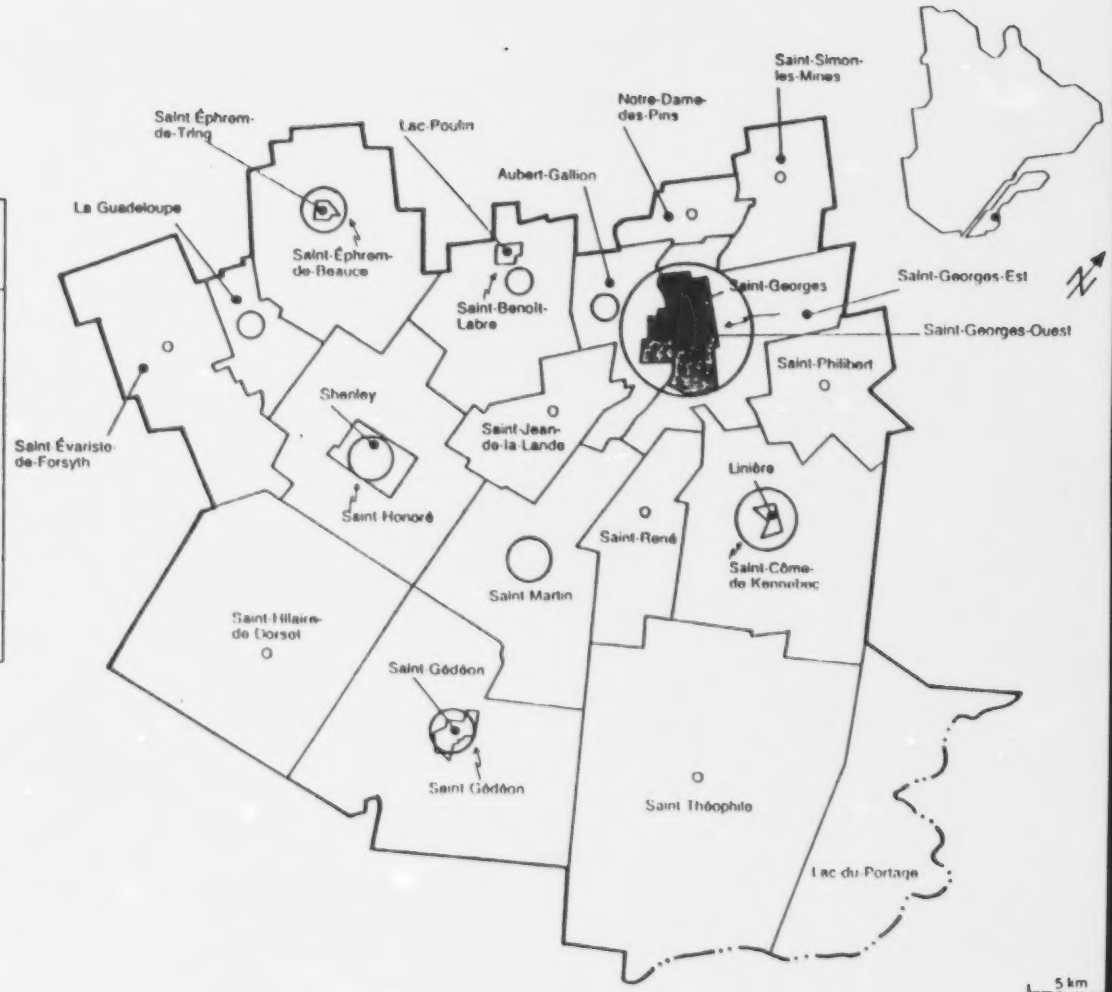

(17,700 habitants). Les autres municipalités comptaient moins de 3,000 habitants et la plupart, soit 16 municipalités, de 500 à 2,000 habitants (M.A.M., 1987, p.118). La carte 1.5 nous indique le détail de la situation.

Le dynamisme local a amené une croissance de l'emploi particulièrement élevée entre 1970 et 1980 (62% dans la M.R.C.). Ce rattrapage s'est accompagné d'une variation dans la structure industrielle et d'une déconcentration des emplois vers l'extérieur de l'agglomération de Saint-Georges, soit vers Saint-Côme, Saint-Benoit et Saint-Gédéon. La structure industrielle est assez diversifiée et se compose surtout de petites et moyennes entreprises (96% des entreprises).

On retrouve à Saint-Georges 61.1% des commerces et des services, et 45% des entreprises manufacturières. Il existe cependant des pôles secondaires en terme d'emplois: Saint-Côme, Saint-Ephrem et Saint-Gédéon, ainsi que d'autres pôles secondaires en terme de commerces et de services: La Guadeloupe, Saint-Gédéon et Saint-Martin (M.R.C. Beauce Sartigan, juin 1985).

La population est concentrée à 42.2% à Saint-Georges et Saint-Georges-Ouest (M.A.M., 1987, p.118). Il semble que les jeunes demeurent dans la région puisqu'ils y trouvent des emplois. L'état de vieillissement le confirme d'ailleurs. On y retrouvait 7.2% de personnes âgées de plus de 65 ans en 1981 contre 8.8% pour le Québec (B.S.Q., 1984). La mobilité chez les personnes âgées de 65 ans et plus ayant effectué un déménagement entre 1976 et 1981 se caractérise par de faibles mobilités régionale (2.7%) et vers l'extérieur de la région (aussi 2.7%). Par contre, la mobilité locale y est assez forte avec 12% (Statistique Canada, 1981).

4.3.2- M.R.C. DE L'ISLET

La M.R.C. de L'Islet, portant le numéro 6 dans l'étude, a connu depuis 1961 une baisse de population de 11% alors que la province a enregistré un accroissement de plus de 22% durant la même période (M.R.C. de L'Islet, 1985, p.33). En 1986, on recensait environ 22,210 habitants dans la M.R.C. Deux municipalités regroupent plus de 3,000 habitants soit 31% de la population totale de la M.R.C.: Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Pamphile. Le reste de la population se distribue à l'intérieur de 15 municipalités de moins de 3,000 habitants (M.A.M., 1987, p.174). La carte 1.6 illustre bien cette situation.

La perte de population dans la M.R.C. est très inégale. Pendant que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli voyait croître sa population de 8.4% entre 1961 et 1981, Saint-Adalbert, Saint-Marcel, Saint-Omer et Tourville perdaient respectivement 37.6% , 34.7%, 32.4% et 28.9% de leur population (M.R.C. de L'Islet, 1985, p.33).

L'activité économique de la M.R.C. est principalement formée de l'agriculture pour la région bordant le fleuve Saint-Laurent, du prélèvement de la matière ligneuse pour la partie longeant la frontière canado-américaine et enfin par l'activité touristique. A ce niveau, la population active se distribue ainsi: 15% dans le secteur

TAILLE ET IMPORTANCE DES MUNICIPALITES

Carte 1.6: L'ISLET

Taille des municipalités (nombre d'habitants)

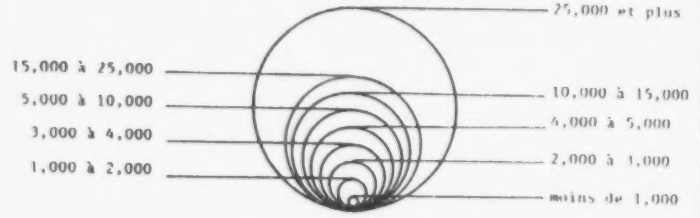


Pôle de la M.R.C.

Source: Répertoire des municipalités du Québec, 1987.

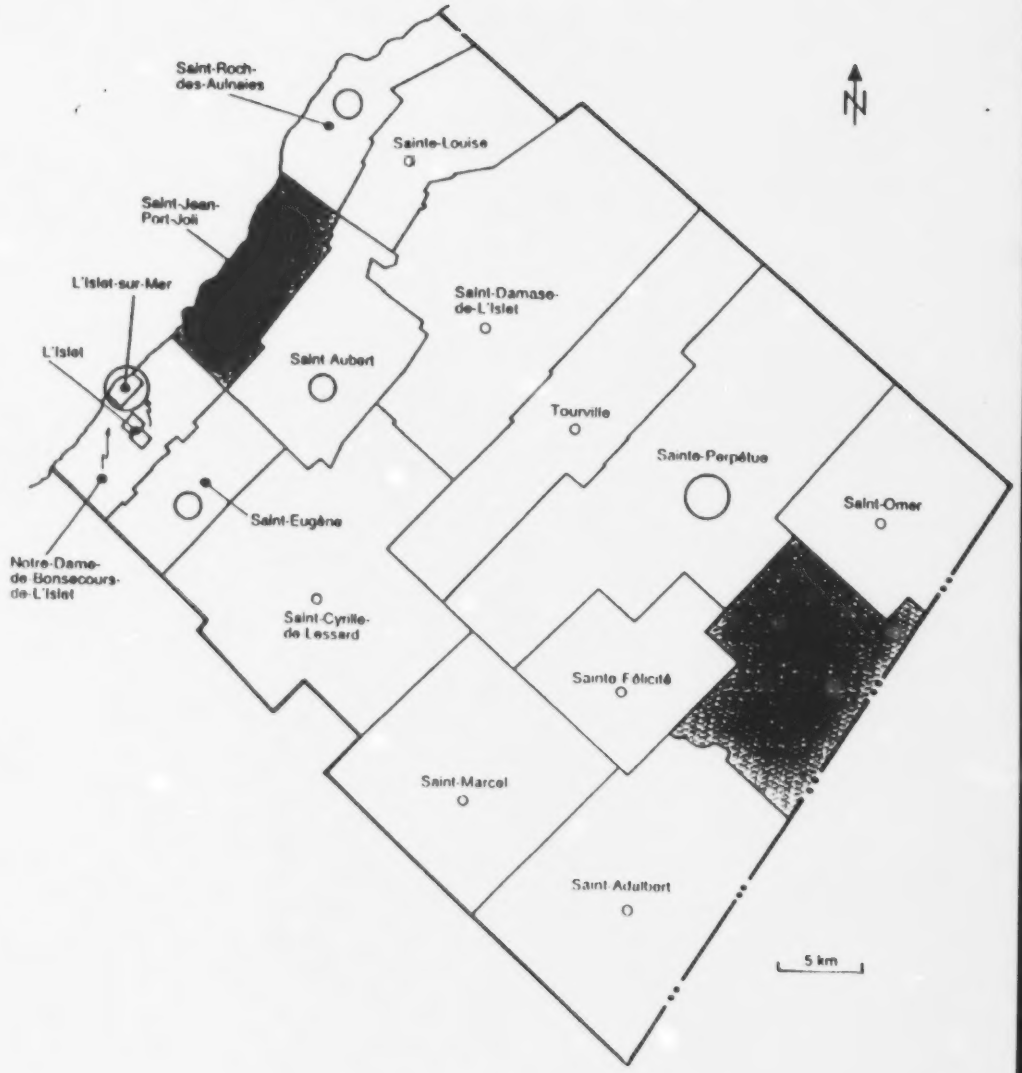

primaire, 27% dans le secteur secondaire et 55% dans le secteur tertiaire (M.R.C. de L'Islet, 1985).

La proportion de personnes âgées de plus de 65 ans dans la M.R.C. en 1981 est plus élevée que la moyenne québécoise (qui est de 8.8%). Avec un taux de 10.7% de population âgée, cette M.R.C. fait face au phénomène de vieillissement (M.R.C. de L'Islet, 1985, p.35).

Ce phénomène est couplé d'un exode important des jeunes. En effet, on ne trouve aucune institution d'enseignement supérieur dans cette M.R.C. On peut en effet penser que les jeunes sont dans l'obligation de quitter la région pour poursuivre leurs études. Cet absence d'équipement éducationnel est doublé d'un manque d'emplois dans la région. En effet, on recense très peu de nouveaux emplois en agriculture et dans la récolte du bois. Saint-Jean-Port-Joli, pôle de services du nord de la M.R.C., fait toutefois exception à ce niveau.

Bien que l'on retrouve deux pôles dans la M.R.C., la région de L'Islet ne forme pas une région d'appartenance unique. Dans un premier temps, Saint-Pamphile vit d'une économie centrée vers le prélèvement de la matière ligneuse et de la transformation du bois. Le bois transformé dans la région provient en grande partie des terres américaines limitrophes où plusieurs résidants de cette municipalités et des localités environnantes vont travailler. A ce niveau, plusieurs des anciens travailleurs ont l'opportunité de recevoir des pensions américaine et canadienne. Saint-Pamphile forme donc un pôle de services isolé, aucune municipalité importante du côté américain n'étant localisée à proximité.

Saint-Jean-Port-Joli forme l'autre pôle de la M.R.C. Bien qu'offrant beaucoup de services, cette municipalité ne joue pas le rôle d'un pôle régional important. En effet, Montmagny située à l'extérieur de la M.R.C. (plus de 12,000 habitants) exerce un attrait sur une partie de la population localisée du côté ouest de la M.R.C. Tandis que La Pocatière (environ 5,000 habitants) située en dehors de la M.R.C. mais bordant sa limite est, exerce une attraction sur une autre partie de la population de la M.R.C.

La mobilité chez les personnes âgées de 65 ans et plus ayant déménagé entre 1976 et 1981 est assez faible pour tout les types de mouvements: 6.3% de mobilité locale, 3.8% de mobilité régionale et 3.4% des déplacements vers l'extérieur de la région (Statistique Canada, 1981).

## 4.4- LES M.R.C. FORESTIERES (vivant de l'extraction des ressources)

### 4.4.1- M.R.C. LE DOMAINE-DU-ROY

La M.R.C. Le Domaine-du-Roy (numéro 7) compte une population de 33,073 habitants en 1986 répartie à l'intérieur de 10 municipalités. Les villes de Roberval et de Saint-Félicien forment les deux pôles de cette petite région en regroupant plus de 65% de la population totale de la M.R.C. Le reste de la population se répartit presque également dans les huit autres municipalités: trois municipalités recensent moins de 1,000 habitants, quatre entre 1,000 et 2,000 habitants et

TAILLE ET IMPORTANCE DES MUNICIPALITES
Carte 1.7: LE DOMAINE-DU-ROY

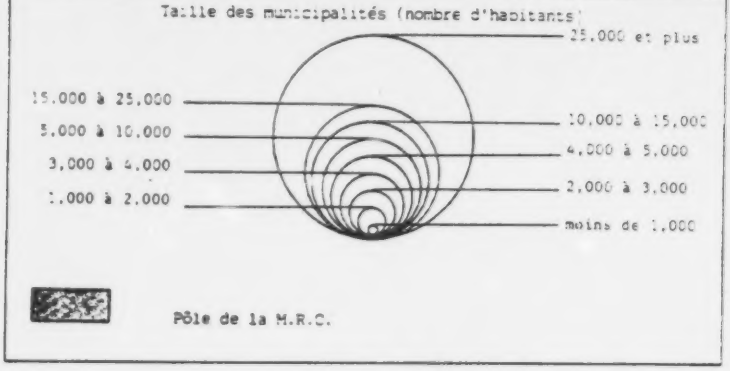


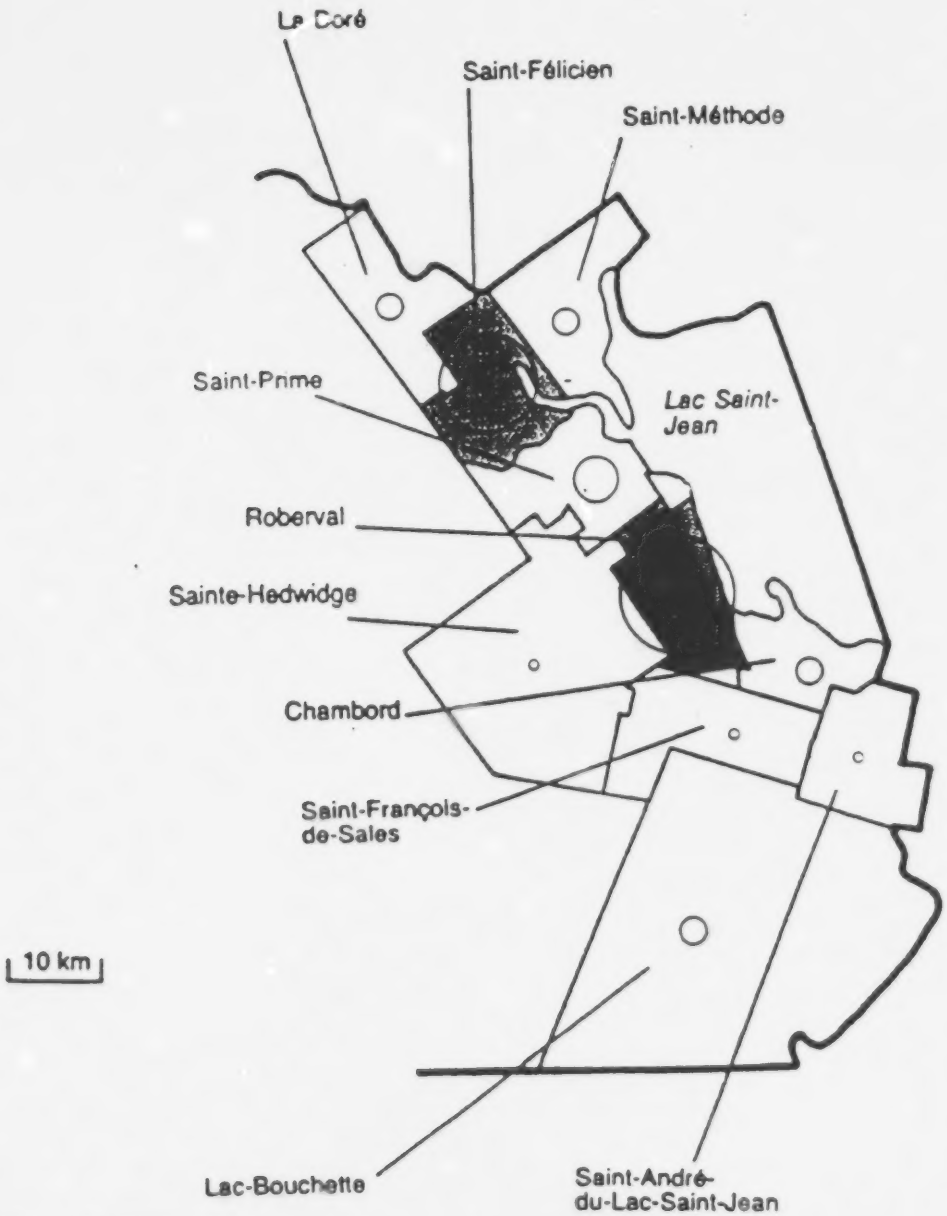


Source: Répertoire des municipalités du Québec, 1987.

enfin, une municipalité entre 2,000 et 3,000 habitants (M.A.M., 1987, p.115). La carte 1.7 dresse le portrait de la situation.

Cette répartition de la population permet de comprendre la forte proportion de la population active qui est concentrée dans le secteur des services. En effet, en 1981, 63% de la population active occupait un travail dans le secteur tertiaire. Les municipalités de Roberval et de Saint-Félicien sont les principaux dispensateurs de services dans la région.

Les secteurs primaire et secondaire comptent respectivement pour 9% et 22% de la population active. Dans le secteur primaire, celle-ci se répartit également entre les professions liées à l'agriculture et à la foresterie. Toutefois, la foresterie prend une importance tout autre quand on y ajoute l'ensemble des emplois indirects que cette activité génère. La M.R.C. évalue qu'en 1985 plus de 800 emplois étaient attribués en forêt tandis que 800 autres étaient liés à la transformation et au transport du bois (M.R.C. le Domaine-du-Roy, 1985).

La croissance de la population dans la M.R.C. a été de 10% entre 1971 et 1986. Depuis 1981, elle tend à se stabiliser (Statistiques Canada, 1981, et M.A.M., 1987, p.115).

L'analyse de la progression de la population par groupe d'âge pour 1971 et 1981 révèle qu'une seule portion de la population enregistre une baisse considérable, soit les jeunes âgés de moins de 19 ans (baisse de plus de 10%). La population âgée de plus de 65 ans croît légèrement pour un gain entre 1971 et 1981 de 505 personnes. A ce niveau, la proportion occupée par ce groupe d'âge (7% en 1981) est moins élevée que celle du Québec pour la même année (B.S.Q., 1985).

Comme dans la plupart des régions éloignées du Québec, l'exode de la population jeune est une réalité importante. L'analyse des bilans migratoires pour chacune des municipalités de la M.R.C. indique que ce sont les localités périphériques et rurales qui perdent le plus de population. Saint-Félicien est la seule municipalité de la M.R.C. qui enregistre un bilan migratoire positif entre 1976 et 1981 (plus de 14%) (M.R.C. le Domaine-du-Roy, 1985). Les déplacements chez les populations âgées sont, quant à eux, importants localement. En effet, 17.1% de la population âgée de 65 ans et plus qui a déménagé entre 1976 et 1981, effectuait un mouvement dans la même municipalité. 2% migrait dans la région et 1.4% quittait la région (Statistique Canada, 1981).

### 4.4.2- M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE

La M.R.C. d'Antoine-Labelle enregistre une croissance de population de l'ordre de 15.9% depuis 1971. En 1986, on recense une population totale de 31,690 résidants. Deux villes regroupent à elles seules plus de 34% de la population totale de la M.R.C., soit Mont-Laurier et L'Annonciation. Le reste de la population se répartit dans 21 autres municipalités qui regroupent moins de 3,000 habitants: plus de huit municipalités recensent entre 500 et 1,000 résidants (M.A.M., 1987, p.114). La carte 1.8 dresse un portrait détaillé de la situation.

TAILLE ET IMPORTANCE DES MUNICIPALITES

Carte 1.8: ANTOINE-LABELLE

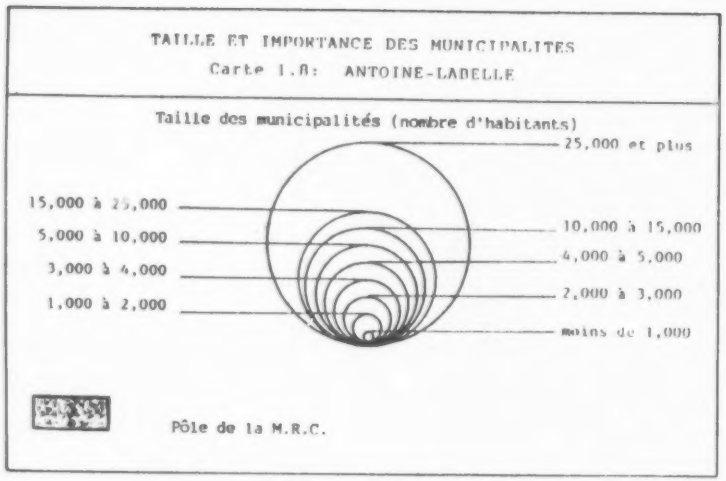


Source: Répertoire des municipalités du Québec, 1987.

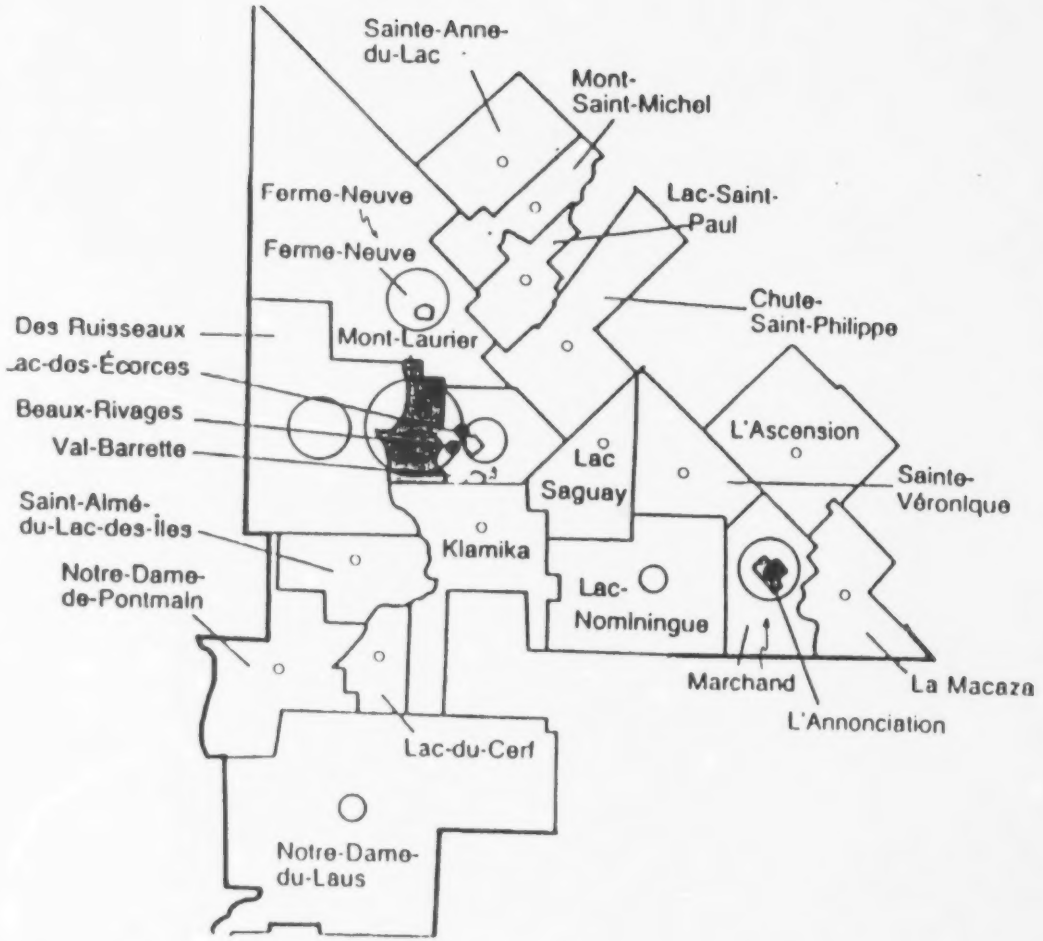

A cette population résidante doit s'additionner pendant la période estivale une importante population de villégiateurs. On estime a environ 30,000 cette population de résidants temporaires (Dubois, 1984, p.26).

La venue de ces villégiateurs pendant la saison estivale semble créer une pression sur les services de santé offert dans la région (transfert de dossiers entre C.L.S.C., service d'urgence de l'hôpital, etc.). Bien que ces pressions sont loin de paralyser les services offerts dans la région, l'apport de 30,000 nouveaux résidants temporaires demeure une réalité.

L'importance du secteur d'activité tertiaire qui occupe 65% de la population active peut s'expliquer en partie par la venue de nombreux villégiateurs, population qui requiert plusieurs services. Toutefois, l'éloignement de la M.R.C. des grands centres urbains (on se situe à plus de 100 km de Saint-Jérôme) confirme la vocation de pôle de services à Mont-Laurier, et dans une moindre mesure, à L'Annonciation.

Pour les secteurs primaire et secondaire qui englobent respectivement 13% et 17% de la population active, ils se caractérisent principalement par des emplois liés à l'extraction des ressources naturelles. En 1981, on recensait plus de 1,300 emplois dans la transformation du bois (M.R.C. d'Antoine-Labelle, 1986).

Cette M.R.C. se caractérise donc par une économie multiple. Toutefois, le prélèvement de la matière ligneuse ainsi que sa transformation forment une part importante de cette économie. Ajoutons que 84% du territoire de la M.R.C. est formé de terres publiques sous la juridiction exclusive du ministère québécois de l'énergie et des ressources (M.R.C. d'Antoine-Labelle, 1986, p.III).

Depuis 1971, la population âgée de moins de 19 ans a chuté d'environ 10% pour former, en 1981, 34% de la population totale de la M.R.C. La population âgée de plus de 65 ans augmente et forme, en 1981, 9% de la population totale de la région (8.8% pour le Québec) (Roy, 1986, et M.R.C. d'Antoine-Labelle, 1936, p,VII). Des estimations du Bureau de la Statistique du Québec (B.S.Q.) évaluent que la population âgée formera d'ici l'année 2001 plus de 11.5% de la population totale de la M.R.C. On enregistre de plus des taux de population vieillisante variables dans certaines municipalités: 3.7% en 1981 dans la municipalité de Des Ruisseaux contre une proportion de 13% pour la même année dans la municipalité de Lac-du-Cerf (McClaran, 1987, p.9).

L'analyse des bilans migratoires de 1976 à 1981 montre que se sont les jeunes âgées entre 20 et 24 ans qui quittent le plus massivement la région. Le bilan migratoire négatif pour cette classe d'âge peut être lié " à l'économie et à la poursuite d'études à l'extérieur" de la région (M.R.C. d'Antoine-Labelle, 1986, p.VII). A ce niveau, il ne faut pas oublier que le taux de chômage officiel en 1981 s'élevait à 17% (Roy, 1986).

Au niveau des personnes âgées de 50 ans et plus, on constate un bilan migratoire nettement positif (Dubois, 1984). On lie généralement ce phénomène à la prise de la retraite. Ce phénomène de vie est lié à la

transformation des chalets, propriétés de ces nouveaux arrivants, en résidences permanentes, ce qui expliquerait un bilan migratoire positif pour ce groupe d'âge. Notons que pour les 70 ans et plus, le bilan migratoire n'est plus positif. La migration vers la région touche donc les "jeunes-vieux". En effet, on constate par l'analyse de la mobilité que 9.2% des personnes âgées de 65 ans et plus qui déménageaient entre 1976 et 1981 provenaient de l'extérieur de la M.R.C. De plus, la M.R.C. se caractérise par une mobilité locale des personnes âgées de l'ordre de 15%, une mobilité régionale de 5.4% (la plus élevée dans les dix régions étudiées) et d'un déplacement vers l'extérieur de la région de 3.8% (Statistique Canada, 1981).

La M.R.C. d'Antoine-Labelle se caractérise par deux pôles urbains distincts. Ces deux pôles desservent deux portions différentes du territoire: la Vallée de la rivière Rouge et la Vallée de la rivière du Lièvre. Les populations localisées dans le bassin de la Lièvre se procurent la plupart des services à Mont-Laurier. Les résidants de la Vallée de la Rouge se dirigent en grande partie vers L'Annonciation (il semble toutefois que d'autres municipalités localisées au sud de la M.R.C. et à l'extérieur de ses limites attirent une partie de cette clientèle).

## 4.5- LES M.R.C. DE VILLEGIATURE

### 4.5.1- M.R.C. DE MATAWINIE

La Matawinie (numéro 9) comptait une population de 29,491 personnes en 1986. Cette population est répartie dans 18 municipalités de moins de 4,000 habitants (M.A.M., 1987, p.181). La carte 1.9 présente graphiquement l'importance de chacune des municipalités dans la M.R.C. A cette population s'ajoute une population saisonnière équivalant, en 1981, à 258% de la population permanente (M.R.C. de Matawinie, 1986, p.59). Cette population saisonnière s'établit dans des domaines le long des lacs et forme de petites communautés isolées les unes des autres sans lien avec les villages de la région où vivent souvent des gens qui y sont nés.

Bien que la villégiature représente un avoir économique important, les secteurs d'emplois dans la M.R.C. de Matawinie se divisent comme suit: le primaire avec 9.1% de la population active, le secondaire avec 21.7% et le tertiaire avec 69.2% (M.R.C. de Matawinie, 1986, p.64).

La population a connu une augmentation de 36% depuis 1971 (Statistiques Canada, 1981, et M.A.M., 1987, p.181). Le taux de personnes âgées était, en 1981, de 11.2% (8.8% pour le Québec). On peut également souligner une forte proportion de gens de 55 ans et plus, d'hommes en particulier.

La mobilité de la population âgée se caractérise principalement par un très fort mouvement de population provenant de l'extérieur de la région. En effet, 19.7% des personnes âgées de 65 ans et plus qui déménageaient entre 1976 et 1981 provenaient de l'extérieur de la M.R.C. La mobilité des gens âgés quittant la région est, quant à elle, de 7.6%, la mobilité régionale de 3.4% et la mobilité locale de 11% (Statistique Canada, 1981).

TAILLE ET IMPORTANCE DES MUNICIPALITES

Carte 1.9: MATAWINIE

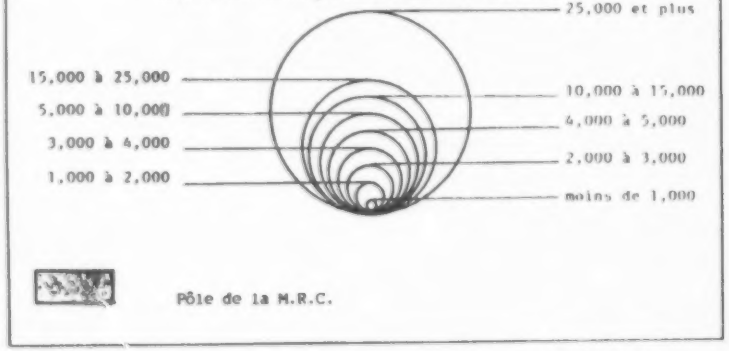


Source: Répertoire des municipalités du Québec, 1987.

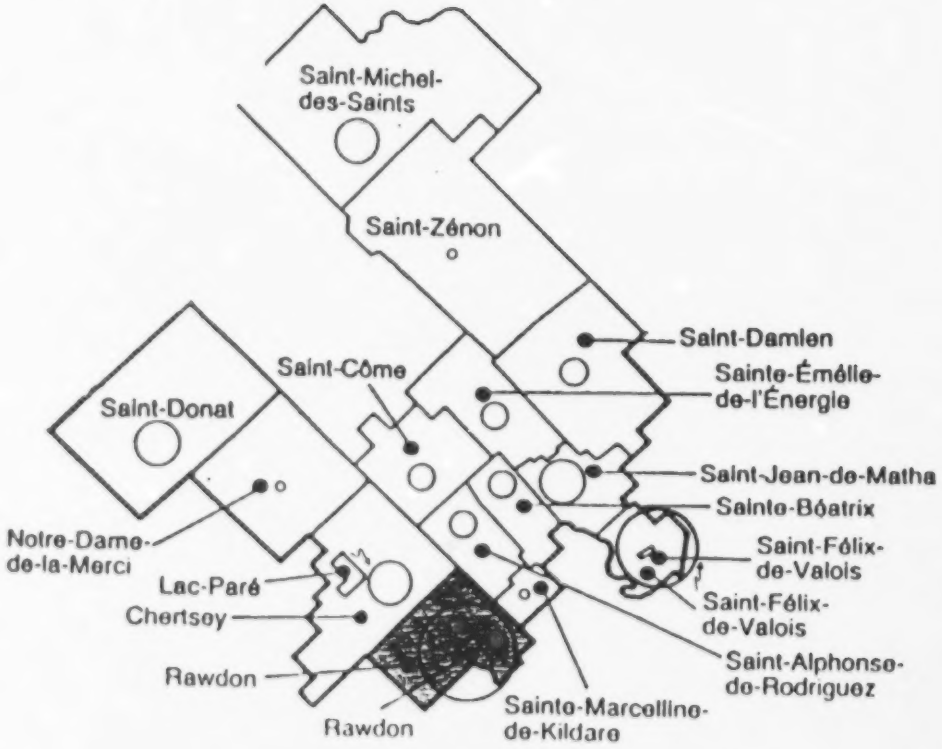

Les caractéristiques socio-démographiques varient selon les municipalités. Ainsi, à Rawdon, Chertsey et Saint-Alphonse, on retrouvait plus d'anglophones et autant de non natifs. Par contre, dans des municipalités comme Saint-Côme et Saint-Félix-de-Valois, la population est native de la région et plus homogène au niveau ethnique. Dans ces municipalités, le tissu social serait donc plus fort.

Il n'y a pas vraiment de pôle dans la Matawinie, quoique Rawdon, le plus gros village, exerce un certain effet d'attraction. Cependant, la municipalité de Saint-Félix-de-Valois semble surtout tournée vers Joliette (du moins en ce qui concerne les services et l'approvisionnement), alors que Saint-Michel-des-Saints, la plus éloignée vers le nord, doit plutôt compter sur ses propres ressources.

L'arrivée de nouveaux résidants permanents par la transformation des chalets en résidences habitables à l'année ne semble pas toujours être bien acceptée par la population native de la région. Il en résulte des réseaux différents de communication et d'entraide, les domaines formant quelquefois de multiples communautés assez organisées. L'isolement demeure toutefois grand partout dans la région.

4.5.2- M.R.C. LES PAYS-D'EN-HAUT

La M.R.C. Les Pays-d'en-Haut, portant dans l'étude le numéro 10, regroupe 13 municipalités où l'activité récréo-touristique a depuis longtemps remplacé l'activité agricole dont il ne subsiste que l'esprit d'attachement à la terre. Les municipalités du centre sont de type urbain puisque leur densité moyenne est de 63 habitants au kilomètre carré contre 12 dans les zones périphériques. Sainte-Adèle compte 4,675 habitants alors que les autre municipalités regroupaient en 1986 moins de 3,000 (Statistiques Canada, 1981, et M.A.M., 1987, p.171). L'espace est donc très différencié. La carte 1.10 dresse un portrait plus détaillé de cette situation.

Les résidants permanents étaient au nombre de 20,543 en 1986 (M.A.M., 1987, p.171). L'augmentation de la population a été très marquée depuis 1971 (38.4%) mais il semble que cette croissance ne se maintiendra pas à long terme (B.S.Q., 1984).

S'il y a une majorité de francophones d'origine, 14% ont l'anglais comme langue maternelle et 3% une autre langue (Statistiques Canada, 1981).

La proportion de personnes âgées de 65 et plus en 1981 est un peu plus élevé dans la M.R.C. Les Pays-d'en-Haut que dans l'ensemble du Québec avec un taux de 12% de la population totale. On prévoit que cette proportion se gonflera à 16% en 1991 (D.S.C. Hotel-Dieu de Saint-Jérôme, mars 1985). La population âgée est constituée principalement d'anciens agriculteurs et de commercants et, dans une moindre mesure, d'anciens employés de la compagnie de papier "Rolland" et de l'usine de vêtements "Howick ltée" (les deux principales entreprises de la région).

TAILLE ET IMPORTANCE DES MUNICIPALITES

Carte 1.10: LES PAYS-D'EN-HAUT

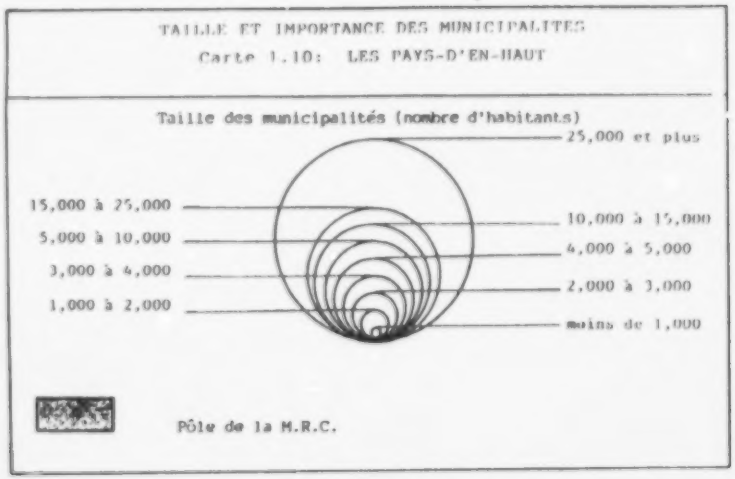


Source: Répertoire des municipalités du Québec, 1987.

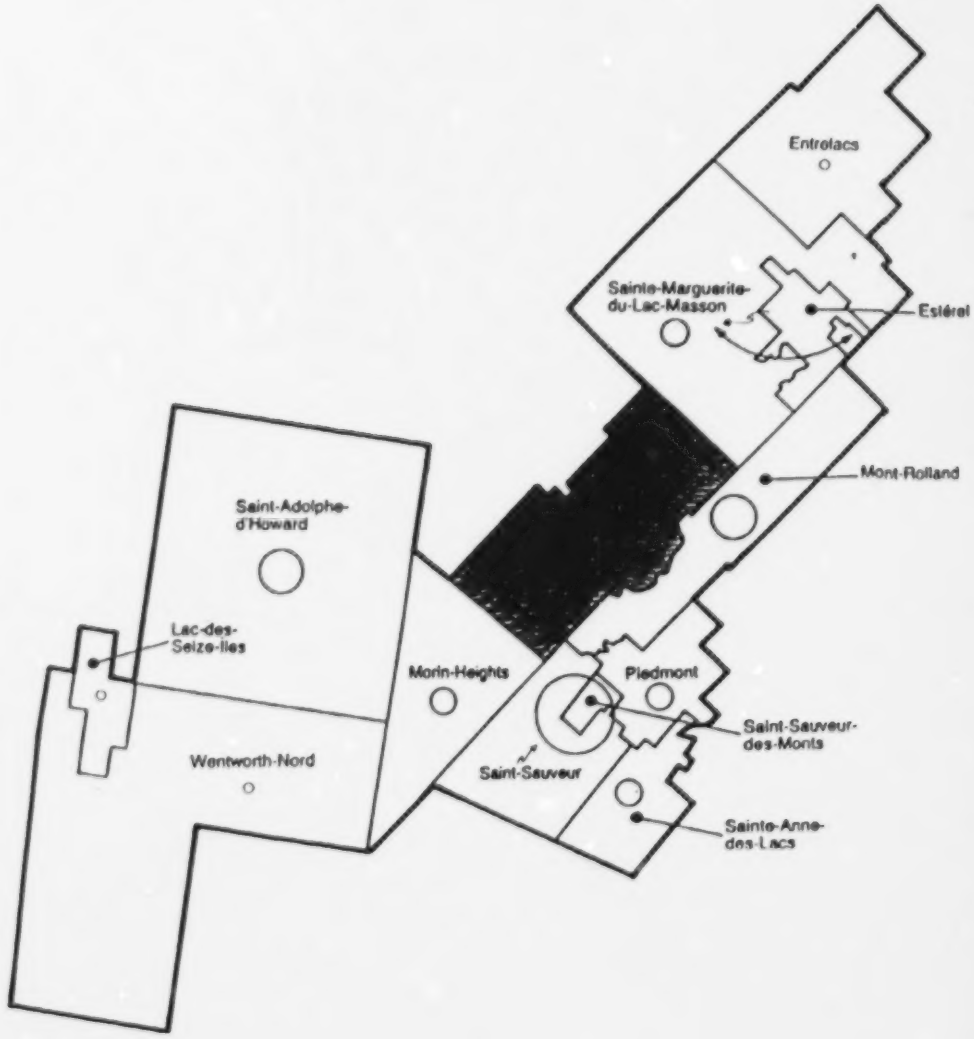

La mobilité chez les personnes âgées est très intéressante dans cette M.R.C. En effet, 18% de la population âgée de plus de 65 ans qui déménageait entre 1976 et 1981 provient de l'extérieur de la M.R.C. Cette population est sans doute composée d'anciens villégiateurs qui viennent s'établir dans la région à la retraite. D'ailleurs, pour cette même population on constate que 13% quittait la région pour la même période. On est donc en présence d'un double mouvement chez cette population: la "ruralisation" et ensuite le retour à l'urbain (Statistique Canada, 1981).

Dans les zones est et ouest de la M.R.C., la population ne s'est pas vraiment renouvelée. Plus de pauvreté y persiste. A Sainte-Marguerite et à Entrelacs, la population presqu'exclusivement francophone se caractérise par l'existence de "clans" familiaux où les personnes âgées sont bien prises en charge. Les problèmes liés à la pauvreté semblent plutôt toucher les jeunes tandis qu'à Morin-Heights, Saint-Adolphe d'Howard, Wentworth-Nord et Lac-des-Seize-Iles on retouve une concentration de population anglophone et immigrante (allemande, tchécoslovaque, vietnamienne, etc.) où les personnes âgées plus pauvres et plus isolées se retrouvent démunies.

# CHAPITRE 5:
# Les éléments qui ressortent dans toutes les régions

Ce chapitre de l'étude est consacré à l'analyse des tendances qui se dégagent pour toutes les régions étudiées. D'autre part, les résultats obtenus qui se démarquent d'une tendance générale tout en présentant certaines difficultés d'interprétation au niveau de chaque région sont présentés et pourront ainsi être éliminés tout de suite s'il y a lieu.

Les commentaires qui résultent de cette analyse sont présentés, à la fois pour l'ensemble des réponses obtenues par les 75 intervenants et aussi en fonction d'une distribution pour les dix régions lorsque appliquable. La plupart des tableaux présentés montrent la distribution des réponses pour chacune des dix régions en plus d'un total pour l'ensemble des régions. Dans la plupart des cas, les résultats présentés dans les tableaux indiquent le nombre d'intervenants qui ont répondu soit l'un ou l'autre des choix de réponses énumérés lors de l'enquête.

Ce cinquième chapitre se divise en cinq sections. Il est premièrement question de l'enracinement de la population âgée au territoire. Ensuite vient l'analyse touchant les options résidentielles existantes, la question des services formels offerts à la population âgée, les formes de soutien informel et finalement les différents modèles de déménagement existants.

Pour chacun des tableaux qui sont présentés, la question correspondante est citée pour bien situer le cadre d'analyse. Il est important de noter également que les choix de réponses qui sont indiqués dans les tableaux correspondent à des regroupements que nous avons effectués à partir des réponses obtenues de la part des intervenants. De cette façon, l'ensemble des commentaires obtenus peuvent être illustrés clairement. De plus, pour les questions où cela s'avère pertinent, un résumé des commentaires émis par les intervenants de façon informelle est présenté. Ces commentaires éclairent particulièrement les données tirées des tableaux.

Veuillez noter que, dans les tableaux, "N.S.P." signifie "Ne Sait Pas", c'est-à-dire que le répondant déclare ignorer la réponse à la question posée, "S.O." signifie "Sans Objet", c'est-à-dire que la question ne s'applique pas à un certain nombre de répondants et "Pas demandé" signifie que l'enquêteur a omis de poser la question (ce qui n'est arrivé qu'à quelques reprises pour quelques intervenants). De plus, il faut noter que certaines informations demandées dans le questionnaire ne figurent dans aucun tableau à cause du trop grand nombre d'intervenants qui ne détenaient pas l'information en ce qui concerne ces questions. Ce sera le cas entre autres de l'évaluation de la qualité des services offerts dans les région. Par contre, d'autres informations tirées de l'enquête ne sont dévoilées qu'au sixième chapitre où elles sont mises en relation avec diverses formes de mobilité existantes.

## 5.1- L'ENRACINEMENT DE LA POPULATION AGEE AU TERRITOIRE

La première question posée porte sur l'enracinement de la population âgée à leur localité. La question se lit comme suit: "De façon générale, comment pourriez-vous décrire le degré d'enracinement de la population âgée au village ou à la municipalité? Par exemple, croyez-vous qu'il y ait une volonté ferme de la part des personnes âgées de rester le plus longtemps possible dans la localité où elles habitent?" Le tableau suivant illustre les résultats obtenus:

TABLEAU 3: L'enracinement de la population âgée à leur localité; nombre d'intervenants par région

| Régions: / Volonté de rester | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | total nb | total % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1- Oui, volonté très ferme | 3 | 8 | 6 | 6 | 8 | 7 | 7 | 8 | 7 | 7 | 67 | 89 |
| 2- Oui, une certaine volonté | 3 | | | 1 | | 1 | 1 | | | 1 | 7 | 9 |
| 3- Ca dépend des situations | | | | | | | | | 1 | | 1 | 1 |
| 4- Non | | | | | | | | | | | 0 | 0 |
| Total: | 6 | 8 | 6 | 7 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 75 | 100 |

On peut observer un très fort degré d'enracinement de la population âgée, et ce dans toutes les régions. En effet, 89% des intervenants vont dans ce sens. D'après les commentaires émis par les intervenants, il semble qu'il soit question de l'enracinement non seulement à la localité ou à la municipalité, mais à la maison dans laquelle on habite. De plus, certains intervenants affirment qu'il y a enracinement jusqu'à ce qu'il y ait perte d'autonomie, d'autres que l'on reste dans sa maison même lorsque le degré d'autonomie est très faible. On rapporte également que les personnes les plus âgées sont les plus enracinées et que les plus jeunes (les "jeunes-vieux") ont une mobilité plus forte. Plusieurs intervenants ont mentionné que les déménagements se font en situation de crise seulement et qu'on ne désire pas quitter sa maison ou son village.

Toutefois, cette première donnée ne permet pas d'identifier clairement les régions où l'enracinement est le plus élevé.

## 5.2- LES OPTIONS RESIDENTIELLES

Dans toutes les régions, plusieurs intervenants affirment, après avoir énuméré les options résidentielles existantes pour la population âgée dans leur région, que ces options ne réussissent pas à répondre aux besoins de cette clientèle. Les résultats obtenus varient suffisamment d'une région à l'autre pour qu'une analyse plus approfondie soit exécutée au chapitre suivant. Lors de l'entrevue, nous spécifions que ces options résidentielles pouvaient être autant des logements privés, publics ou des formes d'hébergements spécialisés (centre d'accueil, hopital, famille d'accueil, etc.) D'un autre côté, une autre question demande aux intervenants d'identifier les motifs pour lesquels les besoins ne sont pas comblés. Les résultats obtenus sont difficile à

interpréter pour chacune des régions mais présentent un certain intérêt lorsque l'on considère l'ensemble des régions. Voici ces résultats:

TABLEAU 4: Motifs qui expliquent l'inadéquation des options de logement; nombre de fois qu'ils ont été nommés par région

| Motifs \ Régions: | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | total nb | total % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1- Problème au niveau du nombre de places en hébergement | | | | | 4 | 1 | 1 | | 1 | 1 | 8 | 15 |
| 2- Problème au niveau du manque d'options résidentielles | 1 | 4 | 1 | 3 | | 2 | 2 | 1 | 1 | 1 | 16 | 30 |
| 3- Problème lié au manque de services/soutien | 2 | | 1 | | 1 | 2 | 2 | 5 | | 1 | 14 | 26 |
| 4- Problème de répartition spatiale des options résiden. | | | 1 | | | | | | | | 1 | 2 |
| 5- Problème au niveau du manque d'options et de soutien | | 1 | | | | 1 | | | | | 2 | 4 |
| 6- Raisons diverses | | | 1 | | | 1 | | 2 | 4 | | 8 | 15 |
| 8- N.S.P. | 1 | | | | | | | | 1 | 1 | 3 | 6 |
| 0- Pas demandé | 1 | | | | | | | | | | 1 | 2 |
| Total: | 5 | 5 | 4 | 3 | 5 | 7 | 5 | 8 | 7 | 4 | 53 | 100 |

De façon générale, les principales raisons soulevées pour expliquer l'inadéquation des options résidentielles aux besoins sont par ordre d'importance le manque d'options résidentielles (30% des répondants), le manque de services ou de soutien (26%) et le nombre de places limitées pour certaines options résidentielles (15%). Ces motifs viennent appuyer l'idée du peu d'options résidentielles existantes en milieu rural pour les gens semi ou non autonomes. L'évaluation de la situation varie toutefois d'une région à l'autre; dans la région 5 (Beauce-Sartigan: région agricole éloignée avec gros villages), les intervenants insistent surtout sur le nombre de places limité pour certaines options. Dans les région 2 (Les Jardins-de-Napierville: région agricole proche des grands centres urbains) et 4 (Coaticook: région agricole éloignée composés de petits villages), on note surtout le manque de variété d'options résidentielles. Dans la région 8 (Antoine-Labelle: région forestière), on note principalement le manque de services et de soutien. Il est possible que le type de commentaires obtenu à cette question varie selon le type d'intervenants interrogés.

Nous avons ensuite demandé si les options résidentielles offertes aux personnes âgées vivant en milieu rural, en y incluant la propriété individuelle, correspondent à leur capacité de payer (arrive-t-on à consacrer moins de 30% de son revenu au logement?). Les réponses obtenues ont été regroupées de la façon suivante:

TABLEAU 5: La capacité de payer des personnes âgées: nombre d'intervenants par région

| Capacité de payer = problème? / Régions: | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | total nb | total % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1- Oui | | 5 | 1 | | 2 | 2 | 6 | 1 | 1 | 8 | 26 | 35 |
| 2- Non | 5 | 3 | 5 | 7 | 4 | 5 | 1 | 7 | 6 | | 43 | 57 |
| 8- N.S.P. | 1 | | | | 2 | 1 | 1 | | 1 | | 6 | 8 |
| Total: | 6 | 8 | 6 | 7 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 75 | 100 |

On remarque alors que 57% des intervenants affirment que les options résidentielles existantes (nous savons qu'elles sont limitées dans la plupart des régions) correspondent à la capacité de payer des personnes âgées alors que 35% croient qu'elles sont trop onéreuses. Certaines régions éprouvent toutefois plus de difficultés à ce niveau, soit les régions 2 (Les Jardins-de-Napierville: région agricole proche des grands centres; on a noté le manque d'options résidentielles au tableau précédent), 7 (Le Domaine-du-Roy: région forestière) et 10 (Les Pays-d'en-Haut: région de villégiature) . La capacité de payer ne semble toutefois présenter que peu de problèmes ailleurs.

De façon générale, on soulève donc le manque d'unités de logements et d'hébergement réservés aux personnes âgées et le peu de variété des options résidentielles. Par contre, ces problèmes sont peu liés à la capacité de payer des aînés.

5.3- LES SERVICES ORGANISES

La question des services est traitée plus en détail au chapitre suivant. Diverses unités de mesures sont utilisées pour évaluer le niveau de services que l'on retrouve dans chaque région. Pour l'instant, quelques questions d'ordre plus général retiennent notre attention.

Ces questions d'ordre général touchent, dans un premier temps, l'existence d'un problème de transport en milieu rural pour avoir accès aux services dispensés à la population âgée. Les résultats obtenus sont illustrés dans le tableau suivant:

TABLEAU 6: Présence d'un problème de transport pour avoir accès aux services; nombre d'intervenants par région

| Problème de transport / Régions: | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | total nb | total % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1- Non | 3 | 2 | 2 | 3 | 2 | 2 | 1 | 2 | | 2 | 19 | 25 |
| 2- Oui | 3 | 6 | 4 | 3 | 5 | 6 | 7 | 6 | 8 | 5 | 53 | 71 |
| 8- N.S.P. | | | | | | | | | | 1 | 3 | 4 |
| Total: | 6 | 8 | 6 | 7 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 75 | 100 |

Le problème du transport pour avoir accès aux services est présent dans toutes les régions, mais il a été soulevé par plus d'intervenants dans les régions 7 (Le Domaine-du-Roy: région forestière) et 9 (Matawinie: région de villégiature). Cette information supplémentaire indique que les services de transport sont peu développés en milieu rural, en effet 71% des intervenants interrogés vont dans ce sens, et ce dans toutes les régions étudiées.

Cette situation n'est pas étonnante en soi puisqu'il est difficile de développer, dans les milieux ruraux très peu denses, un service de transport efficace.

Plusieurs intervenants mentionnent que les problèmes de transport sont souvent liés à l'accès difficile à certains services, particulièrement aux services médicaux qui sont souvent localisés à un seul endroit dans chaque région. D'autres insistent sur le fait que les problèmes de transport touchent surtout certaines personnes qui se trouvent dans des situations particulières; les femmes seules par exemple qui ne sont pas motorisées.

La question suivante demande aux intervenants s'il existe en milieu rural un problème d'accès aux services causé par la présence de critères d'admissibilité. Le tableau suivant présente les résultats obtenus.

TABLEAU 7: Présence de problèmes liés à l'existence de critères d'admissibilité; nombre d'intervenants par région

| Problèmes liés aux critères d'admissibilité / Régions: | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | total nb | total % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1- Non | 2 | 3 | 5 | 2 | 1 | 1 | 1 | 4 | 4 | 5 | 28 | 37 |
| 2- Oui | | 4 | 1 | 3 | 6 | 6 | 5 | 4 | 4 | 1 | 34 | 45 |
| 8- N.S.P. | 4 | 1 | | 1 | 1 | 1 | 2 | | | 2 | 12 | 16 |
| 9- S.O. | | | | 1 | | | | | | | 1 | 1 |
| Total: | 6 | 8 | 6 | 7 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 75 | 100 |

Plusieurs intervenants identifient des problèmes à ce niveau (45%), toutefois les problèmes sont interprétés de façon très différente d'une région à l'autre. La présence de critères d'admissibilité semble présenter plus de problèmes dans la région 2 (Les Jardins-de-Napierville: région agricole proche), mais surtout dans les régions 5 et 6 (Beauce-Sartigan et L'Islet: régions agricoles éloignées constituées de gros villages) et dans la région 7 (Le Domaine-du-Roy: région forestière). Les régions 3 (L'Or-Blanc: région agricole éloignée avec petits villages) et 10 (Les Pays-d'en-Haut: région de villégiature) ont été évaluées comme présentant moins de problèmes à ce niveau.

De façon générale, on constate toutefois que l'accès aux services est difficile dans plusieurs régions à cause de la présence de critères

d'admissibilité. Ces critères sont souvent liés à l'état de santé des personnes âgées.

Pour conclure cette courte section, une dernière question demande s'il existe en milieu rural un problème d'accès financier aux différentes formes de services formels. Le tableau suivant montre les résultats obtenus:

TABLEAU 8: Présence de problèmes financiers pour avoir accès aux services; nombre d'intervenants par région

| Problèmes financiers / Régions: | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | total nb | total % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1- Non | 4 | 8 | 3 | 3 | 3 | 5 | 4 | 7 | 5 | 7 | 49 | 65 |
| 2- Oui | | | 2 | 1 | 5 | 3 | 4 | 1 | 3 | | 19 | 25 |
| 8- N.S.P. | 2 | | 1 | 2 | | | | | | 1 | 6 | 8 |
| 9- S.O. | | | | 1 | | | | | | | 1 | 1 |
| Total: | 6 | 8 | 6 | 7 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 75 | 100 |

Peu d'intervenants identifient les problèmes financiers en tant que cause d'un accès limité aux services; 5% des intervenants mentionnent en effet que la plupart des services qu'ils ont énumérés sont gratuits. C'est plutôt la présence de critères d'admissibilité qui vient limiter l'accès. Cependant, deux régions comptent une plus grande proportion d'intervenants qui considèrent qu'il existe des problèmes d'accès financiers. Il s'agit des région 5 (Beauce-Sartigan: région agricole éloignée avec gros villages) et 7 (Le Domaine-du-Roy: région forestière). D'après les commentaires émis par les intervenants, les motifs pouvant expliquer cette situation sont toutefois différents pour ces deux régions. Dans la région 5, on mentionne surtout que les gens qui ont des revenus plus élevés doivent payer pour obtenir certains services mais que cette nécessité entre en conflit avec leur habitude de ne pas dépenser leur argent, alors que dans la région 7, c'est plutôt au niveau du coût du transport que les problèmes se présentent. Cette dernière constatation vient établir l'ampleur du problème du transport qui sévit dans la région 7, problème que nous avons déjà identifié plus haut.

## 5.4- LE SOUTIEN NATUREL

Quelques questions posées aux intervenants concernent le soutien disponible de la part des enfants et du voisinage. Certaines de ces questions seront traitées en détail au chapitre suivant. On pourra d'ailleurs constater qu'il ne s'agit pas d'une forme de soutien encore très répandue en milieu rural.

Mentionnons que pour les intervenants, le soutien familial provient essentiellement des enfants. Il faut donc découvrir si, habituellement, on retrouve des enfants proches des parents âgés. Les réponses obtenues sont rassemblées dans le tableau qui suit:

TABLEAU 9: La présence d'enfants dans l'entourage immédiat des personnes âgées; nombre d'intervenants par région

| Présence d'enfants \ Régions: | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | total nb | total % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1- Souvent | 3 | 6 | 2 | 5 | 5 | 6 | 5 | 2 | 3 | | 37 | 49 |
| 2- Rarement | 2 | 2 | | | | 1 | 1 | 2 | 1 | 4 | 13 | 17 |
| 3- Variable | | | 1 | | 1 | | | 2 | 3 | 2 | 9 | 12 |
| 8- N.S.P. | | | 1 | 1 | 2 | 1 | 2 | 2 | 1 | 2 | 12 | 16 |
| 9- S.O. | | | | 1 | | | | | | | 1 | 1 |
| 0- Pas demandé | 1 | | 2 | | | | | | | | 3 | 4 |
| Total: | 6 | 8 | 6 | 7 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 75 | 100 |

Ici encore, dans moins de 50% des cas, on affirme que l'on retrouve souvent des enfants proches, ce qui peut expliquer en partie pourquoi plusieurs intervenants croient que le soutien familial est peu présent. Ce tableau aide également à identifier les régions où les jeunes ont moins tendance à quitter pour d'autres régions. En effet, de l'avis des intervenants, on retrouve habituellement des enfants proches dans les cinq régions suivantes:

- -Région 2: Les Jardins-de-Napierville: région agricole proche (on note la proximité de la rive sud de Montréal où l'on retrouve un bassin d'emploi important)
- -Région 4: Coaticook: région agricole éloignée constituée de petits villages
- -Région 5: Beauce-Sartigan: région agricole éloignée constituée de gros villages
- -Région 6: L'Islet: région agricole éloignée constituée de gros villages
- -Région 7: Le Domaine-du-Roy: région forestière

Ces quatre dernières régions sont des régions éloignées. La présence d'enfants proches y est donc plus remarquée. Par contre, on retrouve dans cette liste des régions de types diversifiés, particulièrement au niveau des principales activités économiques. On semble ne pas pouvoir compter sur la présence des enfants dans la région 10 (Les Pays-d'en-Haut: région de villégiature). Dans l'autre région de villégiature (Matawinie: région 9), on semble trouver plus fréquemment des enfants proches. On comprend pourquoi la région 10 est absente de ce groupe, les personnes âgées se déplacent en grand nombre vers cette région à la prise de la retraite en laissant derrière eux un mode de vie plus urbain et sans doute leurs enfants.

Plusieurs intervenants provenant de plusieurs régions ont toutefois mentionné que le fait de trouver des enfants proches ne constitue pas une garantie d'obtention d'un soutien de leur part. Plusieurs ont en effet fait référence à des modes et des rythmes de vie différents qui empêchent les enfants de s'occuper de leur parents âgés.

Afin d'en savoir plus long sur le type de soutien obtenu de la part des enfants, les intervenants ont été sollicités pour identifier les types de services que l'on peut retirer des enfants. L'éventail de ces services ressort à la lecture du tableau suivant:

TABLEAU 10: Types de services rendus par les enfants; nombre de fois qu'ils ont été nommés par région

| Services rendus par les enfants — Régions: | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | total nb | total % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Services reliés à la maintenance** | | | | | | | | | | | | |
| - Entretien/ménage | 2 | 3 | 4 | 5 | 1 | 4 | 3 | 2 | 4 | 1 | 29 | 20 |
| - Hygiène personnelle | | | | | | | | | 1 | 1 | 2 | 1 |
| - Repas | 1 | 2 | 2 | | 2 | | 2 | | 3 | 2 | 14 | 10 |
| **Services reliés au soutien moral** | | | | | | | | | | | | |
| - Visite courte ou prolongée | | 1 | 1 | 3 | 4 | 2 | 3 | 5 | 5 | 2 | 26 | 18 |
| - Surveillance/appel | | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | | 2 | 2 | | 10 | 7 |
| - Formalités administratives | | | 1 | | | | 2 | 1 | 1 | 1 | 6 | 4 |
| **Relations à l'extérieur** | | | | | | | | | | | | |
| - Accompagnement/covoiturage | 3 | 7 | 3 | 5 | 1 | 5 | 2 | 6 | 2 | 1 | 35 | 24 |
| - Achat/courses | 1 | 5 | 2 | 1 | 2 | 1 | 1 | 5 | 3 | 2 | 23 | 16 |
| Total des services nommés | 7 | 19 | 14 | 15 | 11 | 14 | 13 | 21 | 21 | 10 | 145 | 100 |

De façon générale, on se rend compte que quatre types de services ressortent: l'entretien ménager, les visites, l'accompagnement (transport) et les courses. Il est peu question de repas et d'hygiène personnelle. Il est difficile d'affirmer que certains types de services sont plus courants dans certaines régions, mais il est intéressant de souligner que les intervenants ont, au total, moins nommé de services dans certaines régions. En effet, trois types de régions présentent des contrastes intéressants: les régions agricoles proches (régions 1 et 2) dans la mesure où l'on n'a relevé que sept services dans la région 1 (Haut-Richelieu) et 19 dans la région 2 (Les Jardins-de-Napierville), les régions forestières où l'on compte moins de services dans la région 7 (Le Domaine-du-Roy) que dans la région 8 (Antoine-Labelle) et les régions de villégiature où l'on compte 21 services nommés pour la région 9 (Matawinie) par opposition à dix dans la région 10 (Les Pays-d'en-Haut).

D'après les commentaires relevés des intervenants, il semble que, dans plusieurs cas, le soutien obtenu de la part des enfants croît lorsque l'état de santé de la personnes âgée se détériore, bien que plusieurs intervenants provenant de plusieurs régions croient que les enfants ont souvent tendance à se décharger du soutien face à leurs parents lorsqu'il y a accroissement de la perte d'autonomie chez ces derniers.

Du soutien naturel provenant des enfants s'ajoute le soutien du voisinage. Les intervenants alors identifié les types de services

rendus par le voisinage. Les résultats sont présentés au tableau suivant.

TABLEAU 11: Types de services rendus par le voisinage: nombre de fois qu'ils ont été nommés par région

| Services rendus par le voisinage — Régions: | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | total nb | total % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Services reliés à la maintenance** | | | | | | | | | | | | |
| - Entretien/ménage | | 1 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 1 | 1 | 4 | 18 | 13 |
| - Hygiène personnelle | | | | | | | | 1 | | | 1 | 1 |
| - Repas | | 2 | 1 | | | | | 1 | 3 | 2 | 9 | 7 |
| **Services reliés au support moral** | | | | | | | | | | | | |
| - Visite courte ou prolongée | 1 | 1 | 4 | 1 | 2 | 3 | 2 | 4 | 4 | 2 | 24 | 17 |
| - Surveillance/appel | | 1 | 3 | 2 | 3 | 3 | 1 | 2 | 4 | | 19 | 14 |
| - Formalités administratives | | | | | | | | | | | | |
| **Relations à l'extérieur** | | | | | | | | | | | | |
| - Accompagnement/covoiturage | 5 | 5 | 1 | 3 | 3 | 5 | 4 | 4 | 5 | 4 | 39 | 28 |
| - Achat/courses | 1 | 2 | 3 | 4 | 3 | 3 | 1 | 4 | 4 | 3 | 28 | 20 |
| Total des services nommés | 7 | 12 | 13 | 12 | 14 | 18 | 9 | 17 | 21 | 15 | 138 | 100 |

On retrouve en général les mêmes types de soutien de la part des voisins que de la part des enfants, dans la mesure où on observe peu de services au niveau des repas et de l'hygiène personnelle. Plusieurs intervenants considèrent toutefois que les voisins ne rendent pas le même type de services que les enfants. Aussi, on retrouve parmi les services rendus par le voisinage exactement les mêmes types d'opposition entre les régions qu'au niveau des services rendus par les enfants, c'est-à-dire que le nombre de services rendus identifiés par les intervenants sont moindres dans la région 1 que dans la région 2, dans la région 7 que dans la région 8 et dans la région 10 que dans la région 9. Les oppositions semblent toutefois moins prononcées.

Les formes de soutien naturel s'expriment à travers certaines formes de services en particulier. Il est donc utile de pouvoir déterminer si elles répondent aux besoins de la population âgée (ce n'est pas nécessairement parce que les services rendus sont limités qu'ils ne répondent pas aux besoins). La question suivante aborde dans ce sens: De façon générale, le soutien <u>familial ou de voisinage</u> qu'obtiennent les personnes âgées répond-il adéquatement à leurs besoins ? Le tableau 12 illustre les résultats obtenus.

TABLEAU 12: Le soutien naturel et son adéquation aux besoins des personnes âgées; nombre d'intervenants par région

| Adéquation aux besoins \ Régions: | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | total nb | total % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1- Non | 2 | 2 | 5 | 3 | 7 | 5 | 4 | 3 | 2 | 2 | 35 | 47 |
| 2- Oui, car les personnes âgées demandent peu | | 3 | | 1 | | 1 | | | | 2 | 7 | 9 |
| 3- Oui, les besoins sont comblés | 2 | 1 | | 2 | 1 | 1 | 3 | 2 | 3 | 1 | 16 | 21 |
| 4- Ca dépend des situations | 1 | 1 | 1 | 1 | | 1 | 1 | 3 | 3 | | 12 | 16 |
| 8- N.S.P. | 1 | 1 | | | | | | | | 1 | 3 | 4 |
| 9- S.O. | | | | | | | | | | 2 | 2 | 3 |
| Total: | 6 | 8 | 6 | 7 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 75 | 100 |

Seulement 21% des intervenants considèrent que les besoins sont comblés. De plus, les formes de soutien naturel ne semblent pas répondre adéquatement aux besoins dans aucune des régions de façon définitive. Cette donnée supplémentaire vient appuyer l'idée déjà émise à savoir que le soutien naturel est moins important que l'on pouvait l'imaginer en milieu rural. Il varie d'une région à l'autre mais il ne semble par répondre adéquatement aux besoins nulle part.

Finalement, pour conclure la question des formes de soutien, quelques questions additionnelles ont été posées afin de pouvoir déterminer si la situation des personnes âgées, en ce qui concerne le soutien disponible, varie en fonction de la présence de certains facteurs. Premièrement, nous avons demandé si le soutien varie selon que l'on vive sur un rang ou dans un village. Plusieurs intervenants ont affirmé que l'on est plus isolé et que l'on obtient moins de soutien dans les rangs. Seule la région 3 semble se distinguer à ce niveau puisque l'on considère majoritairement que la situation est identique dans le village que dans les rangs (il s'agit de la région de l'Or-Blanc, région constituée de petits villages).

Ensuite nous avons demandé si les formes de soutien sont différentes pour les nouveaux arrivants sur leur territoire. En milieu agricole ou forestier, le phénomène de l'arrivée des personnes âgées ou du retour de celles-ci à la retraite est plutôt marginal. Lorsque certains intervenants ont identifié ce phénomène, il ne semble pas que ces nouveaux arrivants soient plus isolés que les autres; au contraire, ils participent davantage aux diverses activités sociales. Quant aux régions de villégiature, le phénomène est évidemment important et on considère, surtout dans la région 9 (Matawinie) que les nouveaux arrivants sont plus isolés.

Finalement, nous voulions vérifier si la situation des anciens agriculteurs en ce qui concerne les formes de soutien diffère de celle des non agriculteurs. Cette question concernait exclusivement les six régions agricoles et il ne semble pas, de l'avis des intervenants, que ce facteur soit important, sinon que les agriculteurs sont plus

autonomes, plus enracinés et plus individualistes. Ils n'ont toutefois pas nécessairement plus de soutien.

## 5.5- LA MOBILITE RESIDENTIELLE DES PERSONNES AGEES

Suite à ce premier ensemble de données plutôt générales portant sur les dix régions, il faut identifier, avec l'aide des intervenants, les différents modèles de déménagement touchant les personnes âgées et existant dans chacune des régions étudiées. Les commentaires sont regroupés pour former cinq modèles différents. Ces modèles sont définis par le lieu d'origine et le lieu de destination du déménagement. Le tableau suivant indique le nombre d'intervenants par région qui ont identifié chacun des modèles retenus.

TABLEAU 13: Les modèles de déménagement existants; nombre d'intervenants par région

| Régions: | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | total nb | total % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1- Modèle 1 (rang vers village) | 3 | 3 | 4 | 2 | 6 | 5 | 5 | 4 | 5 | 4 | 41 | 25 |
| 2- Modèle 2 (village vers village) | | 1 | | | 3 | 1 | | | | 3 | 8 | 5 |
| 3- Modèle 3 (intra-régional) | 6 | 6 | 6 | 5 | 7 | 4 | 4 | 7 | 4 | 5 | 54 | 33 |
| 4- Modèle 4 (région vers l'extérieur) | | 3 | 5 | 2 | 2 | 4 | 3 | 3 | 3 | 5 | 30 | 18 |
| 5- Modèle 5 (extérieur vers la région) | 4 | 3 | 1 | | 4 | 1 | | 6 | 8 | 5 | 32 | 19 |
| Total: | 13 | 16 | 16 | 9 | 22 | 15 | 12 | 20 | 20 | 22 | 165 | 100 |

Note: Tous les modèles n'ont pas été nommés par tous les intervenants d'une même région. Dans les prochains tableaux, les totaux sont fixés en fonction du nombre d'intervenants qui ont identifié chaque modèle et non plus en fonction du nombre total d'intervenants rencontrés.

Pour l'ensemble des régions rurales étudiées, deux modèles sont plus fréquemment cités que les autres: il s'agit du modèle 3 (intra-régional: c'est-à-dire d'une municipalité à l'autre à l'intérieur de la même région) et le modèle 1 (du rang vers le village). Ce sont d'ailleurs les deux seuls modèles qui sont cités dans toutes les régions. Les modèles 4 et 5 (modèles qui impliquent des déplacements vers l'extérieur de la région pour le modèle 4 et de l'extérieur vers la région pour le modèle 5) sont moins fréquemment cités et ils semblent se produire dans certaines régions particulières. Par exemple, pour ce qui est du modèle 4 (vers l'extérieur), il est identifié plus souvent dans les région 3 (L'Or-Blanc: région agricole éloignée formée de petits villages) et dans la région 10 (Les-Pays-d'en-Haut: région de villégiature). Il n'est pas cité dans la région 1 (Haut-Richelieu: région agricole proche). Quant au modèle 5 (de l'extérieur vers la région), il se manifeste surtout dans les 2 régions de villégiature (région 9: Matawinie et région 10: Les Pays-d'en-Haut), mais également dans la région 8 (Antoine-Labelle: région forestière où l'on retrouve un grand nombre de chalets). Pour ce qui est du modèle 2 (du village vers le village), il est identifié par très peu d'intervenants (huit au total pour l'ensemble des

régions). Cependant, trois intervenants l'ont soulevé dans deux régions, soit les régions 5 (Beauce-Sartigan: région agricole éloignée formée de gros villages) et 10 (Les Pays-d'en-Haut: région de villégiature).

Il s'agit ici bien sûr d'un premier indicateur sur les différents modèles existants. On peut se rendre compte qu'au moins trois modèles existent dans tous les types de régions et que deux modèles sont spécifiquement rattachés à certains milieux. Toutefois, il ne faudrait pas penser que les modèles importants se manifestent de la même façon d'une région à l'autre. Par exemple, un modèle pourra avoir été identifié par plusieurs intervenants dans une même région mais plusieurs peuvent penser qu'il s'agit d'un mouvement marginal. Il deviendra donc important de considérer les statistiques sur la mobilité des personnes âgées au chapitre suivant. Elles pourront mieux nous révéler l'ampleur des mouvements. Pour l'instant, tentons simplement de définir chacun des modèles à l'aide des commentaires recueillis lors de l'enquête.

Puisque le nombre d'intervenants qui ont cité chaque modèle est plutôt restreint, du moins pour plusieurs modèles et régions, il faut tenter d'observer dans un premier temps les caractéristiques générales de chacun des modèles pour l'ensemble des régions. Nous avons en effet posé une série de questions sur chacun des modèles cités par les intervenants, questions qui portent sur les éléments suivants:

- -les événements de vie qui provoquent la décision de déménager;
- -les motifs qui expliquent le choix de la destination;
- -le type de population qui déménage (s'agit-il de femmes ou de personnes défavorisées?);
- -l'importance et la nouveauté du mouvement;
- -la croissance ou non du mouvement;
- -si on déménage par choix ou par obligation;
- -les options résidentielles choisies par les personnes âgées qui déménagent.

Il est alors possible d'observer le profil des cinq modèles pour chacune de ces caractéristiques. Il s'agit bien sûr de tendances générales, ce qui ne reflète pas nécessairement la réalité que l'on retrouve au niveau de chaque région où les différents modèles ont été identifiés. Il semble toutefois important d'identifier ces tendances générales puisque seules les données recueillies au niveau de l'ensemble des intervenants dans toutes les régions nous sont statistiquement significatives. On ne trouve pas suffisamment de répondants au niveau de chaque modèle dans chaque région pour pouvoir en tirer des tendances claires.

La première question touche les événements de vie qui font que les personnes âgées décident de déménager. Le tableau suivant indique le nombre d'intervenants qui ont identifié chaque type d'événements de vie pour chaque modèle.

TABLEAU 14: Evénements de vie qui expliquent les modèles; nombre de fois qu'ils ont été nommés par modèle

| Modèles: / Evénements de vie | modèle 1 nb | modèle 1 % | modèle 2 nb | modèle 2 % | modèle 3 nb | modèle 3 % | modèle 4 nb | modèle 4 % | modèle 5 nb | modèle 5 % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| - Départ/éloignement des enfants | | | | | 1 | 1 | 1 | 3 | | |
| - Perte d'autonomie/état de santé/vieillissement | 23 | 35 | 6 | 50 | 45 | 53 | 22 | 55 | 1 | 3 |
| - Isolement | 5 | 8 | | | 9 | 11 | 4 | 10 | | |
| - Décès du conjoint/ séparation | 10 | 15 | 4 | 33 | 16 | 19 | 8 | 20 | | |
| - Prise de retraite/vente de la ferme | 25 | 39 | 1 | 8 | 13 | 15 | 4 | 10 | 29 | 83 |
| - Coûts trop élevés | 2 | 3 | 1 | 8 | 1 | 1 | | | 5 | 14 |
| - Demande des enfants | 1 | 2 | | | | | 1 | 3 | | |
| Nombre de personnes qui ont nommé les événements | 66 | 100 | 12 | 100 | 85 | 100 | 40 | 100 | 35 | 100 |

Note: ce tableau indique le nombre total des événements de vie cités par les intervenants. Certains intervenants en ont cité plusieurs, d'autres aucun.

A la lecture de ce tableau, on constate que le départ ou l'éloignement des enfants ne constitue que rarement le motif cité pour expliquer le déménagement, et ce pour tous les types de modèles. Il en est de même pour l'isolement, les coûts et la demande des enfants. Par contre, la perte d'autonomie constitue l'événement de vie le plus important pour expliquer trois modèles, soit les modèles 2 (du village au village: ce modèle a toutefois été identifié par très peu d'intervenants), 3 (intra-régional) et 4 (vers l'extérieur de la région), alors que la prise de retraite ou la vente de la ferme semble être à l'origine des modèles 1 (du rang vers le village) et 5 (de l'extérieur vers la région). Notons que la perte d'autonomie explique également en partie le modèle 1.

Bref, on peut déjà penser qu'il existe deux types de modèles:

- -ceux liés à la perte d'autonomie ou à la détérioration de l'état de santé: il s'agit des mouvements intra-régionaux (modèle 3) et des déménagements vers l'extérieur de la région (modèle 4);
- -ceux liés à la prise de retraite où il s'agit sans doute surtout de gens autonomes: on parle alors des déménagements du rang vers le village (modèle 1) et de l'extérieur vers la région (modèle 5).

Nous avons ensuite demandé aux intervenants quels sont à leur avis les motifs du choix de la destination des personnes qui déménagent, et ce pour chacun des modèles.

CARTE 1: LOCALISATION DES M.R.C. ETUDIEES

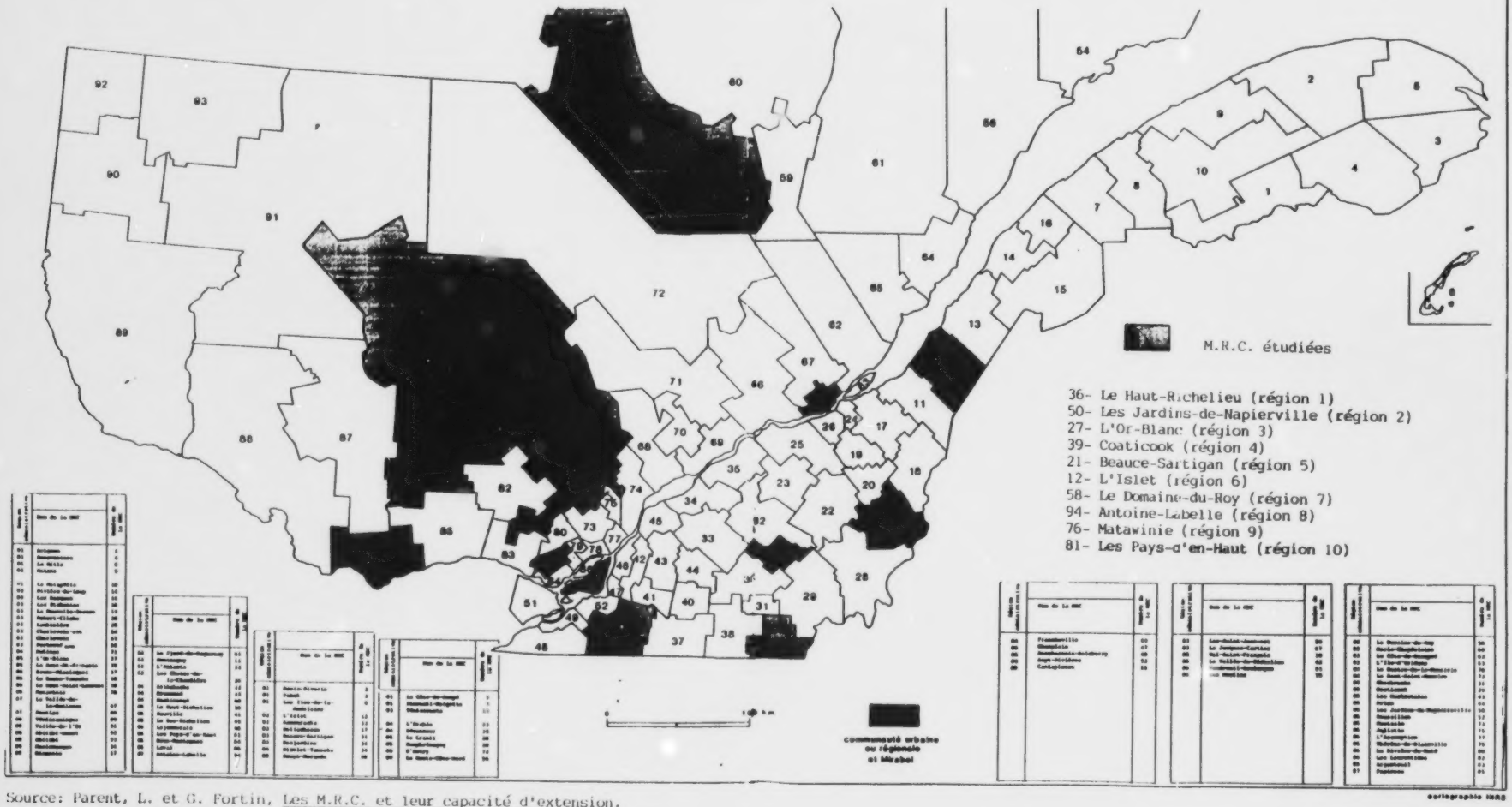


Source: Parent, L. et G. Fortin, Les M.R.C. et leur capacité d'extension, INRS-Urbanisation, Montréal, 1983, 86 pages. (emprunt de la carte repère des M.R.C.).

# LES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ

CARTE 1: LOCALISATION DES M.R.C. ÉTUDIÉES

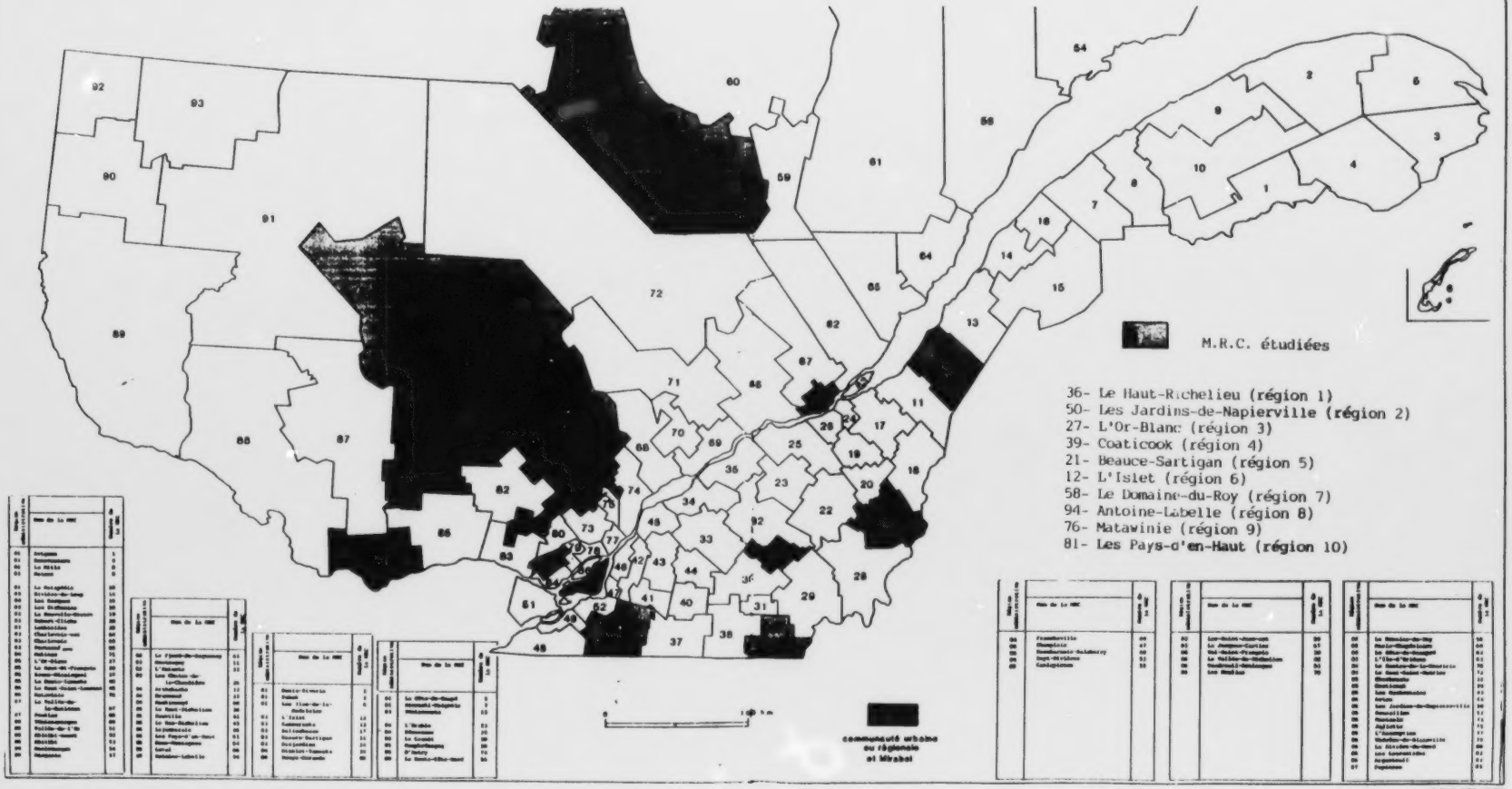


Source: Parent, L. et G. Fortin, Les M.R.C. et leur capacité d'extension, INRS-Urbanisation, Montréal, 1983, 86 pages. (emprunt de la carte repère des M.R.C.).

# LES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ

CARTE 1: LOCALISATION DES M.R.C. ETUDIEES

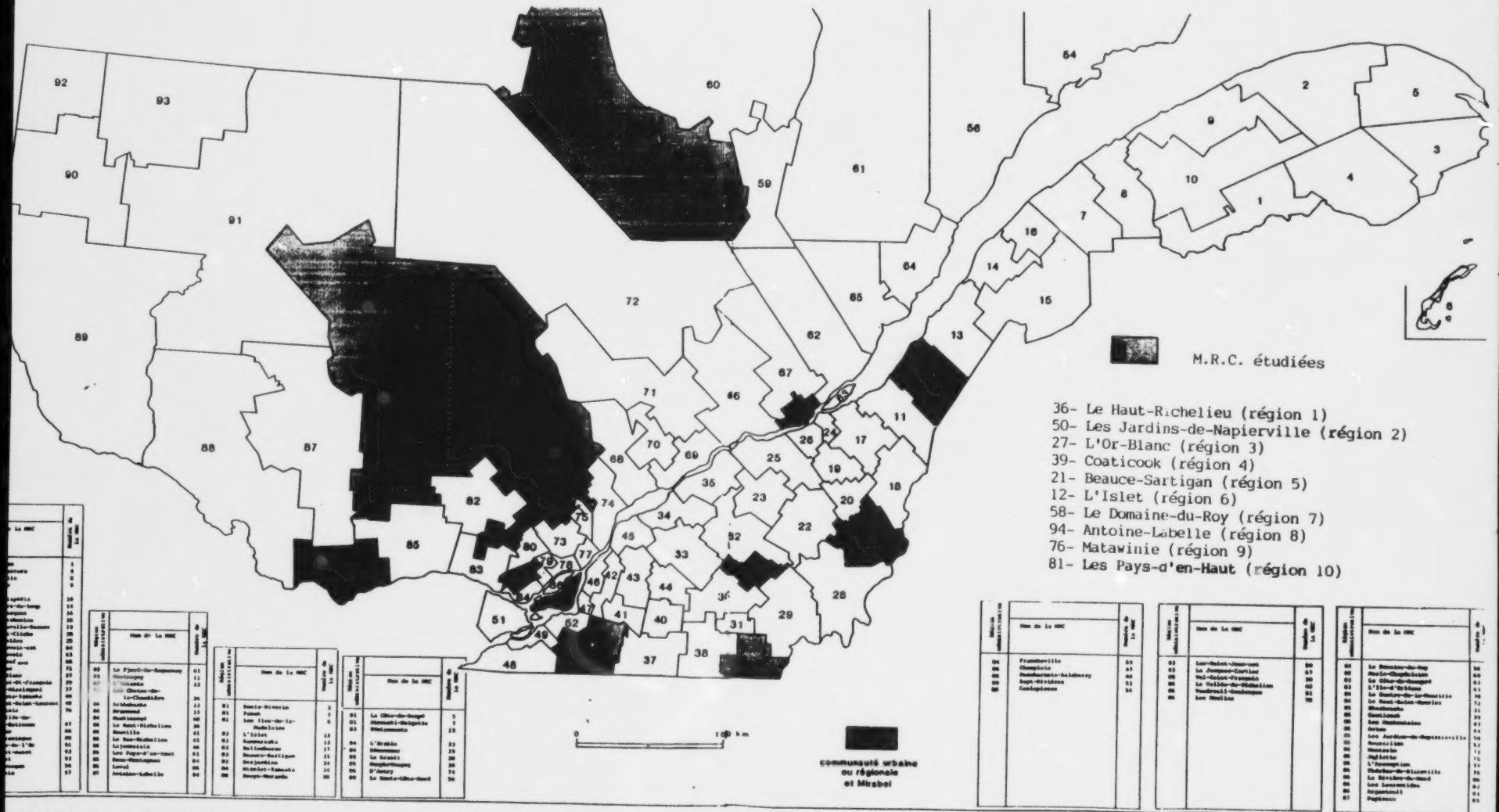


: Parent, L. et G. Fortin, Les M.R.C. et leur capacité d'extension, INRS-Urbanisation, Montréal, 1983, 86 pages. (emprunt de la carte repère des M.R.C.).

TABLEAU 15: Motifs identifiés pour expliquer les destinations choisies par les personnes âgées; nombre de fois qu'ils ont été nommés par modèle

| Modèles: / Motifs | modèle 1 | | modèle 2 | | modèle 3 | | modèle 4 | | modèle 5 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | nb | % | nb | % | nb | % | nb | % | nb | % |
| -On y trouve des logements avec services | 4 | 9 | 5 | 45 | 26 | 38 | 7 | 15 | 1 | 3 |
| -Se rapprocher des services médicaux et commerciaux | 19 | 43 | 1 | 9 | 31 | 45 | 13 | 28 | | |
| -Présence de H.L.M. et de logements locatifs | 5 | 11 | 5 | 45 | 2 | 3 | | | 3 | 8 |
| -Se rapprocher des enfants ou des amis | 3 | 7 | | | 10 | 14 | 22 | 48 | 3 | 8 |
| -Environnement de qualité | 1 | 2 | | | | | | | 20 | 53 |
| -Attachement à la localité (enracinement) | 12 | 27 | | | | | | | | |
| -Retour à la région d'origine | | | | | | | 4 | 9 | 11 | 19 |
| Nombre de personnes qui ont nommé le motif | 44 | 100 | 11 | 100 | 69 | 100 | 46 | 100 | 38 | 100 |

Note: ce tableau présente le nombre total de motifs cités par les intervenants; certaines en ont nommé plusieurs, d'autres aucun.

En ce qui concerne le modèle 1 (du rang vers le village), les motifs les plus souvent cités pour expliquer qu'on se dirige vers le village (à partir d'un rang contenu dans la même municipalité) sont de deux ordres: la présence de services médicaux et commerciaux et l'attachement à la localité. La décision de se déplacer vers une autre municipalité de la région (modèle 3) est motivée par la présence dans cette autre localité d'options résidentielles avec services et de services commerciaux et médicaux. Quand aux déplacements vers l'extérieur, c'est la présence des enfants qui détermine la localité choisie. Finalement, c'est la recherche d'un environnement de qualité qui explique le choix d'une région lorsque l'on provient de l'extérieur (modèle 5: rappelons que ce modèle s'applique aux régions de villégiature).

Il est important de plus, de savoir si ces modèles de déménagement touchent particulièrement les femmes. On peut penser en effet que les femmes sont les plus portées à déménager; ce sont elles qui vivent seules généralement et il a été maintes fois démontré qu'elles jouissent d'un revenu beaucoup plus bas que les hommes. Le tableau suivant indique les résultats obtenus pour chaque modèle.

TABLEAU 16: Type de population qui déménage (sexe); nombre d'intervenants par modèles

| Modèles: / Type de population | modèle 1 | | modèle 2 | | modèle 3 | | modèle 4 | | modèle 5 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | nb | % | nb | % | nb | % | nb | % | nb | % |
| - Femmes | 15 | 37 | 6 | 75 | 18 | 33 | 10 | 33 | | |
| - Hommes ou femmes | 25 | 61 | 2 | 25 | 31 | 57 | 18 | 60 | 31 | 97 |
| - N.S.P. | 1 | 2 | | | 5 | 9 | 2 | 7 | 1 | 3 |
| Total: | 41 | 100 | 8 | 100 | 54 | 100 | 30 | 100 | 32 | 100 |

Note: le total indiqué est le nombre d'intervenants qui ont identifié chaque modèle pour l'ensemble des régions. Quelques intervenants n'ont pas identifié certains modèles pour leur région.

Plusieurs intervenants, bien que minoritaires, identifient que les femmes sont surtout touchées par les divers modèles de déménagement. Mais il semble qu'elles ne soient jamais visées de façon exclusive. Par ailleurs, il faut remarquer que les femmes ne font jamais exclusivement l'objet du modèle 5, c'est à dire de l'extérieur vers la région. Il s'agit en effet du modèle touchant les régions de villégiature et dont l'événement de vie déclencheur est la prise de retraite. On est donc en face de couples à la retraite qui décident d'emménager dans un milieu de villégiature.

Les population particulièrement touché par la mobilité peuvent aussi être les personnes âgées défavorisées économiquement. Un question touche donc cette problématique.

TABLEAU 17: Type de population qui déménage (catégories économiques); le nombre d'intervenants par modèle

| Modèles: / Catégories économiques | modèle 1 | | modèle 2 | | modèle 3 | | modèle 4 | | modèle 5 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | nb | % | nb | % | nb | % | nb | % | nb | % |
| - Défavorisés | 4 | 10 | 1 | 13 | 5 | 9 | | | 2 | 6 |
| - Toutes les catérories | 36 | 88 | 7 | 86 | 42 | 77 | 27 | 90 | 30 | 94 |
| - N.S.P. | 1 | 2 | | | 7 | 13 | 3 | 10 | | |
| Total: | 41 | 100 | 8 | 100 | 54 | 100 | 30 | 100 | 32 | 100 |

Note: le total indiqué est le nombre d'intervenants qui ont identifié chaque modèle pour l'ensemble des régions. Quelques intervenants n'ont pas identifié certains modèles pour leur région.

Aucun modèle ne touche plus particulièrement les personnes démunies économiquement. Il ne semble donc pas que les questions financières puissent être la source de la décision de déménager dans aucun cas, du moins selon les informations dont nous disposons pour l'instant. Une question a d'ailleurs été spécifiquement posée dans le questionnaire à cet effet. Il en sera question un peu plus loin.

Le tableau suivant donne une idée des destinations choisies pour chacun des modèles; ces destinations sont définies en fonction de la

population des municipalités choisies par les personnes âgées et en fonction des distances du lieu d'origine. Notons qu'une ville ou un village proche de la région est situé à moins de 50 km. des limites de celle-ci.

TABLEAU 18: Les destinations choisies; nombre d'intervenants par modèle

| Modèles: / Destinations | modèle 1 | | modèle 2 | | modèle 3 | | modèle 4 | | modèle 5 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | nb | % | nb | % | nb | % | nb | % | nb | % |
| - Vers les gros villages dans la région | | | | | 18 | 33 | | | 1 | 3 |
| - Vers les villes dans la région | | | | | 16 | 30 | | | 3 | 9 |
| - Vers les villes et les gros villages dans la région | | | | | 12 | 22 | | | | |
| - Vers les villes proches ou loins de la région | | | | | | | 5 | 17 | | |
| - Vers les villes proches de la région | | | | | | | 16 | 53 | | |
| - Vers les villes loins de la région | | | | | | | 7 | 23 | | |
| - Destinations variées | | | | | 7 | 13 | | | 26 | 81 |
| - N.S.P. | | | | | 1 | 2 | 2 | 7 | 1 | 3 |
| - Autre | | | | | | | | | 1 | 3 |
| Total: | | | | | 54 | 100 | 30 | 100 | 32 | 100 |

Note: le total indiqué est le nombre d'intervenants qui ont identifié chaque modèle pour l'ensemble des régions. Quelques intervenants n'ont pas identifié certains modèles pour leur région.

Cette question ne touche pas les modèles 1 et 2 puisqu'il s'agit de mouvements à l'intérieur d'une même municipalité. Pour le modèle 3 (intra-régional), il apparaît clairement que l'on se dirige vers les gros villages ou les villes à l'intérieur de la région. Ce modèle touche particulièrement les personnes en perte d'autonomie qui recherchent des destinations qui offrent des options résidentielles avec services et des services médicaux ou commerciaux. Il semble donc que ces éléments se retrouvent surtout dans les villes (lorsqu'on en retrouve une dans la région) et dans les gros villages puisque c'est là que la population âgée décide de déménager.

Quant au modèle 4 (vers l'extérieur de la région), il semble que l'on se dirige surtout vers les villes proches de la région. Rappelons que ce modèle touchait surtout les gens qui veulent se rapprocher de leurs enfants. On peut donc penser que les villes situées proches des régions rurales sont un lieu d'attrait pour les enfants qui ont vécu dans les régions rurales avoisinantes (on y trouve habituellement plus d'emplois).

Pour bien saisir les modèles de déménagement des personnes âgées, il est important d'identifier de plus si ceux-ci sont récents ou non. Lorsqu'un modèle était mentionné, l'intervenant devait indentifier vers quelle année le mouvement est apparu. Les réponses sont colligées dans le tableau suivant:

TABLEAU 19: Le moment d'apparition des déménagements; nombre d'intervenants par modèle

| Modèles: / Apparition du modèle | modèle 1 nb | modèle 1 % | modèle 2 nb | modèle 2 % | modèle 3 nb | modèle 3 % | modèle 4 nb | modèle 4 % | modèle 5 nb | modèle 5 % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| - Il y a moins de 5 ans | 2 | 5 | 2 | 25 | 4 | 7 | 1 | 3 | 2 | 6 |
| - Il y a moins de 10 ans | 3 | 7 | | | 8 | 15 | 7 | 23 | 3 | 9 |
| - Il y a moins de 15 ans | 4 | 10 | | | 11 | 20 | 3 | 10 | 5 | 16 |
| - Il y a moins de 25 ans | 2 | 5 | | | 5 | 9 | 1 | 3 | 2 | 6 |
| - Toujours existé | 19 | 46 | 1 | 13 | 7 | 13 | 4 | 13 | 2 | 6 |
| - N.S.P. | 9 | 22 | 2 | 25 | 15 | 28 | 13 | 43 | 18 | 56 |
| - Pas demandé | 4 | 10 | 3 | 38 | 4 | 7 | 1 | 3 | | |
| Total: | 41 | 100 | 8 | 100 | 54 | 100 | 30 | 100 | 32 | 100 |

Note: le total indiqué est le nombre d'intervenants qui ont identifié chaque modèle pour l'ensemble des régions. Quelques intervenants n'ont pas identifié certains modèles pour leur région.

Peu d'intervenants ont pu identifier le moment de l'apparition des différents modèles, sauf pour le modèle 1 (du rang vers le village) où plusieurs intervenants mentionnent qu'il existe depuis toujours. Ce type de commentaires semble relativement étonnant dans la mesure où il s'agit, du moins dans les régions rurales, d'un mouvement issu de la prise de retraite et de la vente de la ferme. Plusieurs intervenants affirment pourtant qu'aujourd'hui, on vend souvent la ferme à un étranger ou à une compagnie alors qu'avant, on la vendait à un enfant en échange d'une entente de cohabitation. On peut donc supposer qu'il y avait moins de mouvement vers les villages à une certaine époque. Ce fait ne semble pas ressortir des commentaires recueillis à cette question.

L'importance des modèles de déménagement fait aussi l'objet d'une question dans l'enquête. Evidemment, il est difficile de généraliser pour chaque modèle puisque les impressions sur leur importance varient d'une région à l'autre. On peut toutefois dire, à la lecture du tableau qui suit que le modèle 4 (vers l'extérieur de la région) semble, de façon générale, nettement moins important que les autres. Alors que ce modèle est identifié par plusieurs intervenants et que les personnes âgées semblent obligées de déménager dans plusieurs régions et pour des motifs divers, il semble que le nombre de déplacement vers l'extérieur soit limité. A notre avis, deux types de motifs peuvent expliquer le fait que l'on déménage peu hors de sa région: soit que l'on réussisse habituellement à trouver au sein de sa localité ou de sa région les services ou formes d'options résidentielles qui répondent à ses besoins, soit que l'enracinement à la région est si grand que l'on ne la quitte que dans des circonstances exceptionnelles. On peut aussi penser à une combinaison de ces deux facteurs.

Egalement, beaucoup d'intervenants affirment ignorer l'ampleur des modèles qu'ils identifient. Nous disposons donc pour l'instant d'informations plutôt limitées pour pouvoir commenter l'ampleur des

types de déménagements. Les statistiques sur la mobilité des personnes âgées présentées au chapitre suivant sont plus révélatrices à ce niveau.

TABLEAU 20: Evaluation de l'importance des modèles de déménagement: nombre d'intervenants par modèle

| Modèles: / Importance du modèle | modèle 1 | | modèle 2 | | modèle 3 | | modèle 4 | | modèle 5 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | nb | % | nb | % | nb | % | nb | % | nb | % |
| - D'une certaine importance | 14 | 34 | 2 | 25 | 22 | 41 | 9 | 31 | 8 | 25 |
| - Marginal | 11 | 27 | 2 | 25 | 13 | 24 | 16 | 53 | 9 | 28 |
| - N.S.P. | 11 | 27 | 1 | 13 | 13 | 24 | 4 | 13 | 13 | 41 |
| - Pas demandé | 5 | 12 | 3 | 38 | 6 | 11 | 1 | 3 | 2 | 6 |
| Total | 41 | 100 | 8 | 100 | 54 | 100 | 30 | 100 | 32 | 100 |

Note: le total indiqué est le nombre d'intervenants qui ont identifié chaque modèle pour l'ensemble des régions. Quelques intervenants n'ont pas identifié certains modèles pour leur région.

Il n'est pas suffisant de savoir si chaque modèle est important ou non. Il faut également déterminer si les mouvements identifiés sont en croissance ou en perte de vitesse. Ici encore, il s'avère impossible de dégager des tendances générales, surtout à cause du grand nombre d'intervenants qui affirment ignorer cette information, et ce pour tous les types de modèles.

TABLEAU 21: Degré de croissance des modèles de déménagement: nombre d'intervenants par modèle

| Modèles: / Degré de croissance du mouvement | modèle 1 | | modèle 2 | | modèle 3 | | modèle 4 | | modèle 5 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | nb | % | nb | % | nb | % | nb | % | nb | % |
| - En croissance | 6 | 15 | 3 | 38 | 19 | 35 | 4 | 13 | 8 | 25 |
| - En perte de vitesse | 6 | 15 | | | 5 | 9 | 5 | 17 | 1 | 3 |
| - Stable | 6 | 15 | | | 8 | 15 | 5 | 17 | 1 | 3 |
| - N.S.P. | 17 | 41 | 2 | 25 | 18 | 33 | 16 | 53 | 20 | 63 |
| - Pas demandé | 6 | 15 | 3 | 38 | 4 | 7 | | | 2 | 6 |
| Total: | 41 | 100 | 8 | 100 | 54 | 100 | 30 | 100 | 32 | 100 |

Note: le total indiqué est le nombre d'intervenants qui ont identifié chaque modèle pour l'ensemble des régions. Quelques intervenants n'ont pas identifié certains modèles pour leur région.

Nous avons ensuite demandé aux intervenants s'ils pensent que les personnes âgées qui déménagent le font par choix ou par obligation, et ce pour chaque modèle qu'ils ont identifié. Lorsque les déménagements sont faits par obligation, nous leur avons demandé d'énoncer les motifs qui peuvent expliquer la décision de déménager. Les résultats obtenus sont illustrés dans les deux tableaux suivants.

TABLEAU 22: Les déménagements, les fait-on par choix ou par obligation?: nombre d'intervenants par modèle

| Déménagement par choix ou par obligation / Modèles: | modèle 1 | | modèle 2 | | modèle 3 | | modèle 4 | | modèle 5 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | nb | % | nb | % | nb | % | nb | % | nb | % |
| - Par choix | 18 | 44 | 2 | 25 | 9 | 17 | 8 | 26 | 30 | 94 |
| - Par obligation | 15 | 41 | 2 | 25 | 41 | 75 | 20 | 64 | 1 | 3 |
| - N.S.P. | 6 | 15 | 3 | 38 | 2 | 4 | 2 | 7 | 1 | 3 |
| - Pas demandé | 2 | 5 | | | 2 | 4 | | | | |
| Total: | 41 | 100 | 8 | 100 | 54 | 100 | 30 | 100 | 32 | 100 |

Note: le total indiqué est le nombre d'intervenants qui ont identifié chaque modèle pour l'ensemble des régions. Quelques intervenants n'ont pas identifié certains modèles pour leur région.

Notons qu'il est impossible à partir de cette enquête de déterminer si la mobilité des personnes âgées est liée à un premier déménagement ou à un deuxième mouvement. En effet, on peut croire que les premiers déménagements, lorsqu'ils sont faits par choix, doivent surtout être liés à des couples. Par contre, le deuxième déménagement sera sans doute lié au veuvage et deviendra une obligation pour la personne restée seule. Une enquête auprès d'un échantillon représentatif de personnes âgées aurait sans doute permis d'analyser ces hypothèses.

TABLEAU 23: Motifs des déménagements par obligation: nombre d'intervenants par modèle

| Motifs si par obligation / Modèles: | modèle 1 | | modèle 2 | | modèle 3 | | modèle 4 | | modèle 5 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | nb | % | nb | % | nb | % | nb | % | nb | % |
| - Manque de soutien chez soi | 5 | 14 | 2 | 29 | 12 | 24 | 1 | 3 | | |
| - Manque d'options résidentielles | 2 | 6 | | | 18 | 36 | 8 | 27 | 1 | 100 |
| - Motifs divers | | | | | 5 | 10 | 1 | 3 | | |
| - N.S.P. | 28 | 80 | 5 | 71 | 15 | 30 | 19 | 67 | | |
| Total: | 35 | 100 | 7 | 100 | 50 | 100 | 29 | 100 | 1 | 100 |

Note: ce tableau présente le nombre total de motifs cités par les intervenants; certaines en ont nommé plusieurs, d'autres aucun

Ici encore, il ne s'agit que de tendances générales. On observe toutefois que le modèle 1 (du rang vers le village) constitue un type de déménagement qui s'exécute par choix, du moins beaucoup plus souvent que pour les autres modèles à l'exception du modèle 5 (de l'extérieur vers la région) où l'on considère de façon presqu'exclusive que l'on ne déménage que par choix. En ce qui concerne les modèles 3 (intra-régional) et 4 (vers l'extérieur de la région), la majorité des intervenants évaluent qu'ils se réalisent par obligation. Il s'agit en effet des modèles liés à la perte d'autonomie ce qui implique un déménagement hors de la municipalité ou de la région.

A la lecture du tableau précédent, on s'aperçoit que plusieurs intervenants affirment ignorer les motifs qui forcent les gens à déménager par obligation, sauf dans le cas du modèle 3 (intra-régional) où deux motifs dominants sont identifiés, soit le manque de soutien chez soi et le manque d'options résidentielles. On peut donc penser que, dans plusieurs cas de déménagement vers les villes ou les gros villages situés à l'intérieur d'une région, c'est le manque de soutien et le manque d'options résidentielles qui expliquent l'obligation de déménager.

De façon à pouvoir mieux caractériser chaque type de modèles de mobilité, les intervenants ont identifié quelles sont les options résidentielles choisies par les personnes âgées lorsqu'elles décident de déménager, et ceci pour chacun des modèles. Afin de déceler des tendances générales, les options résidentielles énoncées par les intervenants sont regroupées en fonction de trois grandes catégories, et ce pour chaque type de modèle. Il s'agit des logements pour personnes autonomes, des logements pour personnes semi-autonomes et des logements pour personnes non autonomes. Le tableau suivant indique les options résidentielles qui sont contenues dans chacune des catégories.

TABLEAU 24: Les options résidentielles choisies par les personnes qui déménagent: classement des options en trois grandes catégories

| |
|---|
| **Logement pour gens autonomes** |
| -Privé |
| -Maison individuelle |
| -Logement locatif |
| -Village de retraite |
| -Coopérative et O.S.B.L. |
| -Logement protégé |
| -Condominium |
| -Public |
| -H.L.M. |
| **Logement pour gens semi-autonomes** |
| -Privé |
| -Cohabitation parent-enfant |
| -Foyers d'accueil avec services |
| -Public |
| -Familles d'accueil |
| -Pavillons (rattachés à un centre d'accueil) |
| **Logement pour gens non autonomes** |
| -Privé |
| -Centre d'accueil privé |
| -Public |
| -Centre d'accueil public |
| -C.H.S.L.D. |

Les options pour gens autonomes sont celles où l'on ne retrouve aucun service. Pour les gens semi-autonomes on y retrouve des possibilités de services de repas et d'entretien mais pas de services médicaux. Enfin, les options pour gens non autonomes sont celles où l'on offre une grande gamme de services, y compris des services médicaux.

Dans un premier temps, nous avons colligéNous le nombre de fois que les intervenants ont identifié des options appartenant à chacune de ces trois catégories. Les résultats apparaissent au tableau suivant. Ensuite, dans un deuxième temps, nous avons identifié le nombre d'options résidentielles qui ont été nommées par au moins un intervenant, toujours selon les trois même catégories.

TABLEAU 25: Les types d'options résidentielles nommés: nombre d'intervenants par modèle

| Modèles: / Options résidentielles nommées | modèle 1 | | modèle 2 | | modèle 3 | | modèle 4 | | modèle 5 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | nb | % | nb | % | nb | % | nb | % | nb | % |
| Nb. de fois que les options pour gens autonomes ont été nommées | 53 | 81 | 6 | 46 | 48 | 51 | 13 | 36 | 35 | 97 |
| Nb. de fois que les options pour gens semi-autonomes ont été nommées | 7 | 11 | 5 | 38 | 23 | 24 | 10 | 28 | 1 | 3 |
| Nb. de fois que les options pour gens non autonomes ont été nommées | 5 | 8 | 2 | 16 | 24 | 25 | 13 | 36 | | |
| **Nombre de fois que les options ont été nommées** | 65 | 100 | 13 | 100 | 95 | 100 | 36 | 100 | 36 | 100 |

Note: ce tableau indique le nombre de fois que les options résidentielles ont été nommées, certains intervenants en ayant identifié plusieurs, d'autres aucune.

TABLEAU 26: Les types d'options résidentielles nommées: nombre d'options par modèle

| Modèles: / Types d'options résidentielles | Modèle 1 | | modèle 2 | | modèle 3 | | modèle 4 | | modèle 5 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | nb | % | nb | % | nb | % | nb | % | nb | % |
| Nb. total d'options pour gens autonomes: | 26 | 76 | 3 | 37 | 26 | 50 | 12 | 38 | 15 | 94 |
| Nb. total d'options pour gens semi-autonomes | 5 | 15 | 3 | 37 | 10 | 19 | 8 | 25 | 1 | 6 |
| Nb. total d'options pour gens non autonomes | 3 | 9 | 2 | 26 | 16 | 31 | 12 | 38 | | |
| **Nb. total d'options nommées** | 34 | 100 | 8 | 100 | 52 | 100 | 32 | 100 | 16 | 100 |

Note: ce tableau indique le nombre de fois que les options résidentielles ont été nommées, certains intervenants en ayant identifié plusieurs, d'autres aucune

A la lecture de ces deux tableaux, on constate que les personnes âgées choisissent massivement les options résidentielles pour personnes autonomes pour le modèle 1 (du rang vers le village) et pour le modèle 5 (de l'extérieur vers la région). En effet les événements de vie qui expliquent ces modèles sont peu souvent liés à la perte d'autonomie, particulièrement en ce qui concerne le modèle 5. D'autre part, pour le modèle 3 (intra-régional) que nous croyons fortement lié à la perte d'autonomie, il est étonnant de constater alors que la moitié des intervenants précisent que les personnes âgées choisissent des options

*résidentielles pour gens autonomes. Toutefois, le motif du choix de la destination dans ce modèle est en bonne partie lié à la présence de services médicaux et commerciaux. La présence d'options résidentielles avec services était un facteur moins important. Pour ce qui est du modèle 4 (vers l'extérieur de la région), les intervenants citent en majorité des options pour gens semi ou non autonomes. Rappelons que ce modèle, bien que qualifié de marginal est fortement lié à la volonté de se rapprocher des enfants. On peut penser que pour ce modèle les personnes âgées vont souvent cohabiter avec leurs enfants (la cohabitation est ici considérée comme une option de logement pour personnes semi-autonomes).*

En résumé, on peut conclure que chacun des modèles identifiés par les intervenants présente certaines caractéristiques générales qui leurs sont propres. Nous désirons ici en quelques lignes faire un bref rappel de ces caractéristiques pour chacun des modèles énoncés:

Modèle 1: du rang vers le village (mobilité locale): Ce type de déménagement touche tous les types de régions (et toutes les régions); il touche surtout les gens autonomes (bien qu'une quantité non négligeable de gens non autonomes effectuent ce mouvement) et il est surtout lié à la prise de retraite. On désire surtout se rapprocher des services. De l'avis de plusieurs, il ne s'agit pas d'un phénomène récent. On semble déménager autant par choix que par obligation et on se dirige massivement vers les options de logement pour personnes autonomes.

Modèle 2: du village vers le village: On identifie ce type de déménagement dans très peu de régions. Il semble surtout lié à la perte d'autonomie ou à la perte du conjoint. De plus, il semble surtout toucher les femmes.

Modèle 3: intra-régional (mobilité régionale): Ce modèle est le plus fréquemment cité; on le retouve dans toutes les régions. Il touche surtout les gens en perte d'autonomie qui désirent se rapprocher des services et trouver des options résidentielles avec services. On se dirige massivement vers les gros villages et les villes dans la région et on loge dans des logements à la fois pour les gens autonomes et les gens moins autonomes. Le mouvement semble relativement récent dans plusieurs cas (moins de 25 ans) et est assez important. On déménage par obligation, surtout par manque d'options résidentielles et par manque de soutien chez soi.

Modèle 4: vers l'extérieur de la région: On décide de déménager vers l'extérieur surtout dans des situations de perte d'autonomie. Il s'agit d'un modèle plutôt marginal qui touche certaines régions en particulier. On désire surtout se rapprocher des enfants en choisissant des options résidentielles pour gens non ou semi-autonomes. On se dirige surtout vers les villes proches de la région et ceci par obligation.

Modèle 5: de l'extérieur vers la région: Ce modèle est surtout lié aux régions de villégiature. La prise de retraite et la volonté de s'établir dans un environnement de qualité constituent les motifs

principaux de ce type de mobilité. On le fait donc par choix et on choisit massivement des logements pour personnes autonomes.

Puisque le modèle 2 est plutôt excentrique, au chapitre suivant il sera intégré au modèle 1. Il sera alors question de mobilité locale.

A la suite de cette série de questions portant sur les modèles de déménagement, il faut tenter de vérifier l'importance de deux facteurs explicatifs clés dans la décision de déménager chez les personnes âgées. Ces facteurs sont les questions économiques (coûts) et l'absence d'options résidentielles. Deux questions portent sur ces facteurs. Pour chacun des modèles de déménagement cités par chaque intervenant ceux-ci devaient identifier les facteurs clés qui y étaient liés.

TABLEAU 27: L'importance des questions économiques pour expliquer les déménagements; nombre d'intervenants par région

| Questions économiques = facteur? Régions: | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | total nb | total % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| - Non | 4 | 8 | 5 | 7 | 5 | 7 | 4 | 6 | 5 | 4 | 55 | 73 |
| - Oui, on veut diminuer ses dépenses | 1 | | | | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 | 3 | 11 | 15 |
| - Oui, on veut investir | 1 | | | | | | | | | | 1 | 1 |
| - Oui, dans la décision de ne pas déménager | | | | | 2 | | 1 | | 1 | 1 | 5 | 7 |
| - N.S.P. | | | | | | | 1 | | | | 1 | 1 |
| - S.O. | | | | | | | 1 | | | | 1 | 1 |
| - Pas demandé | | | 1 | | | | | | | | 1 | 1 |
| Total: | 6 | 8 | 6 | 7 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 75 | 100 |

Ce greffe à ce premier type d'informations, l'importance d'identifier si l'absence ou le peu d'options résidentielles disponibles en milieu rural constitue lui-aussi un facteur déterminant pour expliquer la mobilité des personnes âgées.

TABLEAU 28: L'importance du manque d'options résidentielles comme facteur explicatif des déménagements: nombre d'intervenants par région

| Manque d'alternatives = facteur? Régions: | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | total nb | total % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| - Non | 4 | 5 | 2 | 3 | 4 | 6 | 3 | 1 | 6 | 5 | 39 | 52 |
| - Oui | 1 | 2 | | 3 | 4 | 2 | 4 | 7 | | 1 | 24 | 32 |
| - N.S.P. | | | | 1 | | | | | | | 1 | 1 |
| - S.O. | 1 | 1 | 3 | | | | 1 | | 1 | 2 | 9 | 12 |
| - Pas demandé | | | 1 | | | | | | 1 | | 2 | 3 |
| Total: | 6 | 8 | 6 | 7 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 75 | 100 |

Il apparaît clairement que les questions économiques ne constituent pas un facteur qui peut expliquer les déménagements, et ce dans toutes les régions sauf la région 10 (Les Pays-d'en-Haut: région de villégiature) où trois intervenants sur huit accordent de l'importance à ce facteur. Par contre, plus d'intervenants, bien que minoritaires, accordent de l'importance au manque d'options résidentielles comme facteur explicatif. Ce motif est soulevé surtout dans certaines régions, soit la région 8 (Antoine-Labelle: région forestière où sept intervenants sur huit soulignent l'importance à ce facteur), la région 7 (Matawinie: région forestière), la région 5 (Beauce-Sartigan: région agricole éloignée constituée de gros villages) et, dans une moindre mesure, la région 4 (Coaticook: région agricole éloignée formée de petits village).

Toutefois seulement 32% des intervenants accordent de l'importance aux options résidentielles comme facteur explicatif alors que nous avons vu plus haut dans le texte que 27% des intervenants considéraient que les options résidentielles existantes dans leur région répondaient aux besoins (55% croyaient que les options existantes correspondaient en partie aux besoins). Il semble qu'elles constituent un facteur qu'il faut considérer dans l'analyse mais pas de manière isolée. La question des formes de soutien (formel ou naturel) doit également être considérée. Ces deux types de facteurs (options résidentielles et formes de soutien) doivent être également analysés ensemble pour expliquer les déménagements. Nous avons jusqu'ici considéré ces facteurs de façon indépendante.

C'est pour pallier à cette lacune la question suivante était présentée dans l'enquête: Pouvez-vous identifier un ensemble de facteurs qui, lorsqu'on les retrouve ensemble, peuvent expliquer les diverses situations de mobilité (ou de non mobilité) que l'on retrouve en milieu rural? Le tableau 29 indique les facteurs qui ont été cités par les intervenants par région et pour l'ensemble des régions.

Tout ce qui ressort pour l'instant de ce tableau est que trois catégories de facteurs semblent avoir une distribution équivalente: il s'agit des facteurs liés à la santé, ceux liés à l'isolement et enfin ceux liés aux formes de soutien. La distribution de chacune de ces catégories de facteurs varie de 26% à 29% de l'ensemble des motifs. Les questions de coûts représentent 18% des facteurs soulevés. Les côuts sont identifiés par plusieurs intervenants dans cinq régions seulement, ce qui explique son poids relativement moindre. On peut penser que, prises isolément, les questions économiques paraissent secondaires mais elles n'en constituent pas moins un facteur important dans la décision de déménager lorsqu'elles cohabitent avec d'autres types de facteurs.

TABLEAU 29: Facteurs qui expliquent la mobilité; nombre de fois qu'ils ont été mentionnés par région

| Facteurs \ Régions: | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | total nb | total % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Facteurs liés à la santé** | | | | | | | | | | | | |
| - Perte d'autonomie/état de santé/vieillissement | 3 | 2 | 7 | 3 | 11 | 5 | 3 | 9 | 10 | 8 | 61 | 8 |
| - Incapacité de tenir maison | | | 12 | | 14 | | | 15 | 14 | 12 | 67 | 8 |
| - Insécurité liée à la santé | 1 | 1 | 12 | 4 | 15 | 1 | 1 | 15 | 16 | 12 | 78 | 10 |
| **Facteurs liés à l'isolement** | | | | | | | | | | | | |
| - Isolement/problème de transport | 1 | 3 | 9 | | 13 | 5 | 1 | 11 | 16 | 13 | 72 | 9 |
| - Volonté de se rapprocher des services | 4 | 4 | 11 | 2 | 15 | 4 | 1 | 14 | 15 | 13 | 83 | 10 |
| - Volonté de se rapprocher des enfants | | | 11 | | 15 | | 1 | 16 | 16 | 13 | 72 | 9 |
| **Facteurs liés aux formes de soutien** | | | | | | | | | | | | |
| - Absence d'options de logement avec services | 1 | 2 | 12 | 2 | 16 | 1 | 1 | 15 | 16 | 14 | 80 | 10 |
| - Manque de soutien public/ médical | 2 | | 10 | 4 | 16 | | 3 | 14 | 15 | 14 | 78 | 10 |
| - Manque de soutien naturel/ perte du conjoint | 2 | | 11 | 2 | 14 | 2 | 4 | 11 | 15 | 10 | 71 | 9 |
| **Facteurs liés aux coûts** | | | | | | | | | | | | |
| - Coût d'entretien de la maison | | | 12 | | 16 | 2 | | 16 | 16 | 14 | 76 | 9 |
| - Coûts de la vie trop élevés | | | 12 | | 15 | | | 16 | 15 | 14 | 72 | 9 |
| Total | 14 | 12 | 119 | 17 | 160 | 20 | 15 | 164 / 152 | 137 | | 810 | 100 |

Finalement, pour conclure la section sur les déménagements, nous avons demandé aux intervenants s'ils croient qu'il est préférable pour les personnes âgées de tout mettre en oeuvre pour les maintenir dans leur milieu (dans leur maison) ou de les encourager à déménager vers les centres de services. Les réponses obtenues dans chaque région sont illustrées au tableau suivant:

TABLEAU 30: Préférence des intervenants entre rester à la maison ou se déplacer vers les centres de services; nombre d'intervenants par région

| Préférence \ Régions: | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | total nb | total % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| - Rester (sans autre condition) | 3 | 5 | | 3 | 2 | 3 | 5 | 6 | 2 | 1 | 30 | 40 |
| - Rester avec plus de services | 2 | | 4 | 4 | 3 | 4 | 2 | 1 | 5 | 3 | 28 | 37 |
| - Déménager vers les centres de services | | 1 | | | 1 | 1 | 1 | | | 2 | 6 | 8 |
| - Variable selon l'état de santé | | 1 | 2 | | 1 | | | 1 | 1 | | 6 | 8 |
| - Selon le choix des personnes | | 1 | | | 1 | | | | | 1 | 3 | 4 |
| -N.S.P. | 1 | | | | | | | | | 1 | 2 | 3 |
| Total: | 6 | 8 | 6 | 7 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 75 | 100 |

Massivement, les intervenants souhaitent que les personnes âgées restent à la maison (77% des répondants) et près de la moitié d'entre-eux voient la nécessité de fournir plus de services à domicile (cette question n'était pourtant pas posée). Seulement 8% des intervenants croient qu'il est préférable d'encourager les déménagements vers les centres de services. Ce souhait important des intervenants provient sans doute du fait que les personnes âgées moins autonomes déplacées vers les milieux urbains par manque de services se retrouvent plus isolées psychologiquement qu'elles ne l'étaient auparavant. L'isolement physique semble donc moins lourd à porter.

## 5.6- LES SOLUTIONS ENVISAGEES PAR LES INTERVENANTS

Finalement, certaines questions de l'enquête demandaient aux intervenants quelles solutions ils entrevoient pour améliorer le sort des personnes âgées dans leur région respective. Nous nous sommes premièrement intéressés aux programmes de restauration ou d'adaptation résidentielle. Cette première question se lit comme suit: Croyez-vous que des programmes d'aide à la rénovation ou à l'adaptation résidentielle, c'est-à-dire les programmes qui visent à adapter physiquement les logements existants aux besoins des personnes âgées seraient un instrument efficace pour réduire le nombre de déplacements involontaires des personnes âgées? Les réponses obtenues sont présentées au tableau suivant:

TABLEAU 31: Besoin de programmes d'aide à la restauration ou à l'adaptation résidentielle; nombre d'intervenants par région

| Programmes pertinents \ Régions: | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | total nb | total % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1- Oui | 3 | 4 | 4 | 3 | 6 | 5 | 6 | 7 | 7 | 8 | 53 | 71 |
| 2- Non | 2 | 4 | 2 | 4 | 2 | 2 | 2 | 1 | | | 19 | 25 |
| 8- N.S.P. | 1 | | | | | 1 | | | 1 | | 3 | 4 |
| Total: | 6 | 8 | 6 | 7 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 75 | 100 |

71% des répondants mentionnent que ce type d'intervention serait sans doute utile mais qu'il n'est pas prioritaire, que ce sont plutôt le manque de soutien et le manque d'options résidentielles avec services qui sont les principales causes des difficultés éprouvées par les personnes âgées. La question de l'amélioration physique des logements est donc considérée comme secondaire. Toutefois, désirant pouvoir améliorer les conditions de vie en général des personnes âgées, la plupart des intervenants se prononcent en faveur de ce type d'intervention. Il nous semble donc difficile d'interpréter la pertinence des données contenues dans ce dernier tableau. D'ailleurs, de façon générale, les intervenants n'avaient pas de préférence sur le choix d'organismes chargé d'administrer de tels programmes et sur le choix des bénéficiaires à privilégier.

Bien qu'apparaissant secondaire, la question de l'adaptation physique des logements touche certains éléments structurant dans l'habitation. La liste de ces éléments est présentée au tableau suivant.

TABLEAU 32: Eléments à améliorer par les programmes de restauration ou d'adaptation résidentielle; nombre de fois que les éléments ont été nommés par région

| Eléments à améliorer / Régions: | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | total nb | total % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| - Rénovation complète | | | | | 1 | | 1 | | 1 | | 3 | 3 |
| - Isolation/fenestration | 1 | 1 | | 2 | | 1 | 2 | 1 | 1 | 2 | 11 | 11 |
| - Accès extérieur à la maison | 1 | 2 | 1 | | 3 | 3 | 1 | 6 | 5 | 3 | 25 | 26 |
| - Grandeur des pièces | | | | | | 1 | | | | | 1 | 1 |
| - Salle de bain | | | 1 | | 2 | 1 | | 5 | 3 | 5 | 17 | 17 |
| - Rampes | 2 | 1 | | | 3 | 1 | | | 2 | 2 | 11 | 11 |
| - Vivre sur un seul plancher | | 1 | | | 1 | | 1 | 3 | 2 | 2 | 10 | 10 |
| - Travaux divers | 2 | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 1 | 3 | 3 | 2 | 20 | 20 |
| Total | 6 | 6 | 4 | 4 | 12 | 9 | 6 | 18 | 17 | 16 | 98 | 100 |

Il ressort à la lecture de ce tableau des éléments surtout liés à la sécurité (accès à la maison, salles de bain, rampes). Les éléments reliés au confort sont quant à eux peu présent.

Cette question de l'adaptation physique demeure donc secondaire aux yeux des intervenants, ceux-ci ayant d'ailleurs beaucoup plus insisté sur les questions liées aux options résidentielles et aux services. Il faut soulever toutefois la contradiction avec la question dont les résultats sont présentés au tableau 30 où 77% des intervenants affirmaient que les personnes âgées doivent pouvoir rester chez elles. Nous croyons qu'ils est donc souhaitable de trouver un équilibre dans les interventions offertes aux personnes âgées. En effet, des efforts doivent être entrepris pour offrir des services plus élargis à cette population mais il faut aussi améliorer sa qualité de vie dans leur domicile et ce par des interventions de réadaptation physique des logements.

Au niveau des options résidentielles et des services, les intervenants étaient invités à répondre à la question suivante: Quelles sont selon vous les options résidentielles pour personnes âgées qui seraient souhaitables d'implanter en milieu rural? Le tableau suivant illustre l'ensemble des résultats obtenus pour chaque option nommée et par région. On retrouve le nombre d'intervenants qui ont nommé chaque option qui sont regroupées en trois grands groupes, soit celles pour gens autonomes, celles pour gens semi-autonomes et finalement celles pour gens non autonomes.

TABLEAU 33: Les options de logement à implanter; nombre de fois que l'option est nommée par région

| Options de logement / Région: | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | total nb | total % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Logement pour gens autonomes** | | | | | | | | | | | | |
| -Privé | | | | | | | | | | | | |
| -Appartement accessoire | 2 | 3 | 2 | 3 | 2 | 6 | 5 | 6 | 6 | 2 | 37 | 29 |
| -Logement locatif | 4 | 4 | 1 | | | 2 | 2 | 2 | | | 15 | 12 |
| -Village de retraite | 1 | 4 | 1 | | | 1 | 3 | 2 | 2 | 3 | 17 | 13 |
| -Coopérative et O.S.B.L. | | | 2 | | | 1 | | | 3 | 1 | 7 | 5 |
| -Logement protégé | 3 | 3 | 2 | | 1 | 2 | 2 | | 3 | 2 | 18 | 14 |
| -Condominium | | | | | | | | | | | | |
| -Public | | | | | | | | | | | | |
| -H.L.M. | 3 | 3 | 2 | 3 | 3 | 2 | 4 | 7 | 3 | 4 | 34 | 27 |
| Nb. total d'options pour gens autonomes: | 13 | 17 | 10 | 6 | 6 | 14 | 16 | 17 | 17 | 12 | 128 | 100 |
| **Logement pour gens semi-autonomes** | | | | | | | | | | | | |
| -Privé | | | | | | | | | | | | |
| -Cohabitation parent/enfant | | 5 | | 1 | | 1 | 4 | 2 | | | 13 | 10 |
| -Cohabitation entre personnes âgées | 3 | 5 | | | 1 | 2 | 3 | 2 | 2 | 1 | 19 | 15 |
| -Logement volant | 3 | 4 | | 3 | 1 | 5 | 8 | 8 | 5 | 2 | 39 | 30 |
| -Foyers d'accueil avec services | 4 | 7 | | 3 | 2 | 5 | 4 | 1 | 1 | 1 | 28 | 22 |
| -Public | | | | | | | | | | | | |
| -Familles d'accueil | 3 | 5 | | 1 | 2 | 4 | 4 | 5 | 4 | 2 | 30 | 23 |
| -Pavillons (rattachés à un centre d'accueil) | | | | | | | | 1 | | | 1 | 1 |
| Nb. total d'options pour gens semi autonomes | 13 | 26 | | 8 | 6 | 17 | 23 | 19 | 12 | 6 | 130 | 100 |
| **Logement pour gens non autonomes** | | | | | | | | | | | | |
| -Privé | | | | | | | | | | | | |
| 387:Centre d'accueil privé | | | | | 1 | | | | | | 1 | 5 |
| -Public | | | | | | | | | | | | |
| 288:Centre d'accueil public | 3 | 3 | | 1 | 1 | 4 | 3 | 1 | | | 16 | 84 |
| 389:C.H.S.L.D. | | | | | | 1 | | | 1 | | 2 | 11 |
| Nb. total d'options pour gens non autonomes | 3 | 3 | | 1 | 2 | 5 | 3 | 1 | 1 | | 19 | 100 |

Le tableau suivant présente une récapitulation du tableau précédent en identifiant clairement les diverses proportions entre les trois catégories d'options résidentielles. On retrouve donc le nombre d'options qui ont été nommées par les intervenants pour chaque catégorie.

TABLEAU 34: Les types d'options de logement à implanter selon trois niveaux d'autonomie; nombre de fois qu'elles ont été nommées par région

| Catégories d'options de logement / Région: | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | total nb | total % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nb. total d'options pour gens autonomes: | 13 | 17 | 10 | 6 | 6 | 14 | 16 | 17 | 17 | 12 | 128 | 46 |
| Nb. total d'options pour gens semi autonomes | 13 | 26 | | 8 | 6 | 17 | 23 | 19 | 12 | 6 | 130 | 47 |
| Nb. total d'options pour gens non autonomes | 3 | 3 | | 1 | 2 | 5 | 3 | 1 | 1 | | 19 | 7 |
| **Nb. total d'options pour la région** | 29 | 46 | 10 | 15 | 14 | 36 | 42 | 37 | 30 | 18 | 277 | 100 |

A l'aide de ces deux tableaux, on constate que les options pour gens semi-autonomes sont fréquemment nommées, de même que plusieurs types d'options pour gens autonomes. A l'exception de la région 6 (L'Islet: région agricole éloignée constituée de gros villages), peu d'intervenants mentionnent les options pour gens non autonomes.

En ce qui concerne les options pour gens autonomes et semi-autonomes, il semble que la distribution des options mentionnées par les intervenants varie selon les régions. Dans certaines régions, on en revendique peu alors que dans d'autres plusieurs intervenants insistent sur leur nécessité. Toutefois, à l'exception d'une seule région (la régions 3), on revendique presqu'autant de logements pour personnes autonomes que pour personnes semi-autonomes.

Il est alors essentiel de soulever l'importance étonnante accordée aux options pour gens autonomes, et ce dans toutes les régions. Cette information indique sans doute l'importance aux yeux des intervenants d'implanter ou d'encourager des options résidentielles autres que la maison individuelle, options que l'on retrouve en très forte proportion dans toutes les régions rurales et qui présente sans doute certains inconvénients au niveau de l'entretien et de la gestion. D'ailleurs, on peut constater que les options pour gens autonomes les plus identifiées sont l'appartement accessoire (rappelons qu'il s'agit de la construction d'un appartement autonome dans une maison existante ou dans une maison neuve) et les H.L.M., deux options où les personnes âgées font face à moins de responsabilité quant à la gestion et à l'entretien des lieux.

Pour gens semi-autonomes, on constate que les options qui sont les plus souvent nommées par les intervenants sont les logements volants (forme de cohabitation séparée parent/enfant; la cohabitation comme telle semble moins populaire), les familles d'accueil et les foyers d'accueil privés avec services. Mais tout comme les options pour personnes autonomes, elles ne sont pas favorisées de façon égale dans chacune des régions.

La question des services est, elle aussi, intimement liée à la qualité de vie des aînés. Les intervenants étaient donc invités à identifier les services publics, communautaires ou privés, qui peuvent contribuer à améliorer les conditions de vie et de logement des personnes âgées vivant en milieu rural? Les réponses obtenues sont regroupées sous trois catégories de services, soit les services d'aide au maintien à domicile, les services médicaux centralisés et les services de transport. Le tableau suivant indique le nombre d'intervenants par région qui ont identifié chaque service. Ce tableau est suivi d'une autre compilation qui tente de récapituler les résultats selon les trois grands groupes de services.

TABLEAU 35: Services à implanter; nombre de fois que les services sont nommés par région

| Services \ Régions: | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | total nb | total % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Services d'aide au maintien à domicile** | | | | | | | | | | | | |
| -Service de maintien à domicile public | 2 | 3 | 1 | 3 | 4 | 5 | 8 | 3 | 2 | 2 | 33 | 19 |
| -Service de maintien à domicile privé | | | 1 | | | 1 | 1 | | 2 | | 5 | 3 |
| -Bénévolat: entretien/dépannage/visites/téléphones | 1 | 3 | 4 | 3 | 2 | 5 | 4 | 3 | 2 | 2 | 29 | 16 |
| -Popote roulante | 1 | 2 | 3 | | 1 | 4 | 2 | 1 | 5 | 1 | 20 | 11 |
| -Services médicaux à domicile | | | 1 | | 1 | | 2 | 1 | | 1 | 6 | 3 |
| -Services de gardiennage | | | 1 | | | | | | 1 | | 2 | 1 |
| -Soins paliatifs à domicile | | | | | | | | | | 1 | 1 | 1 |
| -Services intensif de soins à domicile (SIMAD) | | | | | | | 1 | | | | 1 | 1 |
| -Services sociaux ou paramédicaux | | | 1 | 1 | 1 | 2 | | | 1 | 2 | 8 | 5 |
| **Services médicaux centralisés** | | | | | | | | | | | | |
| -Centre hospitalier | | | | | | | | | | 1 | 1 | 1 |
| -Cliniques médicales | | | | | | 1 | | | | | 1 | 1 |
| -Médecins | 1 | 1 | | 3 | | | 1 | | | 2 | 8 | 5 |
| -Centre de jour | | 1 | | 1 | 1 | 1 | | | | | 4 | 2 |
| **Transport** | | | | | | | | | | | | |
| -Transport adapté | | | | 1 | | 1 | | 2 | 2 | | 6 | 3 |
| -Transport en commun | 1 | 3 | | | 1 | 1 | 1 | | 4 | 2 | 13 | 7 |
| -Transport bénévole | | 1 | 1 | 4 | | 1 | 3 | 2 | | 2 | 14 | 8 |
| -Transport (type non-spécifié) | 3 | 1 | 2 | | 1 | | 1 | 1 | 2 | 1 | 12 | 7 |
| **Autres** | | | | | | | | | | | | |
| -Services commerciaux et banques | | | | | | | | | | 2 | 2 | 1 |
| -Services d'information | | 2 | 1 | | 1 | | | | 1 | 1 | 6 | 3 |
| -Salle communautaire | | | | | | | | 2 | 1 | 1 | 4 | 2 |
| Total: | 9 | 17 | 16 | 16 | 13 | 22 | 24 | 15 | 23 | 21 | 176 | 100 |

TABLEAU 36: La compilation des types de services à implanter selon trois grandes catégories et par région

| Catégories de services / Région: | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | total nb | total % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nb. total des services liés à l'aide au **maintien à domicile** | 4 | 8 | 12 | 7 | 9 | 17 | 18 | 8 | 13 | 9 | 105 | 60 |
| Nb. total de **services médicaux** centralisés | 1 | 2 | | 4 | 1 | 2 | 1 | | | 3 | 14 | 8 |
| Nb. total de services liés au **transport** | 4 | 7 | 4 | 5 | 3 | 3 | 5 | 7 | 10 | 9 | 57 | 32 |
| **Nb. total de services pour la région** | 9 | 17 | 16 | 16 | 13 | 22 | 24 | 15 | 23 | 21 | 176 | 100 |

Notons que certains services mentionnés sont quelques fois présentés sous leur forme publique, quelques fois sous une forme privée ou communautaire. Ceci ne signifie pas que les intervenants favorisent une forme ou une autre. Souvent le service existe déjà sous une de ces formes dans la région et les intervenants en ont fait mention comme tel, sans qu'il y ait nécessairement préférence pour cette forme.

On constate que ce sont les services liés au maintien à domicile qui sont les plus souvent cités, mais encore une fois, la distribution est inégale d'une région à l'autre. Par exemple, au dernier tableau, ce type de services est plus souvent mentionné dans les régions 6 (L'Islet: région agricole éloignée constituée de gros villages) et 7 (Le Domaine-du-Roy: région forestière). Trois services sont surtout identifiés à l'intérieur de cette catégorie: les services de maintien à domicile, les services bénévoles d'entretien et de dépannage et la popote roulante (service de repas à domicile).

En ce qui concerne les services médicaux centralisés, peu d'intervenants les ont soulevés, à l'exception de la région 4 (Coaticook: région agricole éloignée formée de petits villages). On veut surtout souligner le manque de médecins dans cette région.

Pour les services de transport, ils forment près du tiers des services mentionnés. Ils sont mentionnés dans toutes les régions mais de façon inégale. On insiste d'ailleurs sur leur nécessité beaucoup plus dans les deux régions de villégiature (région 9: Matawinie et région 10: Les Pays-d'en-Haut). Dans l'ensemble des régions, il est surtout question de transport en commun et de transport bénévole, mais ici encore les besoins sont différents d'une région à l'autre.

## 5.7- CONCLUSION DU CHAPITRE 5

On a pu voir dans cette section l'importance de certains facteurs dans l'ensemble des régions étudiées. Il se dégage pour l'instant que les formes de mobilité peuvent en partie être reliées à trois types de facteurs, soit la présence d'options résidentielles, le niveau de services et le niveau de soutien naturel. Il semble également que ces types de facteurs ont une importance différente les uns des autres.

En effet, on peut penser, suite à cette première série de données, que le niveau de services constitue un facteur particulièrement important. La présence ou l'absence d'options résidentielles pour les personnes âgées viendrait en second lieu. Troisièmement, l'importance des formes de soutien naturel est difficile à déterminer. Elle le sera d'autant plus qu'on retrouve peu de soutien naturel dans toutes les régions. Les effets de sa présence ou de son absence sont donc difficilement mesurables. Mentionnons toutefois, que la plupart des intervenants rencontrés n'interviennent que lors de la baisse d'autonomie chez les personnes âgées, donc lorsque souvent l'Etat prend en charge cette clientèle. Ils ne verront probablement pas le soutien offert avant cette perte d'autonomie par les enfants. Ils faut donc interpréter les résultats avec réserve et ne pas éliminer ce type de soutien de l'analyse.

Cette première analyse vient confirmer ce que nous croyions au départ: c'est l'action conjointe de différents facteurs qui risque d'expliquer les formes de déménagement que l'on va observer dans chaque région. Il faut cependant inclure dans l'analyse les éléments de la réalité spatiale et sociale de chaque région pour bien comprendre ces formes de mobilité résidentielle.

Rappelons pour les cinq modèles de mobilité retenus que la mobilité locale (les modèles 1 et 2) se caractérise principalement par une population autonome qui, a la prise de la retraite, souhaite se rapprocher des services autant médicaux que commerciaux. On souhaite alors briser l'isolement plus physique et ce par choix. Les modèles 3 et 4 s'opposent, quant à eux, à ce premier type de mouvement. En effet, les mouvements intra-régionaux et vers l'extérieur de la région touche principalement les gens en perte d'autonomie. Cette population recherche donc des services plus spécialisés et elle quittera ou non la région en fonction de leur présence sur le territoire. En dernier lieu, le modèle 5, caractérisé par l'arrivée de personnes âgées dans la région, touche principalement les milieux de villégiature. Cette population est autonome et effectue ce déplacement par choix, ceci pour se rapprocher d'un environnement de qualité.

Nous avons indentifié les éléments pertinents d'analyse pour l'ensemble des régions et certaines données qui présentent des distributions différentes d'une région à l'autre. Il ressort que chaque région présente des particularités à plusieurs niveaux. Il sera donc important d'observer la logique propre à chaque région à l'aide d'indicateurs plus précis issus du recensement et des résultats de l'enquête. C'est en observant la logique de chaque région qu'il sera possible de dégager un ensemble de facteurs qui peuvent expliquer les différents types de mobilité qui nous intéressent.

# CHAPITRE 6:
# Les variables liées à la mobilité

## 6.1- LES TYPES DE MOBILITE

Au chapitre 5, cinq modèles de mobilité sont ressortis de l'enquête auprès des intervenants. Nous reprenons ces modèles mais en les regroupant en quatre types de mobilité. Les définitions opérationnelles de même qu'un rappel des caractéristiques générales de chacun de ces types suivent

Type 1: Mobilité locale: personnes de 65 ans et plus qui ont déménagé dans la même municipalité entre 1976 et 1981; ce type de mobilité semble surtout lié à la prise de retraite et au désir des personnes relativement autonomes de se rapprocher des services au sein du village (services autant spécialisés pour les personnes âgées que les services plus usuels de la vie quotidienne). Ce premier modèle est le résultat du regroupement des modèles 1 et 2 présentés au chapitre précédent.

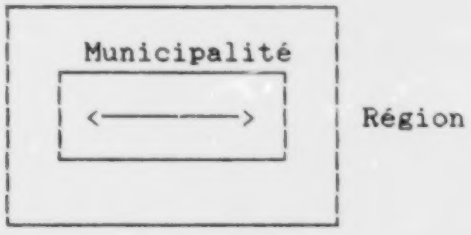


Type 2: Mobilité régionale: personnes de 65 ans et plus qui ont déménagé vers une autre municipalité de la même division de recensement (région un peu plus grande que les M.R.C.) entre 1976 et 1981: ce type de mobilité semble toucher surtout des gens moins autonomes qui désirent se rapprocher des services, des membres de la famille ou de certains types d'options résidentielles. Ce modèle est le même que les modèle 3 présenté au chapitre 5.

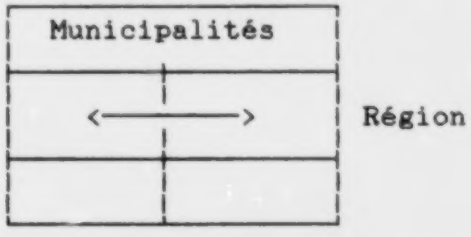


Type 3: Mobilité vers l'extérieur: personnes de 65 ans et plus qui ont déménagé vers une autre municipalité faisant partie d'une autre division de recensement entre 1976 et 1981; leur profil est relativement semblable aux personnes touchées par la mobilité régionale (type 2). Nous pouvons toutefois supposer que les personnes qui se dirigent vers l'extérieur le font lorsqu'elles ne réussissent pas à trouver le soutien dont elles ont

besoin au sein de leur région. Ajoutons que les statistiques permettent de découvrir cette mobilité mais qu'il est impossible de déterminer vers quelle région du Québec cette population s'achemine. (modèle 4 présenté au chapitre 5).

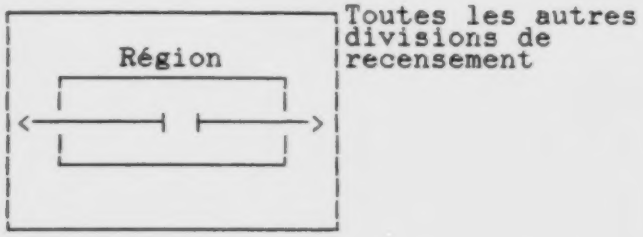


Type 4: Mobilité de l'extérieur vers la région: personnes de 65 ans et plus qui ont déménagé d'une autre M.R.C. vers la région entre 1976 et 1981: il s'agit surtout d'urbains qui s'établissent à la retraite en milieu rural et ce de façon permanente. Il semble également se produire certains retours à la région d'origine (la région où on est né) de la part de retraités. Il s'agit dans plusieurs cas de personnes âgées autonomes (modèle 5 présenté au chapitre précédent).

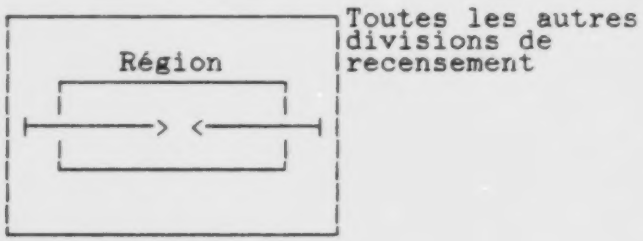


## 6.2- CLASSEMENT DES REGIONS PAR TYPES DE MOBILITE

Pour chaque type de mobilité, les régions étudiées sont classées en fonction de trois niveaux d'importance du mouvement, soit une mobilité faible, une mobilité moyenne et une mobilité forte. Chacun de ces niveaux est établi, pour tous les types de mobilité, en fonction de retrouver au moins deux régions par catégorie. Les quatre tableaux suivants présentent la distribution obtenue:

TABLEAU 37: La mobilité locale* (type 1)

| Région | % |
|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | - de 10% |
| 6-L'Islet | 6.3% |
| 2-Jardins-de-Nap. | 8.3% |
| 10-Pays-d'en-Haut | 9.2% |
| **MOBILITE MOYENNE** | 10 à 15% |
| 9-Matawinie | 11.0% |
| 5-Beauce-Sartigan | 12.0% |
| 4-Coaticook | 14.8% |
| 8-Antoine-Labelle | 15.0% |
| **MOBILITE FORTE** | + de 15% |
| 7-Domaine-du-Roy | 17.1% |
| 3-L'Or-Blanc | 17.9% |
| 1-Haut-Richelieu | 18.0% |
| **MOYENNE 10 REGIONS** | 13.5% |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé dans la même municipalité (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981)

TABLEAU 38: La mobilité régionale* (type 2)

| Région | % |
|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | - de 2% |
| 2-Jardins-de-Nap. | 0.9% |
| 1-Haut-Richelieu | 1.4% |
| 3-L'Or-Blanc | 1.4% |
| **MOBILITE MOYENNE** | 2 à 3% |
| 7-Domaine-du-Roy | 2.0% |
| 10-Pays-d'en-Haut | 2.0% |
| 4-Coaticook | 2.5% |
| 5-Beauce-Sartigan | 2.7% |
| 6-L'Islet | 3.0% |
| **MOBILITE FORTE** | + de 3% |
| 9-Matawinie | 3.4% |
| 8-Antoine-Labelle | 5.4% |
| **MOYENNE 10 REGIONS** | 2.3% |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre municipalité de la même division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981)

TABLEAU 39: La mobilité vers l'extérieur * (type 3)

| Région | % |
|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | - de 4% |
| 7-Domaine-du-Roy | 1.4% |
| 5-Beauce-Sartigan | 2.7% |
| 6-L'Islet | 3.4% |
| 8-Antoine-Labelle | 3.8% |
| **MOBILITE MOYENNE** | 4 à 8% |
| 1-Haut-Richelieu | 6.6% |
| 2-Jardins-de-Nap. | 7.4% |
| 9-Matawinie | 7.6% |
| **MOBILITE FORTE** | + de 8% |
| 4-Coaticook | 8.6% |
| 3-L'Or-Blanc | 10.7% |
| 10-Pays-d'en-Haut | 13.0% |
| **MOYENNE 10 REGIONS** | 5.0% |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981)

TABLEAU 40: La mobilité de l'extérieur vers la région* (type 4)

| Région | % |
|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | - de 5% |
| 7-Domaine-du-Roy | 2.9% |
| 6-L'Islet | 3.9% |
| 3-L'Or-Blanc | 4.8% |
| 5-Beauce-Sartigan | 4.9% |
| **MOBILITE MOYENNE** | 5 à 15% |
| 1-Haut-Richelieu | 6.4% |
| 2-Jardins-de-Nap. | 7.4% |
| 8-Antoine-Labelle | 9.2% |
| 4-Coaticook | 10.2% |
| **MOBILITE FORTE** | + de 15% |
| 10-Pays-d'en-Haut | 18.0% |
| 9-Matawinie | 19.7% |
| **MOYENNE 10 REGIONS** | 8.5% |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé d'une autre M.R.C. vers une municipalité de la région (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981)

Pour chacun des types de mobilité, les régions ont été classées par ordre croissant de mobilité. Ainsi, la première région indiquée à chacun des tableaux constitue la région présentant le plus faible taux de mobilité et la dernière le plus fort taux. On constate, de façon générale, que ce n'est pas parce qu'une région se caractérise par une faible mobilité locale qu'elle présente automatiquement un profil identique au niveau régional par exemple. De même, l'ensemble des régions à faible mobilité locale ne présentent aucune caractéristiques similaires entre-elles au niveau des autres types de mobilité. Ces constats indiquent non seulement que les types de mobilité sont bien différents les uns des autres et qu'ils répondent à des logiques qui leurs sont propres, mais que les régions présentent des caractéristiques fort différentes et que chacune engendre sa logique de mobilité.

## 6.3- LES CARACTERISTIQUES DES REGIONS SELON LE NIVEAU DE MOBILITE QU'ELLES PRESENTENT

Nous proposons, dans une première étape, d'observer un à un les quatre types de mobilité et de tenter d'observer quelles pourraient être les caractéristiques qui décrivent les régions à faible mobilité par opposition aux régions à forte mobilité. Nous passerons donc en revue, à travers divers tableaux

commentés, les indicateurs énumérés alors que nous avons formulé nos hypothèses au chapitre 2. Ces indicateurs seront classés selon les quatre catégories de facteurs alors énumérées, soit les caractéristiques du milieu, les options résidentielles disponibles, les services formels disponibles et le niveau de soutien naturel existant. Chaque indicateur est clairement expliqué au bas de chaque tableau et dans les commentaires les suivant.

### 6.3.1- LA MOBILITE LOCALE

Dans cette section, nous tentons d'identifier les liens qui peuvent exister entre la mobilité locale et nos quatre groupes de facteurs. Nous utilisons donc divers indicateurs qui permettent de caractériser le plus clairement la mobilité locale.

Nous faisons l'hypothèse que la mobilité locale touche surtout les gens autonomes et que la décision de se déplacer localement est prise après la retraite. On désire surtout se rapprocher des services et cette mobilité provient d'un choix des personnes âgées à briser leur isolement physique. Cette mobilité existerait plus particulièrement en milieu agricole où l'on enregistre une forte proportion de population rurale. En effet, les déplacements des rangs vers les villages devraient être importants.

Bien que le niveau de mobilité puisse constituer notre variable dépendante et, qu'ainsi, elle devrait varier en fonction des facteurs retenus, nous procèdons de la façon inverse. La variable dépendante est gardée fixe dans tous les tableaux pour que les observations de variation soient effectuées à partir des différents facteurs. Nous nous permettons de procéder de cette façon parce que l'objectif de cette analyse n'est pas d'établir des relations causales, mais de simples liaisons. Cette façon de procéder sera visuellement plus simple.

#### 6.3.1.1- <u>Les caractéristiques du milieu</u>

##### 6.3.1.1.1- L'activité économique dominante

Il faut, dans un premier temps tenté de voir si la mobilité locale touche plus particulièrement les régions agricoles, les régions forestières ou les régions de villégiature. Le tableau suivant illustre les résultats obtenus.

TABLEAU 41: La mobilité locale et l'activité économique dominante*

| Région | Type de régions; activité économique dominante |
|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- |
| 6-L'Islet | Agricole |
| 2-Jardins-de-Nap. | Agricole |
| 10-Pays-d'en-Haut | Villégiature |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- |
| 9-Matawinie | Villégiature |
| 5-Beauce-Sartigan | Agricole |
| 4-Coaticook | Agricole |
| 8-Antoine-Labelle | Forestière |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- |
| 7-Domaine-du-Roy | Forestière |
| 3-L'Or-Blanc | Agricole |
| 1-Haut-Richelieu | Agricole |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage des personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé dans la même municipalité (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Le type de régions a déjà été défini lors du choix des milieux d'étude (voir chapitre 3).

Nous nous attendions à ce que les régions agricoles présentent un plus haut niveau de mobilité locale. Ce phénomène ne peut être observé puisque l'on retrouve des régions agricoles à tous les niveaux de mobilité. Tel que prévu, on remarque que les deux régions de villégiature présentent un niveau de mobilité locale faible et que les deux régions forestières se retrouvent à un niveau beaucoup plus élevé. Dans le cas des régions forestières, l'hypothèse de départ prévoyait que les gens ont l'habitude de déménager pour se rapprocher des lieux d'emplois et que, contrairement aux régions agricoles, l'enracinement à la terre ou à la maison risque d'être moins grand (ce qui ne signifie pas que l'attachement à la région le soit). Au niveau des régions agricoles, les mouvements des rangs vers les villages sont moins importants dans certaines régions. C'est le cas des régions 2 et 6. On retrouvera sans doute dans ces deux régions une plus forte mobilité régionale.

6.3.1.1.2- La structure spatiale: l'éloignement des grands centres

Comme deuxième critère d'analyse des caractéristiques du milieu, l'éloignement des régions des grands centres urbains présente sans doute un poids important comme facteur contribuant à la mobilité. Le critère utilisé pour définir l'éloignement est une

distance de plus de 50 km. de Montréal et de Québec et une distance de 25 km. des capitales de chaque région administrative. En réalité, toutes les régions éloignées sont à plus de 100 km. de de la métropole et de Québec. On peut penser que les régions rapprochées des centres urbains présentent un plus faible niveau de mobilité locale à cause de l'attrait qu'exercent ces centres sur la population. Le tableau 6 présente les profils obtenus.

TABLEAU 42: La mobilité locale et la structure spatiale (éloignements des grands centres urbains*

| Région | Eloignement des grands centres |
|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- |
| 6-L'Islet | Loin |
| 2-Jardins-de-Nap. | Proche |
| 10-Pays-d'en-Haut | Proche |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- |
| 9-Matawinie | Proche |
| 5-Beauce-Sartigan | Loin |
| 4-Coaticook | Loin |
| 8-Antoine-Labelle | Loin |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- |
| 7-Domaine-du-Roy | Loin |
| 3-L'Or-Blanc | Loin |
| 1-Haut-Richelieu | Proche |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé dans la même municipalité (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). L'éloignement des grands centres urbains a été défini lors du choix des régions (voir chapitre 3).

Cette hypothèse est valable pour toutes les régions à l'exception de deux. La seule région "proche" présentant un niveau élevé de mobilité locale est la région 1, soit le Haut-Richelieu. Il s'agit d'une région contenant une ville moyenne (Saint-Jean-sur-Richelieu), ville où l'on risque d'observer beaucoup de mobilité interne. Quant à la région 6 (L'Islet), bien qu'étant qualifiée d'éloignée, elle présente un niveau très faible de mobilité locale. Nous verrons toutefois qu'elle se caractérise par un plus fort niveau de mobilité régionale. Il sera intéressant de découvrir les facteurs qui font que cette région présente ce profil particulier.

6.3.1.1.3- La structure spatiale: la proportion de population rurale

La structure spatiale étudiée en fonction de la proportion de population rurale sert principalement à analyser l'hypothèse voulant que les régions plus rurales présentent un plus faible niveau de mobilité locale puisque cette population se caractérise par un fort niveau d'attachement au milieu de résidence naturel.

TABLEAU 43: La mobilité locale et la proportion de population rurale*

| Région | Proportion de population rurale | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 97.1% |
| 6-L'Islet | 100% | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 75% | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 100% | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 73.4% |
| 9-Matawinie | 100% | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 58% | ------- |
| 4-Coaticook | 60% | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 73% | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 38.5% |
| 7-Domaine-du-Roy | 35% | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 59% | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 35% | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé dans la même municipalité (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons considéré que la population rurale de chaque région était celle qui vivait dans les municipalités de moins de 5,000 habitants.

L'hypothèse énoncée plus haut semble se confirmer. En effet, plus la proportion de population rurale est forte, plus la mobilité locale semble faible. Il s'agit ici d'une règle générale, certaines régions obéissant moins à cette règle (notamment les régions 3 et 8).

6.3.1.1.4- La structure spatiale: la taille des villages en milieu agricole

Parmi les six régions agricoles étudiées, nous avons sélectionné dans l'échantillon quatre régions éloignées dont deux sont composés de petits villages et deux autres formés de gros villages. Le tableau suivant aide à observer si un lien de

causalité existe entre la taille des villages et la mobilité locale.

TABLEAU 44: La mobilité locale et la structure spatiale: la taille des villages*

| Région | La taille des villages |
|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- |
| 6-L'Islet | Gros |
| 2-Jardins-de-Nap. | |
| 10-Pays-d'en-Haut | |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- |
| 9-Matawinie | |
| 5-Beauce-Sartigan | Gros |
| 4-Coaticook | Petits |
| 8-Antoine-Labelle | |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- |
| 7-Domaine-du-Roy | |
| 3-L'Or-Blanc | Petits |
| 1-Haut-Richelieu | |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé dans la même municipalité (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons choisi, lors du choix des régions, deux milieux agricoles éloignées des grands centres contenant de petits villages, et deux régions en contenant des gros. Cet indicateur ne s'applique donc qu'à ces quatre régions.

Il semble nettement se dégager que les régions éloignées contenant des petits villages ont tendance à avoir une mobilité locale plus forte. Il est difficile pour l'instant d'interpréter cette information. Les régions à petits villages comptent toutefois une proportion appréciable de population urbaine (40% de la population dans les deux cas) puisqu'elles contiennent toutes deux une petite ville qui a un poids démographique considérable. Cette situation expliquer probablement la présence d'une mobilité assez forte puisque les urbains sont plus mobiles.

6.3.1.1.5- La structure de l'âge; proportion de personnes âgées

Deux indicateurs sont utilisés pour étudier la causalité de la structure d'âge de la population sur la mobilité:

- -a proportion de personnes âgées de 65 ans et plus par rapport à l'ensemble de la population de 5 ans et plus;
- -la proportion de la population âgée de 75 ans et plus calculée cette fois-ci en fonction du nombre de personnes âgées de 55 ans et plus.

TABLEAU 45: La mobilité locale et la structure de l'âge: proportion de personnes de 65 ans et + par rapport à la population totale (5 ans et +)*

| Région | Proportion des 65 ans et plus/ pop. de 5 ans et + | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 10.9% |
| 6-L'Islet | 11.7% | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 9.5% | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 11.5% | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 9.5% |
| 9-Matawinie | 13.5% | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 7.0% | ------- |
| 4-Coaticook | 11.9% | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 7.8% | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 8.4% |
| 7-Domaine-du-Roy | 6.2% | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 8.9% | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 9.2% | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé dans la même municipalité (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981)

On constate à la lecture de ce tableau que la plupart des régions où l'on retrouve une forte proportion de personnes âgées ont une mobilité locale plutôt faible, et vice versa. Il s'agit ici encore d'une tendance générale et quelques régions ne s'inscrivent pas dans ce mouvement. On peut penser que les régions qui réussissent à garder leur population âgée offrent des conditions favorables à leur sédentarisation (ils ne déménagent pas et restent dans leur maison). Où à l'opposé, qu'elles perdent leur population jeune, d'où une augmentation statistique et non réelle des personnes âgées. La proportion de population âgée serait alors une conséquence de la mobilité qu'un facteur explicatif de la mobilité.

TABLEAU 46: La mobilité locale et la structure de l'âge; proportion de personnes de 75 ans et + par rapport au nombre de personnes de 55 ans et +*

| Région | Proportion des 75 ans et +/pop. 55 ans et + | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 17.4% |
| 6-L'Islet | 19.8% | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 19.5% | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 12.5% | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 14.4% |
| 9-Matawinie | 15.1% | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 12.2% | ------- |
| 4-Coaticook | 18.3% | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 14.1% | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 13.7% |
| 7-Domaine-du-Roy | 12.5% | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 13.5% | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 14.2% | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé dans la même municipalité (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981)

Cette même tendance générale peut être observée en ce qui concerne la proportion de population très âgée par rapport à l'ensemble de la population âgée. Les régions à faible mobilité savent non seulement garder leur population âgée, mais également leur population très âgée. Il faut toutefois souligner que certaines régions à forte proportion de personnes âgées peuvent être dans cette situation à cause d'un fort niveau d'exode des jeunes. Cet indicateur, comme mentionné plus haut, serait explicatif pour les conséquences de la mobilité et non les causes de celle-ci.

6.3.1.1.6- Le revenu

Comme dernière caractéristique d'analyse des milieux d'étude, le revenu est un indicateur qui dans beaucoup de recherches sur la mobilité a un effet causale sur la mobilité. Les indicateurs utilisés sont le revenu moyen des personnes âgées de 55 ans et plus, d'une part, et celui des personnes de 75 ans et plus, d'autre part. Le tableau suivant illustre les résultats obtenus.

TABLEAU 47: La mobilité locale et le niveau de revenu*

| Région | Revenu moyen: 55 ans + | Moyenne | Revenu moyen: 75 ans + | Moyenne |
|---|---|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | -------- | $19,113 | -------- | $16,154 |
| 6-L'Islet | $17,837 | ------- | $17,759 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | $19,029 | ------- | $13,592 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | $20,683 | ------- | $17,589 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | -------- | $16,400 | -------- | $12,181 |
| 9-Matawinie | $14,765 | ------- | $13,634 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | $17,282 | ------- | $11,359 | ------- |
| 4-Coaticook | $14,954 | ------- | $8,073 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | $16,826 | ------- | $13,460 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | -------- | $19,895 | -------- | $14,673 |
| 7-Domaine-du-Roy | $20,722 | ------- | $16,184 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | $18,290 | ------- | $11,685 | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | $19,924 | ------- | $14,740 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé dans la même municipalité (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981)

Les régions à faible mobilité locale ne semble pas se caractériser par des niveaux de revenu plus faibles qu'ailleurs, au contraire. D'autre part, les régions à forte mobilité jouissent de niveaux de revenu assez élevés, mais ce niveau est plus faible pour les personnes de 75 ans et plus.

Il nous est donc impossible, pour l'instant d'établir un lien entre la mobilité locale et le niveau de revenu.

**Au niveau des caractéristiques générales des milieux étudiés, les régions à faible mobilité locale sont surtout composées d'une population rurale, proche des grands centres, ou éloignées mais constituées de gros villages (du moins pour les régions agricoles). De plus, elles se caractérisent par une forte proportion de personnes âgées. On suppose que ces régions ont une plus grande capacité d'assurer la sédentarisation des personnes même très âgées.**

6.3.1.2- Les options résidentielles

Le deuxième groupe d'indicateurs servant à étudier la mobilité touche les options résidentielles. Il est question ici de la variété des alternatives offertes, du nombre de places disponibles, de l'appréciation qu'en font les intervenants qui ont été interrogés lors de l'enquête et de l'accessibilité des

options existantes. De façon générale, plus les options sont variées, nombreuses et accessibles, plus la mobilité locale des personnes âgées devrait être grande puisqu'il s'agit d'incitation à déménager vers les options existantes.

6.3.1.2.1- La variété des options résidentielles existantes

Dans un premier temps, le nombre d'alternatives qui sont disponibles en région est étudié. Cet inventaire est effectué à partir des entrevues réalisées auprès des intervenants en région. Cette première donnée ne rend évidemment pas compte de la qualité, du nombre de place ou de l'accessibilité de ces options, informations qui seront sans doute plus pertinentes et qui risquent d'avoir un lien plus prononcé avec le niveau de mobilité.

TABLEAU 48: La mobilité locale et la variété des options résidentielles existantes *

| Région | Nombre d'options résidentielles | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 10.7 |
| 6-L'Islet | 10 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 9 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 13 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 9.5 |
| 9-Matawinie | 11 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 10 | ------- |
| 4-Coaticook | 8 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 9 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 9.0 |
| 7-Domaine-du-Roy | 9 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 10 | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 8 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé dans la même municipalité (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons compté, à partir des résultats des entrevues effectuées auprès des intervenants en région, le nombre d'options résidentielles existantes à partir d'une liste de 16 options possibles.

Pour chaque niveau de mobilité on retrouve donc des régions avec plusieurs options et d'autres qui en possèdent peu. Aucune tendance générale ne peut toutefois être décelée avec ce prmier indicateur.

6.3.1.2.2- Le nombre d'appartements et d'unités d'hébergement disponibles

A partir d'informations recueillies auprès des Conseils régionaux de la santé et des services sociaux (C.R.S.S.S.S) de chaque région, un inventaire du nombre de places disponibles dans trois catégories d'établissement réservées aux personnes âgées a été dressé. Sont colligés dans le tableau qui suit, les données disponibles pour 1987. Cet inventaire n'est pas exhaustif puisqu'il touche seulement les alternatives locatives en H.L.M. et l'hébergement spécialisé en centre d'accueil et en centre hospitalier (les données concernant les autres formes d'options résidentielle sont difficiles à obtenir). On parlera donc à partir de maintenant "d'options résidentielles" plus restreintes touchant principalement les personnes âgées autonomes à faible revenu (pour les H.L.M.) et la clientèle non autonome pour les deux autres alternatives étudiées. Soulignons d'ailleurs que ce sont les principaux services énumérés lors de l'enquête par les intervenants. Ces limites posées, il faut donc analyser les résultats en conséquence.

TABLEAU 49: La mobilité locale et le nombre d'appartement et d'unités d'hébergement disponibles par 1,000 habitants de 65 ans et +*

| Région | Nb. de places et lits/1000 hab. | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 98.9 |
| 6-L'Islet | 109.1 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 48.7 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 128.2 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 144.1 |
| 9-Matawinie | 99.8 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 186.9 | ------- |
| 4-Coaticook | 96.9 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 168.4 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 146.9 |
| 7-Domaine-du-Roy | 336.8 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 151.2 | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 93.5 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé dans la même municipalité (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons compté, pour chaque région, le nombre de logements disponibles en H.L.M. pour personnes âgées et le d'unités d'hébergement disponibles en Centres d'accueil et en Centre hospitalier de soins de longue durée (C.H.S.L.D.), nombre que nous avons divisé par 1,000 habitants de 65 ans et plus. Il s'agit donc uniquement d'options subventinnées, les options privées non subventionnées étant plus difficiles à comptabiliser.

Le nombre de places disponibles varie beaucoup d'une région à l'autre. Il semble que plus le nombre de places est élevé, plus la mobilité est forte. Toutefois on remarque qu'au moins trois régions n'obéissent pas à cette tendance, dont la région du Haut-Richelieu (région 1) qui se démarque par un nombre de places réduit mais par un taux élevé de mobilité. Rappelons qu'il s'agit d'une région comptant une ville de taille moyenne et que l'on risque de retrouver dans cette ville plusieurs foyers privés et plusieurs logements locatifs, éléments qui n'ont pas été considérés dans le tableau. La tendance générale semble toutefois difficile à interpréter surtout en ce qui concerne ses effets sur la mobilité locale.

6.3.1.2.3- La qualité des options résidentielles existantes face aux besoins

A partir de l'enquête auprès des intervenants, ceux-ci ont été appelés à évaluer si les options résidentielles existantes, c'est-à-dire les options qu'ils connaissent, répondent aux besoins de la population âgée. Dans le tableau suivant, les résultats obtenus sont rassemblés. Rappelons qu'il s'agit de réponses provenant à la fois d'intervenants qui offrent des services à la population âgée et de représentants de personnes âgées via certaines associations.

TABLEAU 50: La mobilité locale et l'évaluation que font les intervenants de l'adéquation aux besoins qu'apportent les options résidentielles existantes*

| Région | Options résidentielle répondent aux besoins | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 21% |
| 6-L'Islet | 1/8 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 0/8 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 4/8 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 26% |
| 9-Matawinie | 1/8 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 3/8 | ------- |
| 4-Coaticook | 4/7 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 0/8 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 35% |
| 7-Domaine-du-Roy | 3/8 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 3/6 | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 1/6 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé dans la même municipalité (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons demandé aux intervenants lors de l'enquête s'ils évaluent que les options résidentielles existantes sont appropriées face aux besoins des personnes âgées.

Plus les intervenants évaluent que les options répondent aux besoins, plus la mobilité locale est forte, ce qui vient encore appuyer l'hypothèse de départ. En effet, on juge que des options résidentielles qui répondent aux besoins de la population entraîne une volonté pour ces derniers à se déplacer vers elles. On devrait donc aussi observer dans ce cas une mobilité régionale. Notons toutefois que, ici encore, certaines régions se détachent individuellement de la tendance générale (la région 1 fait encore partie de ce groupe). De plus, les écarts de moyennes enregistrés entre un niveau faible de mobilité et un niveau fort étant peu importants, l'analyse des résultats doit être prudente.

6.3.1.2.4- L'accessibilité des options résidentielles existantes

Afin de pouvoir mesurer l'accessibilité des options résidentielles, un indice d'accessibilité qui tient compte de la distance qui sépare la population âgée des options existantes et non des coûts est mis sur pied. Le poids relatif de la population de chaque municipalité a été mis à contribution dans la construction de cet indice. Soulignons que nous parlons ici

d'options résidentielles plus restreintes soit les H.L.M., centre d'accueil et centre hospitalier de soins de longue durée.

TABLEAU 51: La mobilité locale et l'accessibilité des options résidentielles pour la population âgée*

| Région | Indice d'accessibilité | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 86.3 |
| 6-L'Islet | 87.67 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 82.81 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 88.42 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 86.6 |
| 9-Matawinie | 81.26 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 93.79 | ------- |
| 4-Coaticook | 93.75 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 75.05 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 95.8 |
| 7-Domaine-du-Roy | 92.93 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 96.60 | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 96.85 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé dans la même municipalité (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons calculé un indice d'accessibilité des options résidentielles en considérant la distance qui sépare les populations âgées de trois types d'options les plus populaires: les H.L.M. pour personnes âgées, les Centres d'accueil et les Centres hospitaliers de soins de longue durée (C.H.S.L.D.). Les résultats obtenus sont pondérés en fonction de la population de chaque municipalité et ramenés sur un indice de 100 points maximum. Plus le résultat se rapproche de 100, plus l'accessibilité est grande.

En premier lieu, les indices obtenus ne varient pas beaucoup pour l'ensemble des régions. Il varie en effet de 87.67 à 96.85, ce qui semble signifier que la population âgée des différentes régions jouit d'un même niveau d'accès aux options résidentielles "restreintes" Toutefois, à l'aide des trois moyennes on constate que plus l'accessibilité est élevée, plus la mobilité est forte, ce qui vient encore une fois appuyer l'hypothèse de départ. La variation des données obtenues étant très faible, il faudra utiliser ces résultats avec prudence.

**Il semble donc qu'un lien puisse être établi entre la mobilité locale et la présence d'options résidentielles. En effet, plus les options sont nombreuses, accessibles et de qualité, plus on observer une tendance à la mobilité locale. Quelques régions présentent toutefois des exceptions à cette règle.**

Quant à la question de la variété, il semble, après l'observation des autres indices, qu'elle constitue pas un indice fiable dans la mesure où ce n'est pas nécessairement parce que les options sont variées que le nombre de places disponibles ou que leur accessibilité est plus grand. Dans le cas d'au moins deux régions où l'on retrouve un plus grand nombre d'options (les régions 2 et 10), il semble que le nombre de places disponibles, de même que l'indice d'accessibilité soient assez faibles. Notons que les indices d'accessibilité et du nombre de places disponibles sont calculés en fonction d'options résidentielles plus restreintes. Cette limite peut expliquée les variations notées lors de l'analyse.

Enfin, la question des options résidentielles est donc liée en partie au niveau de mobilité locale. Il sera toutefois intéressant d'observer si ce facteur est aussi important au niveau de la mobilité régionale et de la mobilité vers l'extérieur.

6.3.1.3- Les services disponibles

Le dernier groupe d'indicateurs servant à analyser la mobilité touche le niveau de services disponibles. Nous pensons que plus le niveau de services est élevé, plus la mobilité locale risque d'être faible.

Nous parlons ici de services spécialisés pour la clientèle des personnes âgées. On peut croire que d'autres types de services tel les services aidant à la vie quotidienne (commerces, marché, etc.) ont aussi une influence sur le degré de mobilité. Ces services auraient pus être évalué par une analyse de l'utilisation du sol dans chaque région. Toutefois, ce volet ne faisait pas partie de la recherche. Par contre, le biais des services plus quotidiens peut être analysé via la présence d'un centre urbain ou d'un gros village à proximité.

6.3.1.3.1- La variété des services disponibles

A l'image des données recueillies pour les options résidentielles, le nombre de services disponibles dans chaque région est compilé à partir des entrevues effectuées auprès des intervenants (ce sont les intervenants qui ont identifié les services existants). Rappelons que cet indice ne reflète pas la qualité des services, mais simplement leur variété.

TABLEAU 52: La mobilité locale et le nombre de services disponibles par région*

| Région | Nombre de services | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 10.7 |
| 6-L'Islet | 10 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 8 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 14 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 11.3 |
| 9-Matawinie | 11 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 14 | ------- |
| 4-Coaticook | 8 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 12 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 10.7 |
| 7-Domaine-du-Roy | 9 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 13 | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 10 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé dans la même municipalité (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons considéré le nombre total de services identifiés par les intervenants dans chaque région lors de l'enquête, sur un total de 19 services possibles.

Comme pour les options résidentielles, il est impossible d'observer quelque tendance claire en ce qui concerne la variété des services disponibles. Nous avons toutefois pris l'initiative de compter, pour chaque région, le nombre de services qui ont été identifiés par plus de trois intervenants. Cet indice risque de donner une meilleure idée de la qualité des services. En effet, si ces services sont connus de la part de plusieurs intervenants, ils risquent d'être connus et utilisés par la population âgée.

TABLEAU 53: La mobilité locale et le nombre de services disponibles qui sont connus de la part des intervenants*

| Région | Nb. de services connus des intervenants | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 4.7 |
| 6-L'Islet | 4 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 4 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 6 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 5.8 |
| 9-Matawinie | 8 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 6 | ------- |
| 4-Coaticook | 3 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 6 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 3.0 |
| 7-Domaine-du-Roy | 4 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 4 | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 1 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé dans la même municipalité (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). En utilisant les résultats de l'enquête, nous avons identifié les services qui étaient mentionnés par plus de trois intervenants. On peut penser qu'il s'agit des services les plus connus et les plus présents dans les régions, ce qui ajoute un aspect qualitatif à la variété des services offerts.

Il est difficile de tirer quelques conclusions de ce tableaux. Bien que, au niveau des moyennes, les régions à faible mobilité présentent un plus grand nombre de services que celles à forte mobilité, quatre des six régions incluses dans ces deux groupes présentent le même nombre de services, soit quatre. Seules deux régions font en sorte que les moyennes diffèrent. De plus, ce sont les régions à moyenne mobilité qui présentent (sauf une) le plus grand nombre de services. D'autres indicateurs doivent donc être utilisés pour analyser la mobilité. Ceux-ci sont le degré de concertation entre les intervenants et de l'évaluation de la qualité des services de maintien à domicile.

6.3.1.3.2- Le degré de concertation entre les intervenants qui offrent des services

Lors de l'enquête, les intervenants devaient identifier s'il existe dans leur région une concertation entre les personnes-ressources oeuvrant auprès des personnes âgées. Tous ceux qui indiquaient qu'il y avait concertation ont affirmé que la qualité des services en était améliorée. Le tableau suivant présente les donneés recueillies en fonction du nombre

d'intervenants qui évaluent qu'il y a concertation dans leur région.

TABLEAU 54: La mobilité locale et le degré de concertation entre les intervenants qui offrent les services *

| Région | Nb. d'intervenants qui pensent qu'il y a concertation | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 50% |
| 6-L'Islet | 3/8 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 6/8 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 3/8 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 29% |
| 9-Matawinie | 2/8 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 4/8 | ------- |
| 4-Coaticook | 1/7 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 2/8 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 30% |
| 7-Domaine-du-Roy | 2/8 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 4/6 | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 0/6 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé dans la même municipalité (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons demandé lors de l'enquête si les intervenants agissent de façon concertée pour offrir les services. Ce tableau indique le nombre d'intervenants qui pensent qu'il y a concertation.

Les régions à faible mobilité locale semblent jouir de plus fortes tendances à la concertation. Seules deux régions font exception à cette règle, soit les régions 5 (Beauce-Sartigan) et 3 (L'Or-Blanc) qui présentent des niveaux élevés de mobilité ceci même si le niveau de concertation est assez élevé.

6.3.1.3.3- La qualité du service de maintien à domicile

Les instruments utilisés pour évaluer la qualité des services publics de maintien à domicile offerts par les C.L.S.C. sont très généraux. De l'avis des intervenants rencontrés dans les régions, ces services étaient soit efficaces et bien implantés, soit peu efficaces et établis depuis peu de temps (il semble qu'il existe en effet un certain lien entre l'efficacité et la qualité de tels services d'une part, et la durée d'établissement d'autre part). A partir de ces opinions, on constate en fait, que seules deux régions offrent des services de qualité nettement moins bonne alors que deux autres offrent des services

qui semblent nettement au dessus de la moyenne. Voici les résultats obtenus.

TABLEAU 55: La mobilité locale et l'évaluation de la qualité du service de maintien à domicile offerts par les C.L.S.C.*

| Région | Qualité du service de maintien à domicile |
|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- |
| 6-L'Islet | Bon |
| 2-Jardins-de-Nap. | Bon |
| 10-Pays-d'en-Haut | Bon |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- |
| 9-Matawinie | Très bon |
| 5-Beauce-Sartigan | Bon |
| 4-Coaticook | Moins bon |
| 8-Antoine-Labelle | Très bon |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- |
| 7-Domaine-du-Roy | Bon |
| 3-L'Or-Blanc | Bon |
| 1-Haut-Richelieu | Moins bon |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé dans la même municipalité (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Il est possible d'évaluer la qualité des services de maintien à domicile à partir des commentaires émis par les intervenants lors de l'enquête. Il ressort très clairement que certains C.L.S.C. ont un bon service, bien établi ceci depuis longtemps alors que d'autres sont très récents.

Il est donc difficile de pouvoir établir un lien entre la qualité des services de maintien à domicile et la mobilité locale. Il faut cependant souligner que, dans toutes les régions, plusieurs intervenants mentionnent que ce type de services, même s'il est de bonne qualité et implanté depuis longtemps, ne réussit jamais à répondre à la demande.

6.3.1.3.4- L'accessibilité des services

L'indice d'accessibilité à certains services locaux les plus populaires permet une analyse plus systématique Cet indice consiste en un calcul du pourcentage de la population qui a accès à ces services locaux au sein de chaque région. Les résultats sont illustrés dans le tableau suivant.

TABLEAU 56: La mobilité locale et l'accessibilité des services locaux bénévoles*

| Région | Indice d'accessibilité | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 63.8 |
| 6-L'Islet | 32.32 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 75.0 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 88.49 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 50.8 |
| 9-Matawinie | 57.72 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 78.49 | ------- |
| 4-Coaticook | 25.0 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 17.63 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 62.6 |
| 7-Domaine-du-Roy | 69.36 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 57.15 | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 61.10 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé dans la même municipalité (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Les services locaux tels l'entretien bénévole, la popote roulante, le transport adapté et le transport bénévole (il s'agit des services les plus répandus en région) sont offerts dans certaines municipalités. Nous avons bâti un indice qui nous donne une idée du nombre de personnes qui ont accès à ces services. Il s'agit ici de services bénévoles surtout. Plus l'indice est élevé, plus l'accessibilité est grande et ce sur une valeur maximale de 100 points.

Ici encore, il est difficile d'établir des liens entre cet indice et le niveau de mobilité locale. Pourtant, cette indice varie beaucoup d'une région à l'autre mais sans aucune logique apparente. Un second indice d'accessibilité qui concerne cette fois les services régionaux permet de compléter l'analyse. Observons ce qu'il en ressort.

TABLEAU 57: La mobilité locale et l'accessibilité de certains services régionaux*

| Région | Indice d'accessibilité | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 79.3 |
| 6-L'Islet | 77.15 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 80.81 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 80.14 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 75.1 |
| 9-Matawinie | 63.99 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 92.05 | ------- |
| 4-Coaticook | 93.03 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 51.43 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 70.1 |
| 7-Domaine-du-Roy | 65.03 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 71.60 | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 71.61 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé dans la même municipalité (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons considéré quatre types de services régionaux qui sont généralement disponibles dans toutes les régions (Centre hospitalier de soins de longue durée, Centre hospitalier, clinique médicale du C.L.S.C. et Centre de jour) et nous avons bâti un indice qui informe sur l'accessibilité de ces services qui sont souvent localisés dans une seule localité. Cet indice a été construit en considérant la distance qui sépare ces services de la population âgée. Plus l'indice est élevé, plus l'accessibilité est grande et ce sur une valeur maximale de 100 points.

On observe que les trois régions à faible mobilité présentent toutes des indices d'accessibilité plus élevés que les trois régions à forte mobilité. La différence entre les indices obtenus varie toutefois de 6 à 15 points (sur une possibilité de 100), ce qui ne constitue pas une différence énorme. Les indices les plus élevés se retrouvent au niveau de la mobilité moyenne. Cet indicateur présente donc qu'un lien peut exister, mais sont degré de certitude n'est pas élevé.

**Il est donc plus difficile d'établir un lien entre la mobilité locale et le niveau de services. Certains indicateurs démontrent que plus le niveau de services est élevé, plus la mobilité locale risque d'être réduite. Cette tendance semble toutefois beaucoup moins claire que la tendance observée au niveau des options résidentielles. Il faut dire que la question du niveau de services demeure difficile à mesurer, les services disponibles étant souvent de bonne qualité mais insuffisants.**

6.3.1.4- Le soutien naturel disponible

La question du niveau de soutien naturel disponible est encore plus difficile à mesurer. Trois indices sont construits pour évaluer ce facteur. Premièrement, l'indice présentant le nombre de femmes de 55 à 64 ans par rapport au nombre de personnes âgées de 65 ans et plus sert à évaluer l'action bénévole. En effet, il semble que ce sont ces femmes qui aident le plus les personnes âgées. Cet indice a été emprunté au chercheur Rowles (voir la revue de la littérature). Les deuxième et troisième indices tentent de mesurer le niveau de soutien disponible de la part des enfants et, finalement, celui disponible de la part du voisinage, et ce à partir des résultats de l'enquête.

La mobilité locale devrait donc être faible si le niveau de soutien est élevé.

6.3.1.4.1- La proportion de femmes âgées de 55 à 64 ans

Le tableau suivant présente les résultats obtenus.

TABLEAU 58: La mobilité locale et le nombre de femmes âgées de 55 à 64 ans/le nombre de personnes âgées de 65 ans et +*

| Région | Nb. de femmes de 55 à 64 ans/ pop. 65 ans et + | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 25.7% |
| 6-L'Islet | 25% | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 25% | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 27% | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 27.5% |
| 9-Matawinie | 24 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 29 | ------- |
| 4-Coaticook | 25 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 29 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 28.3% |
| 7-Domaine-du-Roy | 28 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 30 | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 28 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé dans la même municipalité (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981)

L'hypothèse voulant que la mobilité locale soit faible lorsque le niveau de soutien est important ne peut être affirmée à partir

de cet indice. Au contraire que plus la proportion de femmes âgées de 55 à 64 ans est élevé, plus la mobilité semble forte. Il faut toutefois mentionner que la proportion de femmes varie peu d'une région à l'autre (l'écart étant de cinq pour cent entre la région à la plus forte et celle à la plus faible proportion).

Plusieurs intervenants mentionnent, lors des entrevues que le soutien naturel du milieu est en baisse. En effet, les ménages plus jeunes susceptibles de fournir une aide étant de plus en plus composés de deux personnes qui occupent un emploi à temps plein. Il se peut donc que cet indicateur devienne de moins en moins utile dans l'analyse de la mobilité.

6.3.1.4.2- Le niveau de soutien des enfants et du voisinage

Les intervenants se sont prononcés lors de l'enquête sur le niveau de soutien disponible de la part des enfants et si celui-ci répond adéquatement aux besoins des personnes âgées. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant.

TABLEAU 59: La mobilité locale et le niveau de soutien des enfants; nombre d'intervenants qui évaluent que le soutien des enfants est suffisant*

| Région | Nb. d'intervenants qui pensent que soutien suffisant | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 38% |
| 6-L'Islet | 4/8 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 4/8 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 1/8 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 61% |
| 9-Matawinie | 5/8 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 3/8 | ------- |
| 4-Coaticook | 5/7 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 6/8 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 45% |
| 7-Domaine-du-Roy | 3/8 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 3/6 | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 3/6 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé dans la même municipalité (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons demandé aux intervenants lors de l'enquête s'ils évaluaient que le soutien de la part des enfants dont peut bénéficier la population âgée était suffisant.

Encore une fois, aucune conclusion ne peut être tirée de ce tableau, si non qu'il n'est pas évident que plus le soutien est

élevé, plus la mobilité locale risque d'être faible. Allons voir si le phénomène est semblable du côté du soutien de voisinage.

TABLEAU 60: La mobilité locale et le niveau de soutien de la part du voisinage; nombre d'intervenants qui évaluent que le soutien du voisinage est suffisant*

| Région | Nb. d'intervenants qui pensent que soutien suffisant | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 54% |
| 6-L'Islet | 4/8 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 4/8 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 5/8 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 61% |
| 9-Matawinie | 4/8 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 1/8 | ------- |
| 4-Coaticook | 7/7 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 5/8 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 50% |
| 7-Domaine-du-Roy | 3/8 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 4/6 | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 3/6 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé dans la même municipalité (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons demandé aux intervenants lors de l'enquête s'ils évaluaient que le soutien de la part du voisinage dont peut bénéficier la population âgée était suffisant.

Aucune tendance ne se dégage non plus de ce tableau. Il semble donc que la question du soutien naturel soit moins "informative" en ce qui concerne la mobilité locale, du moins beaucoup moins que la présence d'options résidentielles.

6.3.1.5- Conclusions sur la mobilité locale

Un seul facteur peut être mis en relation avec un certain niveau de certitude la mobilité locale; il s'agit de l'existence d'options résidentielles, et ce sous divers aspects (accessibilité, nombre et qualité). Plus ces aspects sont importants, plus la mobilité est forte puisque l'on incite les gens âgés à déménager en leur offrant de meilleurs conditions d'hébergement.

En ce qui concerne le niveau de services, l'accessibilité des services régionaux peut être lié à une faible mobilité locale, mais le lien avec ce facteur est beaucoup moins déterminant qu'au niveau des options résidentielles.

D'autre part, certains types de régions favorisent des niveaux différents de mobilité locale chez la population âgée. Les régions de villégiature présentent une mobilité moins élevée alors que c'est l'inverse pour les régions forestières. Les régions agricoles ne semblent avoir aucune logique propre en soi, mais les régions éloignées des grands centres contenant de gros villages présentent un niveau de mobilité locale plus faible que les régions contenant de petits villages. Aussi, les régions contenant une plus forte proportion de population rurale enregistrent des niveaux de mobilité moins élevés.

## 6.3.2- LA MOBILITE REGIONALE

Une hypothèse présentée au chapitre 2 veut que la mobilité régionale soit généralement beaucoup moins forte en terme de nombre absolu de personnes qui déménagent comparativement à la mobilité locale. Sur le terrain, les dix régions étudiées présentent toutefois des taux de mobilité régionale d'une assez grande variété, passant de 0.9% dans la région 2 à 5.4% dans la région 8. La moyenne de l'ensemble des régions est de 2.3%.

Dans cette section, nous reprendrons un à un les différents facteurs et indicateurs utilisés à la section précedente. Nous tenterons, en premier lieu, de voir les caractéristiques des régions à faible ou à forte mobilité régionale, pour ensuite nous pencher sur les options résidentielles, sur le niveau de services et finalement sur le niveau de soutien naturel. Les explications de chacun des indicateurs utilisés ne seront toutefois pas répétées puisqu'elles sont le mêmes que pour la mobilité locale. Nous nous limiterons donc à commenter les résultats obtenus et à tirer les conclusions qui s'imposent.

La mobilité régionale semble toucher surtout les personnes âgées en perte d'autonomie qui désirent se rapprocher des centres de services. De façon générale, nous faisons l'hypothèse que plus le niveau de services et de soutien est élevé et accessible, moins la mobilité sera grande. En ce qui concerne les options résidentielles, leur accessibilité doit être un facteur important en liaison avec la mobilité régionale. En effet, plus elles sont localisées au sein de chaque village, donc accessibles, plus la mobilité régionale devrait être faible, les personnes ayant la possibilité de demeurer dans la même municipalité.

### 6.3.2.1- Les caractéristiques du milieu

#### 6.3.2.1.1- L'activité économique dominante et la structure spatiale

Dans le tableau suivant, est rassemblées diverses informations concernant le type de régions. On y retrouve l'activité économique dominante de même que certaines données sur la structure spatiale: rapprochement des grands centres et grosseur des villages (pour les municipalités agricoles éloignées des grands centres seulement).

TABLEAU 61: La mobilité régionale, l'activité économique dominante et la structure spatiale*

| Région | Type de régions: activité économique et espace |
|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | Agricole proche |
| 1-Haut-Richelieu | Agricole proche |
| 3-L'Or-Blanc | Agricole loin petits villages |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- |
| 7-Domaine-du-Roy | Forestière |
| 10-Pays-d'en-Haut | Villégiature |
| 4-Coaticook | Agricole loin petits villages |
| 5-Beauce-Sartigan | Agricole loin gros villages |
| 6-L'Islet | Agricole loin gros villages |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- |
| 9-Matawinie | Villégiature |
| 8-Antoine-Labelle | Forestière |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre municipalité de la même division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981)

Il se dégage de ce tableau que ce sont les régions agricoles qui se distinguent le plus. On remarque en effet que les deux régions agricoles proches des grands centres urbaines sont celles avec les taux de mobilité régionale les plus faibles. Viennent ensuite les deux régions agricoles constituées de petits villages. Finalement, ce sont les régions agricoles formées de gros villages qui ont les taux les plus élevés de mobilité régionale (toujours en ce qui concerne les régions agricoles seulement).

Le poids relatif des municipalités agricoles formées de petits villages étant assez faible dans l'ensemble de la région, il n'est pas étonnant de retrouver un taux de mobilité plus faible, ce qui ne signifie pas que les petits villages ne se vident pas au profit de la petite ville que l'on retrouve au sein de chacune de ces deux régions. Quant aux régions éloignées contenant de gros villages, on aurait pu s'attendre à ce que leur mobilité régionale soit plus faible, la population âgée risquant de trouver plus de services au sein de la municipalité dans laquelle ils vivent. Ce n'est pas le cas puisque les taux de mobilité y sont relativement élevés. Il est difficile pour l'instant de

tenter d'expliquer cette observation. Peut-être trouverons-nous une réponse au niveau des formes de soutien et des options résidentielles.

Il ne semble pas que les régions agricoles comptent systématiquement une mobilité régionale plus faible comme il était prévu dans les hypothèses. L'autarcie et l'attachement à la localité qui caractérisent ces milieux n'incitent pas nécessairement les gens âgés à ne pas se diriger vers d'autres municipalités de la même région, du moins pas dans tous les cas.

En ce qui concerne les régions forestières et de villégiature, elles ne répondent à aucune logique particulière puisque l'on en retrouve au moins une de chaque type à des niveaux plus faibles de mobilité et à des niveaux plus élevés. Les régions forestières étant situées loin des grands centres urbains et les régions de villégiature proches, aucun lien ne peut donc être établi à ce niveau, lien qui avait pourtant été observé en ce qui concerne la mobilité locale.

6.3.2.1.2- La structure spatiale: la proportion de population rurale

TABLEAU 62: La mobilité régionale et la proportion de population rurale*

| Région | Proportion de population rurale | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 45.3% |
| 2-Jardins-de-Nap. | 75% | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 35% | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 59% | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 66.0% |
| 7-Domaine-du-Roy | 35% | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 100% | ------- |
| 4-Coaticook | 65% | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 58% | ------- |
| 6-L'Islet | 100% | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 86.0% |
| 9-Matawinie | 100% | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 73% | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre municipalité de la même division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons considéré que la population rurale de chaque région était celle qui vivait dans les municipalités de moins de 5,000 habitants.

Pour la population rurale, il semble que plus une région en compte en forte proportion, plus la mobilité régionale est élevée. Cette observation vient encore nuancer l'hypothèse qui veut que les milieux les moins urbains caractérisés par l'attachement à la terre produisent une volonté de rester dans la localité dans laquelle on vit. Nous avons toutefois mentionné que la mobilité régionale était souvent provoquée par la volonté de se rapprocher des services. Il semble donc que, dans les milieux les plus ruraux où l'on retrouve habituellement moins de services, on soit plus enclins à déménager.

Il faut noter que, dans le tableau précédent, on retrouve des proportions variées de population rurale pour tous les types de mobilité, sauf pour la forte mobilité où la proportion de population rurale est toujours élevée. Il s'agit donc d'un indicateur moins sûr car le niveau de dispersion qu'il présente est assez grand.

6.3.2.1.3- La structure de l'âge; proportion de personnes âgées

TABLEAU 63: La mobilité régionale et la structure de l'âge: proportion de personnes de 65 ans et + par rapport à la population totale (5 ans et +)*

| Région | Proportion des 65 ans et + / pop. de 5 ans et + | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 9.1% |
| 2-Jardins-de-Nap. | 9.5% | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 9.2% | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 8.9% | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 8.9% |
| 7-Domaine-du-Roy | 6.2% | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 11.5% | ------- |
| 4-Coaticook | 11.9% | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 7.0% | ------- |
| 6-L'Islet | 11.7% | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 10.6% |
| 9-Matawinie | 13.5% | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 7.8% | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre municipalité de la même division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981)

Plusieurs régions à forte mobilité régionale comptent une forte proportion de personnes âgées (c'est le cas des régions 10, 4, 6 et 9; les régions 5 et 8 n'obéissent toutefois pas à cette

règle). Le tableau suivant indique plus en détail la proportion de personnes très âgées (75 ans et plus) par rapport à l'ensemble de la population âgée de 55 ans et plus. Une des hypothèse de recherche veut que ce soient les régions qui comptent une plus forte proportion de gens très âgés qui indiquent une forte mobilité régionale car ce sont ces personnes qui désirent se rapprocher des services.

TABLEAU 64: La mobilité régionale et la structure de l'âge; proportion de personnes de 75 ans et + par rapport au nombre de personnes de 55 ans et +*

| Région | Proportion des 75 ans et + / pop. 55 ans et + | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 15.0% |
| 2-Jardins-de-Nap. | 19.5% | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 14.2% | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 13.5% | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 14.4% |
| 7-Domaine-du-Roy | 12.5% | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 12.5% | ------- |
| 4-Coaticook | 18.3% | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 12.2% | ------- |
| 6-L'Islet | 19.8% | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 14.5% |
| 9-Matawinie | 15.1% | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 14.1% | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre municipalité de la même division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981)

Aucun lien très étroit peut être établi entre la présence de personnes très âgées et la mobilité régionale. Pourtant, nous avons constaté que plusieurs régions comptant une forte proportion de personnes de 65 ans et plus présentent une forte mobilité. Cette observation incite à penser que c'est surtout dans les régions caractérisées par une faible présence de jeunes (on peut peut-être parler d'exode des jeunes puisque la proportion de personnes âgées y est très élevée) que les personnes âgées décident de déménager vers les centres de services, même si, d'autre part, toutes les régions présentent un même profil de population très âgée par rapport à l'ensemble de la population âgée (et non pas par rapport à l'ensemble de la population).

6.3.2.1.4- Le revenu

TABLEAU 65: La mobilité régionale et le niveau de revenu

| Région | Revenu 55 ans + | Moyenne | Revenu 75 ans + | Moyenne |
|---|---|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ------- | $19,427 | ------- | $14,117 |
| 2-Jardins-de-Nap. | $19,029 | ------- | $13,592 | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | $19,924 | ------- | $14,740 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | $18,290 | ------- | $11,685 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ------- | $18,467 | ------- | $14,194 |
| 7-Domaine-du-Roy | $20,722 | ------- | $16,184 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | $20,683 | ------- | $17,589 | ------- |
| 4-Coaticook | $14,954 | ------- | $8,073 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | $17,282 | ------- | $11,359 | ------- |
| 6-L'Islet | $17,837 | ------- | $17,759 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ------- | $15,837 | ------- | $13,544 |
| 9-Matawinie | $14,765 | ------- | $13,634 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | $16,826 | ------- | $13,460 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre municipalité de la même division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981)

Pour le niveau de revenu, il semble que plus le revenu est bas, plus on aura tendance à déménager à l'intérieur de la région. Cette observation s'applique autant à l'ensemble de la population âgée qu'aux personnes les plus âgées (75 ans et plus). La question du revenu doit donc être retenue comme facteur important lié à la mobilité régionale. On peut donc penser que les gens à plus faible revenu, ayant moins accès à des services privés, ont plus tendance à vouloir se rapprocher des centres de services. Toutefois, la problématique liée à certains services publics subventionnés par l'Etat demeure importante pour l'ensemble de la population, qu'elle soit fortunée ou démunie. En effet, une région qui offre beaucoup de services qui s'adressent à la population défavorisée peut facilement entraîner des mouvements importants de mobilité régionale chez les gens démunis. Toutefois, dans cette même région, si aucun service n'est offert aux plus fortunés, ont pourra sans doute voir apparaître une mobilité vers l'extérieur de la région, cette population cherchant à satisfaire ses propres besoins. La question des revenus et de l'accessibilité aux services exprimée cette fois en terme de coûts (par exemple, pour des options résidentielles larges) est donc fort complexe.

**Les régions à forte mobilité régionale sont plus rurales (moins de population urbaine) et elles se caractérisent par une moins**

grande proportion de jeunes (les jeunes s'établissant surtout dans les milieux urbains). De plus, elles sont constituées d'une plus forte proportion de gens à faible revenu. Nous faisons l'hypothèse que le désir de se rapprocher des enfants devient dans ces conditions plus important.

**De plus, les régions agricoles répondent à une logique particulière: plus on est proche des grands centres, moins la mobilité régionale est élevée. Par contre, plus les villages seront gros, plus les taux de mobilité régionale sont élevés.**

6.3.2.2- Les options résidentielles existantes

6.3.2.2.1- La variété des options résidentielles existantes

TABLEAU 66: La mobilité régionale et la variété des options résidentielles existantes *

| Région | Nombre d'options résidentielles | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 9 |
| 2-Jardins-de-Nap. | 9 | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 8 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 10 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 10 |
| 7-Domaine-du-Roy | 9 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 13 | ------- |
| 4-Coaticook | 8 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 10 | ------- |
| 6-L'Islet | 10 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 10 |
| 9-Matawinie | 11 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 9 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre municipalité de la même division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons compté, à partir des résultats des entrevues effectuées auprès des intervenants en région, le nombre d'options résidentielles existantes à partir d'une liste de 16 options possibles.

A la lecture de ce premier tableau traitant des effets de la présence d'options résidentielles sur la mobilité régionale on constate que la variété n'est pas un facteur qui influence le niveau de mobilité.

6.3.2.2.2- Le nombre d'appartement et d'unités d'hébergement disponibles

TABLEAU 67: La mobilité régionale et le nombre d'appartement et d'unités d'hébergement disponibles par 1,000 habitants de 65 ans et +*

| Région | Nb. de places et lits / 1000 hab. | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 94.0 |
| 2-Jardins-de-Nap. | 48.7 | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 94.5 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 151.2 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 169.1 |
| 7-Domaine-du-Roy | 336.8 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 128.2 | ------- |
| 4-Coaticook | 96.9 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 186.9 | ------- |
| 6-L'Islet | 109.1 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 131.4 |
| 9-Matawinie | 99.8 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 168.4 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre municipalité de la même division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons compté, pour chaque région, le nombre d'appartements disponibles en H.L.M. pour personnes âgées et le nombre d'unités d'hébergement en centre d'accueil et en centre hospitalier de soins de longue durée (C.H.S.L.D.), nombre que nous avons divisé par 1,000 habitants de 65 ans et plus. Il s'agit donc uniquement d'options subventionnées, les options privées non subventionnées étant plus difficles à comptabiliser.

Bien que les régions à faible mobilité affichent toutes un nombre de places assez bas, les autres types de régions montrent une variance assez grande. On peut donc difficilement tirer des conclusions de ce tableau. Observons maintenant la question de l'accessibilité des options.

6.3.2.2.3- L'accessibilité des options résidentielles existantes

TABLEAU 68: La mobilité régionale et l'accessibilité des options résidentielles pour la population âgée*

| Région | Indice d'accessibilité | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 94.4 |
| 2-Jardins-de-Nap. | 82.81 | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 96.85 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 96.60 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 91.8 |
| 7-Domaine-du-Roy | 92.93 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 88.42 | ------- |
| 4-Coaticook | 93.75 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 93.79 | ------- |
| 6-L'Islet | 87.67 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 78.4 |
| 9-Matawinie | 81.26 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 75.05 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre municipalité de la même division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons calculé un indice d'accessibilité des options résidentielles en considérant la distance qui sépare les populations âgées de trois types d'options les plus populaires: les H.L.M. pour personnes âgées, les centres d'accueil et les centres hospitaliers de soins de longue durée (C.H.S.L.D.). Les résultats obtenus sont pondérés en fonction de la population de chaque municipalité et ramenés sur un indice de 100 points. Plus les résultats se rapprochent du 100 points, plus l'accessibilité est grande.

Le tableau précedent indique clairement que plus l'accessibilité des options résidentielles est forte en terme de distance phusique et non de coûts, plus la mobilité régionale est faible. Les deux régions qui indiquent les taux de mobilité les plus forts ont les indices d'accessibilité les plus faibles. On peut donc penser que deux facteurs sont fortement interreliés. Si on retrouve peu d'options, la mobilité régionale ne sera pas favorisée (puisque les autres municipalités n'offrent pas nécessairement plus de choix que celle dans laquelle on vit). Par contre, c'est l'accessibilité des options qui fera en sortes que l'on décidera de déménager ailleurs ou pas. Si les options sont accessibles dans la même localité, on aura moins tendance à effectuer des mouvements plus régionaux.

Rappelons qu'à la section précédente portant sur la mobilité locale, on a constaté que plus l'accessibilité est élevée, plus

la mobilité locale est grande. Cette même accessibilité influence maintenant à la baisse la mobilité régionale ce qui semble plutôt contradictoire. D'autres facteurs importants doivent donc influencer la mobilité régionale.

6.3.2.2.4- La qualité des options résidentielles existantes face aux besoins

TABLEAU 69: La mobilité régionale et l'évaluation que font les intervenants de la réponse aux besoins qu'apportent les options résidentielles existantes*

| Région | Options résidentielle répondent aux besoins | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 20% |
| 2-Jardins-de-Nap. | 0/8 | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 1/6 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 3/6 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 38% |
| 7-Domaine-du-Roy | 3/8 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 4/8 | ------- |
| 4-Coaticook | 4/7 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 3/8 | ------- |
| 6-L'Islet | 1/8 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 6% |
| 9-Matawinie | 1/8 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 0/8 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre municipalité de la même division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons demandé aux intervenants lors de l'enquête s'ils évaluent que les alternatives de logement et d'hébergement existantes sont appropriées face aux besoins des personnes âgées.

Il est difficile de tirer quelques informations pertinentes de ce tableau, si non que, dans les deux régions présentant les plus haut taux de mobilité régionale, les intervenants affirment que les options résidentielles ne répondent pas aux besoins de la population âgée. On peut faire l'hypothèse que les intervenants évaluent que les options existantes dans la plupart des municipalités ne répondent pas aux besoins, ce qui force ces personnes à déménager pour se diriger là où ces options existent. N'oublions pas que ces deux régions se caractérisent pas les plus faibles indices d'accessibilité des options résidentielles.

**La question des options résidentielles semble fortement liée à la mobilité régionale, particulièrement en ce qui concerne**

l'accessibilité. Plus l'accessibilité est grande, moins la mobilité régionale sera élevée.

6.3.2.3- Les services disponibles

6.3.2.3.1- La variété des services disponibles

TABLEAU 70: La mobilité régionale et le nombre total de services disponibles par région*

| Région | Nombre de services | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 10.3 |
| 2-Jardins-de-Nap. | 8 | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 10 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 13 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 11.0 |
| 7-Domaine-du-Roy | 9 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 14 | ------- |
| 4-Coaticook | 8 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 14 | ------- |
| 6-L'Islet | 10 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 11.5 |
| 9-Matawinie | 11 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 12 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre municipalité de la même division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons considéré le nombre total de services identifiés par les intervenants dans chaque région lors de l'enquête, sur un total de 19 services possibles.

A la lecture de ce tableau on retrouve des régions offrant des niveaux de services variés (en ce qui concerne la variété des services offerts) et ce à tous les niveaux de mobilité. La dispersion est trop grande pour pouvoir tirer quelques conclusions à ce niveau. Ici encore, la question de l'accessibilité de ces services viendra sûrement aider à mieux comprendre cette première tendance.

TABLEAU 71: La mobilité régionale et le nombre de services disponibles qui sont connus de la part des intervenants*

| Région | Nombre de services connus de la part des intervenants | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 3.0 |
| 2-Jardins-de-Nap. | 4 | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 1 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 4 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 4.6 |
| 7-Domaine-du-Roy | 4 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 6 | ------- |
| 4-Coaticook | 3 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 6 | ------- |
| 6-L'Islet | 4 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 7.0 |
| 9-Matawinie | 8 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 6 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre municipalité de la même division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). En utilisant les résultats de l'enquête, nous avons identifié les services qui étaient cités par plus de trois intervenants. On peut penser qu'il s'agit des services les plus connus et les plus présents dans les régions, ce qui ajoute un aspect qualitatif à la variété des services offerts.

Le rapport entre la mobilité et le nombre de services connus (que l'on présume les plus utilisés des personnes âgées) apparaît plus clairement. En effet, plus le nombre de ces services augmente, plus la mobilité régionale est élevée. Les données sur l'accessibilité une fois analysées pour ce type de mobilité pourrant sûrement nous aider à interpréter cette situation. Nous faisons l'hypothèse que, pour qu'il y ait décision de déménager vers une autre municipalité d'une même région, il faut qu'il y ait certains services de disponibles et de connus. Il semble en effet que lorsqu'il y a peu de ces services, on a peu tendance à déménager. Pourquoi en effet se diriger vers une autre localité si elle n'offre rien de mieux que celle où l'on habite.

6.3.2.3.2- L'accessibilité des services

TABLEAU 72: La mobilité régionale et l'accessibilité des services locaux bénévoles*

| Région | Indice d'accessibilité | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 63.0 |
| 2-Jardins-de-Nap. | 75.00 | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 61.10 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 57.15 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 64.4 |
| 7-Domaine-du-Roy | 69.36 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 88.49 | ------- |
| 4-Coaticook | 25.00 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 78.49 | ------- |
| 6-L'Islet | 32.32 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 36.9 |
| 9-Matawinie | 57.72 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 17.63 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre municipalité de la même division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Les services locaux tels l'entretien bénévole, la popote roulante, le transport adapté et le transport bénévole sont offerts dans certaines municipalités. Nous avons bâti un indice qui donne une idée du nombre de personnes qui ont accès à ces services. Il s'agit ici de services bénévoles surtout. Plus l'indice est élevé, plus l'accessibilité est grande et ce sur une valeur maximale de 100 points.

Les trois moyennes affichées au tableau, indiquent que plus l'accessibilité des services bénévoles locaux est faible, plus la mobilité est être forte. Dans ces régions, les services ne sont donc pas accessibles sur place, du moins dans la plupart des localités. Ils ne le sont que dans quelques unes, ce qui pourrait inciter les personnes âgées qui ont besoin de soutien à déménager pour se rapprocher de ces services.

Par contre, la dispersion des indices obtenus pour chaque type de mobilité est relativement grande; on retrouve par exemple les plus hauts indices au niveau des régions à mobilité moyenne. Cette observation incite à accorder moins d'importance à cette variable.

Observons ce qu'il en est au niveau de l'accessibilité des services régionaux.

TABLEAU 73: La mobilité régionale et l'accessibilité de certains services régionaux*

| Région | Indice d'accessibilité | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 73.1 |
| 2-Jardins-de-Nap. | 80.81 | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 71.61 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 71.60 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 81.1 |
| 7-Domaine-du-Roy | 65.03 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 80.14 | ------- |
| 4-Coaticook | 93.30 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 92.05 | ------- |
| 6-L'Islet | 77.15 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 57.4 |
| 9-Matawinie | 63.99 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 51.43 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre municipalité de la même division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons considéré quatre types de services régionaux qui sont généralement disponibles dans toutes les régions (centre hospitalier de soins de longue durée, clinique médicale du C.L.S.C. et centre de jour) et nous avons bâti un indice qui informe sur l'accessibilité de ces services qui sont souvent localisés en une seule localité. Cet indice a été construit en considérant la distance qui sépare ces services de la population âgée. Plus l'indice est élevé, plus l'accessibilité est grande et ce sur une valeur maximale de 100 points.

Les deux régions qui affichent les taux de mobilité régionale les plus élevés possèdent encore une fois les indices d'accessibilité les plus faibles. Ces indices, rappelons-le, donnent une idée de la distance physique qui sépare certains types de services régionaux (qui sont généralement dispensés en un seul point dans la région) de la population âgée. Toutefois, les régions présentant les taux de mobilité les plus faibles n'ont pas les indices d'accessibilité les plus forts, ce qui indique que d'autres facteurs sont sans doute fortement liés au taux de mobilité et que, de façon générale, la question de l'accessibilité des services semble plus secondaire.

6.3.2.3.3- Le degré de concertation entre les intervenants qui offrent des services

TABLEAU 74: La mobilité régionale et le degré de concertation entre les intervenants qui offrent les services *

| Région | Nb. d'intervenants qui pensent qu'il y a concertation | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 50% |
| 2-Jardins-de-Nap. | 6/8 | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 0/6 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 4/6 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 33% |
| 7-Domaine-du-Roy | 2/8 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 3/8 | ------- |
| 4-Coaticook | 1/7 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 4/8 | ------- |
| 6-L'Islet | 3/8 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 25% |
| 9-Matawinie | 2/8 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 2/8 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre municipalité de la même division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons demandé lors de l'enquête si les intervenants agissent de façon concertée pour offrir les services. Ce tableau indique le nombre d'intervenants qui pensent qu'il y a concertation.

Le degré de concertation entre les intervenants d'une même région influe sur une forte mobilité régionale dans les régions offrant peu de concertation (bien que une région se distingue clairement de cette tendance générale en présentant une faible mobilité et une faible concertation). Cet indicateur avait moins d'importance au niveau de la mobilité locale, tout comme l'ensemble des indicateurs liés à la mesure du niveau de services. La question des services prend donc ici une ampleur plus intéressante et semble en quelque sorte liée à la mobilité régionale.

6.3.2.3.4- La qualité du service de maintien à domicile

TABLEAU 75: La mobilité régionale et l'évaluation de la qualité du service de maintien à domicile offerts par les C.L.S.C.*

| Région | Qualité du service de maintien à domicile |
|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | Bon |
| 1-Haut-Richelieu | Moins bon |
| 3-L'Or-Blanc | Bon |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- |
| 7-Domaine-du-Roy | Bon |
| 10-Pays-d'en-Haut | Bon |
| 4-Coaticook | Moins bon |
| 5-Beauce-Sartigan | Bon |
| 6-L'Islet | Bon |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- |
| 9-Matawinie | Très bon |
| 8-Antoine-Labelle | Très bon |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre municipalité de la même division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Il est possible d'évaluer la qualité des services de maintien à domicile à partir des commentaires émis par les intervenants lors de l'enquête. Il ressort très clairement que certains C.L.S.C. ont un bon service, bien établi ceci depuis longtemps alors que d'autres sont très récent.

Les services de maintien à domicile qui sont de moindre qualité ne se retrouvent pas parmi les régions de forte mobilité régionale. En fait, les services de maintien à domicile sont offerts à toute la population d'une région. S'ils sont de mauvaise qualité, ils le sont pour toute la population d'une même région. Il n'est donc pas étonnant que la mauvaise qualité de ce service n'ait aucun impact sur le niveau de mobilité à l'échelle régionale. Par contre, il est étonnant de constater que les régions de forte mobilité ont des services jugés très bons. On auroit pu s'attendre au contraire.

Nous pouvons faire l'hypothèse que lorsque les services de maintien à domicile sont de bonne qualité et disponibles, le pourvoyeur de ce service, c'est-à-dire le C.L.S.C., est également fort connu des personnes âgées. Cet organisme offre d'autres services dont des services médicaux à son siège social. Les personnes âgées, connaissant mieux l'existence de ce service, elles ont peut-être tendance à vouloir s'en approcher. Cette

variable peut n'avoir en réalité aucune influence sur la mobilité régionale et que les résultats de ce tableau ne sont que l'effet du hasard, d'autres motifs ayant entraîné cette configuration. Nous croyons que cette variable risque de devenir plus significative au niveau de la mobilité vers l'extérieur de la région.

**La question des services est quelque peu déterminante pour comprendre la variation de la mobilité régionale. En effet, plus les services sont disponibles et accessibles sur place, moins la mobilité régionale est forte. Moins les services seront accessibles sur place, même s'ils sont nombreux et connus, plus la mobilité régionale est forte. Le degré de concertation est aussi un facteur important dans la mesure où plus il y a concertation (et plus la qualité des services augmente), moins il y a mobilité régionale. Par contre, la qualité des services de maintien à domicile semble être un facteur plus marginal pour expliquer la mobilité régionale.**

6.3.2.4- Le soutien naturel disponible

6.3.2.4.1- La proportion de femmes âgées de 55 à 64 ans

TABLEAU 76: La mobilité régionale et le nombre de femmes âgées de 55 à 64 ans/le nombre de personnes âgées de 65 ans et +*

| Région | Nb. de femmes de 55 à 64 ans / pop. 65 ans et + | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 27.8 |
| 2-Jardins-de-Nap. | 25 | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 28 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 30 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 27.4 |
| 7-Domaine-du-Roy | 28 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 27 | ------- |
| 4-Coaticook | 25 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 29 | ------- |
| 6-L'Islet | 25 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 26.6 |
| 9-Matawinie | 24 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 29 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre municipalité de la même division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981)

Il est encore une fois difficile d'établir un lien entre le nombre de femmes susceptibles d'offrir de l'entraide bénévole et le niveau de mobilité régionale. Les trois moyennes affichent une tendance mais l'analyse des taux obtenus dans chaque région, taux qui varient considérablement parmi les régions d'une même catégorie, incite à la prudence. Allons plutôt voir au niveau du soutien de la part des enfants et du voisinage.

6.3.2.4.2- Le niveau de soutien des enfants et du voisinage

TABLEAU 77: La mobilité régionale et le niveau de soutien des enfants; nombre d'intervenants qui évaluent que le soutien des enfants est suffisant*

| Région | Nb. d'intervenants qui pensent que soutien suffisant | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 50% |
| 2-Jardins-de-Nap. | 4/8 | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 3/6 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 3/6 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 41% |
| 7-Domaine-du-Roy | 3/8 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 1/8 | ------- |
| 4-Coaticook | 5/7 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 3/8 | ------- |
| 6-L'Islet | 4/8 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 69% |
| 9-Matawinie | 5/8 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 6/8 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre municipalité de la même division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons demandé aux intervenants lors de l'enquête s'ils évaluaient que le soutien de la part des enfants dont peut bénéficier la population âgée était suffisant.

Du soutien disponible de la part des enfants, aucune logique ne peut être observée au tableau précédent, sinon que les deux régions qui offrent le plus de soutien sont les régions au plus fort taux de mobilité régionale. Il est possible que cette tendance soit le reflet de la volonté des parents âgés de se rapprocher des enfants qui leur procurent du soutien et que plusieurs de ces enfants habitent les centres les plus économiquement développés de la région (à cause des possibilités d'emplois que l'on y trouve).

TABLEAU 78: La mobilité régionale et le niveau de soutien de la part du voisinage; nombre d'intervenants qui évaluent que le soutien du voisinage est suffisant*

| Région | Nb. d'intervenants qui pensent que soutien suffisant | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 55% |
| 2-Jardins-de-Nap. | 4/8 | ------- |
| 1-Haut-Richelieu | 3/6 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 4/6 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 51% |
| 7-Domaine-du-Roy | 3/8 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 5/8 | ------- |
| 4-Coaticook | 7/7 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 1/8 | ------- |
| 6-L'Islet | 4/8 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 56% |
| 9-Matawinie | 4/8 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 5/8 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre municipalité de la même division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons demandé aux intervenants lors de l'enquête s'ils évaluaient que le soutien de la part du voisinage donc peut bénéficier la population âgée était suffisant.

Le niveau de soutien disponible de la part du voisinage ne varie pas beaucoup d'une région à l'autre, du moins en ce qui concerne les moyennes pour les trois niveau de mobilité. Aucune liaison claire ne peut être établie à ce niveau.

**La question des formes et du niveau de soutien naturel disponible n'est pas déterminante pour permettre de mieux saisir les variations que l'on observe au niveau de la mobilité régionale des personnes âgées. La fiabilité de nos instruments de mesures est sans doute un peu responsable de cette situation.**

6.3.2.5- Conclusions sur la mobilité régionale

Nous avons vu que certains types de régions sont plus disposées à connaître un fort taux de mobilité régionale chez les personnes âgées. Il s'agit particulièrement des régions les moins "urbaines" et des régions agricoles rapprochées des grands centres ainsi que celles éloignées mais constituées de petits villages. Nous avons également soulevé la possibilité que les régions qui ne peuvent pas garder leur population jeune ont une

plus forte propension à ce que la mobilité des personnes âgées à l'échelle régionale augmente.

En ce qui concerne l'existence d'options résidentielles pour personnes âgées, leur accessibilité est un facteur déterminant ayant un lien étroit avec les taux de mobilité régionale: plus les options sont accessibles, moins il y a mobilité. Par contre, il faut que le nombre de places disponibles soit grand, si non il y aura peu de mobilité.

La question des services disponibles prend aussi une certaine importance. Plus ces services sont accessibles, moins il y aura mobilité. Plus ces services sont connus, mais centralisés (peu accessibles), plus il y aura mobilité pour s'en rapprocher. Par contre, plus il y aura concertation entre les pourvoyeurs de services, moins on aura tendance à se déplacer vers d'autres lieux de la même région.

### 6.3.3- LA MOBILITE VERS L'EXTERIEUR DE LA REGION

Nous faisons l'hypothèse que la mobilité vers l'extérieur de la région touche également les populations qui sont en situation de perte d'autonomie. Toutefois ce phénomène existe plus particulièrement dans les régions qui offrent soit moins de services, soit moins d'options résidentielles. De plus, il demeure possible que les régions qui ne gardent pas leur population jeune aient une plus forte propension à l'exode de la population âgée, les parents nécessitant du soutien désirant se rapprocher de leurs enfants.

La variation des taux obtenus en ce qui concerne la mobilité vers l'extérieur est très grande d'une région à l'autre. Il s'agit du type de mobilité qui connait des différences les plus élevées entre les régions étudiées, passant de 1.4% à 13%.

Obtenons donc les caractéristiques des régions selon leur niveau de mobilité vers l'extérieur, pour ensuite tenter d'analyser les liens possibles entre ces niveaux et l'existence d'options résidentielles d'une part, et le niveau de services et de soutien naturel d'autre part.

6.3.3.1- Les caractéristiques du milieu

6.3.3.1.1- L'activité économique dominante et la structure spatiale

TABLEAU 79: La mobilité vers l'extérieur de la région, l'activité économique dominante et la structure spatiale*

| Région | Type de régions: activité économique et espace |
|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- |
| 7-Domaine-du-Roy | Forestière |
| 5-Beauce-Sartigan | Agricole loin gros villages |
| 6-L'Islet | Agricole loin gros villages |
| 8-Antoine-Labelle | Forestière |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- |
| 1-Haut-Richelieu | Agricole proche |
| 2-Jardins-de-Nap. | Agricole proche |
| 9-Matawinie | Villégiature |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- |
| 4-Coaticook | Agricole loin petits villages |
| 3-L'Or-Blanc | Agricole loin petits villages |
| 10-Pays-d'en-Haut | Villégiature |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Le type de régions a déjà été défini lors du choix des milieux d'étude (chapitre 3).

Il se dégage de ce premier tableau que la mobilité vers l'extérieur est plus forte dans les régions de villégiature et dans les régions agricoles éloignées constituées de petits villages. D'autre part, la mobilité est beaucoup moins forte dans les régions forestières et dans les régions agricoles éloignées constituées de gros villages. Quant aux régions agricoles proches des grands centres, elles présentent un profil moyen (alors qu'elles avaient les plus faibles taux de mobilité régionale).

L'hypothèse voulant que la mobilité vers l'extérieur soit plus élevée en milieu de villégiature a déjà été formulée. En effet, ces régions recevant une forte proportion de nouveaux arrivants, ceux-ci ne sont souvent pas ou peu intégrés aux réseaux d'entraide naturels. À la lumière de cette nouvelle donnée nous pouvons donc maintenir cette hypothèse.

Il est toutefois plus difficile de cerner la logique des milieux agricoles éloignés des grands centres urbains. Les régions constituées de petits villages ont une mobilité vers l'extérieur très forte: cette situation est observée même si les deux régions étudiées contient une petite ville sur leur territoire, ville qui semblent exercer peu d'attrait sur le milieu rural environnant puisque nous y observions peu de mobilité régionale. Les deux régions agricoles éloignées constituées de gros villages présentent des taux très faible de mobilité vers l'extérieur (la mobilité régionale y est toutefois forte). Ces régions semblent donc capables de garder leur population âgée.

Finalement, les régions forestières, qui jouissent également de peu de mobilité vers l'extérieur, sont des régions éloignées des grands centres urbains qui habituellement offrent un plus grand degré d'autonomie. Nous avons vu que la mobilité locale y est particulièrement forte (on y a l'habitude de déménager), mais ce type de région est en mesure de garder sa population âgée. Il doit y exister un plus fort degré d'enracinement régional dû à l'isolement.

6.3.3.1.2- La structure spatiale: la proportion de population rurale

TABLEAU 80: La mobilité vers l'extérieur de la région et la proportion de population rurale*

| Région | Proportion de population rurale | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 63.5% |
| 7-Domaine-du-Roy | 35% | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 58% | ------- |
| 6-L'Islet | 100% | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 73% | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 55.4% |
| 1-Haut-Richelieu | 35% | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 75% | ------- |
| 9-Matawinie | 100% | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 63.5% |
| 4-Coaticook | 60% | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 59% | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 100% | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons considéré que la population rurale de chaque région était celle qui vivait dans les municipalités de moins de 5,000 habitants.

Pour la proportion de population rurale, aucun lien ne peut être établi entre cet indicateur et les taux de mobilité vers l'extérieur. Nous avions pourtant observé à la section précédente que la mobilité régionale était plus forte dans les régions plus rurales. Cette logique ne s'applique pas pour la mobilité vers l'extérieur de la région.

6.3.3.1.3- La structure de l'âge; proportion de personnes âgées

TABLEAU 81: La mobilité vers l'extérieur de la région et la structure de l'âge: proportion de personnes de 65 ans et + par rapport à la population totale (5 ans et +)*

| Région | Proportion de 65 ans et + / pop. 5 ans et + | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 8.0% |
| 7-Domaine-du-Roy | 6.2% | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 7.2% | ------- |
| 6-L'Islet | 11.7% | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 7.8% | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 10.2% |
| 1-Haut-Richelieu | 9.2% | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 9.5% | ------- |
| 9-Matawinie | 13.5% | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 10.8% |
| 4-Coaticook | 11.9% | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 8.9% | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 11.5% | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981).

Comme c'était le cas pour la mobilité régionale, le tableau précédent indique que, de façon générale, les régions comptant de plus fortes proportions de personnes âgées (nous supposons que ce sont les régions où il y a plus fort exode des jeunes) sont celles où il y a le plus haut taux de mobilité vers l'extérieur. Ce modèle s'applique à toutes les régions sauf les M.R.C. L'Islet et L'Or-Blanc. Pourtant, ces régions ne sont pas caractérisés par une forte proportion de personnes très âgées (soit les 75 ans et plus; voir tableau suivant). Ceci vient confirmer ce que les intervenants avaient déjà identifié, à savoir que la mobilité vers l'extérieur peut être en partie liée à la volonté de se rapprocher des enfants qui ont quitté pour une autre région.

TABLEAU 82: La mobilité vers l'extérieur de la région et la structure de l'âge; proportion de personnes de 75 ans et + par rapport au nombre de personnes de 55 ans et +*

| Région | Proportion des 75 ans et + / pop. 55 ans et + | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 14.2% |
| 7-Domaine-du-Roy | 12.5% | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 12.2% | ------- |
| 6-L'Islet | 19.8% | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 14.1% | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 15.1% |
| 1-Haut-Richelieu | 14.2% | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 19.5% | ------- |
| 9-Matawinie | 15.1% | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 14.6% |
| 4-Coaticook | 18.3% | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 13.5% | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 12.5% | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981)

6.3.3.1.4- Le revenu

TABLEAU 83: La mobilité vers l'extérieur et le niveau de revenu

| Région | Revenu: 55 ans + | Moyenne | Revenu: 75 ans + | Moyenne |
|---|---|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ------- | $18,330 | ------- | $14,340 |
| 7-Domaine-du-Roy | $20,722 | ------- | $16,184 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | $17,282 | ------- | $11,359 | ------- |
| 6-L'Islet | $17,837 | ------- | $17,759 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | $16,826 | ------- | $13,460 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ------- | $18,655 | ------- | $14,325 |
| 1-Haut-Richelieu | $19,924 | ------- | $14,740 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | $19,029 | ------- | $13,592 | ------- |
| 9-Matawinie | $14,765 | ------- | $13,634 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ------- | $18,232 | ------- | $12,881 |
| 4-Coaticook | $14,954 | ------- | $8,073 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | $18,290 | ------- | $11,685 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | $20,683 | ------- | $17,589 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981).

Ces données indiquent que le revenu moyen des personnes très âgées est plus faible dans les régions à forte mobilité vers l'extérieur (c'est le cas de deux régions éloignées constituées de petits villages). Cette tendance n'est toutefois pas observée au niveau de l'ensemble des personnes âgées. On peut donc penser que ce sont les personnes qui ont besoin de plus de soutien et qui ont peu de revenu (pour se payer des services) qui ont tendance à se diriger vers l'extérieur, probablement pour se rapprocher des enfants (dans les régions où il y a exode des jeunes).

**On peut encore une fois constater que la mobilité vers l'extérieur touche explicitement certains types de régions, particulièrement les régions de villégiature où l'on peut supposer que les villégiateurs, établis dans la région de façon permanente suite à la prise de retraite, désirent retourner à leur milieu d'origine lorsqu'un plus grand besoin de soutien est exprimé.**

**Ce type de mobilité touche toutefois autant les régions urbaines que rurales, tout en étant plus accentué dans les régions où il y aurait exode des jeunes et où le revenu des personnes très âgées est le plus bas.**

6.3.3.2- Les options résidentielles

6.3.3.2.1- La variété des options résidentielles existantes

TABLEAU 84: La mobilité vers l'extérieur de la région et la variété des options résidentielles existantes *

| Région | Nombre d'options résidentielles | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 9.5 |
| 7-Domaine-du-Roy | 9 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 10 | ------- |
| 6-L'Islet | 10 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 9 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 9.3 |
| 1-Haut-Richelieu | 8 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 9 | ------- |
| 9-Matawinie | 11 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 10.3 |
| 4-Coaticook | 8 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 10 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 13 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons compté, à partir des résultats des entrevues effectuées auprès des intervenants en région, le nombre d'options résidentielles existantes à partir d'une liste de 16 options possibles.

Il est paradoxal de constater, à l'aide du tableau précédent, que les régions à forte mobilité vers l'extérieur comptent un grand nombre d'options résidentielles (sauf dans le cas de Coaticook). Mais ici encore, il faut interpréter ces données avec prudence puisque la variété des options ne signifie pas qu'elles soient en présentes quantité suffisantes (nombre de places) ou de qualité acceptable pour les personnes âgées.

6.3.3.2.2- Le nombre d'appartement et d'unités d'hébergement disponibles

TABLEAU 85: La mobilité vers l'extérieur de la région et le nombre d'appartement et d'unité d'hébergement disponibles par 1,000 habitants de 65 ans et +*

| Région | Nb. de places et lits / 1,000 hab. | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 188.4 |
| 7-Domaine-du-Roy | 336.8 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 186.9 | ------- |
| 6-L'Islet | 109.1 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 168.4 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 88.4 |
| 1-Haut-Richelieu | 93.5 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 48.7 | ------- |
| 9-Matawinie | 99.8 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 124.8 |
| 4-Coaticook | 96.9 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 151.2 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 128.2 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons compté, pour chaque région, le nombre d'appartements disponibles en H.L.M. pour personnes âgées et le nombre d'unités d'hébergement en centre d'accueil et en centre hospitalier de soins de longue durée (C.H.S.L.D.), nombre que nous avons divisé par 1,000 habitants de 65 ans et plus. Il s'agit donc uniquement d'options subventionnées, les options privées non subventionnées étant plus difficiles à compiler.

Les trois régions qui comptent le plus grand nombre de places en hébergement sont parmies les milieux où il y a le plus faible taux de mobilité vers l'extérieur. Par contre, les régions ayant une forte mobilité offrent un nombre de places assez élevé (dans deux cas sur trois). L'offre appréciables de places réussit à faire en sorte que la mobilité vers l'extérieur est réduite, mais cette logique ne s'applique pas dans toutes les régions; d'autres facteurs doivent également être considérés.

6.3.3.2.3- La qualité des options résidentielles existantes face aux besoins

TABLEAU 86: La mobilité vers l'extérieur de la région et l'évaluation que font les intervenants de la réponse aux besoins qu'apportent les options résidentielles existantes*

| Région | Options résidentielles répondent aux besoins | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 22% |
| 7-Domaine-du-Roy | 3/8 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 3/8 | ------- |
| 6-L'Islet | 1/8 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 0/8 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 9% |
| 1-Haut-Richelieu | 1/6 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 0/8 | ------- |
| 9-Matawinie | 1/8 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 52% |
| 4-Coaticook | 4/7 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 3/6 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 4/8 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons demandé aux intervenants lors de l'enquête s'ils évaluent que les alternatives de logement et d'hébergement existantes sont appropriées face aux besoins des personnes âgées.

Le tableau indique que les régions où l'on observe une forte mobilité vers l'extérieur sont constituées des régions où les niveaux de satisfaction face aux besoins semblent les plus élevés: ce sont les régions où les alternatives de logement et d'hébergement répondent le mieux aux besoins des personnes âgées, du moins de l'avis d'un grand nombre d'intervenants. Peu de commentaires peuvent être formulés pour l'instant sur cette observation sinon que la tendance observée semble s'opposer à celle à laquelle on aurait pu s'attendre.

6.3.3.2.4- L'accessibilité des options résidentielles existantes

TABLEAU 87: La mobilité vers l'extérieur de la région et l'accessibilité des options résidentielles pour la population âgée*

| Région | Indice d'accessibilité | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 88.9 |
| 7-Domaine-du-Roy | 92.93 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 93.79 | ------- |
| 6-L'Islet | 87.67 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 75.05 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 91.3 |
| 1-Haut-Richelieu | 96.85 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 82.81 | ------- |
| 9-Matawinie | 81.26 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 92.7 |
| 4-Coaticook | 93.75 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 96.60 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 88.42 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons calculé un indice d'accessibilité des options résidentielles en considérant la distance qui sépare les populations âgées de trois types d'options les plus populaires: les H.L.M. pour personnes âgées, les centres d'accueil et les centres hospitaliers de soins de longue durée (C.H.S.L.D.). Les résultats obtenus sont pondérés en fonction de la population de chaque municipalité et ramenés sur un indice de 100 points maximum. Plus les résultats se rapprochent du 100 points, plus l'accessibilité est grande.

Pour l'accessibilité, il semble également, si on observe les trois moyennes illustrées au tableau précédent, que les régions à forte mobilité vers l'extérieur sont celles caractérisées par des indices d'accessibilité élevés. Toutefois, lorsque l'on observe individuellement les données obtenues pour chaque région, on constate qu'au moins trois régions ne répondent pas à cette logique. Nous ne pouvons donc, pour l'instant, que constater le peu de lien qui semble exister entre la présence d'options résidentielles et la mobilité vers l'extérieur.

**Aucun de nos indicateur ne permet d'établir un lien clair entre la mobilité de la population âgée vers l'extérieur d'une région donnée et la question des options résidentielles, qu'il s'agisse de leur accessibilité (facteur pourtant important au niveau de la mobilité locale et régionale), de leur variété ou de leur**

qualité. Il faudra donc laisser ce facteur de côté, pour une première fois, pour porter notre attention sur d'autres éléments.

6.3.3.3- Les services disponibles

6.3.3.3 1- La variété des services disponibles

TABLEAU 88: La mobilité vers l'extérieur de la région et le nombre total de services disponibles par région*

| Région | Nombre de services | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 11.3 |
| 7-Domaine-du-Roy | 9 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 14 | ------- |
| 6-L'Islet | 10 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 12 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 9.7 |
| 1-Haut-Richelieu | 10 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 8 | ------- |
| 9-Matawinie | 11 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 11.7 |
| 4-Coaticook | 8 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 13 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 14 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons considéré le nombre total de services indentifiés par les intervenants dans chaque région lors de l'enquête, sur un total de 19 services possibles.

En ce qui concerne la variété des services disponibles, on peut noter que l'on retrouve des régions avec peu et beaucoup de services dans chacun des trois niveaus de mobilité. La dispersion étant trop grande, on ne peut tirer aucune conclusion à ce niveau.

TABLEAU 89: La mobilité vers l'extérieur de la région et le nombre de services disponibles qui sont connus de la part des intervenants*

| Région | Nb. de services connus des intervenants | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 5.0 |
| 7-Domaine-du-Roy | 4 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 6 | ------- |
| 6-L'Islet | 4 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 6 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 4.3 |
| 1-Haut-Richelieu | 1 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 4 | ------- |
| 9-Matawinie | 8 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 4.3 |
| 4-Coaticook | 3 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 4 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 6 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). En utilisant les résultats de l'enquête, nous avons identifié les services qui étaient cités par plus de trois intervenants. On peut penser qu'il s'agit des services les plus connus et les plus présents dans les régions, ce qui ajoute un aspect qualitatif à la variété des services offerts.

6.3.3.3.2- Le degré de concertation entre les intervenants qui offrent des services

TABLEAU 90: La mobilité vers l'extérieur de la région et le degré de concertation entre les intervenants qui offrent les services *

| Région | Nb. d'intervenants qui pensent qu'il y a concertation | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 34% |
| 7-Domaine-du-Roy | 2/8 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 4/8 | ------- |
| 6-L'Islet | 3/8 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 2/8 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 36% |
| 1-Haut-Richelieu | 0/6 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 6/8 | ------- |
| 9-Matawinie | 2/8 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 38% |
| 4-Coaticook | 1/7 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 4/6 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 3/8 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons demandé lors de l'enquête si les intervenants agissent de façon concertée pour offrir les services. Ce tableau indique le nombre d'intervenants qui pensent qu'il y a concertation.

Le niveau de concertation entre les intervenants ne constitue pas également un facteur qui peut être lié à la mobilité vers l'extérieur. Par contre, la situation semble un peu différente au niveau de la qualité du services de maintien à domicile.

6.3.3.3.3- La qualité du service de maintien à domicile

TABLEAU 91: La mobilité vers l'extérieur de la région et l'évaluation de la quatilé du service de maintien à domicile offerts par les C.L.S.C.*

| Région | Qualité du service de maintien à domicile |
|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- |
| 7-Domaine-du-Roy | Bon |
| 5-Beauce-Sartigan | Bon |
| 6-L'Islet | Bon |
| 8-Antoine-Labelle | Très bon |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- |
| 1-Haut-Richelieu | Moins bon |
| 2-Jardins-de-Nap. | Bon |
| 9-Matawinie | Très bon |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- |
| 4-Coaticook | Moins bon |
| 3-L'Or-Blanc | Bon |
| 10-Pays-d'en-Haut | Bon |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Il est possible d'évaluer la qualité des services de maintien à domicile à partir des commentaires émis par les intervenants lors de l'enquête. Il ressort très clairement que certains C.L.S.C. ont un bon service, bien établi ceci depuis longtemps alors que d'autres sont plus récent.

Il semble se dégager de ce tableau que la qualité des services de maintien à domicile a quelque peu d'influence sur la mobilité vers l'extérieur dans quatre régions. Où ce service est évalué "bon" ou "très bon" on retrouvent les régions à faible mobilité extérieure. Il s'agit sans doute en partie de l'effet du hasard puisque les services de maintien à domicile étaient peu établis en 1981. De plus, pour les niveaux moyen et fort de mobilité, on retrouve des régions où les services sont bons et moins bons.

Il s'agit donc d'un facteur à considérer mais en liaison avec d'autres facteurs dont principalement la structure spatiale.

6.3.3.3.4- L'accessibilité des services

TABLEAU 92: La mobilité vers l'extérieur de la région et l'accessibilité des services locaux bénévoles*

| Région | Indice d'accessibilité | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 48.2 |
| 7-Domaine-du-Roy | 69.36 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 78.49 | ------- |
| 6-L'Islet | 32.32 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 17.63 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 62.3 |
| 1-Haut-Richelieu | 61.10 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 75.00 | ------- |
| 9-Matawinie | 57.72 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 59.1 |
| 4-Coaticook | 25.00 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 57.15 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 88.49 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Les services locaux tels l'entretien bénévole, la popote roulante, le transport adapté et le transport bénévole (il s'agit des services les plus répandus en région) sont offerts dans certaines municipalités. Nous avons bâti un indice qui donne une idée du nombre de personnes qui ont accès à ces services. Plus l'indice est élevé, plus l'accessibilité est grande et ce sur une valeur maximale de 100 points.

L'accessibilité des services ne constitue par non plus un indicateur pertinent pour aider à saisir la tendance des personnes âgées à quitter une région donnée, sinon que l'accessibilité de certains services régionaux semble plus grande dans les milieux à forte mobilité vers l'extérieur (voir tableau suivant), ce qui vient à l'encontre de toute prévision logique. Il faut analyser cette tendance en regard de la qualité des services offerts. En effet, ceux-ci répondent-ils aux besoins des personnes âgées?

TABLEAU 93: La mobilité vers l'extérieur de la région et l'accessibilité de certains services régionaux*

| Région | Indice d'accessibilité | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 72.1 |
| 7-Domaine-du-Roy | 65.03 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 92.05 | ------- |
| 6-L'Islet | 77.15 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 51.43 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 70.9 |
| 1-Haut-Richelieu | 71.61 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 80.81 | ------- |
| 9-Matawinie | 63.99 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 81.9 |
| 4-Coaticook | 93.03 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 71.60 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 80.14 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons considéré quatre types de services régionaux qui sont généralement disponibles dans toutes les régions (centre hospitalier de soins de longue durée, clinique médical du C.L.S.C. et centre de jour) et nous avons bâti un indice qui informe sur l'accessibilité de ces services qui sont souvent localisés en une seule localité. Cet indice a été construit en considérant la distance qui sépare ces services de la population âgée. Plus l'indice est élevé plus l'accessibilité est grande et ce sur une valeur maximale de 100 points.

**Il semble que, outre peut-être la question de la qualité des services publics de maintien à domicile, aucun lien ne peut être établi entre la mobilité vers l'extérieur et le niveau de services que l'on retrouve dans les régions rurales. Aucune liaison n'a de plus été établie avec la question des options résidentielles. Le niveau de services et la présence d'options résidentielles semblaient pourtant déterminantes au niveau des autres types de mobilité. Elle répond donc à une logique particulière qui semble plus liée à la présence de jeunes ou de membres de la famille à l'extérieur de la région. Avant de tirer les conclusions appropriées, observons la situation pour un dernier facteur: le niveau de soutien naturel.**

6.3.3.4- Le soutien naturel disponible

6.3.3.4.1- La proportion de femmes âgées de 55 à 64 ans

TABLEAU 94: La mobilité vers l'extérieur de la région et le nombre de femmes âgées de 55 à 64 ans/le nombre de personnes âgées de 65 ans et +*

| Région | Nb. de femmes de 55 à 64 ans / pop. 65 ans et + | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 28.5% |
| 7-Domaine-du-Roy | 28% | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 29% | ------- |
| 6-L'Islet | 25% | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 29% | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 26.5% |
| 1-Haut-Richelieu | 28% | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 25% | ------- |
| 9-Matawinie | 24% | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 27.2% |
| 4-Coaticook | 25% | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 30% | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 27% | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981).

Peu de conclusions peuvent être tirées du tableau précédent sinon que la présence de femmes susceptibles d'offrir du soutien a peu de corrélation avec la décision des personnes âgées de s'établir à l'extérieur de la région.

6.3.3.4.2- Le niveau de soutien des enfants et du voisinage

TABLEAU 95 La mobilité vers l'extérieur de la région et le niveau de soutien des enfants; nombre d'intervenants qui évaluent que le soutien des enfants est suffisant*

| Région | Nb. d'intervenants qui pensent que soutien suffisant | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 50% |
| 7-Domaine-du-Roy | 3/8 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 3/8 | ------- |
| 6-L'Islet | 4/8 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 6/8 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 55% |
| 1-Haut-Richelieu | 3/6 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 4/8 | ------- |
| 9-Matawinie | 5/8 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 43% |
| 4-Coaticook | 5/7 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 3/6 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 1/8 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons demandé aux intervenants lors de l'enquête s'ils évaluaient que le soutien de la part des enfants dont peut bénéficier la population âgée était suffisant.

Nous complétons donc cette section sur la mobilité vers l'extérieur en constatant que la présence du soutien des enfants (tableau précédent) et la présence du soutien de voisinage (tableau suivant) ne font pas en sorte que la mobilité vers l'extérieur soit réduite. Il semble au contraire que plus il y a de soutien de la part du voisinage, plus il y a mobilité vers l'extérieur. Ici encore, les données semblent contraire à toute tendance logique.

Nous avions déjà fait l'hypothèse que c'est l'isolement et l'éloignement des enfants qui incitent les personnes âgées à se diriger vers l'extérieur. Il est difficile d'arriver à une telle conclusion à l'aide de ces données.

TABLEAU 96: La mobilité vers l'extérieur de la région et le niveau de soutien de la part du voisinage; nombre d'intervenants qui évaluent que le soutien du voisinage est suffisant*

| Région | Nb. d'intervenants qui pensent que soutien suffisant | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 41% |
| 7-Domaine-du-Roy | 3/8 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 1/8 | ------- |
| 6-L'Islet | 4/8 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 5/8 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 50% |
| 1-Haut-Richelieu | 3/6 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 4/8 | ------- |
| 9-Matawinie | 4/8 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 76% |
| 4-Coaticook | 7/7 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 4/6 | ------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | 5/8 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé vers une autre division de recensement (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons demandé aux intervenants lors de l'enquête s'ils évaluaient que le soutien de la part du voisinage dont peut bénéficier la population âgée était suffisant.

**La question des formes de soutien naturel ne semble donc pas plus déterminante que les options résidentielles ou que le niveau de services. On constate plutôt que l'augmentation du soutien naturel sous quelque forme que ce soit n'a que peu de corrélation avec la mobilité vers l'extérieur.**

6.3.3.5- Conclusions sur la mobilité vers l'extérieur de la région

C'est surtout à partir de certaines caractéristiques du milieu que l'on peut établir des liens avec la mobilité vers l'extérieur. Nous avons émis l'hypothèse que les régions où l'on observe à la fois un exode des jeunes et un faible revenu des personnes nécessitant du soutien sont plus susceptibles d'avoir des taux de mobilité vers l'extérieur plus élevés, les parents désirant se rapprocher de leurs enfants qui ont quitté la région. Mais c'est surtout le type d'activité économique, dans le cas des régions de villagiature (forte mobilité) et des régions forestières (faible mobilité) et le type de structure spatiale pour les régions agricoles éloignées (régions constituées de

petits villages: forte mobilité et régions formées de gros villages: faible mobilité) qui sont déterminant pour expliquer la mobilité vers l'extérieur.

## 6.3.4- LA MOBILITE DE L'EXTERIEUR VERS LA REGION

Il est prévue que la mobilité de l'extérieur vers les régions d'étude touche particulièrement les régions de villégiature; c'est donc l'attrait d'un cadre de vie meilleur qui est à l'origine de ce type de mobilité. Toutefois, on peut prévoir que d'autres facteurs incitent les gens à se diriger vers une région donnée: le niveau de services, les options résidentielles disponibles, etc. Nous observerons donc l'ensemble des données disponibles.

Rappelons que deux régions se démarquent pour ce type de mobilité. Il s'agit des régions 10 et 9 qui enregistrent respectivement des taux de 18% et 19.7%. Les autres régions se situent entre 2.9% et 10.2%, ce qui constitue des taux relativement élevés dans certains cas (particulièrement pour les régions 8 et 4 qui où l'on enregistre des mouvements de l'ordre de 9.2% et 10.2% respectivement). C'est donc un phénomène qui touche, certes de façon inégale, toutes nos régions d'étude et que, dans une certaine mesure, toutes les régions rurales ont un attrait sur la population âgée puisqu'on vient s'y établir de l'extérieur.

6.3.4.1- Les caractéristiques du milieu

6.3.4.1.1- L'activité économique dominante et la structure spatiale

TABLEAU 97: La mobilité de l'extérieur vers la région, l'activité économique dominante et la structure spatiale*

| Région | Type de régions: activité économique et espace |
|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- |
| 7-Domaine-du-Roy | Forestière |
| 6-L'Islet | Agricole loin gros villages |
| 3-L'Or-Blanc | Agricole loin petits villages |
| 5-Beauce-Sartigan | Agricole loin gros villages |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- |
| 1-Haut-Richelieu | Agricole près |
| 2-Jardins-de-Nap. | Agricole près |
| 8-Antoine-Labelle | Forestière |
| 4-Coaticook | Agricole loin petits villages |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | Villégiature |
| 9-Matawinie | Villégiature |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcent de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé d'une autre M.R.C. vers une municipalité de la région (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Le type de régions a déjà été défini lors du choix des milieux d'étude (chapitre 3).

Les régions où l'on observe le plus de mobilité sont les deux régions de villégiature. Il s'agit de plus de régions rapprochées des grands centres urbains. D'autre part, il faut mentionner que les quatre régions à faible mobilité de l'extérieur sont des régions éloignées des grands centres. Toutefois, deux régions éloignées présentent des taux de mobilité élevés; il s'agit des régions 8 et 4. Le portrait présente que la région 8 on y retrouve un très grand nombre de chalets, donc de villégiateurs qui risquent de vouloir s'établir en permanence lors de la prise de retraite. Quant à la région 4, il est difficile pour l'instant d'expliquer son taux plus élevé; il ne s'agit pas d'une région comptant un grand nombre de chalets et le taux de mobilité vers l'extérieur y était très élevé, ce qui indique qu'il ne s'agit pas d'une région qui sait garder sa population âgée.

6.3.4.1.2- La structure spatiale: la proportion de population rurale

TABLEAU 98: La mobilité de l'extérieur vers la région et la proportion de population rurale*

| Région | Proportion de population rurale | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 59.2% |
| 7-Domaine-du-Roy | 35% | ------- |
| 6-L'Islet | 100% | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 59% | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 58% | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 51.5% |
| 1-Haut-Richelieu | 35% | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 75% | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 73% | ------- |
| 4-Coaticook | 60% | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 100% |
| 10-Pays-d'en-Haut | 100% | ------- |
| 9-Matawinie | 100% | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé d'une autre M.R.C. vers une municipalité de la région (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons considéré que la population rurale de chaque région était celle qui vivait dans les municipalités de moins de 5,000 habitants.

Le tableau précédent indique que les deux régions de villégiature sont fortement constitué de population "rurale". D'autres régions très rurales présentent toutefois des taux très faible (la région 6 surtout). Il est donc difficile d'affirmer que les régions plus rurales attirent nécessairement la population de l'extérieur.

6.3.4.1.3- La structure de l'âge; proportion de personnes âgées

TABLEAU 99: La mobilité de l'extérieur vers la région et la structure de l'âge: proportion de personnes de 65 ans et + par rapport à la population totale (5 ans et +)*

| Région | Proportion de 65 ans et + / pop. 5 ans et + | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 7.9% |
| 7-Domaine-du-Roy | 6.2% | ------- |
| 6-L'Islet | 11.7% | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 8.9% | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 7.0% | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 9.2% |
| 1-Haut-Richelieu | 9.2% | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 9.5% | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 7.8% | ------- |
| 4-Coaticook | 11.9% | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 12.7% |
| 10-Pays-d'en-Haut | 11.3% | ------- |
| 9-Matawinie | 13.5% | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé d'une autre M.R.C. vers une municipalité de la région (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981).

La plupart des régions qui attirent une population âgée de l'extérieur comptent une forte proportion de personnes âgées de 65 ans et plus par rapport à l'ensemble de la population, et que les régions à faible mobilité comptent peu de personnes âgées. La région 6 (L'Islet) fait exception à cette règle.

Toutefois le tableau suivant indique que les régions à forte mobilité ne sont pas habitées par de fortes proportions de personnes âgées de 75 ans et plus par rapport à l'ensemble de la population âgée. Les taux y sont d'ailleurs assez faibles. Ces données incitent à penser que ce sont surtout les "jeunes-vieux" qui viennent s'établir et qui peuvent y demeurer. En ce qui concerne les "vieux-vieux", soit qu'ils ne s'y établissent pas ou soit qu'ils quittent la région suite à une perte d'autonomie. Rappelons que les deux régions de villégiature comptaient parmi les régions où le taux de mobilité vers l'extérieur était le plus élevé.

TABLEAU 100: La mobilité de l'extérieur vers la région et la structure de l'âge; proportion de personnes de 75 ans et + par rapport au nombre de personnes de 55 ans et +*

| Région | Proportion des 75 ans et + / pop. 55 ans et + | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 14.0% |
| 7-Domaine-du-Roy | 12.5% | ------- |
| 6-L'Islet | 19.8% | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 13.5% | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 12.2% | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 15.3% |
| 1-Haut-Richelieu | 14.2% | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 19.5% | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 14.1% | ------- |
| 4-Coaticook | 18.3% | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 14.0% |
| 10-Pays-d'en-Haut | 12.5% | ------- |
| 9-Matawinie | 15.1% | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé d'une autre M.R.C. vers une municipalité de la région (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981).

6.3.4.1.4- Le revenu

TABLEAU 101: La mobilité de l'extérieur et le revenu moyen

| Région | Revenu 55 ans + | Moyenne | Revenu: 75 ans + | Moyenne |
|---|---|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ------- | $18,546 | ------- | $14,026 |
| 7-Domaine-du-Roy | $20,722 | ------- | $16,184 | ------- |
| 6-L'Islet | $17,834 | ------- | $17,759 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | $18,290 | ------- | $11,685 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | $17,282 | ------- | $11,359 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ------- | $18,651 | ------- | $13,644 |
| 1-Haut-Richelieu | $19,924 | ------- | $14,740 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | $19,029 | ------- | $13,592 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | $16,826 | ------- | $13,460 | ------- |
| 4-Coaticook | $14,954 | ------- | $8,073 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ------- | $17,191 | ------- | $15,256 |
| 10-Pays-d'en-Haut | $20,683 | ------- | $17,589 | ------- |
| 9-Matawinie | $14,765 | ------- | $13,634 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé d'une autre M.R.C. vers une municipalité de la région (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981).

En ce qui concerne le revenu, nous pouvons constater que nos régions d'accueil n'ont pas nécessairement des niveaux de revenu plus élevés que les autres, sauf pour la région 10.

**On peut donc conclure en observant ces indicateurs que les régions de villégiature sont fortement touchées par l'arrivée de personnes âgées provenant de l'extérieur et que les régions éloignées semblent généralement moins touchées. De plus, ce sont surtout les personnes les moins âgées qui s'établissent dans les régions d'accueil; du moins ce sont elles qui peuvent y demeurer.**

6.3.4.2- Les options résidentielles

6.3.4.2.1- La variété des options résidentielles existantes

TABLEAU 102: La mobilité de l'extérieur vers la région et la variété des options résidentielles existantes *

| Région | Nombre d'options résidentielles | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 9.8 |
| 7-Domaine-du-Roy | 9 | ------- |
| 6-L'Islet | 10 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 10 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 10 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 8.5 |
| 1-Haut-Richelieu | 8 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 9 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 9 | ------- |
| 4-Coaticook | 8 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 12.0 |
| 10-Pays-d'en-Haut | 13 | ------- |
| 9-Matawinie | 12 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé d'une autre M.R.C. vers une municipalité de la région (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons compté, à partir des résultats des entrevues effectuées auprès des intervenants en région, le nombre d'options résidentielles existantes à partir d'une liste de 16 options possibles.

On peut constater à l'aide du tableau précédent que les deux régions de villégiature comptent un plus grand nombre d'options résidentielles disponibles. Il n'est en effet pas étonnant de constater que ces régions d'accueil de nouveaux retraités offrent un plus grand éventail d'alternatives à ce niveau; on y retrouve en effet plusieurs formes d'hébergement privé (villages de retraite, logements protégés) qui n'existent pas dans la plupart des autres régions.

6.3.4.2.2- Le nombre d'appartement et d'unité d'hébergement disponibles

TABLEAU 103: La mobilité de l'extérieur vers la région et le nombre d'appartement et d'unité d'hébergement disponibles par 1,000 habitants de 65 ans et +*

| Région | Nb. de places et lits / 1,000 hab. | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 189.0 |
| 7-Domaine-du-Roy | 336.8 | ------- |
| 6-L'Islet | 109.1 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 151.2 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 186.9 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 105.0 |
| 1-Haut-Richelieu | 93.5 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 48.7 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 168.4 | ------- |
| 4-Coaticook | 96.9 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 101.3 |
| 10-Pays-d'en-Haut | 128,2 | ------- |
| 9-Matawinie | 99.8 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé d'une autre M.R.C. vers une municipalité de la région (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons compté pour chaque région, le nombre d'appartements disponibles en H.L.M. pour personnes âgées et le nombre d'unités d'hébergement disponibles en centre d'accueil et en centre hospitalier de soins de longue dureé (C.H.S.L.D.), nombre que nous avons divisé par 1,000 habitants de 65 ans et plus. Il s'agit donc uniquement d'options subventionnées, les options privée non subventionnées étant plus difficiles à comptabiliser.

Au niveau du nombre de places disponibles, il ne semble pas que les régions d'accueil offrent un nombre de places plus élevé. Rappelons toutefois que nous n'avons considéré que les places disponibles dans les modes d'hébergement subventionnés (H.L.M., centre d'accueil et C.H.S.L.D.). Il était alors impossible de considérer le nombre de places dans les établissements non subventionnés, ce qui a pu grandement modifier les résultats. On peut toutefois constater avec certitude que ce ne sont pas les options résidentielles subventionnées qui attirent la population âgée puisque les régions offrant le plus de places sont parmi les régions qui ont des taux de mobilité de l'extérieur les plus faibles. Ceci vient confirmer que les gens provenant de l'extérieur sont surtout des personnes autonomes.

6.3.4.2.3- La qualité des options résidentielles existantes face aux besoins

TABLEAU 104: La mobilité de l'extérieur vers la région et l'évaluation que font les intervenants de la réponse aux besoins qu'apportent les options résidentielles existantes*

| Région | Options résidentielles répondent aux besoins | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 33% |
| 7-Domaine-du-Roy | 3/8 | ------- |
| 6-L'Islet | 1/8 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 3/6 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 3/8 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 17% |
| 1-Haut-Richelieu | 1/6 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 0/8 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 0/8 | ------- |
| 4-Coaticook | 4/7 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 31% |
| 10-Pays-d'en-Haut | 4/8 | ------- |
| 9-Matawinie | 1/8 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé d'une autre M.R.C. vers une municipalité de la région (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons demandé aux intervenants lors de l'enquête s'ils évaluent que les alternatives de logement et d'hébergement existantes sont appropriées face aux besoins des personnes âgées.

Les régions d'accueil ne contiennent pas nécessairement des options résidentielles qui savent répondre aux besoins de la population âgée. Il ne semble donc pas que c'est parce que les options résidentielles offertes soient appropriées aux besoins de la population âgée que l'on attire nécessairement cette population.

En fait, les options offertes risquent sans doute de satisfaire les besoins des personnes autonomes que l'on cherche à attirer. Elles répondent sans doute moins bien aux besoins des gens non autonomes.

6.3.4.2.4- L'accessibilité des options résidentielles existantes

TABLEAU 105: La mobilité de l'extérieur vers la région et l'accessibilité des options résidentielles pour la population âgée*

| Région | Indice d'accessibilité | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 92.9 |
| 7-Domaine-du-Roy | 92.93 | ------- |
| 6-L'Islet | 87.67 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 96.60 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 93.79 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 90.9 |
| 1-Haut-Richelieu | 96.85 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 82.81 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 75.05 | ------- |
| 4-Coaticook | 93.75 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 84.5 |
| 10-Pays-d'en-Haut | 88.42 | ------- |
| 9-Matawinie | 81.26 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé d'une autre M.R.C. vers une municipalité de la région (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons calculé un indice d'accessibilité des options résidentielles en considérant la distance qui sépare les populations âgées de trois types d'options les plus populaires: les H.L.M. pour personnes âgées, les centres d'accueil et les centres hospitaliers de soins de longue durée (C.H.S.L.D.). Les résultats obtenus sont pondérés en fonction de la population de chaque municipalité et ramenés sur un indice de 100 points. Plus les résultats se rapprochent du 100 points, plus l'accessibilité est grande.

L'on ne décide pas nécessairement de s'établir dans une région donnée parce que les options résidentielles sont accessibles à la population déjà en place (ici encore, nous avons mesuré l'accessibilité des options subventionnées).

**La logique qui sous-tend la décision de s'établir dans une région, en ce qui concerne le logement, est surtout liée à la présence d'options de logements privés (le lien à établir ici n'est pas évident: il se peut que ces options se soient développées parce que ce sont des régions qui attirent les personnes âgées à la retraite, mais le développement de ces options risquent d'attirer encore plus les personnes âgées). Nous avons également pu observer que la présence d'options subventionnées, le nombre de places qui y sont disponibles et leur accessibilité n'ont toutefois pas d'impact sur la décision des personnes âgées de s'établir dans les régions d'accueil.**

Pour l'instant, on peut simplement affirmer que c'est surtout le cadre de vie qui constitue le facteur dominant lié à la mobilité de l'extérieur; on désire s'établir dans une région au cadre de vie agréable.

6.3.4.3- Les services disponibles

6.3.4.3.1- La variété des services disponibles

TABLEAU 106: La mobilité de l'extérieur vers la région et le nombre total de services disponibles par région*

| Région | Nb. de services | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 11.5 |
| 7-Domaine-du-Roy | 9 | ------- |
| 6-L'Islet | 10 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 13 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 14 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 9.5 |
| 1-Haut-Richelieu | 10 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 8 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 12 | ------- |
| 4-Coaticook | 8 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 12.5 |
| 10-Pays-d'en-Haut | 14 | ------- |
| 9-Matawinie | 11 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé d'une autre M.R.C. vers une municipalité de la région (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons considéré le nombre total de services identifiés par les intervenants dans chaque région lors de l'enquête, sur un total de 19 services possibles.

Le nombre de services disponibles dans les régions à forte mobilité de l'extérieur est relativement élevé. Nous avons toutefois noté la présence de certains types de services spécialisés privés dans les régions de villégiature, particulièrement dans la région 10, Les Pays-d'en-Haut. Aussi, on peut observer que les régions 3 et 5 offrent une variété de service assez élevée mais une faible mobilité de l'extérieur. La présence de nombreux services n'est donc pas un facteur d'attrait de la population extérieure.

Le tableau suivant indique également que les services semblent particulièrement connus des intervenants dans ces régions, du moins plus qu'ailleurs. Cette fois-ci, c'est la régions 9 (Matawinie) qui comptent le nombre de services connus le plus élevé. Il s'agit surtout de services publics dans ce cas, les

services privés étant moins connus des intervenants dans la régions 10 (Les Pays-d'en-Haut). Rappelons que la mobilité vers l'extérieur était plus élevée dans cette dernière région qu'en Matawinie. La présence de services publics, très connus en Matawinie, favorise le maintien de la population âgée en place, du moins beaucoup plus que pour la région 10 qui compte plus de services privés mais moins de services publics connus.

TABLEAU 107: La mobilité de l'extérieur vers la région et le nombre de services disponibles qui sont connus de la part des intervenants*

| Région | Nb. de services connus des intervenants | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 4.5 |
| 7-Domaine-du-Roy | 4 | ------- |
| 6-L'Islet | 4 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 4 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 6 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 3.5 |
| 1-Haut-Richelieu | 1 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 4 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 6 | ------- |
| 4-Coaticook | 3 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 7.0 |
| 10-Pays-d'en-Haut | 6 | ------- |
| 9-Matawinie | 8 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé d'une autre M.R.C. vers une municipalité de la région (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). En utilisant les résultats de l'enquête, nous avons identifié les services qui étaient cités par plus de trois intervenants. On peut penser qu'il s'agit des services les plus connus et les plus présents dans les régions, ce qui ajoute un aspect qualitatif à la variété des services offerts.

TABLEAU 108: La mobilité de l'extérieur vers la région et l'évaluation de la qualité du service de maintien à domicile offerts par les C.L.S.C.*

| Région | Qualité du service de maintien à domicile |
|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- |
| 7-Domaine-du-Roy | Bon |
| 6-L'Islet | Bon |
| 3-L'Or-Blanc | Bon |
| 5-Beauce-Sartigan | Bon |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- |
| 1-Haut-Richelieu | Moins bon |
| 2-Jardins-de-Nap. | Bon |
| 8-Antoine-Labelle | Très bon |
| 4-Coaticook | Moins bon |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- |
| 10-Pays-d'en-Haut | Bon |
| 9-Matawinie | Très bon |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé d'une autre M.R.C. vers une municipalité de la région (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Il est possible d'évaluer la qualité des services de maintien à domicile à partir des commentaires émis par les intervenants lors de l'enquête. Il ressort très clairement que certains C.L.S.C. ont un bon service, bien établi et ce depuis longtemps alors que d'autres sont récents.

Il est difficile d'affirme que la qualité du service de maintien à domicile constitue un facteur d'attrait de la population âgée provenant de l'extérieur, même si les services sont de bonne qualité dans les deux régions de villégiauture (ils le sont également dans les régions à faible mobilité).

6.3.4.3.2- Le degré de concertation entre les intervenants qui offrent des services

TABLEAU 109: La mobilité de l'extérieur vers la région et le degré de concertation entre les intervenants qui offrent les services *

| Région | Nb. d'intervenants qui pensent qu'il y a concertation | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 43% |
| 7-Domaine-du-Roy | 2/8 | ------- |
| 6-L'Islet | 3/8 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 4/6 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 4/8 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 31% |
| 1-Haut-Richelieu | 0/6 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 6/8 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 2/8 | ------- |
| 4-Coaticook | 1/7 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 31% |
| 10-Pays-d'en-Haut | 3/8 | ------- |
| 9-Matawinie | 2/8 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé d'une autre M.R.C. vers une municipalité de la région (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons demandé lors de l'enquête si les intervenants agissent de façon concertée pour offrir les services. Ce tableau indique le nombre d'intervenants qui pensent qu'il y a concertation.

En ce qui concerne la concertation entre les intervenants, facteur qui, rappelons le, se veut un indice de la qualité des services, il ne semble pas qu'il caractérise les régions d'accueil de gens âgés provenant de l'extérieur. Nous ne pouvons donc affirmer que plus les services sont offerts de façon concerté, plus la population âgée est attirée.

6.3.4.3.3- L'accessibilité des services

TABLEAU 110: La mobilité de l'extérieur vers la région et l'accessibilité des services locaux bénévoles*

| Région | Indice d'accessibilité | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 63.6 |
| 7-Domaine-du-Roy | 69.36 | ------- |
| 6-L'Islet | 32.32 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 57.15 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 78.49 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 50.3 |
| 1-Haut-Richelieu | 61.10 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 75.00 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 17.63 | ------- |
| 4-Coaticook | 25.00 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 70.4 |
| 10-Pays-d'en-Haut | 88.49 | ------- |
| 9-Matawinie | 57.72 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé d'une autre M.R.C. vers une municipalité de la région (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Les services locaux tels l'entretien bénévole, la popote roulante, le transport adapté et le transport bénévole (il s'agit des services les plus répandus en région) sont offerts dans certaines municipalités. Nous avons bâti un indice qui donne une idée du nombre de personnes qui ont accès à ces services. Plus l'indice est élevé, plus l'accessibilité est grande et ce sur une valeur maximale de 100 points.

TABLEAU 111: La mobilité de l'extérieur vers la région et l'accessibilité de certains services régionaux*

| Région | Indice d'accessibilité | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 78.2 |
| 7-Domaine-du-Roy | 65.03 | ------- |
| 6-L'Islet | 77.15 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 71.60 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 92.05 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 70.8 |
| 1-Haut-Richelieu | 71.61 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 80.81 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 51.43 | ------- |
| 4-Coaticook | 93.03 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 70.7 |
| 10-Pays-d'en-Haut | 80.14 | ------- |
| 9-Matawinie | 63.99 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé d'une autre M.R.C. vers une municipalité de la région (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons considéré quatre types de services régionaux qui sont généralement disponibles dans toutes les régions (centre hospitalier de soins de longue durée, centre hospitalier, clinique médicale du C.L.S.C. et centre de jour) et nous avons bâti un indice qui informe sur l'accessibilité de ces services qui sont souvent localisés dans une seule localité. Cet indice a été construit en considérant la distance qui sépare ces services de la population âgée. Plus l'indice est élevé, plus l'accessibilité est grande et ce sur une valeur maximale de 100 points.

Pour ce qui est de l'accessibilité des services, il existe peu de liaison avec la décision de s'établir dans une région en provenance de l'extérieur, surtout si l'on considère les régions 8 et 4 qui ont des taux de mobilité relativement élevés et où l'accessibilité des services régionaux est très différente.

**De façon générale, on constate que le niveau de services est en partie lié à la venue de nouveaux résidants dans la mesure où les régions d'accueil offrent généralement plus de services Ces services ne semblent toutefois pas offerts de façon concertée et ils ne sont pas nécessairement très accessibles pour la population âgée déjà sur place. Rappelons que nous avons déjà formulé l'hypothèse que ce sont surtout les "jeunes-vieux" qui s'établissent dans les régions d'accueil et que l'on peut supposer que ces gens sont fortement motorisés et autonomes. Ils peuvent donc se déplacer pour avoir accès aux services. S'ils deviennent moins autonomes, ils risquent de décider de quitter la région.**

6.3.4.4- Le soutien naturel disponible

Pour ce qui est du soutien naturel, observons rapidement les trois indicateurs que nous avons retenu. Peu de liaisons sont prévues entre cet indicateur et les niveaux de mobilité de l'extérieur car ce type de mobilité ne semble pas lié à la présence de soutien naturel.

6.3.4.4.1- La proportion de femmes âgées de 55 à 64 ans

TABLEAU 112: La mobilité de l'extérieur vers la région et le nombre de femmes âgées de 55 à 64 ans/le nombre de personnes âgées de 65 ans et +*

| Région | Nb. de femmes de 55 à 64 ans / pop. 65 ans et + | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 28.1 |
| 7-Domaine-du-Roy | 28 | ------- |
| 6-L'Islet | 25 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 30 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 29 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 27.1 |
| 1-Haut-Richelieu | 28 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 25 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 29 | ------- |
| 4-Coaticook | 25 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 25.3 |
| 10-Pays-d'en-Haut | 27 | ------- |
| 9-Matawinie | 24 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé d'une autre M.R.C. vers une municipalité de la région (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981)

Les régions de villégiature comptent un nombre ni plus élevé ni plus faible de femmes de 55 à 64 ans par rapport à l'ensemble de la population âgée. Cet indicateur n'apporte pas de nouvelle information explicative de la la mobilité de l'extérieur vers la région.

6.3.4.4.2- Le niveau de soutien des enfants et du voisinage

TABLEAU 113: La mobilité de l'extérieur vers la région et le niveau de soutien des enfants; nombre d'intervenants qui évaluent que le soutien des enfants est suffisant*

| Région | Nb. d'intervenants qui pensent que soutien suffisant | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 43% |
| 7-Domaine-du-Roy | 3/8 | ------- |
| 6-L'Islet | 4/8 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 3/6 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 3/8 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 62% |
| 1-Haut-Richelieu | 3/6 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 4/8 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 6/8 | ------- |
| 4-Coaticook | 5/7 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 38% |
| 10-Pays-d'en-Haut | 1/8 | ------- |
| 9-Matawinie | 5/8 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé d'une autre M.R.C. vers une municipalité de la région (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons demandé aux intervenants lors de l'enquête s'ils évaluaient que le soutien de la part des enfants dont peut bénéficier la population âgée était suffisant.

TABLEAU 114: La mobilité de l'extérieur vers la région et le niveau de soutien de la part du voisinage; nombre d'intervenants qui évaluent que le soutien du voisinage est suffisant*

| Région | Nb. d'intervenants qui pensent que soutien suffisant | Moyenne |
|---|---|---|
| **MOBILITE FAIBLE** | ---------- | 40% |
| 7-Domaine-du-Roy | 3/8 | ------- |
| 6-L'Islet | 4/8 | ------- |
| 3-L'Or-Blanc | 4/6 | ------- |
| 5-Beauce-Sartigan | 1/8 | ------- |
| **MOBILITE MOYENNE** | ---------- | 66% |
| 1-Haut-Richelieu | 3/6 | ------- |
| 2-Jardins-de-Nap. | 4/8 | ------- |
| 8-Antoine-Labelle | 5/8 | ------- |
| 4-Coaticook | 7/7 | ------- |
| **MOBILITE FORTE** | ---------- | 56% |
| 10-Pays-d'en-Haut | 5/8 | ------- |
| 9-Matawinie | 4/8 | ------- |

*La mobilité est considérée ici comme le pourcentage de personnes de 65 ans et plus qui, entre 1976 et 1981, ont déménagé d'une autre M.R.C. vers une municipalité de la région (calculé par rapport à la population de 65 ans et plus en 1981). Nous avons demandé aux intervenants lors de l'enquête s'ils évaluaient que le soutien de la part du voisinage dont peut bénéficier la population âgée était suffisant.

Pour le soutien obtenu de la part des enfants et du voisinage, les niveaux élevés ne caractérisent pas les régions d'accueil.

**Tel que prévu, aucun lien ne peut être établi entre le niveau de soutien naturel et l'arrivée de personnes âgées de l'extérieur.**

6.3.4.5- Conclusions sur la mobilité de l'extérieur vers la région

Ce sont surtout les régions de villégiature accueillent les populations âgées provenant de l'extérieur. Ces régions comptent un plus grand nombre d'options résidentielles et un nombre de services plus élevé. Il semble toutefois difficile de prétendre que c'est parce que ces options et ces services sont plus nombreux que les gens âgés désirent s'y établir. Ce serait plutôt l'inverse; c'est parce que les gens âgés s'y établissent que les options et services privés se développent. D'ailleurs, nos divers indicateurs portant sur la qualité des services offerts ne montrent pas un niveau de qualité plus élevé dans les régions d'accueil qu'ailleurs.

Par contre, nous soulevons la possibilité que la qualité des services ait une influence sur la capacité des régions à forte mobilité de retenir la population âgée provenant de l'extérieur lorsque celle-ci devient moins autonomes.

# CHAPITRE 7:
# Les conclusions

Dans ce dernier chapitre, nous tentons, à l'aide de tableaux synthèse, d'identifier clairement les facteurs qui sont fortement liés aux différents types de mobilité qui ont été énoncée au chapitre précédent. Pour chacun des types de mobilité, nous ferons ressortir, dans un premier temps, les principaux indicateurs explicatifs des différents mouvements de la population âgée. Viennent ensuite les facteurs secondaires qui semblent influencer la mobilité mais de façon plus excentrique. Les tableaux synthèse ne mettent en évidence que les facteurs qui ont présenté une certaine variance au chapitre précédent. Par exemple, la question de la variété des options résidentielles et des services offerts n'y figurent pas puisque nulle part ces types de facteurs sont liés à la mobilité. Il en est de même du soutien naturel. Nous avons vu en effet que ce soutien n'était jamais très élevé et qu'il semble ne pas avoir un impact important sur la mobilité.

Tout au long du texte nous faisons également un rappel des principales hypothèses formulées au chapitre 2. Ainsi, il est possible de mettre en évidence les situations observées qui semblent être en accord avec ces hypothèses et celles qui ne le sont pas. Cette comparaison permet de cerner de nouvelles causes qui expliquent les situations que nous avons effectivement observées.

Nous procèdons de la même façon qu'au chapitre précédent, c'est-à-dire que nous traiterons de manière distincte de chacun des types de mobilité puisque ceux-ci répondent à une logique propre. Il sera donc question en premier lieu de la mobilité locale, en second lieu de la mobilité régionale, pour ensuite discuter de la mobilité vers l'extérieur et, finalement, de la mobilité de l'extérieur vers la région.

## 7.1- LA MOBILITE LOCALE

Rappelons avant de débuter que la mobilité locale est définie par les personnes de 65 ans et plus qui ont déménagé dans la même municipalité entre 1976 et 1981, années touchées par les statistiques utilisées dans cette recherche. On parle donc ici des échanges internes à une municipalité. Ce type d'échanges devrait toucher une population plus autonome qui désire se rapporcher des services.

N'oublions pas, de plus, que l'analyse de la mobilité locale peut comporter certaines difficultés. En effet, au Québec le découpage territorial des municipalités entraîne souvent un morcellement d'un territoire d'appartenance en deux entités administratives distinctes, soit le village et la paroisse. Ce découpage que l'on retrouve dans les statistiques rend alors difficile l'analyse de la mobilité du rang vers le village par exemple. On doit donc étudier les résultats de la recherche en conséquent. D'ailleurs on constate à partir du du tableau synthèse qui suit (tableau 115) que la mobilité locale est importante dans toutes les régions étudiées.

Tableau 115: Tableau synthèse; la mobilité locale

| Région: | Régions à faible mobilité | | | Régions à mobilité moyenne | | | | Régions à forte mobilité | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 6 | 2 | 10 | 9 | 5 | 4 | 8 | 7 | 3 | 1 |
| -taux de mobilité (%) | 6.3 | 8.3 | 9.2 | 11.0 | 12.0 | 14.8 | 15.0 | 17.1 | 17.9 | 18.0 |
| **CARACTERISTIQUES MILIEU** | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| -activité économique | agric | agric | villé | villé | agric | agric | fores | fores | agric | agric |
| -distance centres urb. | loin | près | près | près | loin | loin | loin | loin | loin | près |
| -taille des villages | gros | --- | --- | --- | gros | petit | --- | --- | petit | --- |
| -% population rurale | 100 | 75 | 100 | 100 | 58 | 60 | 73 | 35 | 59 | 35 |
| -% de pop. 65 et + | 11.7 | 9.5 | 11.5 | 13.5 | 7.0 | 11.9 | 7.8 | 6.2 | 8.9 | 9.2 |
| -% de 75 + / 55 ans + | 19.8 | 19.5 | 12.5 | 15.1 | 12.2 | 18.3 | 14.1 | 12.5 | 13.5 | 14.2 |
| -revenu moyen (65 ans+) | 17837 | 19029 | 20683 | 14765 | 17282 | 14954 | 16826 | 20722 | 18920 | 19924 |
| **OPTIONS RESIDENTIELLES** | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| -nb. places / 1,000 hab | 109.1 | 48.7 | 128.2 | 99.8 | 186.9 | 96.9 | 168.4 | 336.8 | 151.2 | 93.5 |
| -réponse aux besoins | 1/8 | 0/8 | 4/8 | 1/8 | 3/8 | 4/7 | 0/8 | 3/8 | 3/6 | 1/6 |
| -accessibilité | 87.67 | 82.81 | 88.42 | 81.26 | 93.79 | 93.75 | 75.05 | 92.93 | 96.60 | 96.85 |
| **SERVICES DISPONIBLES** | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| -degré de concertation | 3/8 | 6/8 | 3/8 | 2/8 | 4/8 | 1/7 | 2/8 | 2/8 | 4/6 | 0/6 |
| -accessibilité (local) | 32.32 | 75.00 | 88.49 | 57.72 | 78.49 | 25.00 | 17.63 | 69.36 | 57.15 | 61.10 |
| -accessibilité (région) | 77.15 | 80.81 | 80.14 | 63.99 | 92.05 | 93.03 | 51.43 | 65.03 | 71.60 | 71.61 |

En effet, elle varie entre 6.3% et 18.0%. Tel que prévu, cette mobilité locale est surtout faible dans les régions de villégiatures (9.2% pour la région 10 et 11.0% pour la région 9) et forte dans les régions forestières (15.0% dans la région 8 et 17.1% dans la région 7).

Concernant les milieux de villégiatures, on constate que les mouvements vers ces régions est très important (voir la section traitant le la mobilité vers l'extérieur). Ces régions offrant un cadre de vie intéressant, on s'y installe donc en permanence à la retraite et ce à un seul endroit. Cette faible mobilité interne est dûe à l'autonomie des retraités qui s'y installent. En effet, ceux-ci en arrivant volontairement dans la région s'ajustent au milieu existant qu'ils connaissent pour la plupart déjà. Nous verrons plus loin que la mobilité vers l'extérieur (donc le retour pour ces nouveaux ruraux vers leur milieu d'origine plus urbain) y est très forte (entre 7.1% et 13.0%, voir le tableau 117). Cette population demeure donc très stable tant et aussi longtemps que sa santé le permet. On constate en effet que dans ces régions, la population des gens âgés de plus de 75 ans est assez faible (12.5% et 15.1% pour ces deux régions tandis que d'autres régions enregistrent des taux de plus de 19%). Nous reviendrons sur ces considérations un peu plus loin.

Pour les régions 7 et 8 vivant principalement de l'extraction des ressources, la mobilité locale est forte et se situe respectivement à 15.0% et 17.1%. Dans ces régions, on trouve un nombre de places dans les options résidentielles sensiblement plus élevé que la moyenne pour la région 8, soit 168.4, et très forte pour la région 7 soit 336.8. Ces régions étant très éloignées, il n'est donc pas étonnant de rencontrer une si grande mobilité locale et un niveau de service élevé. En effet, ces milieux ont dû s'organiser (autant par des interventions gouvernementales que localement ou régionalement) pour freiner l'hémoragie de population. Ce constat est surtout important dans la région 7 où l'on retrouve plusieurs types de services autant pour les personnes âgées que pour les jeunes (université, secteur des services, etc.). De plus, on y trouve une population relativement peu agée.

Il est étonnant que les régions agricoles ne présentent pas un profil commun comme enregistré dans les régions de villégiature et forestière. Il semblait logique de penser que les mouvements des rangs vers les villages risquaient dans certaines régions agricoles de produire une forte mobilité interne. A la lecture du tableau synthèse on se rend compte que la mobilité locale est forte dans certaines régions, mais faibles dans d'autres. En effet, pour les régions agricoles situées proche des grands centres, la mobilité locale varie de 8.3% pour la région 2 (mobilité faible) à 18.0% pour la région 1 (mobilité forte). Il en est de même pour les régions agricoles éloignées des grands centres mais pourvu de gros villages où la mobilité se situe à 6.3% pour la région 6 et 12.0% pour la région 5, soit près du double. Pour les régions agricoles éloignées des grands centres

urbains et pourvues de petits villages, cet écart est moindre se situant à 14.8% pour la région 4 (mobilité moyenne) et à 17.9% pour la région 3 (mobilité forte). En milieu agricole, la mobilité du rang vers le village n'est donc pas automatique lors de la prise de la retraite. D'autres facteurs viennent donc influencer ce type de mobilité soit la proportion de population rurale et l'accessibilité des options résidentielles.

Plus que la proximité des grands centres, la proportion de population rurale (population vivant dans des municipalité de moins de 5,000 habitants) et la taille des villages influencent le niveau de mobilité locale dans les régions agricoles. En effet, on constate que dans les régions 6 et 2 qui ont respectivement un proportion de 100% et de 75% de population rurale, la mobilité locale est très faible, soit de 6.3% et 8.3%. Par contre, dans les régions 5, 4, 3 et 1 où la proportion de population rurale se situe entre 35% et 60%, la mobilité est beaucoup plus forte soit de 12% à 18%. Les populations rurales, comme nous l'escomptions dans nos hypothèses sont donc moins mobiles à l'échelle locale que les populations dites plus urbaines. Nous verrons toutefois plus loin que ces mêmes populations ont tendance à être plus mobiles à l'échelle régionale (voir le tableau synthèse 116). La proportion de la population rurale constitue donc un facteur important dans l'analyse. En effet, on aura moins tendance à vouloir améliorer ses conditions de vie en déménageant dans la même municipalité lorsque celle-ci est de taille réduite. On se dirigera plutôt vers des municipalité offrant plus de services d'où une mobilité régionale ou vers l'extérieur de la région (voir la section suivante).

Le dernier facteur important qui tend à expliquer la mobilité locale est l'accessibilité des options résidentielles dans chaque municipalité. N'oublions pas que l'accessibilité est définie dans cette recherche non pas par l'accessibilité en terme de coût mais en terme de distance physique séparant ce service de la population âgée. L'accessibilité aux options résidentielles existantes dans les municipalités est le seul facteur important parmi tous les facteurs liés aux formes de soutien qui ressort dans l'étude de la mobilité locale. Nous verrons qu'il s'agit d'un facteur également important au niveau de la mobilité régionale (voir la prochaine section). Plus l'indice d'accessibilité est élevé, plus la mobilité locale tend à être importante. Dans les région 1 et 3 où l'indice d'accessibilité est le plus important (respectivement 96.85 et 96.60) la mobilité est de 17.9% et de 18.0%. Inversement, dans les régions 6 et 2 où l'indice d'accessibilité est seulement de 87.67 et 82.81 le niveau de mobilité locale n'est que de 6.3% et 8.3%. Seules quelques exceptions se glissent dans nos résultats, la région 8 par exemple.

Il est logique de penser que plus les options résidentielles sont accessibles au sein de chaque municipalité, plus les personnes âgées auront tendance à déménager pour pouvoir profiter des options existantes. Il faut cependant retenir l'importance de ce

facteur en rapport avec les autres facteurs liés aux formes de soutien. En effet, si aucune option résidentielle n'offre des services aux personnes âgées en perte d'autonomie, il est fort probable que la mobilité locale sera moins forte au dépend de d'autres types de mobilité.

La mobilité locale s'explique donc de façon différente en fonction des caractéristiques des milieux étudiés. L'accessibilité aux options résidentielles a aussi une incidence sur le niveau de mobilité locale. En résumé, nous pouvons donc conclure que les facteurs les plus importants qui expliquent la mobilité locale sont, en ordre décroissant, et pour les différents milieux étudiés:

- -l'activité économique dominante de la région pour les milieux de villégiatures et forestiers: on retrouve un mobilité locale faible dans les milieux de villégiature et une mobilité locale forte dans les milieux dits forestiers;
- -la taille des villages ainsi que la proportion de population rurale pour les municipalités agricoles;
- -l'accessibilité des options résidentielles calculée en terme de distance et non de coût pour les milieux agricoles.

Pour ces deux derniers facteurs, il est difficile de dire si l'un agit plus que l'autre, puisque les milieux agricoles qui enregistrent le plus fort taux de mobilité locale ont le plus haut niveau d'accessibilité aux options résidentielles ainsi que la plus faible proportion de population rurale (région 1 et 3) tandis que les régions agricoles ou le niveau de mobilité locale est le plus faible (régions 2 et 6), on enregistre une accessibilité aux options résidentielles moyenne et la plus forte proportion de population rurale.

A ces facteurs explicatifs de la mobilité locale se greffent des indicateurs secondaires qui additionnés aux premiers peuvent accentuer le niveau de mobilité locale. En effet, où il y a, par exemple, une bonne accessibilité aux options résidentielles est liée un nombre de places dans ces options plus adéquat. C'est d'ailleurs le cas dans les régions 3 et 1 où on enregistre le plus haut niveau de mobilité résidentielle. La question des services est nettement moins importante bien que le niveau élevé de concertation entre les intervenants et la forte accessibilité des services tendent à réduire la mobilité locale. Il faut dire tout de suite que les facteurs liés aux services étaient plus difficiles à mesurer.

Certains autres indicateurs sont inutiles pour expliquer le niveau de mobilité locale. En effet, la distance de nos régions des grands centres urbains semble difficile à utiliser pour expliquer la mobilité locale. Par exemple, dans les régions agricoles situées à proximité des grands centres urbains, la région 2 offre un niveau de mobilité faible (8.3%) et la région 1 un niveau de mobilité très fort (18.0%). Pour expliquer cette contradiction, il aurait sans doute fallu étudier un plus grand nombre de régions. Il faut donc retenir ce facteurs et essayer de voir s'il influence d'autres types de mobilité. De plus, la

proportion de la population âgée sert plus à montrer les résultats de la mobilité qu'à l'expliquer.

Rappelons donc que la mobilité locale en milieu rural est souvent le résultat d'une volonté d'améliorer ses conditions de vie lors de la prise de retraite. De façon générale, on peut constater que certains types de milieux favorisent cette mobilité (les milieux forestiers) alors que d'autres ne la favorisent pas (les milieux de villégiature et agricoles proches des grands centres urbains). On aura également plus tendance à déménager dans la même localité si des options résidentielles sont accessibles (et dans une moindre mesure, si elles sont nombreuses). Par contre, les régions rurales connaîtront moins ce type de mouvement, les gens âgés préférant déménager vers les centres de services. La question du niveau de services semble moins importante même si elle est difficile à interpréter vis-à-vis les données que nous possèdons.

7.2- LA MOBILITE REGIONALE

La mobilité régionale se caratérise par les personnes âgées de 65 ans et plus qui ont déménagé vers une autre municipalité de la même division de recensement (une région un peut plus grande que la M.R.C.) entre 1976 et 1981. On parle donc ici d'échange de domicile intra-régional. Ce type d'échanges devrait toucher principalement les gens moins autonomes qui désirent se rapprocher des services, des membres de leur famille ou de certains types d'options résidentielles.

Le tableau synthèse qui suit (tableau 116) présente l'ensemble des résultats obtenus pour ce type de mobilité. Etudions le en fonction des hypothèse énoncées au chapitre 2.

En premier lieu, la mobilité régionale est bien moins importante en terme de proportion que la mobilité locale. Elle varie de 0.9% dans les régions qui enregistrent le plus bas taux de mobilité régionale à 5.4% dans les régions subissant le plus haut niveau de mobilité.

Alors que l'on croyait que les régions agricoles seraient caractérisées par une faible mobilité, on peut constater qu'elles présentent des profils différents les unes des autres. Les régions agricoles éloignées des grands centres urbains où l'on retrouvent de petits villages (régions 3 et 4) supportent un taux de mobilité respectif de 1.4% et de 2.5% tandis que les régions agricoles éloignées et pourvues de gros villages (régions 5 et 6) offrent quant à elles des taux de mobilité variant entre 2.7% et 3.0%. En fait, un seul type de région présente un même profil; il s'agit des régions agricoles proches des grands centres où l'on retrouve une faible mobilité régionale qui se situe à 0.9% pour la région 2 et à 1.4% pour la région 1.

Ces observations signifient que l'enracinement à la localité n'est pas nécessairement une caractéristique des régions rurales, peu importe de quel type, sauf pour les régions proches des

TABLEAU 116: Tableau synthèse; la mobilité régionale

| | Régions à faible mobilité | | | Régions à mobilité moyenne | | | | | Régions à forte mobi. | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Région: | 2 | 1 | 3 | 7 | 10 | 4 | 5 | 6 | 9 | 8 |
| -taux de mobilité (%) | 0.9 | 1.4 | 1.4 | 2.0 | 2.0 | 2.5 | 2.7 | 3.0 | 3.4 | 5.4 |
| **CARACTERISTIQUES MILIEU** | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| -activité économique | agric | agric | agric | fores | villé | agric | agric | agric | villé | fores |
| -distance centres urb. | près | près | loin | loin | près | loin | loin | loin | près | loin |
| -taille des villages | --- | --- | petit | --- | --- | petit | gros | gros | --- | --- |
| -% population rurale | 75 | 35 | 59 | 35 | 100 | 65 | 58 | 100 | 100 | 73 |
| -% de pop. 65 et + | 9.5 | 9.2 | 8.9 | 6.2 | 11.5 | 11.9 | 7.0 | 11.7 | 13.5 | 7.8 |
| -% de 75 + / 55 ans + | 19.5 | 14.2 | 13.5 | 12.5 | 12.5 | 18.3 | 12.2 | 19.8 | 15.1 | 14.1 |
| -revenu moyen (65 ans+) | 19029 | 19924 | 18290 | 20722 | 20683 | 14954 | 17282 | 19837 | 14765 | 16826 |
| **OPTIONS RESIDENTIELLES** | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| -nb. places / 1,000 hab | 48.7 | 94.5 | 151.2 | 336.8 | 128.2 | 96.9 | 186.9 | 109.1 | 99.8 | 168.4 |
| -réponse aux besoins | 0/8 | 1/6 | 3/6 | 3/8 | 4/8 | 4/7 | 3/8 | 1/8 | 1/8 | 0/8 |
| -accessibilité | 82.81 | 96.85 | 96.60 | 92.93 | 88.42 | 93.75 | 93.79 | 87.67 | 81.26 | 75.05 |
| **SERVICES DISPONIBLES** | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| -degré de concertation | 6/8 | 0/6 | 4/6 | 2/8 | 3/8 | 1/7 | 4/8 | 3/8 | 2/8 | 2/8 |
| -accessibilité (local) | 75.00 | 61.10 | 57.15 | 69.36 | 88.49 | 25.00 | 78.49 | 32.32 | 57.72 | 17.63 |
| -accessibilité (région) | 80.81 | 71.61 | 71.60 | 65.03 | 80.14 | 93.30 | 92.05 | 77.15 | 63.99 | 51.43 |

grands centres urbains. L'enracinement à la localité dépend donc de d'autres facteurs tels le niveau de revenu ou l'accessibilité aux options résidentielles offertes aux personnes âgées.

En effet, dans le premier cas, le niveau de revenu varie en fonction du niveau de mobilité régionale. Nous avions toutefois fait l'hypothèse qu'un faible niveau de revenu entraînait un faible niveau de mobilité régionale; nous croyions en effet que les coûts du déplacement auraient pu constituer un facteur de non mobilité. A la lecture du tableau synthèse, nous observons le phénomène contraire. En effet, dans les régions subissant le plus haut niveau de mobilité régionale, soit les régions 8 et 9, le revenu moyen de la population agée de 65 ans et plus varie entre $14,765 et $16, 826 et dans les régions où la mobilité est faible (les régions 1, 2 et 3) ces revenus sont plus haut, soit entre $18,290 et $19,924. Les gens à faibles revenus n'ont sans doute pas les moyens financiers de se procurer certains types de services dont ils ont besoin à domicile. Alors, ils sont plus portés à se rapprocher des centres de services de manière à ce que, du moins psychologiquement, ils se sentent en plus grande sécurité.

Il est important de souligner dans un deuxième temps que dans les régions à forte mobilité régionale, l'accessibilité aux options résidentielles, calculée en fonction de la distance entre ces options et la population âgée, est plus réduite qu'ailleurs. En effet, dans les régions 9 et 8 où la mobilité régionale est forte (respectivement de 3.4% et de 5.4%), l'indice d'accessibilité aux options résidentielles se situe entre 81.26 et 75.05, tandis que dans les régions à faible mobilité régionale (régions 1, 2 et 3) cet indice se situe entre 82.81 et 96.85 (ceci en sachant que l'indice d'accessibilité dans les dix régions étudiées varie entre 75.05 et 96.85). Il s'agit un fois de plus du seul facteur lié aux formes de soutien qui est déterminant pour expliquer ce modèle de mobilité. Les autres facteurs liés à l'hébergement ou aux services apparaissent comme secondaire puisqu'ils varient énormément d'un niveau de mobilité à l'autre. En effet, on trouve des niveaux d'accessibilité autant local que régional très différent dans une même classe de mobilité. On peut même observer que le nombre de places d'hébergement est un facteur non lié à la mobilité régionale.

Bref, ce n'est pas le nombre de places en hébergement ou le niveau de services qui semble déterminant dans la décision de déménager ou non mais plutôt l'accessibilité des options résidentielles. Tout se passe comme si les personnes âgées accordaient priorité à la présence d'options résidentielles en tant qu'élément déterminant leur décision de déménager dans la région. Nous croyons que ce facteur prend cette importance à cause de l'aspect sécuritaire qu'il procure. En effet, les formes d'hébergement subventionnées que nous avons considérées assurent aux bénéficiaires une sécurité permanente, ce que peu de services peuvent offrir. L'aspect "sentiment de sécurité" qu'offrent certaines formes d'hébergement constitue le facteur clé dans la décision de déménager. D'ailleurs, là où la mobilité régionale

est forte et le revenu moyen est bas, l'accessibilité aux options résidentielles est aussi assez faible. Rappelons que ce dernier indice a été calculé à partir des options résidentielles les plus populaire actuellement au Québec; soit les H.L.M., les centres d'accueil et les centres hospitaliers de soins de longue durée. Il y a donc une liaison entre ces deux facteurs explicatifs de la mobilité régionale puisque les personnes âgées à faible revenu quittent les régions où peu d'options résidentielles subventionnées sont offertes. Seules les personnes âgées disposant d'un niveau de revenu supérieur peuvent se permettre de se doter de services qui leur procurent ce sentiment de sécurité sans nécessairement déménager vers les centres de services ou en hébergement subventionné.

La mobilité régionale s'explique donc principalement par les facteurs que nous venons de présenter. Leur importance est présenté en ordre décroissant:

- -le niveau de revenu et l'accessibilité des options résidentielles en sachant que plus le revenu et l'accessibilité sont bas plus la mobilité régionale sera importante;
- -le type de milieu caractérisé par la principale activité économique pour les régions agricoles et la proximité des grands centres urbains; plus ces centres seront proches, la mobilité tendra à être faible.

Ces principaux facteurs explicatifs de la mobilité régionale exposés, il est étonnant de remarquer qu'à l'opposée de l'hypothèse formulée dans cette rcherche, les régions plus rurales ne sont pas nécessairement moins mobiles. En effet, dans les régions 10, 6 et 9 où l'on rencontre une proportion de population rurale de l'ordre de 100%, le niveau de mobilité varie de moyen à fort, soit respectivement de 2.0%, 3.0% et 3.4%. Il y a donc un propension à ce que les milieux les plus ruraux, c'est-à-dire là ou la population vit dans des municipalités de moins de 5,000 habitants, tendent à enregistrer une mobilité régionale plus élevée.

Quant aux services, bien qu'ils présentent une grande dispersion, ils ressortent quand même en tant que facteur non négligeable. Par exemple, l'accessibilité des services locaux bénévoles semble être liée à une faible mobilité régionale dans plusieurs régions, principalement les régions ou la mobilité est assez faible comme dans les régions 1, 2 et 3 ou elle varie entre 0.9% et 1.4%. De même, lorsque les services régionaux sont peu accessibles, c'est-à-dire localisés en peu de points de service dans la région, la mobilité aura tendance à être élevée (voir principalement les régions 9 et 8 où les taux sont les plus bas et la mobilité la plus forte). On désire donc se rapprocher des services lorsque ceux-ci sont peu accessibles. Rappelons toutefois que certaines régions ne répondent pas systématiquement à cette logique.

Ces facteurs explicatifs secondaires sont difficiles à hiérarchiser. Toutefois, en tenant compte des limites liées aux

données sur les services, il est possible de croire que ceux-ci ont plus d'importance que la proportion de la population rurale dans la décision de déménager. Notons en dernier lieu que les indicateurs tels que la proportion de la population âgées de 75 ans et plus (calculée en fonction de la population âgées de 55 ans et plus), le nombre de places disponibles en hébergement et le type de milieu ne présentent pas de liaison significative avec ce type de mobilité.

Nous avons donc pu découvrir l'importance du sentiment de sécurité dans la décision des personnes âgées de déménager vers les centres de services d'une région donnée. Certaines sécurisent d'avantage pour que les personnes âgées prennent la décision de déménager ailleurs dans la région: un niveau de revenu élevé et des options résidentielles accessibles. L'accessibilité des services locaux et régionaux semblent également avoir un certain impact sur la mobilité régionale, mais de façon moins marquée. Rappelons qu'il est ici surtout question de gens en perte d'autonomie ou non autonomes. Il n'est donc pas étonnant que les problèmes de santé produisent une recherche de la sécurité, soit en profitant d'options résidentielles accessibles, soit en se dotant de services privés lorsque le niveau de revenu le permet, soit en déménageant vers les centres de services. Plusieurs intervenants ont fait remarquer lors de l'enquête que ce n'est pas nécessairement parce que les personnes âgées se rapprochent physiquement des services qu'ils en bénéficieront davantage. Il s'agit plutôt d'un effet psychologique.

## 7.3- LA MOBILITE VERS L'EXTERIEUR

Dans cette section des conclusions, la mobilités vers l'extérieur de la région se caractérise par une population de personnes âgées de 65 ans et plus qui déménage vers une autre municipalité faisant partie d'une autre division de recensement (donc sensiblement dans une autre M.R.C.) ceci entre 1976 et 1981, années étudiées à partir des recensements de Statistique Canada. Nous pensons, en analysant ce type de mobilité, découvrir que les personnes qui se dirigent vers l'extérieur de leur région d'appartenance le font lorsqu'elles ne réussissent plus à trouver le soutien dont elles ont besoins au sein de leur milieu de vie naturel.

A l'aide des hypothèses de recherche énoncées précédemment dans recherche, du tableau synthèse qui suit (tableau 117) et des commentaires émis au chapitre précédent concernant la mobilité vers l'extérieur de la région, nous arrivons aux constats suivants.

En premier lieu, la mobilité vers l'extérieur des régions étudiées offre des écarts beaucoup plus importants que les mobilités locale et régionale. Elle varie en effet entre 1.4% pour les régions où ce type de mobilité est le plus faible et 13% où il est le plus important. On peut remarquer que parmi les facteurs importants qui expliquent cette mobilité, le type d'activités économiques se démarque encore une fois pour les

TABLEAU 117: Tableau synthèse; la mobilité vers l'extérieur

| | Régions à faible mobilité | | | | Régions à mobilité moyenne | | | Régions à forte mobilité | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Région: | 7 | 5 | 6 | 8 | 1 | 2 | 9 | 4 | 3 | 10 |
| -taux de mobilité (5) | 1.4 | 2.7 | 3.4 | 3.8 | 6.6 | 7.4 | 7.6 | 8.6 | 10.7 | 13.0 |
| **CARACTERISTIQUES MILIEU** | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| -activité économique | fores | agric | agric | fores | agric | agric | villé | agric | agric | villé |
| -distance centres urb. | loin | loin | loin | loin | près | près | près | loin | loin | près |
| -taille des villages | --- | gros | gros | --- | --- | --- | --- | petit | petit | --- |
| -% population rurale | 35 | 58 | 100 | 73 | 35 | 75 | 100 | 60 | 59 | 100 |
| -% de pop. 65 et + | 6.2 | 7.2 | 11.7 | 7.8 | 9.2 | 9.5 | 13.5 | 11.9 | 8.9 | 11.5 |
| -% de 75 + / 55 ans + | 12.5 | 12.2 | 19.8 | 14.1 | 14.2 | 19.5 | 15.1 | 18.3 | 13.5 | 12.5 |
| -revenu moyen (75 ans+) | 16184 | 11359 | 17759 | 13460 | 14740 | 13592 | 13634 | 8073 | 11685 | 17589 |
| **OPTIONS RESIDENTIELLES** | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| -nb. places / 1,000 hab | 336.8 | 186.9 | 109.1 | 168.4 | 93.5 | 48.7 | 99.8 | 96.9 | 151.2 | 128.2 |
| -réponse aux besoins | 3/8 | 3/8 | 1/8 | 0/8 | 1/6 | 0/8 | 1/8 | 4/7 | 3/6 | 4/8 |
| -accessibilité | 92.93 | 93.79 | 78.67 | 75.05 | 96.85 | 82.81 | 81.26 | 93.75 | 96.60 | 88.42 |
| **SERVICES DISPONIBLES** | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| -degré de concertation | 2/8 | 4/8 | 3/8 | 2/8 | 0/6 | 6/8 | 2/8 | 1/7 | 4/6 | 3/8 |
| -accessibilité (local) | 69.36 | 78.49 | 32.32 | 17.63 | 61.10 | 75.00 | 57.72 | 25.00 | 57.15 | 88.49 |
| -accessibilité (région) | 65.03 | 92.05 | 77.15 | 51.43 | 71.61 | 80.81 | 63.99 | 93.03 | 71.60 | 80.14 |

régions de villégiature et forestières. En effet, dans les régions de villégiature la mobilité vers l'extérieur de la région varie de moyenne à forte, soit de 7.6% pour la région 9 à 13.0% pour la région 10. Le phénomène opposé touche les régions forestières où l'on découvre un taux de mobilité très faible variant de 1.4% pour la région 7 à 3.8% pour la région 8.

Comme prévue en région de villégiature, l'arrivée massive de personnes âgées autonomes lors de la prise de retraite (voir le modèle de mobilité suivant) se traduit par un exode de ces personnes hors de la région lorsqu'il y a perte d'autonomie. On peut supposer qu'elles retournent vers leur région d'origine, en milieu urbain pour la plupart. Nous ne disposons toutefois pas de données sur ce mouvement. Quant aux régions forestières, il s'agit de régions éloignées très autonomes où la population est fortement enracinée régionalement.

On aurait pu croire que cette même logique s'appliquerait aux régions agricoles. Ce n'est toutefois pas le cas. Les régions agricoles localisées près des grands centres urbains affichent une mobilité moyenne. En effet, pour les régions 1 et 2 le niveau de mobilité est respectivement de 6.6% et de 7.4%. Quant aux régions éloignées constituées de petits villages (les régions 3 et 4), elles connaissent des taux de mobilité beaucoup plus élevés (de 8.6% à 10.7%) que celles formées de gros villages, les régions 5 et 6, où le niveau de mobilité se situe entre 2.7% et 3.4%.

A part le type d'activités économiques et la taille des villages, le seul autres facteurs importants que nous pouvons identifier comme révélateur pour ce type de mobilité est le nombre de places en appartement et en unités d'hébergement que l'on trouve au sein de chaque région. Rappelons que les mobilités locale et régionale sont plutôt liées à l'accessibilité de ces options résidentielles. Dans le cas présent, c'est le nombre de places disponibles qui est déterminant dans l'analyse. En effet, plus ce nombre est élevé, peu importe leur accessibilité en terme de distance qui les séparent de la population âgée, plus cette population aura tendance à demeurer au sein de sa région. Dans les régions 7 et 5 où le nombre de places en appartement et en unités d'hébergement est le plus élevé soit 336.8 et 186.9 par tranche de 1,000 habitants, le niveau de mobilité est relativement plus faible soit 1.4% et 2.7% pour chacune des régions. Dans les régions à plus forte mobilité telles que les régions 4, 3 et 10, cet indice est sous la moyenne des dix régions étudiées soit 96.9, 151.2 et 128.2. Plus ce nombre de places est élevé, peu importe l'accessibilité de ces options résidentielles, plus les gens âgées auront tendance à demeurer au sein de la région. Cette observation vient confirmer toute l'importance de l'existence d'options résidentielles sécurisantes pour les personnes âgées au sein de leur région.

Parmi les facteurs secondaires, c'est-à-dire les facteurs où nous avons identifié un lien avec la mobilité vers l'extérieur mais ou certains régions font exception à la tendance générale, on note

que les régions à faible proportion de personnes âgées connaissent dans plusieurs cas un plus faible taux de mobilité. Ces le cas par exemple des régions à faible mobilité telles les régions 7 et 5, où l'on retrouve respectivement 6.2% et 7.2% de population âgée de 65 ans et plus (l'écart étant de 6.2% et de 13.5% dans toutes les régions étudiées) et de 12.5% et 12.2% population âgée de 75 ans et plus calculée sur la population de 55 ans et plus (l'écart étant dans les dix régions de 12.2% à 19.8%. Les régions 6 et 3 font toutefois exception. A l'opposée, les régions à forte proportion de personnes âgées affichent un niveau plus élevé d'exode. C'est le cas plus particulièrement des régions 4 et 9. Dans ce dernier cas, ces régions sont constituées d'une plus faible proportion de jeunes (il y a eu exode des jeunes vers l'extérieur; ce qui est le cas des régions agricoles éloignées constituées de petits villages). Rappelons que, parmi les motifs soulevés par les intervenants lors de l'enquête pour expliquer ce type de mobilité, on retrouvait la volonté de se rapprocher des enfants. Ce désir risque donc d'être plus élevé dans les régions où il y a eu exode des jeunes. Malheureusement, une étude systématique à ce niveau n'a pas été élaborée dans le cadre de la recherche.

Le deuxième facteur secondaire est le niveau de revenu; il semble en effet que, dans plusieurs régions, là où le niveau de revenu des personnes de 75 ans et plus est faible (ce sont ces personnes qui sont le plus souvent en situation de perte d'autonomie) la mobilité vers l'extérieur est élevée. C'est du moins le cas de nos deux régions agricoles éloignées formées de petits villages (les régions 3 et 4) où les revenus sont les plus bas, soit respectivement $11,685 et $8,073 (ce n'est toutefois pas le cas des régions de villégiature qui répondent plutôt à la logique très particulière décrite plus haut). Ce sont donc les personnes non autonomes à faible revenu qui ont tendance à quitter la région pour se rapprocher de leurs enfants ou des services. Ce mouvement sera sans doute plus important dans les régions qui ont connu un exode des jeunes.

Parmi tous ces facteurs explicatifs, nous pouvons conclure que les indicateurs ayant le plus d'incidence sur la mobilité vers l'extérieur de la région seront dans l'ordre d'importance:

- -le type de milieu économique;
- -le nombre de places dans les options résidentielles;
- -la proportion des personnes âgées (puisque ce type de mobilité semble lié à la perte d'autonomie);
- -le revenu chez la population âgée de 75 ans et plus.

Ces deux derniers indicateurs devront toutefois être considérés comme plus secondaires puisqu'ils varient quelque peu selon le type de régions.

Parmi les facteurs sans lien, on peut noter la présence des services. Il semble donc que le niveau de service ait peu d'impact sur la décision de déménager vers l'extérieur. La proportion de population rurale semble également sans importance

puisque les indicateurs varient fortement d'un niveau de mobilité à l'autre et ce sans logique apparente.

Bref, pour comprendre la mobilité vers l'extérieur, il faut tenir compte du type de régions (activités économiques et taille des villages) et, du moins pour les régions agricoles, du niveau d'exode des jeunes et du niveau de revenu. Mais avant tout, le nombre de places en hégergement est fondamental dans la décision de quitter ou non la région. Ici encore, l'aspect sécuritaire lié à l'hébergement et au niveau de revenu est déterminant pour expliquer ce type de mouvement.

## 7.4- LA MOBILITE DE L'EXTERIEUR VERS LA REGION

La mobilité de l'extérieur vers la région est analysée en fonction de la proportion de la population âgées de 65 ans et plus qui a déménagé d'une autre M.R.C. vers la région étudiée, ceci entre 1976 et 1981. Il s'agit surtout d'urbains qui s'établissent à la retraite en milieu rural de façon permanente. Ce sont d'anciens villégiateurs, pour la plupart, qui connaissent bien la région où ils s'installent (il faut voir à ce niveau les principales études sur le tourisme utilisées pour dresser le portrait de chaque M.R.C. étudiées).

Aucun tableau synthèse n'est présenté dans cette section. En fait, la situation est suffisamment simple pour que nous rappelions simplement les caractéristiques qui ont déjà été énoncées aux chapitres précédents.

Rappelons simplement les données du tableau 40. Dans les régions étudiées, le taux de mobilité de l'extérieur vers la région varie de 2.9% à 19.7%. Dans deux régions bien précises ces taux de mobilité sont significatifs. En effet, dans les régions de villégiature, soit les régions 9 et 10, les taux de mobilité sont respectivement de 19.7% et de 18.0%. Les populations attirées dans ce type de régions le sont principalement par l'environnement physique qu'elles offrent. En effet, notons à la lecture du tableau 98 présenté au chapitre précédent que, dans les régions 9 et 10, la proportion de population rurale (population habitant des municipalités de moins de 5,000 habitants) est de 100% dans les deux cas. On cherche donc un milieu de vie plus calme et moins urbain. Toutefois, dans ces deux cas encore une fois, on désire s'installer dans des régions localisées à proximité des grands centres urbains. Ces centres et leur périphérie sont sans doute les lieux de provenance de cette nouvelle population résidante. De plus, comme nous venons de le voir à la section précédente, cette proximité permet un retour vers le milieu d'origine lorsque le niveau d'autonomie de cette population se détériore. Dans les régions de villégiature, les mouvements d'arrivée et de départ des populations âgées sont donc déjà perceptibles.

Aucun autre facteur n'a de lien avec ce type de mobilité, qu'il s'agisse du nombre de places en hébergement ou du niveau de

revenu (on accueille en effet des gens âgés disposant de niveaux de revenu variés).

Retenons toutefois que, bien que les régions de villégiature aient des taux de mobilité beaucoup plus élevés que les autres milieux étudiés, deux autres régions présentent des niveaux de mobilité vers l'extérieur relativement élevés: il s'agit des régions 4 et 8 où la mobilité se situe respectivement à 10.2% et 9.2%. La région 8, nous l'avons vu lors de la description des régions, compte une forte proportion de villégiateurs même s'il s'agit d'une région forestière, ce qui explique sans doute en partie l'établissement de personnes âgées provenant de l'extérieur. Par contre, la situation semble plus difficile à expliquer dans la région 4. Cette région contient une petite ville, Coaticook, qui attire sans doute la population âgée au delà des limites de la M.R.C. Nous avons toutefois vu que cette ville ne semblait pas attirer très fortement la population de sa propre région. Dans ces conditions, il semble difficile d'affirmer que cette ville attire une population extérieure à la région immédiate.

## 7.5- L'IMPORTANCE RELATIVE DE CHACUN DES FACTEURS RETENUS POUR EXPLIQUER LA MOBILITE

Tout au long de cette étude, nous avons tenté d'identifier les liaisons entre une série de facteurs et différents types de mobilité résidentielle de la population âgée. Plusieurs liaisons sont pertinentes, d'autres le sont moins. L'analyse présente donc des limites se rapportant au dégré de certitude. Ajoutons que certains indicateurs reviennent à mainte reprises pour expliquer les différents modèles de mobilité. C'est dire que ceux-ci sont plus révélateur dans l'étude des migrations de la population âgée.

Ces indicateurs sont regroupés en trois grands groupes d'analyse: se sont les caractéristiques du milieu, les options résidentielles et les services disponibles. Tout au long de l'étude on constate que le type de milieux étudiés (agricole, de villégiature et forestier) ainsi que les caractéristiques qui leurs sont liées se démarquent de façon importante pour expliquer la mobilité. Viennent ensuite les options résidentielles et les services disponibles. Les principales conclusions que nous pouvons tirées de l'ensemble des facteurs sont présentées en ordre d'importance (ordre décroissant).

Soulignions de plus que les enquêtes ont été effectuées auprès d'intervenants oeuvrant avec la population âgée et non auprès d'un échantillon représentatif de cette population. Cette enquête doit donc servir à dresser les grandes tendances expliquant la mobilité et aider à mieux saisir ces mouvements de population dans les régions rurales du Québec.

## 7.5.1- LES CARACTERISTIQUES DU MILIEU

### 7.5.1.1- Le type de milieu (activité économique dominante)

Comme nous venons de le voir, certains types de milieux favorisent certains types de mobilité, ne serait-ce que parce qu'il s'agit de milieux plus isolés ou parce que les activités économiques que l'on y trouve portent les résidants à être plus ou moins sédentaires.

Ainsi, la mobilité locale est plutôt faible en milieu de villégiature. Dans ce cas bien précis, les personnes âgées s'établissent à un seul endroit dans une localité donnée et ils ne se déplacent que rarement vers un autre logis de la même localité. On pourra toutefois observer des déplacements vers l'extérieur de la région et en provenance de d'autres régions. Quant à la mobilité régionale elle demeure faible surtout dans les milieux agricoles localisés à proximité des grands centres urbains.

La mobilité vers l'extérieur de la région est favorisée en milieu de villégiature et dans les régions agricoles constituées de petits villages, alors qu'elle est plutôt faible dans les régions forestières et les régions agricoles constituées de gros villages.

Le type d'activité économique est fortement lié à la mobilité dans deux types de régions: les régions de villégiature et les régions forestières. Dans ces régions, on trouve en effet les conditions qui favorisent certains types de mobilité. Dans les régions forestières par exemple, les personnes âgées ont déménagé plusieurs fois dans leur vie pour avoir accès à de nouveaux emplois, souvent dans la même région. Il semble donc que ces personnes sont enracinés à la région, mais pas nécessairement à une localité en particulier (on peut toutefois penser que cette mobilité générale est plus l'apanage des hommes que des femmes). Ainsi, on observe une forte mobilité locale, un peu moins de mobilité régionale et peu de mobilité vers l'extérieur. Quant aux régions agricoles, elles ne semblent offrir dans l'ensemble aucun profil particulier, d'autres facteurs tel l'éloignement des centres urbains, la taille des villages, la disponibilité d'options résidentielles et le niveau de services exerçant une influence.

La question de l'influence du type de régions sur la mobilité ne doit pas cependant être considérée séparément de certains autres facteurs. Nous avons vu que les questions de revenu, de disponibilité d'options résidentielles et de niveau de services sont également importantes à considérer.

7.5.1.2- La distance qui sépare les régions des grands centres urbains

L'éloignement est un facteur surtout lié à la non mobilité. On a pu constater que les régions proches des grands centres urbains (Montréal dans le cas des deux régions choisies) ont une faible mobilité régionale. La mobilité vers l'extérieur est moyenne. Il est donc important de retenir que les milieux ruraux ne subissent pas l'influence de la part des grands centres urbains, même si ceux-ci sont localisés à proximité. On peut penser que, du moins dans le cas des personnes âgées, déménager "en ville" constitue un changement de mode de vie trop grand et on préfère rester dans son milieu de vie d'origine, au risque d'avoir moins de soutien. A la limite, on déménage vers une localité plus populeuse de la région, d'où une mobilité régionale moyenne. De plus, les personnes âgées résidant près des grandes agglomérations urbaines se sentent suffisamment proches des services pour ne pas envisager le déménagement.

7.5.1.3- La proportion de population rurale

Il s'agit ici d'une mesure plus empirique de la structure urbaine. Elle se mesure par le nombre de personnes vivant dans des municipalités de moins de 5,000 habitants ceci pour chaque région étudiée. Ce facteur est surtout lié à la mobilité locale et secondairement à la mobilité régionale. Pour le modèle de mobilité de l'extérieur vers la région, la forte proportion de population rurale est un facteur qui attire une population de jeunes retraités.

En région à forte proportion de population rurale, la mobilité locale est plus faible, alors que la mobilité régionale est forte. En milieu moins urbanisé, quand on décide de déménager, on a donc plus tendance à se diriger vers les localités de la région qui offrent plus de services. Dans les régions plus urbanisées par contre, on a plus tendance à déménager dans la même localité ce qui semble logique puisque les services se trouveront en grande partie dans ces localités.

7.5.1.4- Le niveau de revenu

La question du revenu est fortement ressortie dans notre analyse. Elle constitue un facteur déterminant pour la mobilité régionale et pour la mobilité vers l'extérieur. Plus on aura un revenu élevé, plus la mobilité régionale sera faible. Par contre, dans les régions où le revenu des personnes âgées est faible on connait une faible mobilité régionale si le niveau de services disponibles est élevé et surtout si ces services sont accessibles sur place (principalement pour les options résidentielles). En ce qui concerne la mobilité vers l'extérieur, il y a faible mobilité surtout si le revenu est élevé (on remarque principalement cette situation chez les personnes âgées de 75 ans et plus), et ce peu importe le niveau de services offert. Si le revenu est bas, il y aura forte mobilité vers l'extérieur, sauf si le nombre de places en hébergement est élevé. On peut penser

ici que les politiques d'aide à l'hébergement doivent effectivement s'adresser prioritairement aux personnes financièrement défavorisées, surtout si l'on vise le maintien des personnes âgées dans leur région et dans leur localité. Toutefois, il faudrait analyser plus en profondeur la part d'exode des personnes âgées mieux nanties. En effet, celles-ci quittent-elles leur région par manque d'alternatives liées à leur revenu?

7.5.1.5- La proportion de personnes âgées

La question de la proportion de personnes âgées est plus un effet des différentes formes de mobilité qu'une des causes. On peut penser que les régions qui perdent leur population jeune entraînent automatiquement une augmentation statistique et non réelle de la proportion de population âgées.

Il n'en demeure pas moins que la proportion de population âgée est un facteur intimement lié à la mobilité. Nous avons pu en effet constater que les régions où l'on compte une forte proportion de personnes âgées sont les régions où il y forte mobilité vers l'extérieur. Nous émettons l'hypothèse qu'il s'agit de régions où il y a exode des jeunes et où l'on a tendance à vouloir se rapprocher des services et des options résidentielles disponibles dans certaines localités, ou encore à se rapprocher des enfants qui sont à l'extérieur de la région d'où ce type de mobilité.

7.5.2- LES OPTIONS RESIDENTIELLES

7.5.2.1- L'accessibilité des options résidentielles disponibles

L'accessibilité aux options résidentielles disponibles est calculée à partir de la distance qui sépare la population âgée de certaines formes d'hébergement. Dans toutes l'analyse de la mobilité des personnes âgées vivant en milieu rural, l'accessibilité aux options résidentielles est le plus important des indicateurs liés aux diverses formes de services.

On constate en effet que plus l'accessibilité des options résidentielles est grande, plus la mobilité locale sera grande; il s'agit d'une situation favorable à l'occupation par les personnes âgées de logements qui correspondent mieux à leurs besoins, dans la même localité. En ce qui concerne la mobilité régionale, plus l'accessibilité des options résidentielles sera faible, plus la mobilité sera grande; on se trouve en effet dans l'obligation de déménager vers une autre localité de la région pour trouver des options qui conviennent mieux.

L'utilisation de cet indicateur est donc déterminant après l'analyse des caractéristiques du milieu comme facteur explicatif de la mobilité.

7.5.2.2- Le nombre de places en hébergement pour personnes âgées

Le nombre de places disponibles en hébergement n'est déterminant que pour un seul type de mobilité, la mobilité vers l'extérieur. Plus le nombre de places est élevé, plus la mobilité vers l'extérieur sera faible. Autrement, l'accessibilité des options résidentielles est un facteur plus important.

7.5.3- LES SERVICES DISPONIBLES

7.5.3.1- L'accessibilité des services bénévoles et publics:

Plus les services régionaux sont accessibles, plus la mobilité locale sera faible. En effet, si les services régionaux sont disponibles sur place dans plusieurs localités, on encourage logiquement la population âgée à demeurer chez elle. Cette logique s'applique dans plusieurs régions avec toutefois quelques exceptions.

Une faible accessibilité des services locaux (bénévoles) et régionaux (publics) engendre surtout une forte mobilité régionale. On désire en effet se rapprocher de ces services localisés en peu de points dans la région.

7.5.3.2- Le degré de concertation entre les pourvoyeurs de services

Un fort degré de concertation entre les intervenants produit des conditions favorables à une faible mobilité locale et à une faible mobilité régionale. Bien que considéré comme facteur secondaire dans l'analyse, la question de la qualité des services (dont le degré de concertation est le reflet) est donc importante pour permettre à la population âgée de demeurer chez-elle le plus longtemps possible. Le problème souligné par de nombreux intervenants lors de l'enquête est que le niveau de services ne semble jamais suffisant pour sécuriser les personnes âgées et ainsi les inciter à demeurer chez elles.

7.5.3.3- Le degré de soutien naturel

L'importance de la question du soutien naturel par rapport aux autres facteurs ne ressort pas de notre analyse. Nous ne pouvons qu'affirmer que cette forme de soutien est de moins en moins importante en milieu rural et ce pour toutes les régions étudiées. En effet, on note que les femmes qui, traditionnellement procuraient une aide à leurs parents, ont de plus en plus d'activités professionnelles, communautaires et de loisirs à l'extérieur. Dans ces conditions, le soutien naturel est plus limité. Il faudrait toutefois tenter d'expliquer cette baisse de soutien naturel constatée dans l'étude avec, par exemple, l'Ontario où l'on constate le phénomène contraire (voir principalement Myriame Gaile Bodig, 1986). Cette distorsion provient peut être du fait que la plupart des intervenants rencontrés interviennent lors de la baisse d'autonomie chez les

personnes âgées, donc lorsque souvent l'Etat prend en charge cette clientèle. Ils ne verront probablement pas le soutien offert par les enfants avant cette perte d'autonomie.

## 7.6- RECOMMANDATIONS

Dans l'optique de vouloir garder la population âgée le plus longtemps possible dans leur localité ou dans leur région, certaines actions devraient être prioritairement engagées au niveau des options résidentielles qui, ne l'oublions pas, sont liées au niveau de revenu de la population.

En ce qui concerne les options résidentielles, il ne semble pas, à première vue, nécessaire d'insister sur l'amélioration des conditions de logement dans les maisons individuelles; nous avons vu en effet que les personnes âgées en milieu rural sont plutôt attirées par les options qui offrent une sécurité aux bénéficiaires par le biais de services (présence d'une infirmière, préposés aux bénéficiaires, etc.). Toutefois, une contradiction dans la réponse des intervenants lors de l'enquête doit être relevée. En effet, 77% des intervenants mentionnent que les personnes âgées doivent demeurées le plus possible dans leur domicile. En effet, celles-ci se retrouvent isolées psychologiquement lorsqu'elles sont retirées de leur milieu de vie naturel. L'isolement psychologiquement semblant plus dur à porter que l'isolement physique, nous croyons qu'il est souhaitable de trouver un équilibre dans les interventions offertes aux personnes âgées. En effet, des efforts doivent être entrepris pour offrir des services plus élargis mais il faut aussi améliorer leur qualité de vie dans leur domicile et ce par des interventions de réadaptation physique des logements.

Les personnes âgées vivant en milieu rural sont plus mobiles qu'on ne l'aurait cru. On observe une ferme volonté de se rapprocher des services et des formes de soutien, surtout lorsque le niveau de revenu est très bas ou les options résidentielles peu nombreuses ou peu accessibles. Nous croyons que ce taux élevé de mobilité reflète un désir d'améliorer ses conditions de logement (désir d'abandonner la maison individuelle) ou de se rapprocher des services. Bref, on désire améliorer ses conditions de vie par la mobilité. Nous croyons que certains types de mobilité peuvent être encouragés, surtout dans les régions constituées de petits villages où peu de services même commerciaux (marché d'alimentation, pharmacie, etc.) ) sont disponibles. Les personnes âgées risquent de ne jamais y trouver la sécurité qu'elles recherchent, particulièrement dans les régions où il y a exode des jeunes.

Du côté des services, nous considérons que le niveau de services idéal qui permettrait le maintien en place des personnes âgées dans leur localité de même que dans leur maison soit difficile à atteindre. Les personnes âgées recherchent une sécurité permanente que les services publics peuvent rarement offrir faute de budget. Bien que ces services soient nécessaires et utiles à

la population âgées, ils n'ont pas un impact important sur la mobilité, propablement à cause de leur insuffisance.

Le soutien naturel est un élément qui s'avère moins important que prévu. Certaines politiques d'aide peuvent certainement contribuer à encourager cette forme de soutien (via les groupes de bénévoles par exemple), mais ici encore, nous doutons que ce type d'intervention influe sur la décision des personnes âgées de déménager, à moins d'y injecter des ressources extraordinaires.

Bref, la mobilité locale peut être encouragée dans les localités qui offrent suffisamment de services; ces déménagements signifient souvent l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées, surtout lorsque des alternatives à la maison individuelle sont offertes. Il en est de même pour certains déménagements régionaux qui permettent aux personnes âgées de s'établir dans des localités offrant plus de services. Ces personnes sont attirées par les options résidentielles subventionnées, surtout en ce qui concerne les gens à faible revenu. Nous avons vu que ce ne sont pas nécessairement les formes de logement pour gens non autonomes qui sont privilégiées. Les logements pour gens autonomes sont également en demande. L'important n'est le niveau de services que l'on y retrouve, mais simplement le sentiment de sécurité qu'ils procurent.

La question du coût du logement est plutôt secondaire pour expliquer les déplacements de la population âgée en milieu rural. Pourtant, les gens à faible revenu désirent plus se rapprocher des services ou des enfants. C'est donc l'accès difficile aux services ou aux formes de soutien et l'insécurité que produit le faible revenu qui expliquent le désir de déménager, et non pas le coût du logement. Ces gens recherchent toutefois des formes de logement sécuritaires. Nous croyons donc que ce sont les gens à faible revenu qui doivent pouvoir bénéficier prioritairement des formes d'hébergement subventionnées. En effet, les gens à revenu élevé sont moins mobiles et peuvent plus facilement se doter des formes de soutien dont ils ont besoin.

Finalement, retenons de cette étude que chacune des régions étudiées présentent des traits particuliers. Il faut surtout tenir compte de la spécificité des régions, particulièrement lors de l'élaboration de politiques d'aide au logement. Le type d'activités économiques, la distance des grands centres urbains et la proportion de population rurale sont des éléments déterminants quant aux types et aux différents degrés de mobilité. Les interventions aux niveaux des options résidentielles et des services, autant locaux que régionaux, doivent donc être adaptées prioritairement au portrait de chacune des régions et aux problématiques internes qui y sont liées.

# BIBLIOGRAPHIE

# BIBLIOGRAPHIE


Bodig, Maryanne Gaile, Residential Migration and Residential Mobility of Senior Living in Harriston, Ontario, Thèse, University of Guelph, janvier 1986.

B.S.Q., Perspectives démographiques infra-régionales: 1981-2001, décembre 1984, non-paginé.

B.S.Q., Portrait statistique régional: Région de l'Estrie et municipalités régionales de comté, 1984, 523 pages.

B.S.Q., Portrait statistique régional: Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et municipalités régionales de comté, 1984, 523 pages.

Centre Travail-Québec de Roberval, Profil socio-économique du territoire desservi par le Centre Travail-Québec de Roberval, Ministère de la Main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu, Gouvernement du Québec, avril 1985, 83 pages.

C.L.S.C. Jardins du Québec, Tout en faisant le tour du jardin: certaines informations colligées et remarques sur notre territoire, non-daté, non-paginé.

Commission de l'emploi et l'immigration du Canada, Profil de collectivité Coaticook, Direction des services économiques, région du Québec, septembre 1985, 38 pages.

C.R.S.S.S. Laurentides-Lanaudière, Recueil de données socio-démographiques, mars 1985, non-paginé.

D.S.C., Les besoins des personnes âgées de 65 ans et plus vivant à domicile, Tome 2, Hôtel-Dieu de Roberval, septembre 1985, 98 pages.

D.S.C., Profil démographique, socio-sanitaire et socio-économique: Santé des personnes âgées, Volume III, Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, 345 pages.

Dubois, Laval, Portrait de la M.R.C. d'Antoine-Labelle, M.R.C. d'Antoine-Labelle, août 1984, 65 pages.

Dubois, Laval, Quelques aspects démographiques de la M.R.C. d'Antoine-Labelle, M.R.C. d'Antoine-Labelle, octobre 1984, non-paginé.

Fortin, Diane, Le maintien à domicile des personnes âgées: retrait de l'Etat ou niuveau mode de gestion du social?, Thèse, Université de Montréal, 1986.

Lebourdais, C. et H. Desrosiers, Dossier démographique et socio-sanitaire des départements de santé communautaire de la Montérégie, Volume III, INRS-Urbanisation et D.S.C. de la Montérégie, janvier 1986, 278 pages.

Lee, Gary R., "Rural Issues in Elderly Housing", in Housing an Aging Society: Issues, Alternatives and Policies, édité par Newcomer, Powel-Lawton et Byerts, Van Nostrand Reinhold Co., N.Y., 1986.

McClaran, Jacqueline, Rapport final du comité inter-établissements des affaires sociales sur la gérontologie pour la région de Mont-Laurier, novembre 1987, 25 pages.

Mexer, Judith W., "County Characteristics and Elderly net migration rates; a Three Decade Regional Analysis", in Research on aging, vol. 9, no 3, sept. 1987, pp.441-456.

Ministère des Affaires municipales, Répertoire des municipalités du Québec, Les publications du Québec, 1987, 953 pages.

Montgoney, James E., Alice Stubbs et Savannah Day, "The housing Environment of the Rural Elderly", in Gerontologist, vol. 20, no 4, août 1980, pp. 444-451.

M.R.C. d'Antoine-Labelle, Schéma d'aménagement, décembre 1986, 191 pages.

M.R.C. Beauce-Sartigan, Etude technique: Industrie-Commerce, Service d'aménagement de la M.R.C. Beauce-Sartigan, juin 1985, 67 pages.

M.R.C. Beauce-Sartigan, Structure régionale, Service d'aménagement de la M.R.C. Beauce-Sartigan, juin 1985, 61 pages.

M.R.C. Le Domaine-du-Roy, Portrait statistique régional, 1985, non-paginé.

M.R.C. L'Islet, Proposition d'aménagement, 1985.

M.R.C. L'Or-Blanc, Schéma d'aménagement, août 1985-1, 90 pages.

M.R.C. L'Or-Blanc, Schéma de développement régional, août 1985-2, 166 pages.

M.R.C. Matawinie, Schéma d'aménagement, décembre 1986, 351 pages.

M.R.C. Pays-d'en-Haut, Schéma d'aménagement, Annexe III, mars 1987, 21 pages.

Roy, André, Quelques données socio-démographiques sur la M.R.C. d'Antoine-Labelle et la municipalité de L'Annonciation, C.R.S.S.S. Laurentides-Lanaudière, décembre 1986.

Rowles, Graham D., Elderly Peopls and the environment, chapitre intitulé "Aging in Rural Environment", 1984.

Sommet socio-économique de la Montérégie, Problématique du territoire de la M.R.C. Les Jardins-de-Napierville, Colloque de zone, octobre 1986, 23 pages.

Statistiques Canada, Recensement 1981, 1981.

# ANNEXE A:
# Questionnaire

**NOM DE L'INTERVENANT:**_____

**M.R.C.:**_____

**OCCUPATION:**_____

**ORGANISME:**_____

**PRESENTATION DU QUESTIONNAIRE**

Ce questionnaire se divise en quatre sections distinctes. Tout d'abord nous vous poserons quelques questions générales sur la situation de vie des personnes âgées vivant sur votre territoire. Ensuite, il sera question des services disponibles pour les ainé-e-s. Troisièmement, nous discuterons des différentes formes ou des différents types de déménagement que l'on retrouve sur votre territoire en ce qui concerne la population âgée. Finalement, nous discuterons des différents types d'intervention qui seraient souhaitables pour améliorer le sort de la population âgée.

Vous aurez donc remarqué que nous partirons d'aspects plus généraux pour évoluer vers des aspects plus particuliers. Ainsi, il est possible que certaines questions vous apparaissent répétitives et que vous soyez amené à répéter certaines informations. Nous désirons simplement nous assurer que nous recueillons toute l'information qui nous est nécessaire. Nous vous poserons donc toutes les questions dans la mesure où certaines d'entre elles vont nous permettre d'ajouter de l'information pertinente, même si certaines questions auront été préalablement discutées.

**MONTRER LA CARTE DU TERRITOIRE QUI NOUS INTERESSE**

Nous nous intéressons surtout aux municipalités rurales de votre M.R.C. (celles indiquées en jaune sur la carte). Toutefois, il se peut que quelques questions portent sur l'ensemble de la M.R.C. Toutes les questions sont ouvertes; elles ne conprennent donc pas de choix multiples.

Toutes les informations que nous obtiendrons de vous demeurent strictement confidentielles. Si une question vous embête, n'hésitez pas à nous le mentionner.

**CE QUI EST INSCRIT EN MAJUSCULE N'EST PAS DIT**
**NE S'APPLIQUE PAS = SO (SANS OBJET), NE SAIT PAS = NSP**

**A- PORTRAIT DE LA POPULATION AGEE VIVANT SUR LE TERRITOIRE**

J'aimerais tout d'abord vous poser quelques questions concernant les caractéristiques générales de la population âgée vivant en milieu rural.

1- De façon générale, comment pourriez-vous décrire le degré d'enracinement de la population âgée à leur village ou à leur municipalité. Par exemple, croyez-vous qu'il y a une volonté ferme de la part des personnes âgées de rester le plus longtemps possible dans la localité où ils habitent?

___oui, volonté très ferme
___oui, une certaine volonté
___cela dépend des individus ou des situations
___non
Expliquez:_____

2- De façon générale, existe-t-il des aspects qui distinguent la population âgée vivant dans votre territoire rural de celle vivant ailleurs. Par exemple, la population âgée rurale présente-t-elle des traits particuliers que l'on ne retrouve pas dans les régions voisines (autres M.R.C.) ou dans les villes? Si oui, lesquels:

Expliquez:_____

**INTERVENANTS REGIONAUX SEULEMENT**

3- Les municipalités rurales de votre M.R.C. se ressemblent-elles les unes et les autres en ce qui concerne la population âgée que l'on y trouve ou si certaines d'entre-elles sont différentes?

___toutes pareilles
___certaines sont différentes

Expliquez:_____

## B- PORTRAIT DU CONTEXTE DE VIE DES PERSONNES AGEES

J'aimerais maintenant que l'on discute plus spécifiquement du milieu de vie des personnes âgées vivant en milieu rural.

## LE LOGEMENT ET L'ENVIRONNEMENT

4- Pouvez-vous nous préciser quelles sont, pour le milieu rural seulement, toutes les alternatives offertes aux personnes âgées en ce qui concerne le logement, y compris les formes de logement subventionné ou avec service et le logement privé?
**INTERVENANTS REGIONAUX SEULEMENT**
Pouvez-vous également nous indiquer dans quelles municipalité on peut retrouver chaque type de logement que l'on trouve?

| alternative | localisation (mun.) **INTERVENANTS REGIONAUX SEULEMENT** | Importance (% du stock de logement) |
|---|---|---|
| -maison individuelle | toutes | |
| - | | |
| - | | |
| - | | |
| - | | |
| - | | |
| - | | |

Commentaires:_____

**NOMMER LES ALTERNATIVES SUIVANTES SI ELLES N'ONT PAS ETE NOMMEES ET LES INSCRIRE PLUS HAUT SI ELLES SONT OFFERTES:**

sans service
- -H.L.M.
- -logement locatif
- -cohabitation
  - -entre personnes âgées
  - -avec membre de la famille

avec service
- -foyers de groupe (chambre et pension)
- -centres d'accueil
- -logement protégé
- -famille d'accueil
- -village de retraite

5- Pensez-vous que les altenatives offertes à la population âgée en ce qui concerne le logement répondent adéquatement aux besoins des personnes âgées vivant en milieu rural?
   1- totalement
   2- en partie
   3- non

   Expliquez:_____

6- Les alternatives offertes aux personnes âgées vivant en milieu rural, en y incluant la propriété individuelle, correspondent-elles à leur capacité de payer? (arrive-t-on à consacrer moins de 30% de son revenu au logement?)
   1- non
   2- oui

   SI NON, quelles alternatives présentent un problème?
   -_____

**M.R.C. OU IL Y A PRESENCE D'UNE VILLE**

7- Quelles sont les alternatives de logement qui sont offertes dans les (ou la) petites villes de votre M.R.C. qui ne sont pas offertes en milieu rural?

   Liste:_____

**LE SOUTIEN PUBLIC, PRIVE ET COMMUNAUTAIRE**

J'aimerais maintenant aborder la question des différentes formes de soutien offertes à la population âgée vivant en milieu rural, peu importe que l'on puisse se procurer ce service dans les villes ou en milieu rural. Nous traiterons séparément de trois catégories distinctes de soutien. Premièrement, nous parlerons du soutien public, privé et communautaire formel, c'est-à-dire les services organisés par un groupe reconnu. Deuxièmement, il sera question du soutien procuré par la famille, et finalement du soutien de voisinage.

8- Pouvez-vous énumérer au meilleur de votre connaissance les services publics, privés et communautaires formels et organisés actuellement disponibles pour les personnes âgées vivant en milieu rural? Les services publics sont ceux dispensés et contrôlés par les gouvernements, tandis que les services communautaires sont ceux contrôlés et dispensés par des organismes sans but lucratif (OSBL).

**REMPLIR LE TABLEAU A LA PAGE SUIVANTE**

**NOTE: FAIRE ENUMERER LES SERVICES D'ABORD**

**REVENIR SUR CHAQUE SERVICE POUR LEUR DEMANDER:**

-la modalité de l'offre:
- A- public
- B- privé
- C- communautaire

-leur aire de desserte: **INTERVENANTS REGIONAUX SEULEMENT**
- A- tout le territoire
- B- quelques municipalités*
- C- une seule municipalité*
- *: DEMANDER DE LES NOMMER

-le degré de décentralisation:
- A- offert sur place, dans les municipalités rurales
- B- la population rurale doit se déplacer
- C- offert dans certaines municipalités rurales

-la fréquence des services reçus de l'organisme:
- A- répond entièrement aux attentes des ainés
- B- répond en partie aux attentes des ainés
- C- ne répond pas aux attentes des ainés

-la qualité des services offerts aux bénéficiaires:
- A- répond entièrement aux besoins des personnes
- B- répond en partie aux besoins des personnes
- C- répond mal aux besoins des personnes

-le service répond-il adéquatement à la demande?:
- A- réussit à satisfaire toutes les demandes
- B- réussit à satisfaire une partie des demandes
- C- réussit à satisfaire peu de demandes

**REMPLIR TABLEAU SUIVANT**

| service | moda-lité | aire de des-serte | décen-trali-sation | fré-quence | qua-lité | adéqua-tion à la demande |
|---|---|---|---|---|---|---|
| - | | | | | | |
| - | | | | | | |
| - | | | | | | |
| - | | | | | | |
| - | | | | | | |
| - | | | | | | |
| - | | | | | | |
| - | | | | | | |

Commentaires:_____

9- Existe-t-il en milieu rural un problème de transport pour avoir accès aux services dispensés à la population âgée?
   1- non
   2- oui
Si oui, quelle est la nature du problème et pour quels services en particulier se présente-t-il?
   -_____

10- Existe-t-il en milieu rural un problème d'accès aux services causé par la présence de critères d'admissibilité?
   1- non
   2- oui

Si oui, quelle est la nature du problème et pour quels services en particulier se présente-t-il?
   -_____

11- Existe-t-il en milieu rural un problème d'accès financier aux différentes formes de soutien dont il a été question?
   1- non
   2- oui

Si oui, quelle est la nature du problème et pour quels services en particulier se présente-t-il?
   -_____

12- Le réseau de soutien public, privé et communautaire intervient-il de façon concertée ou si chaque intervenant agit de façon isolée?
   1- très concerté
   2- concerté
   3- concertation minimale
   4- peu de concertation
   5- pas de concertation

**SI CONCERTATION**: Cela a-t-il un effet sur la qualité ou sur le coût des services offerts?

Expliquez:_____

J'aimerais maintenant aborder la question du soutien familial.

13- De façon générale, le soutien familial est-il important en milieu rural? S'agit-il surtout du soutien des enfants ou d'autres membres de la famille? Les enfants sont-ils loins?

Expliquez:_____

14- Quels types de sercice ou de support peut-on y retirer?

Expliquez:_____

15- Le degré de support des enfants ou de la famille immédiate varie-t-il selon l'état de santé des personnes âgées soutenues?

1- oui
2- non

Expliquez:_____

J'aimerais maintenant aborder la question du soutien informel provenant du voisinage et du réseau de connaissance dont bénéficie la population âgée vivant en milieu rural.

16- Ce soutien informel est-il important? Quelles sont les personnes qui fournissent ce soutien (voisins, amis, etc.)

Expliquez:_____

17- Quels sont les types de service que l'on se fournit entre voisins et amis?

Expliquez:_____

18- Les services rendus par le voisinage ou par les amis sont-ils de même nature que ceux fournis par la famille?
1- non
2- oui

SI NON, quelle est la spécificité de chacun des types de support?

Expliquez:_____

19- De façon générale, le soutien familial ou de voisinage qu'obtiennent les personnes âgées répond-il adéquatement à leurs besoins?

1- non
2- oui
3- ça dépend des situations

Expliquez:_____

20- Croyez-vous que les services de soutien publics, privés et communautaires viennent appuyer adéquatement les diverses formes de soutien familial ou de voisinage qui existent en milieu rural?
1- non
2- oui

SI NON: Qu'est-ce qu'on doit faire pour que cela se produise?

Expliquez:_____

Maintenant que nous avons discuté des formes de soutien qui existent en milieu rural, j'aimerais vous poser quelques questions qui vont nous permettre de voir si la situation de vie des personnes âgées et l'accès qu'elles ont aux services sont les même pour tous.

21- La situation de vie des personnes âgées diffère-t-elle selon qu'elles résident dans un village, dans un rang ou hors des villages?
1- non
2- oui

Expliquez:_____

22- La situation de vie des personnes âgées diffère-t-elle selon qu'on ait résidé la majeure partie de sa vie sur le territoire, qu'on soit un nouvel arrivant ou qu'on y revienne après plusieurs années d'absence?
   1- non
   2- oui

   Commentaires:_____

**MILIEU AGRICOLE SEULEMENT**

23- La situation de vie des personnes âgées qui ont vécu de l'agriculture diffère-t-elle de la situation de vie des autres personnes âgées vivant en milieu rural?
   1- non
   2- oui

   Expliquez:_____

## C- LA MOBILITE RESIDENTIELLE DES PERSONNES AGEES

J'aimerais maintenant aborder la question de la mobilité résidentielle, c'est-à-dire la question des déménagements des personnes âgées vivant ou ayant vécues sur le territoire d'étude

24- Quels sont, en milieu rural, les différents modèles de déménagement chez les personnes âgées. Par modèles, nous entendons les différents types de déménagement que l'on peut trouver chez la population âgée rurale. Ces modèles peuvent être définis par les endroits de départ et d'arrivée des personnes âgées qui déménagent, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la M.R.C. Il existe probablement plusieurs de ces modèles de déménagement sur votre territoire. Nous souhaiterions pouvoir discuter de ces modèles un à un en vous posant une série de question sur chacun d'eux. En premier lieu, pouvez-vous simplement nommer chacun des modèles qui vous pouvez observer?

   1-_____
   2-_____
   3-_____
   4-_____
   5-_____
   6-_____

**POUR CHAQUE MODELE DISCUTE, REMPLIR UNE FICHE "MODELE" ET POSER TOUTES LES QUESTIONS**

FICHE "MODELE" No du modèle:_____

**NOM DE L'INTERVENANT:**_____ **M.R.C.:**_____

Nom du modèle:_____
(défini par le lieu de départ et lieu d'arrivée de la population)

Quels sont les événements de vie qui peuvent expliquer ce type de déménagement? PORTER ATTENTION AUX ELEMENTS SUIVANTS: INSECURITE LIEE A LA SANTE, DETERIORATION DE L'ETAT DE SANTE, PERTE DU CONJOINT, PRISE DE RETRAITE, DEPART DES ENFANTS, INCAPACITE DE TENIR MAISON OU AUTRES.

- _____
- _____

Quelles sont les raisons qui motivent les gens à déménager à cet endroit précis?

expliquez:_____
- _____

Y a-t-il un type de population qui déménage? Par exemple, dans le modèle de déménagement qui nous intéresse, retrouve-t-on surtout: **NOTER LE POURCENTAGE**

des femmes?: _____
des personnes ou ménages défavorisées?:_____
certains groupes professionnels?:_____

**SI LES DEPLACEMENTS SE FONT VERS L'EXTERIEUR DES MUNICIPALITES RURALES**

Vers quelles destinations se font les déplacements? (nommer les municipalités ou les régions)

- _____
- _____

Ce phénomène est-il récent? (vers quelle année est-il apparu?)

- _____

Le phénomène est-il important? Est-il en croissance ou en perte de vitesse? Pourquoi?

- _____

Les personnes qui déménagent le font-elles par choix ou par manque d'alternative? Expliquez.

- _____
- _____

Quelles sont les alternatives offertes à ces personnes en ce qui concerne le logement?

- _____

J'aimerais maintenant vous poser quelques questions générales sur les motifs de déménagement des personnes âgées.

25- Les questions économiques (coût du logement, coût de la vie) sont-elles des facteurs déterminants dans la décision de déménager chez les personnes âgées vivant en milieu rural?
   1- non
   2- oui

   Expliquez:_____

26- L'absence ou le peu d'alternatives disponibles en ce qui concerne le logement en milieu rural est-il un facteur déterminant pour expliquer la mobilité des personnes âgées sur le territoire d'étude?
   1- non
   2- oui

   Expliquez:_____

27- Pouvez-vous identifier un ensemble de facteurs qui, lorsqu'on les retrouve ensemble, peuvent expliquer les diverses situations de mobilité (ou de non-mobilité) que l'on retrouve en milieu rural? Quelle est la situation pour votre territoire?

   Expliquez:_____

28- Serait-il selon vous préférable pour les personnes âgées de tout mettre en oeuvre pour maintenir la population âgée en place (dans leur maison) ou de les encourager à déménager vers les centres de service?

   Expliquez:_____

## D- LES SOLUTIONS A APPORTER

Finalement, avant de terminer l'entrevue, j'aimerais discuter brièvement des éléments de solution que vous pouvez entrevoir pour améliorer la situation de vie des personnes âgées résidant en milieu rural.

29- Croyez-vous que des programmes d'aide à la rénovation ou à l'adaptation résidentielle, c'est-à-dire les programmes qui visent à adapter physiquement les logements existants aux besoins des personnes âgées, seraient un instrument efficace pour réduire le nombre de déplacements involontaires des personnes âgées?

1- non
2- oui

SI OUI, qui doit administrer ces programmes d'aide et qui doit en bénéficier?

Expliquez:_____

SI OUI, quels sont les éléments physiques du logement que ces programmes devraient contribuer à améliorer?

Liste:_____

30- Quelles sont selon vous les alternatives qui seraient souhaitables d'implanter en milieu rural en ce qui concerne le logement pour les personnes âgées?

FAIRE LISTE EN PREMIER
INTERVENANTS REGIONAUX SEULEMENT

Pouvez-vous nous dire dans quelles localités ou municipalités ces alternatives devraient s'implanter?

| Alternative | Localisation: INTERVENANTS REGIONAUX SEULEMENT |
|---|---|
| _____ | _____ |
| _____ | _____ |
| _____ | _____ |
| _____ | _____ |
| _____ | _____ |
| _____ | _____ |

**NOMMER LES ALTERNATIVES SUIVANTES SI ELLES N'ONT PAS ETE NOMMEES AFIN DE VERIFIER SI ELLES SONT SOUHAITABLES: COCHER SI RETENU**

sans service
___H.L.M.
___logement locatif
___cohabitation
___entre personnes âgées
___avec membre de la famille
___logement volant
___l'appartement accessoire (faire 2 logis avec une maison)

avec service
___foyers de groupe (chambre et pension)
___centres d'accueil
___logement protégé
___famille d'accueil
___village de retraite

31- Quels services publics, communautaires ou privés pourraient contribuer à améliorer les conditions de vie et de logement des personnes âgées vivant en milieu rural?

**FAIRE ENNUMERER ET DEMANDER:**
-qui doit le pourvoir ou l'administrer
-qui dont en bénéficier (toutes les personnes âgées ou certaines catégories?)

| SERVICE | POURVOYEUR |
|---|---|
| - | |
| - | |
| - | |
| - | |
| - | |
| - | |

Commentaires:_____

32- Seriez-vous favorable à de meilleur programmes d'aide financière aux initiatives du milieu qui soutiennent les personnes âgées? Si oui, pour quels types de soutien?
1- non
2- oui

Expliquez:_____

33- Quelles autres formes d'intervention seraient selon vous souhaitables pour améliorer le sort des personnes âgées vivant en milieu rural?

Expliquez:_____

---

Commentaires généraux:_____

Commentaires de l'interviewer:_____

Date de l'entrevue:_____

Coordonnées de la personne interviewée:_____